

## Les membres de l'équipe technique de l'étude dans le Secteur de la Population au Togo

|                                   |                                                                                                                         |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AMEGEE Kodjopatapa</b>         | Economiste-démographe, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)                 |
| <b>AMENDAH Djésika</b>            | Économiste, Assistante de recherche, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)              |
| <b>AMETEPE Kossi Fofa</b>         | Statisticien, Assistant de recherche, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)             |
| <b>ANIPAH Kodjo Mawulolo</b>      | Géographe-démographe, Chef de la Division Démographie, Direction de la Statistique Générale, Lomé (Togo)                |
| <b>BEGUY Donatien</b>             | Statisticien, Assistant de recherche, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)             |
| <b>BOUKPESSI Totomba Bassanté</b> | Géographe-démographe, Chargé d'études, Direction de la Statistique Générale à Lomé (Togo)                               |
| <b>EDORH Atavi-Mensah</b>         | Statisticien-Informaticien, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)                       |
| <b>FEBON Akindélé</b>             | Statisticien-démographe, Chargé d'études, Direction de la Planification de la Population, Lomé (Togo)                   |
| <b>GBETOGLO Dodji</b>             | Economiste-démographe, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)                 |
| <b>KETOGLO Domenyo</b>            | Sociologue, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)                            |
| <b>KOUDOLO Svetlana</b>           | Anthropologue, Assistante, Département d'Anthropologie (FLESH), Université de Lomé (Togo)                               |
| <b>KOUWONOU Kodjovi</b>           | Statisticien-démographe, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)               |
| <b>MESSAN Adadé</b>               | Statisticien-démographe, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)               |
| <b>MUKAHIRWA Patricie</b>         | Sociologue, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)                            |
| <b>OURO-GNAO Afi Mawuéna</b>      | Géographe-démographe, Chargée d'études, Direction de la Statistique Générale à Lomé (Togo)                              |
| <b>SALAMI ODJO Rissy</b>          | Géographe-démographe, Chargée d'études, Direction de la Statistique Générale- Lomé (Togo)                               |
| <b>VIGNIKIN Kokou</b>             | Economiste-démographe, Chercheur, Directeur de l'Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo). |



## AVANT PROPOS

*«Un préjudice social profond peut être causé lorsque les familles sont livrées à elles-mêmes et sombrent dans la détresse morale et la misère (UNESCO, 1993)».*

L'étude dans le secteur de la population s'inscrit dans le cadre des recommandations de la Conférence sur la Population tenue à Dakar Ngor en 1992. Cette conférence a orienté les pays africains vers la recherche de solutions aux problèmes de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

Le Togo, membre de ladite conférence, a un faible niveau de revenu et est classé parmi les pays les moins avancés du monde. Il présente toutes les caractéristiques d'un pays en crise socio-économique nécessitant des solutions urgentes. Sur le plan économique, le Togo a connu entre 1990-1993 une crise socio-politique qui a davantage fragilisé l'économie nationale, déjà marquée par des déséquilibres macro-économiques.

Cette situation a amené le Gouvernement togolais à solliciter l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour effectuer des études dans le domaine de la Population.

L'étude proposée vise à améliorer les connaissances sur les problèmes de la population à travers l'analyse socio-démographique d'une part et à proposer des solutions concrètes aux problèmes identifiés sous forme de projets bancaables d'autre part.

Malgré les données disponibles sur la population togolaise, certains domaines comme les structures familiales, les migrations et l'urbanisation demeurent mal connus, faute d'investigations d'envergure nationale.

Or, pour effectuer la planification et la gestion du développement d'un pays, il est nécessaire de disposer d'indicateurs harmonisés et d'une base de données uniformisées de tous les secteurs de la vie socio-économique.

Le présent rapport qui traite des résultats de l'enquête quantitative de l'étude de la famille togolaise fournit des informations nécessaires et éclaire la compréhension du contexte de vie familiale dans l'environnement de pauvreté croissante que connaît le Togo. Il est le deuxième d'une série de quatre fascicules qui livrent les résultats de chacune des enquêtes spécifiques réalisées dans le cadre de la présente recherche :

- Fascicule 1 : Résultats de l'enquête qualitative
- Fascicule 2 : Résultats de l'enquête quantitative
- Fascicule 3 : Structures familiales et conditions de vie des ménages au Togo
- Fascicule 4 : Migrations et insertion urbaine à Lomé.



## REMERCIEMENTS

Au terme de cette étude, combien ardue mais instructive, l'équipe technique tient à exprimer sa gratitude aux personnes et institutions mentionnées ci-après :

La Banque Africaine de Développement (BAD), pour le soutien financier sans faille qu'elle a assuré à l'équipe tout au long des travaux ;

Le Gouvernement Togolais, représenté par le Ministre du Plan, pour avoir fait confiance à l'Unité de Recherche Démographique (Université de Lomé) et à la Direction de la Statistique en leur confiant l'exécution de l'étude ;

Madame Amine Almaz (BAD) et Monsieur Richard Dackam (FNUAP) pour avoir posé les jalons de l'étude au Togo ;

Monsieur Gabriel Bayémi (BAD) pour son rôle de suivi des activités et de facilitation auprès de la Banque ;

Monsieur Abbékoé Doévi (DPP), pour avoir coordonné les activités et servi d'interface entre la BAD et l'équipe technique ;

Monsieur Ibrahima Sarr (BEROCAN), dont le rôle de CTP mais surtout l'expérience professionnelle ont permis de surmonter les difficultés techniques et de catalyser le déroulement des travaux ;

Madame Thérèse Locoh et Messieurs Philippe Antoine et Marc Pilon pour avoir apporté leurs expériences aux différentes phases de l'étude et prodigué d'utiles conseils aux chercheurs.

Le Directeur Général de la Statistique, les Directeurs Régionaux de la Statistique et les Directeurs Régionaux du Plan pour l'aide appréciable qu'ils ont fournie à l'équipe technique lors de la phase de collecte des données ;

Les Préfets et les Sous-Préfets du Togo sans lesquels la sensibilisation et la mobilisation de la population auraient été sans grands résultats ;

Les Responsables de Départements Ministériels et les Responsables d'ONG oeuvrant dans le secteur de la population au Togo ainsi que les chercheurs de l'Université de Lomé, pour leurs conseils avisés et leurs contributions lors de l'élaboration des questionnaires et du plan d'analyse des données ;

Les superviseurs, les contrôleurs, les enquêteurs, les animateurs et secrétaires de séances de discussion, les agents de saisie, les facilitateurs, les chauffeurs, les informaticiens et les statisticiens qui ont travaillé d'arrache-pied pour que les données soient collectées et mises en forme ;

Le personnel de l'Administration et des Finances, le personnel de la Documentation et le personnel du Soutien Logistique de l'URD, pour le dévouement dont ils ont fait preuve lors de la réalisation de l'étude.

A toutes les populations des différentes régions du pays, qui ont accepté de participer et collaborer directement ou indirectement à la réussite de cette opération très enrichissante, dont la mise en application des résultats nous espérons, contribuera à l'amélioration des conditions de vie de la population togolaise.

A tous merci.



## RESUME EXECUTIF

La présente étude a pour objectif général de fournir aux différents intervenants dans le développement du Togo des informations qui permettent une meilleure connaissance de la famille et des stratégies que cette dernière met en oeuvre pour s'ajuster aux effets appauvrissants de la crise socio-économique ; ceci afin de les aider dans la planification de leurs activités. La population togolaise au moment de l'étude est estimée à quelque 4.700.000 habitants répartis dans environ 855.000 ménages

Réalisée sur un échantillon national aléatoire représentatif de 2773 ménages dont 30% sont dirigés par des femmes, elle a utilisé pour ce volet 4 types de questionnaire. Un questionnaire «*Homme*», un questionnaire «*Femme*», un questionnaire «*Enfant*» et un questionnaire «*Autre membre du ménage*». Les résultats obtenus sont résumés sous les principaux points ci-dessous.

### *Activités économiques, provenance et utilisation des ressources du ménage*

Dans l'ensemble, le Togolais commence sa première activité rémunérée à 20 ans environ (18,3 ans). Cet âge moyen d'entrée en vie active est légèrement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (20 ans contre 17 ans). Par ailleurs, les âges de pleine activité se situent entre 25 ans et 55 ans.

D'une façon générale, les femmes entrent en vie active généralement un peu plus tôt que les hommes. En effet, pour diverses raisons elles abandonnent l'école soit pour devenir aides familiales, soit pour s'orienter vers l'apprentissage d'un métier ou la recherche d'un emploi (domestique, revendeuse, etc). Le maximum du taux d'activité est atteint chez les hommes à 35-39 ans (95%) alors que c'est dans le groupe d'âges (40-44 ans) que ce maximum s'observe chez les femmes (86 %).

Dans l'ensemble, la moitié des actifs (52 %) travaille essentiellement dans le secteur agricole qui contribue pour environ un tiers au PIB. Les personnes de sexe masculin et celles qui résident en milieu rural s'occupent beaucoup plus des activités agro-pastorales. Les analphabètes sont proportionnellement plus nombreux à être agriculteurs.

Par rapport au statut dans l'activité, on constate que la majorité des actifs agricoles sont des indépendants. Le secteur agricole regroupe la plus grande proportion d'aides familiaux (80 %). Il s'agit généralement de la main-d'œuvre familiale non rémunérée, nécessaire à la survie des familles.

Parmi les instruments aratoires, la houe est le plus utilisé. La possession personnelle d'au moins une houe est quasi-universelle. D'autres matériels comme la machette et la hache sont très accessibles aux paysans. Par contre très peu d'agriculteurs ont un motoculteur et aucun d'eux ne possède de tracteur. C'est seulement lorsque les agriculteurs se regroupent en coopératives qu'ils peuvent avoir accès à ce genre de matériel. Les hommes ont généralement plus de matériels personnels que les femmes.

Le secteur informel, caractérisé par la création d'emplois et de revenus hors des secteurs agricole et moderne, est très diversifié. Secteur refuge face à l'insuffisance de l'offre de travail dans le secteur moderne, il constitue la deuxième source de création d'emplois

après l'agriculture. Bien qu'occupant 40 % des actifs au niveau national, il est un phénomène essentiellement urbain (70 %). Comparativement aux hommes, les femmes entrent plus dans le marché de l'emploi de l'informel. Elles sont surtout présentes dans les activités relatives au commerce et à la restauration.

Le secteur moderne ou formel - faiblement représenté dans les secteurs de production d'emplois - ne regroupe que 8 % des actifs dont la majorité est salariée. L'importance numérique de ce secteur décroît depuis le début des années 1980 avec l'application des programmes d'ajustements structurels qui a vu le gel du recrutement des agents de la Fonction Publique, la mise à la retraite de certains et la privatisation d'entreprises publiques.

Dans le contexte de crise économique que traverse le pays, la recherche de revenus complémentaires ou supplémentaires dans le but de pouvoir joindre les deux bouts, pousse la population à exercer des activités à titre subsidiaire. Parmi les personnes occupées, deux sur cinq exercent une activité secondaire surtout dans le secteur dit informel.

En effet, les résultats de l'étude ont montré que près de 6 personnes occupées sur 10 (59 %) ont une activité secondaire dans l'informel.

Les principaux postes de dépenses sont par ordre d'importance : l'alimentation (36%), les soins de santé de la famille (18%) et les frais de scolarité des enfants (17%). Cependant, de fortes disparités régionales sont observées.

En effet, au niveau de l'alimentation, la proportion de ceux qui citent ce poste comme dépense principale baisse régulièrement à mesure que l'on évolue de Lomé vers l'intérieur du pays. Les proportions régionales au niveau du poste relatif à l'alimentation sont respectivement de 42% à Lomé, 36% dans les Plateaux, 34% dans la Centrale et 25% dans les Savanes. Ceci est généralement le fait de l'autoconsommation vivrière.

Le poste relatif à l'alimentation accapare au moins la moitié des revenus familiaux de presque 50% de la population togolaise. Avec une telle situation où l'alimentation, besoin de base, absorbe la moitié et plus du revenu, la part dévolue aux autres besoins et à l'épargne devient forcément réduite.

Selon les déclarations des enquêtés, les hommes ou les chefs de noyaux assurent les dépenses essentielles du ménage. Aussi, la dépense principale qu'est l'alimentation est-elle à leur charge. En effet, 68 % des chefs de noyaux masculins interrogés ont indiqué qu'ils ont eux-mêmes assuré la dépense de nourriture pendant que les épouses de chefs de noyaux enquêtées affirment à 47 % que c'est leur conjoint qui a fourni les ressources nécessaires à la dépense. Les femmes chefs de noyaux quant à elles sont 72 % à déclarer avoir elles-mêmes effectué cette dépense.

En ce qui concerne l'épargne institutionnelle (banque, Caisse d'Épargne ou autres institutions financières comme les coopératives ou les mutuelles), les résultats ont montré que sur l'ensemble du territoire, 9% des togolais ont constitué une épargne dans une banque ou dans une institution financière. La proportion des épargnants est variable selon les régions du pays. C'est à Lomé qu'on trouve le plus d'épargnants avec 21 % des togolais. Cette proportion est relativement plus faible ailleurs avec 8 % dans les régions Centrale et des Savanes, 7% dans la Région Maritime et 6 % dans les Régions de la Kara et des Plateaux.

Si l'on considère l'univers des épargnants on observe que 36% de l'épargne institutionnelle sont constituées à Lomé. La situation régionale est la suivante : 23 % dans la région Maritime 14 % dans les Plateaux, 11 % dans la Région Centrale, 6 % dans la Kara et 7% dans les Savanes.

L'analyse selon le sexe révèle que par rapport à l'ensemble des épargnants, 69% de l'épargne constituée dans une banque ou une institution financière appartiennent aux hommes et 31,% aux femmes.

A part l'épargne institutionnelle, les membres des ménages épargnent également sous diverses formes informelles. Sur l'ensemble du territoire, 78% des membres des ménages déclarent épargner sous ces formes, essentiellement dans la chambre (54%), tontine classique (9%), chambre et tontine classique (6%), chambre et achats d'animaux (7%) . Parmi ceux qui épargnent dans une institution financière, les 3/5 déclarent constituer aussi une épargne informelle, essentiellement dans la chambre.

### ***Difficultés des ménages ; problèmes prioritaires préoccupants et solutions proposées***

Pour faire face à leurs besoins, certains enquêtés ont recours à des emprunts. Dans l'ensemble, 28% des membres des ménages enquêtés ont contracté une dette auprès d'une banque ou auprès de quelqu'un. Les prêteurs sont essentiellement un ami (34%), un membre de la famille (31%), le boutiquier (27%). Très peu de gens ont cité la Banque (2%), cohabitant/voisin (3%) et propriétaire de maison (3%).

Quel que soit le sexe de l'enquêté, les ménages vivant dans la Région Maritime sont les plus endettés du pays (respectivement 38% pour les hommes et 45 % pour les femmes).

Dans la Région Maritime, les femmes sont plus endettées que les hommes. On retrouve la même configuration à Lomé également. Dans les autres Régions du pays, les hommes sont plus endettés que les femmes.

Les résultats montrent que les ménages s'endettent pour des besoins bien déterminés. Parmi les dépenses auxquelles ont servi les emprunts en priorité, on note l'alimentation avec 31% des dépenses, soins et santé de la famille (24%), promotion d'une activité non agricole génératrice de revenus (20%) des dépenses et achat de terrain/construction de logement (11,2%) des dépenses.

Si de façon générale les parents prennent en charge la nourriture, les soins de santé, la scolarisation ou l'apprentissage des enfants et les vêtements, l'importance de ce soutien parental baisse quand on passe de la nourriture - besoin de base - aux vêtements, et au fur à mesure que l'enfant grandit. Ainsi, pour environ 98% des enfants de 10-14 ans, ce sont les parents qui pourvoient à leurs besoins en matière de nourriture et de santé. Cette proportion descend respectivement à 81 % et 68% pour les 20-29 ans, âge auquel l'enfant devient généralement de moins en moins dépendant des parents..

Les principaux problèmes qui préoccupent le plus la population togolaise au niveau national constituent également les trois principaux postes de dépenses à savoir l'alimentation, les soins de santé et la scolarisation des enfants. Outre ces problèmes, il y en a d'autres liés à l'accès à l'eau potable, à la commercialisation et au manque de crédit. Les degrés de priorité accordée à ces problèmes sont variables selon les régions du pays. Si les difficultés les plus connues par la population de Lomé sont liées à l'alimentation, à l'irrégularité du paiement des salaires, au

chômage/sous-emploi et au manque de logement, dans la Région Maritime, ce sont plutôt l'alimentation, les soins de santé et le manque de crédit qui inquiètent les populations. Dans la Région des Plateaux, mise à part la question de la santé, ce sont l'alimentation et le problème de commercialisation des produits qui ont été évoqués par la population enquêtée.

Dans les Régions Centrale et de la Kara, la question primordiale est l'accès à l'eau potable. Enfin dans la Région des Savanes les difficultés les plus préoccupantes sont dans l'ordre : la santé familiale, l'alimentation, le manque de crédit et l'accès à l'eau potable.

A ces différents problèmes préoccupants, des solutions ont été proposées par la population enquêtée. La solution la plus suggérée est l'amélioration de l'accès au crédit (37%) ; viennent ensuite la baisse des prix des médicaments (36%) et l'aide de la famille (32%). Par ailleurs, 25 % des personnes interrogées estiment qu'une augmentation de leurs revenus contribuerait à améliorer leurs conditions de vie, 21 % misent sur le fait de trouver ou de créer un emploi. Enfin, les enquêtés souhaitent une baisse des prix des transports et une amélioration du système de transport.

A travers les problèmes rencontrés et soulevés par la population enquêtée, on note que d'une façon générale, de l'avis de la majorité des populations concernées et selon leur perception, les conditions de vie se dégradent au niveau national. En effet, pour environ les 3/4 de la population togolaise, les conditions d'habillement se sont dégradées. Cette proportion est d'environ 2/3 en ce qui concerne l'alimentation et les soins de santé et 45% pour le logement.

Au niveau des régions c'est dans la région de la Kara que les populations estiment que leurs conditions de vie se sont le plus dégradées, en particulier les conditions de santé.

Par rapport à l'ensemble des caractéristiques, c'est dans la région des Savanes que les populations sont les plus nombreuses à estimer que leurs conditions de vie (vêtement, logement, alimentation) se sont plus améliorées. Il faut dire que les populations des Savanes avaient des conditions de vie plus défavorables que le reste du pays. En effet, selon les données de la banque Mondiale (1996), on y trouve les proportions les plus importantes de pauvres et d'extrêmement pauvres du pays, et le taux de mortalité des enfants y était supérieur par rapport à l'ensemble des régions.

### ***Éducation familiale, confiage et violence faite aux enfants***

Les résultats de l'étude montrent que dans les ménages togolais, la proportion des propres enfants (enfants des deux conjoints) est plus élevée que celle des enfants confiés ou adoptés quelles que soient les caractéristiques considérées. En effet, dans l'ensemble, 71 % des enfants âgés de 6 à 14 ans vivant avec l'enquêtée sont ses propres enfants et 5 % sont des enfants du conjoint. Toutefois, il existe une proportion non négligeable d'enfants confiés (24%), ce qui révèle que le phénomène de confiage d'enfants est toujours en cours au Togo.

Selon le milieu de résidence, en milieu urbain, 66 % des enfants vivant dans les ménages sont des enfants des deux conjoints ; 28 % des enfants sont confiés et 6 % des enfants appartiennent à un des conjoints. En milieu rural, on observe 74% d'enfants vivant avec leurs parents et 22 % d'enfants confiés. L'écart entre les proportions d'enfants confiés en milieux rural et urbain peut s'expliquer par le fait que les ménages en ville ont beaucoup plus

recours à la pratique de confiage soit pour les travaux domestiques, soit pour les activités commerciales.

Dans les ménages togolais, ces enfants quel que soit le type, (enfants des deux conjoints ou enfants confiés), participent aux travaux domestiques. Selon les résultats de l'étude, de façon générale, dans les ménages 2 garçons sur 3 sont impliqués dans les travaux considérés comme réservés aux filles. En effet, on remarque que 7 garçons sur 10 (72 %) font l'entretien et le balayage de la maison alors que chez les filles cette proportion est de 92 %. La même tendance se remarque au niveau de l'aide à la cuisine où les filles sont plus sollicitées (90 %) que les garçons (66 %). La corvée d'eau revient beaucoup plus aux filles qu'aux garçons, respectivement 86 % et 72 %. Pour ce qui est des travaux champêtres, tous les enfants, qu'ils soient garçons ou filles y participent activement contrairement à ce à quoi on pourrait s'attendre. Si à ce niveau les tâches exécutées ne sont pas les mêmes que les autres tâches ci-dessus décrites, les proportions sont presque les mêmes (55 % pour les garçons et 50% pour les filles). Pour l'exercice des activités commerciales ou de l'aide à l'atelier, 1 garçon sur 5 (21%) et presque 2 filles sur 5 (39 %) y sont impliqués, ce qui prouve que les filles sont plus associées à ces activités que les garçons.

Au Togo, les enfants sont confiés aux familles pour diverses raisons. Des résultats de l'enquête, il ressort que dans 36% de cas, les enfants ont été confiés pour des raisons de scolarisation contre 18% pour des raisons de travaux domestiques. Un enfant sur 10 (12%) a été confié suite au décès d'un des parents biologiques.

Quant aux activités des enfants confiés au moment de l'enquête, les données révèlent que 56% fréquentaient un établissement scolaire et 16% aidaient dans les travaux domestiques. Cependant, si 10% des enfants ne font pas les études alors qu'ils ont été confiés pour cette raison, près du tiers des enfants qui ont été confiés pour apprentissage, font actuellement d'autres activités dont les travaux domestiques principalement. De même 22% des enfants confiés dans le but de garder les liens familiaux aident les familles d'accueil pour les travaux domestiques.

Quant à la violence faite aux enfants, on note que la dernière fois qu'un enfant a été battu, c'est quasiment dans son milieu de socialisation et surtout par les premiers responsables qui s'occupent de son éducation ; dans 45 % de cas c'est l'enseignant ou le patron, dans 42% de cas, ce sont les parents biologiques, et dans 7% de cas ce sont les autres parents. Dans la presque totalité des cas (97%), il n'y a pas eu de plaintes de la part des enfants. Les rares enfants qui ont porté plainte se sont adressés à la famille (43%), à la police (7%).

Pour le cas de violence sexuelle faite aux enfants, le recours aux plaintes - dans le contexte culturel togolais - demeure la famille, sinon les personnes violentées préfèrent garder le silence. Jusqu'à 7% des enfants interrogés, ont été victimes du viol. Parmi ces victimes, près de 3 sur 4 (73%) n'ont porté plainte nulle part, 16% ont porté plainte en famille, 3% chez un chef traditionnel et 2% à la police.

### ***Transferts familiaux, solidarités associatives***

Au cours de l'année 2000, un Togolais sur cinq (20%) a bénéficié d'un transfert familial. Les femmes sont plus nombreuses (25%) que les hommes (15%) à avoir bénéficié de ces transferts.

Selon les régions, les gens bénéficient plus de transferts à Lomé (26%) et dans les Savanes (24%). En troisième position vient la région Centrale avec 22%.

Les personnes résidant en milieu urbain sont proportionnellement plus nombreuses (23%) à bénéficier de transferts que celles vivant en milieu rural (19%). Par ailleurs, les jeunes ñ moins de 25 ans - (25%) et les personnes âgées ñ 55 ans et plus - (29%) sont ceux qui bénéficient plus de ces transferts.

Les différents types de biens et services dont les togolais ont le plus bénéficié, sont par ordre décroissant : l'argent reçu par 53 % des enquêtés, les produits alimentaires reçus par 33% des enquêtés et l'habillement dans 8% de cas.

Quel que soit le sexe les transferts d'argent viennent en première position avec 59 % chez les hommes et 50 % chez les femmes. Viennent en deuxième position les produits alimentaires avec 25 % chez les hommes et 37 % chez les femmes.

La même analyse est valable selon le milieu de résidence. En milieu urbain, 54 % de biens reçus sont en numéraire et 36 % en produits alimentaires. En milieu rural, ces proportions sont respectivement de 53 % (argent) et 32 % ( produits alimentaires).

Par rapport aux régions, les populations de la région Maritime bénéficient plus de transfert d'argent que celles des autres régions et les habitants de la région des Savanes sont les plus défavorisés en ce qui concerne le transfert d'argent. Plus de 3 enquêtés de la région Maritime sur 5 (64%) ont bénéficié de ces transferts alors que dans la région des Savanes, on en dénombre 36%. Quant aux produits alimentaires, la région des Plateaux vient en tête dans la réception de ces biens avec 39% des enquêtés et la région Maritime vient en dernière position avec 27% de cas. A part la région Centrale (28%) et la région Maritime, les autres régions ont des proportions légèrement supérieures à la moyenne.

Au cours de la même année 2000, près de deux togolais sur cinq (38%) ont envoyé des biens ou de l'argent à un membre au moins de leur famille. Les hommes (45%) semblent relativement plus nombreux que les femmes (33%) à transférer ces biens. Les habitants de Lomé (57%) sont de loin, les premiers dans l'envoi de biens aux membres de leur famille. A l'opposé, c'est dans les régions de la Kara (26%) et des savanes (29%) que l'on enregistre les plus faibles proportions.

Selon le milieu de résidence, les biens et services partent beaucoup plus de la ville (51%) que du village (32%). Les enquêtés ont envoyé des biens et services un peu plus en produits alimentaires (50%) qu'en argent (40%).

A travers les résultats, on remarque que le type de biens envoyés varie suivant certaines caractéristiques socio-démographiques. Si dans la population masculine l'argent vient en première position comme bien envoyé (48 %) suivi par les produits alimentaires (44 %) chez les femmes c'est plutôt les produits alimentaires (56 %) qui occupent la première place au niveau des biens envoyés suivis de l'argent (31 %).

Par rapport à l'importance de la vie associative au Togo, il ressort des résultats de l'enquête qu'au moins deux enquêtés sur cinq (42%) appartiennent à au moins un groupe associatif. Selon le sexe, on observe que 49% d'hommes sont membres d'un groupement tandis que chez les enquêtées de sexe féminin, cette proportion est de 37%.

Si le milieu de résidence ne semble pas influencer sur l'appartenance à une association au Togo ; les résidents du milieu rural et ceux du milieu urbain adhérant aux groupements et associations presque dans les mêmes proportions (respectivement de 41% et 44%).

Au niveau régional par contre, on observe une grande variation quant à l'appartenance à une association. Une personne enquêtée sur 2 (52%) de la région Maritime (sans Lomé) a déclaré appartenir à une association ; à Lomé, cette proportion est de (48%). Si l'importance de la vie associative dans la région des Plateaux et des Savanes est semblable à celle de l'ensemble du pays, la réalité est tout autre chose dans la région de la Kara. Ainsi, alors que l'on dénombre respectivement 40% et 41% d'adhérents à une association dans les Plateaux et les Savanes, seulement un enquêté sur cinq est membre d'une association à Kara (20%).

### ***Scolarisation et alphabétisation***

Les résultats obtenus confirment que les enfants qui habitent en ville ont plus de chance que les autres d'être scolarisés. Alors que 9 enfants sur 10 (88 %) habitant un centre urbain fréquentent un établissement scolaire, le taux net de scolarisation dans les contrées rurales est de 74 %. Les résultats montrent également qu'en l'an 2000, une proportion de 82 % des enfants qui habitent dans un ménage dont le chef est une femme était scolarisée alors que les chefs de ménage hommes n'ont scolarisé que 78 % des enfants scolarisables de leurs ménages. Les femmes chefs de ménages investissent davantage que les hommes dans la scolarisation de leurs enfants. De plus, c'est auprès des femmes chefs de ménages que l'écart entre les taux de scolarisation des garçons et des filles est moins élevé. Les femmes accordent autant d'importance à la scolarisation de leurs garçons que de leurs filles. L'écart entre taux de scolarisation du garçon et de la fille passe de 6 % dans les ménages dirigés par les femmes à 12% dans ceux dont les chefs sont du sexe masculin.

Un regard sur les régions montre que les ménages des régions Centrale et des Savanes ont relativement plus de charges en matière de la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans. Il s'agit également des régions où la taille moyenne des ménages est la plus élevée du pays. Alors que le nombre moyen d'enfants scolarisables (6-14 ans) par ménage pour l'ensemble du pays est de 2, chaque ménage de ces deux régions a en moyenne 3 enfants à scolariser. Un rapprochement des taux de scolarisation dans les régions, permet de noter qu'au Togo, les ménages de la région Centrale investissent beaucoup plus que les autres dans la scolarisation de leurs enfants. En effet, alors que le nombre moyen d'enfants scolarisables par ménage s'élève à 3 dans cette région, le taux de scolarisation y atteint 83 %. On peut aussi attribuer la faiblesse des taux de scolarisation de la région des Savanes à la charge relativement importante en terme du nombre moyen d'enfants à scolariser dans la région. L'importance du nombre moyen d'enfants scolarisables résulte sans aucun doute du niveau fort élevé de la fécondité dans la région.

En ce qui concerne la population d'enfants jamais scolarisés, l'étude a montré que sur l'ensemble des enfants âgés de 6 à 14 ans qui vivent sous le toit des femmes interviewées, 78 % allaient à l'école au moment de l'enquête et 17 % n'ont jamais été. Les enfants qui n'ont jamais été à l'école sont surtout de sexe féminin et ont été enregistrés essentiellement dans les ménages ruraux. Sur une base de 100 enfants jamais scolarisés, on note 63 % de filles contre 37 % de garçons.

Généralement les raisons économiques sont celles qui expliquent le plus la non scolarisation des enfants. Les principales raisons économiques évoquées sont le manque d'argent et le besoin de l'aide des enfants au champ. En fait le besoin de l'aide des enfants dans les travaux champêtres a été classé sous la rubrique raison économique car il s'agit là d'une raison qui conduit les parents à déscolariser les enfants et à les mettre dans le circuit de production économique.

Au niveau de l'alphabétisation, il ressort des résultats de l'étude qu'au Togo 51% de la population âgée de 15 ans et plus savent lire et comprendre un journal en français ou dans une autre langue. D'une manière générale, l'écart est relativement grand entre les deux sexes. Le taux d'analphabétisme est de 63 % pour les femmes contre 34 % pour les hommes.

Dans certaines régions la proportion des hommes qui savent lire et comprendre un journal est même deux fois plus élevée que celle des femmes. Dans l'ensemble, les régions où le taux net de scolarisation est plus élevé sont également celles où l'on dénombre une proportion importante de femmes et d'hommes qui savent lire et comprendre un journal. En clair, le taux d'alphabétisme évolue d'une manière similaire aux taux nets de scolarisation. Entre milieu urbain et milieu rural, il existe une disparité importante au sujet de l'alphabétisation. Alors que 71% des togolais qui habitent une ville savent lire et comprendre un journal en français ou dans une autre langue, seuls 39% des ruraux savent faire autant.

### ***Procréation ; désir d'enfants supplémentaires et contraception***

Le niveau de la fécondité reste encore élevé au Togo. En effet, le nombre moyen d'enfants par femme mariée (4) et la parité moyenne à 45-49 ans (6,7 enfants) indiquent que la fécondité des femmes est globalement élevée. Celle des hommes l'est encore davantage puisque le nombre moyen de naissances vivantes par homme marié est de 6,2 et la descendance atteinte à 55-59 ans de 10 enfants. Chez les femmes, la persistance de la précocité de l'entrée en vie féconde, liée le plus souvent à un mariage précoce, explique pour une grande part le niveau de la fécondité (66 % des femmes de 15-19 ans avaient déjà leur première naissance au moment de l'enquête) ; alors que pour les hommes, le niveau de la fécondité d'une part et la polygamie d'autre part sont les facteurs les plus déterminants. Cependant, des aspirations à des modèles de famille restreintes commenceraient à germer, portés par les femmes instruites et celles vivant en milieu urbain. C'est en effet au niveau de ces groupes de femmes que sont observées les parités moyennes les plus faibles. Ainsi, à 45-49 ans, 7 % des femmes urbaines ont eu neuf naissances et plus au moment où cette proportion atteint 12% en milieu rural. De même, si parmi les femmes non instruites de 45-49 ans, 14 % ont déjà eu 9 enfants et plus au cours de leur vie féconde, seulement 2 % ont atteint cette descendance chez les femmes de 45-49 ans ayant atteint le niveau du collège.

Souvent le nombre idéal d'enfants désirés par une communauté explique pour une grande part son niveau de fécondité. Il ressort des résultats de l'enquête que les togolais aspirent encore à une descendance nombreuse. En effet 62 % des femmes et 65 % des hommes voulaient encore un enfant supplémentaire au moment de l'enquête. Si c'est au niveau des jeunes générations que l'on sent plus ce désir ardent d'avoir un enfant supplémentaire (93 % des femmes et 95 % des hommes de moins de 25 ans), il y a encore 15 % des femmes de 45-49 ans et 34 % des hommes de 55-59 ans qui ont déclaré désirer un enfant supplémentaire. Ce désir d'avoir une descendance nombreuse dans la société togolaise est encore plus confirmé si l'on sait que parmi les personnes qui ont atteint une descendance de 4 enfants au moins, 32 % des femmes et 46 % des hommes désiraient encore avoir au moins 3 enfants

supplémentaires. D'ailleurs, la principale raison évoquée par les enquêtés pour expliquer leur désir d'avoir des enfants supplémentaires est qu'ils n'avaient pas encore atteint la descendance désirée (55 % des femmes et 51 % des hommes)

Ce sont encore les femmes urbaines ou instruites qui contestent ce modèle de famille nombreuse. En effet on observe que seulement 20 % des femmes et 24 % des hommes vivant en milieu urbain et ayant atteint une descendance de 4 enfants et plus voulaient encore au moins deux enfants supplémentaires alors que ces pourcentages sont de 46 % pour les femmes et 54 % pour les hommes en milieu rural. Pour ces personnes vivant en milieu urbain, la principale raison évoquée pour limiter la descendance c'est les conditions économiques difficiles qu'ils vivent (71 % des femmes et 79 % des hommes).

Les résultats confirment que les hommes et les femmes ont les mêmes aspirations en ce qui concerne leur descendance. Cela peut s'expliquer par le fait que dans certains cas, les conjoints se concertent sur le sujet et se mettent d'accord. En effet, 57 % des femmes et 42 % des hommes en union désirant un enfant supplémentaire en ont discuté avec leur conjoint. Dans 83 % des cas, les femmes ont reçu l'accord de leurs partenaires ; pour 14 % des cas les avis sont partagés. Pour les hommes la discussion a abouti à un consensus dans 87 % des cas pour seulement 10 % de désaccord.

D'autres résultats de l'enquête indiquent une augmentation importante de la contraception qui serait passée de 7 % à 13 % pour les femmes et de 14 % à 19 % pour les hommes entre 1998 et 2001. Ce résultat est à prendre avec beaucoup de précautions, les populations qui ont répondu à la question sur la contraception n'étant pas représentatives des populations 15-49 ans des femmes et 15-59 ans des hommes. Cette hausse de la prévalence contraceptive s'expliquerait par une augmentation significative de l'utilisation des injections chez les femmes et du condom chez les hommes. En effet, depuis ces trois dernières années, on assiste de plus en plus à des campagnes publicitaires sur les médias et à travers des causeries et manifestations de masse sur ces méthodes contraceptives

Les groupes de femmes qui ont le plus participé à la formation de cette prévalence sont les femmes de 30-39 ans (16 %), les femmes du milieu urbain (19 %), les femmes qui ont été à l'école (22%).

Pour les personnes qui n'utilisent pas la contraception et qui ne veulent pas l'utiliser plus tard, les principales raisons évoquées sont le désir d'avoir des enfants (39 % des hommes et 30 % des femmes) et l'incapacité temporaire de procréer (28 % des femmes et 25 % des hommes en union).

### ***Sexualité des jeunes et avortement.***

L'enquête a révélé une forte activité sexuelle chez les jeunes de 10-29 ans, surtout à partir de 20 ans et en milieu urbain, bien que cette population soit célibataire dans sa majorité (95 %). Ainsi, 32 % des jeunes de 10-29 ans (34 % des jeunes urbains et 30 % des jeunes ruraux) avaient déjà eu leurs premiers rapports sexuels. Selon le sexe, on ne note pas de différence significative entre les proportions de filles et de garçons sexuellement actifs. On observe qu'au moment de l'enquête 31 % des jeunes filles et 33 % des garçons avaient déjà expérimenté leurs premiers rapports sexuels.

Les rapports sexuels des jeunes sont très peu protégés, particulièrement les premiers rapports. Seuls 31 % des jeunes ont déclaré avoir utilisé une méthode contraceptive lors de leurs premiers rapports sexuels, la situation s'améliorant légèrement quand on considère le dernier rapport sexuel (46 %). C'est quand ils sont plus âgés ou instruits que les jeunes prennent plus conscience de la nécessité de se protéger lors de leurs rapports sexuels (35 % des jeunes de 20-29 ans et 44 % des ceux qui ont atteint au moins le niveau secondaire ont utilisé une méthode contraceptive au cours de leur premier rapport sexuel). Le condom a été la méthode contraceptive la plus utilisée par les jeunes.

Le faible niveau de la prévalence contraceptive (malgré le formidable bond observé), augmente le nombre de grossesses non désirées, surtout parmi les jeunes filles qui vont chercher souvent à se débarrasser de ces grossesses par avortement. Cela explique sûrement l'ampleur du phénomène de l'avortement révélé par les résultats de l'enquête. Au cours de l'enquête, parmi les femmes sexuellement actives, 12 % ont déclaré avoir déjà avorté au moins une fois. Cette intensité du recours à l'avortement cache cependant de fortes différences régionales. Ce recours est très élevé à Lomé (28 %), moins élevé dans les régions du sud (entre 12% et 10%) et faible dans les régions centrale et septentrionales (entre 7% et 2%). Le phénomène est beaucoup plus fréquent en milieu urbain où la prévalence est de 22 % contre 7% en milieu rural.

Les moyens abortifs utilisés par les femmes sont divers, mais ce sont les méthodes médicales qui ont été les plus fréquentes (63 % des derniers avortements ont été pratiqués dans des services de gynécologie). L'avortement reste cependant une pratique à risques car les 37 % des autres avortements ont été pratiqués dans des conditions le plus souvent dangereuses (absorption de médicaments, de plantes traditionnelles etc...) Et surtout si l'on sait qu'avant la dernière méthode qui est souvent celle déclarée, les femmes s'essayaient généralement à des méthodes clandestines très risquées.

L'analyse des raisons du dernier avortement révèle que les adolescentes ont surtout évoqué des raisons d'ordre scolaire et les femmes de 25-34 ans pour lesquelles la pratique de l'avortement est la plus intense ont le plus souvent évoqué comme cause, les grossesses rapprochées ou le manque de moyens financiers.

L'avortement laisse souvent des cicatrices et des séquelles aussi bien physiques que morales sur la femme. Plus d'une femme sur trois (36 %) déclare avoir des sentiments de regret après l'avortement et 20 % se sont senties coupables. Certaines femmes peuvent garder des séquelles physiques pouvant aller jusqu'à la stérilité définitive.

### ***Morbidité infantile et itinéraires thérapeutiques***

En dehors des problèmes de santé de la femme liés à la procréation, la morbidité des enfants de moins de 5 ans, constitue l'un des problèmes de santé les plus sérieux que rencontrent les ménages. L'enquête révèle que dans presque 7 noyaux familiaux sur 10 où vivent des enfants de moins de 5 ans, un enfant au moins a été malade au cours du mois précédant l'enquête. Le paludisme et la diarrhée restent les maladies les plus prévalentes. Le paludisme (avec au moins un enfant malade dans 3 ménages sur 5), sévit dans les régions humides du sud, alors que les diarrhées ont été surtout recensées dans les régions du Nord. La diarrhée semble être la maladie la plus sensible aux conditions environnementales et aux caractéristiques de la mère. Les plus faibles prévalences liées à cette maladie sont observées dans les ménages urbains, utilisant comme eau de boisson l'eau courante, où les sanitaires

utilisés sont les fosses septiques et pour les enfants dont les mères ont atteint le niveau d'étude du collège. Les prévalences les plus fortes étant l'apanage du milieu rural, dans les ménages où l'on boit les eaux de surfaces et dans lesquels on n'a que la nature pour sanitaire. Les enfants de 5-9 ans sont les moins touchés par la morbidité même si le paludisme semble les toucher plus. Les enfants de moins d'un an souffrent surtout des infections respiratoires, alors que les enfants de 1-4 ans sont touchés par toutes les maladies, particulièrement les diarrhées et le paludisme. Même si quelques fluctuations sont notées, dans l'ensemble, la morbidité est positivement corrélée au niveau de pauvreté du ménage. La prévalence liée à l'ensemble des maladies est de 70 % pour les ménages très pauvres et 64 % pour les ménages aisés.

Quelles sont alors les réponses thérapeutiques des ménages en cas de maladie des enfants ?

L'enquête montre qu'au début de la maladie, ce sont les mères qui sont en première ligne. Elles représentent en effet 47 % de ceux qui ont décidé du lieu où il faut amener l'enfant et 68 % de ceux qui ont amené l'enfant au lieu de soins, contre 40 % et 9 % respectivement pour les pères. Ceux qui décident de ce premier lieu de soins ont en général la bonne réaction car 55 % d'entre eux ont choisi une structure sanitaire, même si, une proportion importante (34 %) a préféré l'automédication à la maison. Cependant, quand il s'agit d'appliquer un traitement, la vigilance diminue peut-être du fait de difficultés économiques. On note en effet que c'est pour seulement 51 % des cas qu'une ordonnance a été achetée dans une pharmacie, tandis que pour 23 % des cas, des médicaments ont été achetés sans ordonnance et pour 8 %, des médicaments disponibles à la maison ont été utilisés. D'ailleurs, 14 % ont utilisé des médicaments traditionnels alors que seulement 3 % ont consulté chez un guérisseur traditionnel. C'est par la suite, quand la maladie devient plus sérieuse que le père s'implique plus pour décider du lieu où il faut amener l'enfant ; car les femmes continuent à amener l'enfant au soins (61 % des enfants sont amenés par leurs mères, 11 % par leurs pères et 24 % par les deux parents). Au cours de ce dernier recours, 79 % des enfants ont été amenés dans une structure sanitaire et pour 75 % des cas, une ordonnance a été achetée en pharmacie. En général, les frais liés aux soins des enfants malades sont pris en charge par le père (59 % pour le premier recours et 61 % pour le dernier recours), même si pour une proportion pas négligeable (32% pour le premier recours et 22 % pour le dernier recours), la femme a pris en charge seule ces frais de traitement.

### ***Les unions, caractéristiques, évolution et arrangements résidentiels***

Une autre fonction importante du ménage est le maintien de la stabilité sociale qui passe par la stabilité des unions qui sont à la base de toute formation de la famille. Si la situation au moment de l'enquête montre une stabilité apparente, on constate une forte instabilité quand on examine l'ensemble des unions. Ainsi le pourcentage des ruptures d'unions est de 16% dont 12 % sont constitués de veuvage. Par contre, quand on s'intéresse à l'histoire matrimoniale des individus, on constate que le divorce est beaucoup plus intense qu'il n'y paraît. Sur l'ensemble des unions contractées, seules 65 % chez les femmes et 73 % chez les hommes étaient encore en cours au moment de l'enquête et 15,2 % chez les femmes et 20 % chez les hommes étaient terminées par divorce.

On peut aussi estimer l'instabilité des unions par leur durée. Ainsi, la durée moyenne des premières unions est de 16,2 ans pour les hommes et 13,4 ans pour les femmes ; alors que depuis leur première union, il s'est écoulé en moyenne 20,6 ans chez les hommes et 21,5 ans

chez les femmes. Depuis leur première union, les hommes ont passé donc 79 % de ce temps dans la première union alors que les femmes n'ont passé que 62 % de leur temps. Ceci dénote une forte instabilité des premières unions surtout chez les femmes. Bien sûr, cette instabilité est encore plus forte en milieu urbain où les hommes par exemple n'ont passé que 71 % du temps dans la première union. Au moment de l'entrée en union, 65 % des conjoints des femmes enquêtées étaient célibataires sans enfant, 13 % célibataires avec enfants, 12 % étaient déjà mariés et 9 % en rupture d'union.

On constate une forte implication de la grande famille dans la formation des unions. Ainsi 74 % de l'ensemble des unions se sont nouées avec des conjoints de la même ethnie avec 13 % ayant des liens du côté paternel et 9 % des liens maternels. De même, l'essentiel des unions (67%) se révèlent être des unions coutumières. Cette implication est encore plus nette en milieu rural où 88% des unions ont été contractées entre conjoints de la même ethnie et seulement 54 % des unions sont coutumières. Cependant si tout se passe encore dans la même ethnie, l'implication des parents dans le choix du futur conjoint est devenue moins forte. Ainsi, 81 % des hommes et 78 % des femmes ont déclaré avoir choisi eux-mêmes leurs conjoints. C'est surtout en milieu rural que les parents continuent de choisir le conjoint pour leurs enfants. En milieu rural, les parents ont choisi le conjoint pour 14 % des unions contre seulement 7 % en milieu urbain.

De nouveaux modes de vie entre conjoints sont apparus avec la concentration de plus en plus forte d'importantes populations dans les villes. De même, l'intensité et la persistance de la crise font émerger de nouvelles réponses pour atténuer les problèmes vécus au quotidien. C'est ainsi que de plus en plus - surtout en ville - les conjoints ne résident pas dans la même maison mais se retrouvent selon un calendrier consensuel. Ainsi au moment de l'enquête, 4 % des enquêtés en union ne co-résidaient pas avec leurs conjoints et 75 % ont toujours co-résidé. Cette forme d'arrangements résidentiels (la non co-résidence) qu'adoptent de plus en plus les couples surtout les jeunes est beaucoup plus fréquente en milieu urbain. En effet, 21 % des enquêtées ne co-résidaient pas avec leur conjoint au moment de l'enquête en milieu urbain, alors qu'elles étaient moins de 12% en milieu rural.

Le type d'union dominant au Togo est la monogamie (65 % des unions en cours). C'est surtout en milieu rural et dans les régions islamisées au centre et au sud que l'on rencontre les plus forts taux d'unions polygames.

Les sociétés africaines traditionnelles avaient mis en place un certain nombre de rites pour affermir la cohésion et surtout assurer la survie sinon la pérennité du groupe. Dans ces sociétés, pour pouvoir assumer certaines responsabilités, il fallait passer par un certain nombre d'épreuves. Pour certaines de ces épreuves, il fallait faire preuve de courage en montrant une capacité à surmonter certaines souffrances. Malheureusement, ces épreuves qui n'ont plus aucune fonction sociale aujourd'hui persistent et font souffrir encore des groupes quand elles ne portent pas seulement atteinte à leur santé physique et mentale. Il en est ainsi de ce qu'on désigne communément par «violences faites aux femmes ». Ces violences prennent des formes diverses allant des violences physiques aux violences morales dans toutes les étapes du mariage (mutilations génitales féminines, lévirat, rapt, privations sexuelles, privation économique etc.). Ces violences sont encore très fréquentes dans la société togolaise comme en témoigne le nombre de personnes qui disent les connaître. En effet, à part les mutilations génitales féminines connues par 68 % des personnes interrogées, toutes les autres violences sont connues à plus de

70 %. La violence physique (97 %) et la privation économique (89%) sont de loin les plus connues. La pratique de ces violences reste aussi intense. En effet, 93 % des personnes enquêtées qui connaissent les violences physiques, 79 % de celles qui connaissent les privations économiques, 70 % des cas de privations sexuelles et 65 % des cas de lévirat, reconnaissent que ces violences sont pratiquées dans leur société. Même pour les mutilations génitales sexuelles qui sont mises au banc de accusés par la communauté mondiale et pour lesquelles il y a une forte coalition pour leur éradication, 20 % des personnes interrogées reconnaissent qu'elles sont encore pratiquées dans leur communauté. Les plus grandes victimes de ces violences sont les femmes rurales, non instruites. Les conjoints ou les parents biologiques - quand les violences sont produites pendant la jeunesse - sont les principaux auteurs des violences physiques faites aux femmes.

On comprend donc que ces violences soient rarement déclarées. Ainsi, 88 % des cas de violences physiques déclarées n'ont fait l'objet d'aucune plainte. Même lorsqu'il s'agit de porter plainte, les victimes ont préféré la famille (53%) ou la belle-famille (23%) et les chefs traditionnels (13%). Une proportion de 4% des femmes ont porté plainte à la police ou à la gendarmerie, ce qui est cependant une pratique tout à fait nouvelle. En ce qui concerne le viol, la question a été posée uniquement aux autres membres du ménage. Les résultats montrent que 9% d'entre elles ont été victimes de viol. Les auteurs du viol commis, sont d'autres personnes (46%), le conjoint (23%) et autres parents (11%). Souvent les enquêtées préfèrent garder le silence (72%). Parmi celles qui se plaignent, le lieu de la plainte est largement dominé par la famille (près des trois quarts).



## LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES

|           |                                                                                              |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| ATBEF     | : Association Togolaise pour le Bien-Être Familial                                           |
| BAD       | : Banque Africaine de Développement                                                          |
| BCR       | : Bureau Central du Recensement                                                              |
| BE        | : Bureau d'Étude                                                                             |
| BIT       | : Bureau International du Travail                                                            |
| CCC       | : Communication pour le Changement de Comportement                                           |
| CDQ       | : Comité de Développement de Quartier                                                        |
| CECE      | : Cellule d'Exécution et de Coordination de l'Étude                                          |
| CEFA      | : Centre d'Étude de la Famille Africaine                                                     |
| CEG       | : Collège d'Enseignement Général                                                             |
| CENETI    | : Centre National d'Étude et de Traitement Informatique                                      |
| CEPED     | : Centre Français sur la Population et le Développement                                      |
| CERPOD    | : Centre d'Étude et de Recherche sur la Population pour le Développement                     |
| CIPD      | : Conférence Internationale sur la Population et le Développement                            |
| CONAPO    | : Conseil National de la Population                                                          |
| COPREPO   | : Conseils Préfectoraux de la Population                                                     |
| COREPO    | : Conseils Régionaux de la Population                                                        |
| CTP       | : Conseiller Technique Principal                                                             |
| CVD       | : Comité Villageois de Développement                                                         |
| DGPD      | : Direction Générale du Plan et du Développement                                             |
| DGPF      | : Direction Générale de la Promotion Féminine                                                |
| DIFOP     | : Direction de la Formation Permanente et de l'Action Pédagogique                            |
| DRPD      | : Direction Régionale du Plan et du Développement                                            |
| DSG       | : Direction de la Statistique Générale                                                       |
| EAT-DAKAR | : Équipe d'Appui Technique à Dakar                                                           |
| EDST      | : Enquête Démographique et de Santé du Togo                                                  |
| EFAMTO    | : Enquête sur la Famille Togolaise                                                           |
| EMP       | : Éducation en Matière de Population                                                         |
| ENS       | : École Normale Supérieure                                                                   |
| EPD       | : Éducation en matière d'Environnement et de Population pour le Développement Humain Durable |
| ETOMU     | : Enquête Togolaise sur les Migrations et l'Urbanisation                                     |
| EU        | : États-Unis d'Amérique                                                                      |
| EVF       | : Éducation à la Vie Familiale                                                               |
| FAC       | : Fonds d'Aide et de Coopération                                                             |
| FAD       | : Fonds Africain de Développement                                                            |
| FAO       | : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture                        |
| FAT       | : Fonds d'Assistance Technique                                                               |
| FCFA      | : Franc de la Communauté Financière d'Afrique                                                |
| FLESH     | : Faculté des Lettres et Sciences Humaines                                                   |
| FNUAP     | : Fonds des Nations Unies pour la Population                                                 |
| GF2D      | : Groupe de Réflexion et d'Action Femmes Démocratie et Développement                         |
| GTZ       | : Coopération Technique Allemande                                                            |
| IEC       | : Information, Éducation et Communication                                                    |

|            |                                                                                                                                 |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IFAN       | : Institut Francophone de l'Afrique Noire                                                                                       |
| IFORD      | : Institut de Formation et de Recherche Démographiques                                                                          |
| INSE       | : Institut National des Sciences de l'Éducation                                                                                 |
| INSTAT     | : Institut National de la Statistique de Madagascar                                                                             |
| IPPF       | : International Planned and Parenthood Federation                                                                               |
| ISF        | : Indice Synthétique de Fécondité                                                                                               |
| LTDF       | : Ligue Togolaise des Droits de la Femme                                                                                        |
| MASSNPF    | : Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Promotion de la Femme                                    |
| MENR       | : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche                                                                         |
| MPAT       | : Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire                                                                           |
| MST/IST    | : Maladies Sexuellement Transmissibles/Infections Sexuellement Transmissibles                                                   |
| OMS        | : Organisation Mondiale de la Santé                                                                                             |
| ONG        | : Organisation Non Gouvernementale                                                                                              |
| ORSTOM/IRD | : Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération/ Institut de Recherche pour le Développement |
| P&D        | : Population et Développement                                                                                                   |
| PA/CIPD:   | : Programme d'Action/Conférence Internationale sur la Population et le Développement                                            |
| PIB        | : Produit Intérieur Brut                                                                                                        |
| PNAE       | : Programme National d'Action pour l'Environnement                                                                              |
| PNBEF      | : Programme National pour le Bien - Être Familial                                                                               |
| PNPF       | : Politique Nationale de Promotion de la Femme                                                                                  |
| PNUD       | : Programme des Nations Unies pour le Développement                                                                             |
| PP         | : Programme Pays                                                                                                                |
| RGPH       | : Recensement Général de la Population et de l'Habitat                                                                          |
| RIADEF     | : Réseau Informatisé pour l'Analyse et la Décision Financière                                                                   |
| SIDA       | : Syndrome d'Immuno Déficience Acquis                                                                                           |
| SII-POP    | : Système Intégré d'Information en matière de Population                                                                        |
| TBS        | : Tableau de Bord Social                                                                                                        |
| UC         | : Unité de Compte                                                                                                               |
| UE         | : Union Européenne                                                                                                              |
| UEPA       | : Union pour l'Étude de la Population Africaine                                                                                 |
| UNESCO     | : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture                                                     |
| UNICEF     | : Organisation des Nations Unies pour l'Enfance                                                                                 |
| UPP/DPP    | : Unité de Planification de la Population/Direction de la Planification de la Population                                        |
| URD        | : Unité de Recherche Démographique                                                                                              |
| USAID      | : United States Agency for International Development                                                                            |

## TABLE DES MATIERES

|                                                                                        |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| AVANT PROPOS.....                                                                      | III    |
| REMERCIEMENTS .....                                                                    | V      |
| RESUME EXECUTIF.....                                                                   | VII    |
| LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES UTILIES .....                                         | XXI    |
| TABLE DES MATIERES .....                                                               | XXIII  |
| LISTE DES TABLEAUX.....                                                                | XXVII  |
| LISTE DES GRAPHIQUES .....                                                             | XXXIII |
| LISTE DES GRAPHIQUES .....                                                             | XXXIII |
| PROPOS INTRODUCTIFS ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE .....                                  | 1      |
| PREMIERE PARTIE - FONCTION DE PRODUCTION AU SEIN DES MENAGES..                         | 15     |
| CHAPITRE I - PROVENANCE ET UTILISATION DES RESSOURCES DU MENAGE.....                   | 17     |
| I.1 - ACTIVITES ECONOMIQUES DES MEMBRES DU MENAGE.....                                 | 17     |
| I.1.1 <i>Participation à l'activité économique</i> .....                               | 17     |
| I.1.2 <i>Activité principale et secteurs d'activité</i> .....                          | 21     |
| I.1.3 <i>Activité secondaire</i> .....                                                 | 25     |
| I.2 - UTILISATION DES RESSOURCES DES NOYAUX FAMILIAUX.....                             | 32     |
| I.2.1 - <i>Les dépenses des noyaux familiaux et des ménages</i> .....                  | 32     |
| I.2.1.1 - Les ressources/revenus.....                                                  | 32     |
| I.2.1.2 - Les principales dépenses des noyaux.....                                     | 35     |
| I.2.1.3 - Part de l'alimentation dans le revenu familial.....                          | 36     |
| I.2.2 - <i>Epargne des membres du ménage</i> .....                                     | 37     |
| I.2.2.1 - Epargne institutionnelle .....                                               | 37     |
| I.2.2.2 - Epargne informelle sous forme de tontine .....                               | 40     |
| I.2.3 - <i>Endettement des membres du ménage</i> .....                                 | 43     |
| I.2.3.1 - Nature et origine des emprunts.....                                          | 43     |
| I.2.3.2 - Utilisation des crédits des membres du ménage.....                           | 46     |
| I.2.3.3 - Crédits des membres du ménage et niveau de vie .....                         | 47     |
| CHAPITRE II - DIFFICULTES DES MENAGES ET STRATEGIES ADOPTEES .....                     | 51     |
| II.1 - CONDITIONS DE VIE DES MEMBRES DU MENAGE.....                                    | 51     |
| II.1.1 <i>Les problèmes</i> .....                                                      | 51     |
| II.1.2 <i>Les propositions de solutions</i> .....                                      | 54     |
| II.1.3 <i>Perception de l'évolution des conditions de vie</i> .....                    | 58     |
| II.1.4 <i>La prise en charge des enfants : ce que les intéressés en disent !</i> ..... | 59     |
| II.2 - STRATEGIES MISES EN ŒUVRE.....                                                  | 62     |
| II.2.1 - <i>Solidarités familiales</i> .....                                           | 62     |

|                                                                                                               |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| II.2.1.1 - Définition du concept "solidarité familiale" .....                                                 | 62         |
| II.2.1.2 - Différentes pratiques de la solidarité familiale .....                                             | 63         |
| II.2.1.3 - Fréquence de la manifestation des pratiques de la solidarité familiale .....                       | 67         |
| II.2.1.4 - Le confiage des enfants .....                                                                      | 70         |
| II.2.2.1 - Importance des groupements et associations dans la vie des hommes et des femmes au Togo .....      | 73         |
| II.2.2.2 - Différents types de groupements et associations.....                                               | 75         |
| II.2.2.3 - Groupements et assistance aux membres.....                                                         | 80         |
| <b>DEUXIEME PARTIE - EDUCATION DES ENFANTS .....</b>                                                          | <b>83</b>  |
| <b>CHAPITRE III - EDUCATION FAMILIALE DES ENFANTS .....</b>                                                   | <b>85</b>  |
| III.1 - STATUT DES ENFANTS DANS LE MENAGE .....                                                               | 86         |
| III.1.1 - Statut des enfants à charge selon certaines caractéristiques.....                                   | 86         |
| III.1.2 - Statut des enfants du ménage selon leur âge et leur scolarisation.....                              | 88         |
| III.2 - ACTIVITES DES ENFANTS DU MENAGE .....                                                                 | 90         |
| III.2.1 - Activités des enfants du ménage selon le statut et le sexe.....                                     | 90         |
| III.2.2 ñ Activités des enfants du ménage selon l'âge .....                                                   | 91         |
| III.3 - PRISE DE DECISION CONCERNANT LES ENFANTS .....                                                        | 93         |
| III.3.1 - Scolarisation et apprentissage.....                                                                 | 94         |
| III.3.2 - .Permission pour les sorties des enfants .....                                                      | 95         |
| III.3.3 - Mariage des enfants.....                                                                            | 96         |
| III.4 ñ VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS .....                                                                    | 98         |
| <b>CHAPITRE IV - SCOLARISATION ET ALPHABETISATION .....</b>                                                   | <b>101</b> |
| IV.1 - PRESENTATION SUCCINCTE DU SYSTEME SCOLAIRE .....                                                       | 101        |
| IV.2 - ANALYSE DES NIVEAUX ET DETERMINANTS DE LA SCOLARISATION .....                                          | 103        |
| IV.2.1 - Définition de concepts.....                                                                          | 103        |
| IV.3 - LES CHARGES EDUCATIVES DES MENAGES.....                                                                | 109        |
| IV.3.1- Population scolarisable et population scolarisée.....                                                 | 109        |
| IV.3.2 ñ Scolarisation des enfants et charges scolaires.....                                                  | 113        |
| IV.4 - LA POPULATION JAMAIS SCOLARISEE.....                                                                   | 114        |
| IV.5 ñ FREQUENTATION SCOLAIRE ET ALPHABETISATION.....                                                         | 115        |
| IV.5.1 ñ Le profil scolaire de la population âgée de 10 à 29 ans .....                                        | 115        |
| IV.5.2 ñ Alphabétisation des adultes .....                                                                    | 116        |
| <b>TROISIEME PARTIE - REPRODUCTION ET PRISE EN CHARGE DE LA SANTE AU SEIN DES MENAGES.....</b>                | <b>119</b> |
| <b>CHAPITRE V - FECONDITE ET REGULATION DES NAISSANCES.....</b>                                               | <b>121</b> |
| V.1 -FECONDITE .....                                                                                          | 121        |
| V.1.1 - Descendance et projet familial.....                                                                   | 121        |
| V.1.1.1 - Descendance de la famille .....                                                                     | 121        |
| V.1.2 - Projet familial .....                                                                                 | 127        |
| V.1.2.1 - Désir d'enfants supplémentaires.....                                                                | 127        |
| V.1.2.2 -Raisons du désir d'enfants supplémentaires.....                                                      | 131        |
| V.1.2.3 - Raisons de limitation de la descendance .....                                                       | 133        |
| V.1.2.4 - Discussion entre conjoints et avis du partenaire au sujet du nombre d'enfants supplémentaires ..... | 133        |
| V.2 - REGULATION DES NAISSANCES .....                                                                         | 136        |

|                                                                                                                           |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| V.2.1. Utilisation de la contraception .....                                                                              | 136        |
| V.2.1.1 - Utilisation de la contraception au moment de l'enquête .....                                                    | 136        |
| V.2.1.2 - Discussion entre conjoints au sujet de l'utilisation actuelle de la<br>contraception .....                      | 138        |
| V.2.1.4 - Discussion entre conjoints au sujet de l'utilisation future de la<br>contraception .....                        | 139        |
| V.2.2 - Raisons de non-utilisation de la contraception.....                                                               | 140        |
| V.3 ñ COMPORTEMENTS SEXUELS DES JEUNES .....                                                                              | 142        |
| V.3.1 - Quelques caractéristiques socio-démographiques des jeunes.....                                                    | 142        |
| V.3.2 ñ Les premiers rapports sexuels.....                                                                                | 144        |
| V.3.3 - Les jeunes et l'utilisation des méthodes contraceptives .....                                                     | 146        |
| <b>CHAPITRE VI - AVORTEMENT AU TOGO .....</b>                                                                             | <b>149</b> |
| VI.1 - AMPLEUR DU PHENOMENE .....                                                                                         | 150        |
| VI.1.1 - Ampleur du recours à l'avortement .....                                                                          | 150        |
| VI.1.2 Intensité de l'avortement .....                                                                                    | 153        |
| VI.2 - DETERMINANTS DU RECOURS A L'AVORTEMENT .....                                                                       | 154        |
| VI.2.1 - Méthodes d'avortement .....                                                                                      | 154        |
| VI.2.2 - Motifs de l'avortement provoqué .....                                                                            | 156        |
| VI.3 - PRATIQUES CONTRACEPTIVES AVANT ET APRES L'AVORTEMENT.....                                                          | 157        |
| VI.4 - LES CONSEQUENCES DU RECOURS A L'AVORTEMENT.....                                                                    | 159        |
| VI.4.1 - Nature des complications .....                                                                                   | 159        |
| VI.4.2 - Réactions psychologiques et intentions futures .....                                                             | 159        |
| <b>CHAPITRE VII - SANTE DES ENFANTS .....</b>                                                                             | <b>161</b> |
| VII.1 - LES MALADIES CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS.....                                                             | 161        |
| VII.1.1 ñ Le ratio de morbidité.....                                                                                      | 161        |
| VII.1.2 ñ Fréquence des maladies chez les enfants selon quelques caractéristiques de la<br>mère et du noyau familial..... | 161        |
| VII.2 - ITINERAIRE THERAPEUTIQUE.....                                                                                     | 165        |
| VII.2.1 - Premier recours aux soins.....                                                                                  | 165        |
| VII.2.2 - Dernier recours aux soins .....                                                                                 | 166        |
| VII.2.3 - Nombre de recours.....                                                                                          | 167        |
| VII.3 - PRISE EN CHARGE DES SOINS .....                                                                                   | 168        |
| VII.3.1 - Premier recours.....                                                                                            | 168        |
| VII.3.2 - Dernier recours .....                                                                                           | 170        |
| <b>CHAPITRE VIII - LES UNIONS AU TOGO .....</b>                                                                           | <b>173</b> |
| VIII.1 - ENTREE EN UNION.....                                                                                             | 174        |
| VIII.1.1 ñ Etat matrimonial au moment de l'enquête .....                                                                  | 174        |
| VIII.1.2 ñ Rang et durée des unions .....                                                                                 | 174        |
| VIII.1.3 - Situation matrimoniale du conjoint à l'entrée en union .....                                                   | 176        |
| VIII.2 - CARACTERISTIQUES DES UNIONS.....                                                                                 | 177        |
| VIII.2.1 - Lien de parenté avec le conjoint.....                                                                          | 177        |
| VIII.2.3 - Situation de résidence des conjoints.....                                                                      | 178        |
| VIII.2.4 - Type d'union .....                                                                                             | 179        |
| VIII.3 - STABILITE DES UNIONS .....                                                                                       | 181        |
| VIII.3.1 - La monogamie : le régime matrimonial dominant au Togo. ....                                                    | 181        |
| VIII.3.2 - L'issue des unions .....                                                                                       | 182        |
| VIII.3.3 - Les déterminants de l'issue .....                                                                              | 183        |

|                                                                                  |            |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>CHAPITRE IX - VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.....</b>                            | <b>187</b> |
| IX.1 - DEFINITION DES CONCEPTS.....                                              | 187        |
| IX.2 - LES VIOLENCES DANS LES FAMILLES TOGOLAISES .....                          | 188        |
| IX.3 - LES VIOLENCES PHYSIQUES ET LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES..... | 194        |
| <b>EN GUISE DE CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....</b>                | <b>198</b> |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....                                                 | 201        |
| <b>ANNEXES .....</b>                                                             | <b>207</b> |

## LISTE DES TABLEAUX

|                                                                                                                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1.1 : Répartition de 100 individus de chaque groupe d'âges, sexe, milieu de résidence et région selon la situation de ces individus dans l'activité.....               | 18 |
| Tableau 1.2 : Taux d'activité (%) par groupe d'âges selon le sexe.....                                                                                                         | 20 |
| Tableau 1.3 : Répartition de 100 individus actifs de chaque caractéristique socio-démographique selon le secteur d'appartenance de leur activité principale.....               | 22 |
| Tableau 1.4 : Structure de la population active agricole (%) selon le statut d'occupation de la terre et le sexe .....                                                         | 24 |
| Tableau 1.5 : Répartition de 100 actifs exerçant une activité secondaire de chaque catégorie socio-démographique selon le secteur d'appartenance de cette activité .....       | 26 |
| Tableau 1.6a : Répartition de 100 actifs exerçant une activité secondaire de chaque catégorie socio-démographique selon le motif invoqué .....                                 | 27 |
| Tableau 1.6b : Répartition de 100 actifs de chaque secteur d'activité principale selon le secteur d'activité secondaire .....                                                  | 27 |
| Tableau A I.1 : Répartition (en %) de la population masculine de 10 ans et plus selon la situation dans l'activité.....                                                        | 29 |
| Tableau A I.2 : Répartition (en %) de la population féminine de 10 ans et plus selon la situation dans l'activité.....                                                         | 30 |
| Tableau A I.3 : Répartition de 100 actifs de chaque secteur d'activité principale selon le secteur d'activité secondaire et le sexe.....                                       | 30 |
| Tableau A I.4 : Répartition de 100 actifs de chaque secteur d'activité principale selon le secteur d'activité secondaire et le milieu de résidence.....                        | 31 |
| Tableau A I.5 : Répartition de 100 actifs de chaque secteur d'activité principale selon le secteur d'activité secondaire et le niveau d'instruction .....                      | 31 |
| Tableau 1.7 : Proportion des enquêtés ayant déclaré avoir bénéficié de ressource par milieu de résidence, sexe, statut dans le noyau selon la provenance des ressources .....  | 34 |
| Tableau 1.8 : Répartition des enquêtés par région selon les principaux postes de dépenses ...                                                                                  | 36 |
| Tableau 1.9 : Répartition des enquêtés selon la part de leur revenu consacrée à l'alimentation .....                                                                           | 36 |
| Tableau 1.10 : Répartition (%) des enquêtés ayant épargné dans une institution financière selon le sexe et les caractéristiques des épargnants (ensemble des épargnants) ..... | 39 |
| Tableau 1.11 : Répartition (%) des épargnants par sexe et selon le secteur d'activité .....                                                                                    | 40 |
| Tableau 1.12 : Répartition (%) des enquêtés ayant épargné de manière informelle par sexe et selon les caractéristiques socio-démographiques .....                              | 41 |

|                                                                                                                                                                                                                        |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1.13 : Répartition (%) des épargnants par montant de la tontine (cotisation mensuelle) et selon quelques caractéristiques de l'épargnant.....                                                                  | 43 |
| Tableau 1.14 : Répartition (%) par sexe des enquêtés endettés selon quelques caractéristiques .....                                                                                                                    | 44 |
| Tableau 1.15 : Répartition (%) des enquêtés ayant contracté une dette par montant de la dette et selon quelques caractéristiques.....                                                                                  | 46 |
| Tableau 1.16 : Répartition (%) des enquêtés ayant contracté une dette par montant de la dette et selon son mode d'utilisation.....                                                                                     | 47 |
| Tableau 1.17 : Répartition (%) des enquêtés par type de difficultés principales rencontrées selon quelques caractéristiques.....                                                                                       | 48 |
| Tableau 2.1 : Pourcentage des enquêtés ayant évoqué les différents problèmes par région ....                                                                                                                           | 52 |
| Tableau 2.2 : Pourcentage des personnes qui ont proposé les différentes solutions par région .....                                                                                                                     | 55 |
| Tableau 2.3 : Répartition des enquêtés par région de résidence actuelle selon la perception de l'évolution des conditions de vie.....                                                                                  | 58 |
| Tableau 2.4 : Proportion (%) des enquêtés selon le type de biens et services reçus ou envoyés et certaines caractéristiques socio-démographiques .....                                                                 | 65 |
| Tableau 2.5 : Répartition des enquêtés selon la fréquence des biens et services reçus et certaines caractéristiques socio-démographiques.....                                                                          | 69 |
| Tableau 2.6 : Répartition des enquêtés selon le motif de confiage et l'activité actuelle de l'enfant confié accueilli .....                                                                                            | 72 |
| Tableau 2.7 : Répartition des enquêtés selon la nature du groupement d'appartenance et certaines caractéristiques socio-démographiques.....                                                                            | 77 |
| Tableau 2.8 : Répartition des membres d'association selon le type d'association d'appartenance et certaines caractéristiques socio-démographiques.....                                                                 | 79 |
| Tableau 3.1 : Répartition ( %) des enfants selon leur statut et certaines caractéristiques socio-démographiques.....                                                                                                   | 87 |
| Tableau 3.2 : Répartition ( %) des enfants de 6-14 ans selon le groupe d'âge et leur statut.....                                                                                                                       | 88 |
| Tableau 3.3 : Répartition ( %) des enfants de 6-14 ans selon le sexe, le statut dans le ménage et la fréquentation scolaire .....                                                                                      | 90 |
| Tableau 3.4 : Proportion ( %) des enfants 6 à 14 ans selon le statut familial, le sexe et les activités .....                                                                                                          | 91 |
| Tableau 3.5 : Proportion ( %) des enfants par groupe d'âge et milieu de résidence selon le statut familial et l'activité .....                                                                                         | 93 |
| Tableau 3.6 : Répartition ( %) des enfants selon la personne ayant décidé de la scolarisation, des sorties et du mariage des enfants et certaines caractéristiques de la femme (religion et milieu de résidence) ..... | 95 |

|                                                                                                                                                                                                                              |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 4.1 : Taux nets de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans par sexe et selon certaines caractéristiques socio-démographiques du Chef de ménage.....                                                                  | 107 |
| Tableau 4.2 : Répartition (%) des ménages selon le nombre d'enfants scolarisables (âgés de 6 à 14 ans) et quelques caractéristiques du ménage .....                                                                          | 111 |
| Tableau 4.3 : Répartition (%) des ménages selon le nombre d'enfants scolarisés (âgés de 6 à 14 ans) et quelques caractéristiques du ménage .....                                                                             | 112 |
| Tableau 4.4 : Taux nets (%) de scolarisation selon le nombre d'enfants scolarisables et certaines caractéristiques socio-démographiques du CM .....                                                                          | 113 |
| Tableau 4.5 : Statut scolaire de la population âgée de 10 à 29 ans selon certaines caractéristiques .....                                                                                                                    | 116 |
| Tableau 4.6 : Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus qui est alphabétisée, Togo, 2000 .....                                                                                                                     | 117 |
| Tableau 5.1 : Répartition des femmes et des hommes selon les nombres d'enfants nés vivants et enfants survivants et certaines caractéristiques socio-démographiques (âge, milieu de résidence et niveau d'instruction) ..... | 122 |
| Tableau 5.2 : Parités moyennes par âge selon différentes sources chez les femmes et les hommes .....                                                                                                                         | 126 |
| Tableau 5.3 : Répartition des femmes et des hommes actuellement en union selon la préférence en matière de fécondité et l'âge .....                                                                                          | 127 |
| Tableau 5.4 : Répartition des femmes de 15-49 ans et des hommes de 15-59 ans actuellement en union selon les préférences en matière de fécondité et le nombre d'enfants survivants .....                                     | 129 |
| Tableau 5.5 : Répartition des femmes de 15-49 ans en union selon le nombre d'enfants supplémentaires et certaines caractéristiques socio-démographiques .....                                                                | 130 |
| Tableau 5.6 : Répartition des hommes de 15-59 ans en union selon le nombre d'enfants supplémentaires et certaines caractéristiques socio-démographiques .....                                                                | 131 |
| Tableau 5.7 : Répartition des femmes et des hommes en union désirant des enfants supplémentaires selon les raisons et certaines caractéristiques socio-démographiques (âge, milieu de résidence) .....                       | 132 |
| Tableau 5.8 : Répartition des femmes et des hommes en union qui désirent limiter la descendance selon les raisons avancées.....                                                                                              | 133 |
| Tableau 5.9 : Répartition des femmes en union désirant des enfants supplémentaires qui en ont discuté avec leurs partenaires et avis du partenaire selon les caractéristiques socio-démographiques.....                      | 134 |
| Tableau 5.10 : Répartition des hommes en union désirant des enfants supplémentaires qui ont discuté avec leurs partenaires et avis du partenaire selon les caractéristiques socio-démographiques.....                        | 135 |

|                                                                                                                                                                                                   |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 5.11 : Répartition des femmes et des hommes en union utilisant une méthode contraceptive moderne selon certaines caractéristiques socio-démographiques et les méthodes utilisées .....    | 137 |
| Tableau 5.12 : Discussion entre conjoints et avis du partenaire au sujet de l'utilisation actuelle de la contraception .....                                                                      | 138 |
| Tableau 5.13 : Répartition des femmes et des hommes en union selon leurs intentions sur l'utilisation future des méthodes contraceptives .....                                                    | 139 |
| Tableau 5.14 : Discussion entre conjoints et avis du partenaire au sujet de l'utilisation future de la contraception .....                                                                        | 139 |
| Tableau 5.15 : Répartition des femmes et des hommes en union n'utilisant pas de méthodes contraceptives selon les raisons avancées et le milieu de résidence.....                                 | 140 |
| Tableau 5.16 : Structure par sexe de la population des jeunes de 10 à 29 ans vivant dans le ménage de leurs parents selon certaines caractéristiques socio-démographiques.....                    | 143 |
| Tableau 5.17 : Proportion (%) des jeunes célibataires de 10 à 29 ans ayant déjà eu leur premier rapport sexuel selon quelques caractéristiques socio-démographiques .....                         | 144 |
| Tableau 5.18 : Proportion (%) des jeunes ayant utilisé une méthode contraceptive lors des premiers et derniers rapports sexuels selon quelques caractéristiques socio-démographiques.....         | 147 |
| Tableau 5.19 : Répartition de jeunes ayant utilisé une méthode contraceptive aux premiers et derniers rapports sexuels selon la personne qui a pris l'initiative et le sexe (%).....              | 148 |
| Tableau 6.1 : Répartition (%) par milieu de résidence actuel des femmes ayant déjà avorté une fois au moins selon l'âge actuel, l'état matrimonial actuel et le niveau d'instruction atteint..... | 150 |
| Tableau 6.2 : Répartition des femmes par milieu de résidence et selon l'âge au dernier avortement (ensemble des femmes ayant avorté une fois au moins).....                                       | 152 |
| Tableau 6.3 : Nombre moyen d'avortement de l'ensemble des femmes du Togo et nombre moyen d'avortement des femmes de Lomé selon le groupe d'âge à l'enquête.....                                   | 153 |
| Tableau 6.4 : Répartition des femmes selon la méthode d'avortement, l'âge au dernier avortement et le milieu de résidence (ensemble des femmes ayant déjà avorté une fois au moins) .....         | 155 |
| Tableau 6.5 : Répartition des femmes selon le motif du dernier avortement et quelques caractéristiques socio-démographiques (ensemble des femmes ayant déjà avorté une fois au moins).....        | 156 |
| Tableau 6.6 : Répartition (%) des femmes selon la pratique de la contraception avant et après le dernier avortement (en % du total) .....                                                         | 158 |
| Tableau 6.7 : Répartition (%) des femmes qui ont déjà avorté selon leurs intentions futures et quelques caractéristiques démographiques .....                                                     | 160 |

|                                                                                                                                                                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 7.1 : Ratios de morbidité selon quelques caractéristiques de la mère et celles du ménage au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête.....                                                    | 163 |
| Tableau 7.2 : Ratios de morbidité selon quelques caractéristiques des enfants.....                                                                                                                             | 165 |
| Tableau 7.3 : Répartition ( %) des femmes ayant eu un enfant malade selon le 1 <sup>er</sup> recours thérapeutique et la provenance des médicaments.....                                                       | 166 |
| Tableau 7.4 : Répartition ( %) des femmes ayant eu un enfant malade selon le dernier recours thérapeutique et la provenance des médicaments.....                                                               | 167 |
| Tableau 7.5 : Nombre moyen de recours selon le type de maladie et le lieu du premier recours.....                                                                                                              | 167 |
| Tableau 7.6 : Répartition des femmes ayant déclarés un enfant malade selon certaines caractéristiques de la personne qui a décidé du 1 <sup>er</sup> recours, qui a amené au lieu et qui a payé les frais..... | 169 |
| Tableau 7.7 : Répartition ( %) des femmes ayant déclarés un enfant malade selon certaines caractéristiques de la personne qui a amené l'enfant aux soins.....                                                  | 171 |
| Tableau 8.1 : Répartition de la population enquêtée selon l'état matrimonial au moment de l'enquête et le sexe.....                                                                                            | 174 |
| Tableau 8.2 : Durée moyenne des unions (en années) selon certaines caractéristiques des conjoints.....                                                                                                         | 176 |
| Tableau 8.3 : Répartition ( %) des unions selon la situation matrimoniale du conjoint/de la conjointe au moment de l'entrée en union.....                                                                      | 176 |
| Tableau 8.4 : Répartition ( %) des dernières unions selon celui qui a choisi le conjoint et certaines caractéristiques.....                                                                                    | 178 |
| Tableau 8.5 : Répartition ( %) des unions selon la situation de résidence des conjoints, le milieu de résidence et la région de résidence.....                                                                 | 179 |
| Tableau 8.6 : Répartition ( %) des unions selon le type d'union et certaines caractéristiques des conjoints (toutes les unions).....                                                                           | 181 |
| Tableau 8.7 : Répartition des enquêtées femmes mariées ou en union libre) selon le nombre de coépouse et certaines caractéristiques socio-démographiques.....                                                  | 182 |
| Tableau 8.8 : Répartition des unions selon l'issue de l'union.....                                                                                                                                             | 183 |
| Tableau 8.9 : Répartition des enquêtés selon l'issue de l'union, le nombre d'enfants naturels et certaines caractéristiques.....                                                                               | 183 |
| Tableau 8.10 : Répartition des enquêtées en union selon la situation de résidence et l'issue des unions et de la dernière union.....                                                                           | 185 |
| Tableau 8.A.1 : Répartition ( %) des unions selon le lien de parenté avec le conjoint/ la conjointe et le milieu de résidence.....                                                                             | 185 |
| Tableau 9.1 : Proportion des enquêtés connaissant les types de violences selon certaines caractéristiques socio-démographiques .....                                                                           | 190 |

|                                                                                                                                                                              |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 9.2 : Proportion des enquêtés reconnaissant la pratique des types de violences dans leurs communautés et selon certaines caractéristiques socio-démographiques ..... | 192 |
| Tableau 9.3 : Proportion des victimes de violence selon la nature de la violence et certaines caractéristiques socio-démographiques .....                                    | 194 |
| Tableau 9.4 : Proportion des enquêtées qui connaissent une femme battue au cours de l'année de l'enquête selon le milieu de résidence et la région.....                      | 197 |

## LISTE DES GRAPHIQUES

|                                                                                                                                                                                                                                    |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Graphique 1.1 : Taux d'activité selon le groupe d'âges et le sexe .....                                                                                                                                                            | 20 |
| Graphique 1.2 : Répartition des actifs occupés selon le secteur d'activité principale .....                                                                                                                                        | 21 |
| Graphique 2.1 : Proportion par sexe des principaux problèmes .....                                                                                                                                                                 | 53 |
| Graphique 2.2 : Proportion ( %) par sexe des enquêtés selon les principales solutions<br>proposées.....                                                                                                                            | 57 |
| Graphique 2.3 : Proportion ( %) des enfants par groupe d'âge selon la prise en charge par les<br>parents biologiques de quelques besoins .....                                                                                     | 60 |
| Graphique 2.4 : Répartition de la prise en charge des enfants par les parents biologiques selon<br>le sexe.....                                                                                                                    | 61 |
| Graphique 2.5 : Répartition des bénéficiaires de transferts familiaux selon certaines<br>caractéristiques socio-démographiques .....                                                                                               | 64 |
| Graphique 2.6 : Répartition de ceux qui ont envoyés des biens et services selon certaines<br>caractéristiques socio-démographiques .....                                                                                           | 66 |
| Graphique 2.7 : Proportion des enquêtés qui ont reçu d'assistance familiale lors du décès d'un<br>proche parent selon certaines caractéristiques socio-démographiques.....                                                         | 70 |
| Graphique 2.8 : Répartition des enquêtés qui ont accueilli un enfant confié selon certaines<br>caractéristiques socio-démographiques .....                                                                                         | 71 |
| Graphique 2.9 : Répartition des enquêtés selon l'appartenance à une association et certaines<br>caractéristiques socio-démographiques .....                                                                                        | 75 |
| Graphique 2.10 : Répartition (%) des enquêtés selon la plus importante assistance reçue lors<br>du dernier décès dans la famille et selon la plus importante assistance reçue lors de la<br>dernière naissance dans le foyer ..... | 80 |
| Graphique 2.11 : Répartition (%) des enquêtés qui ont reçu l'aide associative lors du dernier<br>décès dans la famille selon certaines caractéristiques socio-démographiques.....                                                  | 81 |
| Graphique 3.1 : Répartition ( %) des enfants selon leur statut par rapport à l'enquêtée .....                                                                                                                                      | 86 |
| Graphique 3.2 : Proportion ( %) des enfants de 6-14 ans selon le groupe d'âge et leur statut..                                                                                                                                     | 89 |
| Graphique 3.3 : Qui a pris la décision de mettre le dernier enfant à l'école/apprentissage ? ...                                                                                                                                   | 94 |
| Graphique 3.4 : Qui donne la permission de sortie aux enfants ?.....                                                                                                                                                               | 96 |
| Graphique 3.5 : Qui prend la décision de mariage des enfants ? .....                                                                                                                                                               | 97 |
| Graphique 3.6 : Répartition ( %) des enfants victimes selon le lien avec les auteurs, et le lieu<br>où on a porté plainte.....                                                                                                     | 98 |

|                                                                                                                                                                                       |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Graphique 3.7 : Répartition ( %) des enfants victimes de viol selon le lieu où on a porté de la plainte et la suite réservée .....                                                    | 99  |
| Graphique 4.1 : Évolution des taux nets de scolarisation selon l'âge et le sexe .....                                                                                                 | 105 |
| Graphique 4.2 : Raisons principales de la non scolarisation des enfants de 6 à 14 ans .....                                                                                           | 114 |
| Graphique 5.1.a : Répartition des hommes et des femmes en union selon les nombres d'enfants nés vivants et l'âge .....                                                                | 123 |
| Graphique 5.1.b : Répartition des hommes et des femmes selon les nombres d'enfants nés vivants et l'âge .....                                                                         | 124 |
| Graphique 5.2.a : Répartition des hommes et des femmes en union selon les nombres d'enfants nés vivants, le milieu de résidence et le niveau d'instruction .....                      | 125 |
| Graphique 5.2.b : Répartition des hommes et des femmes selon les nombres d'enfants nés vivants, le milieu de résidence et le niveau d'instruction.....                                | 125 |
| Graphique 5.3 : Répartition des hommes et des femmes en union ne voulant plus d'enfants selon l'âge .....                                                                             | 128 |
| Graphique 5.4 : Proportion de jeunes célibataires de chaque âge ayant déjà connu leur premier rapport sexuel selon le sexe.....                                                       | 145 |
| Graphique 6.1 : Proportions de femmes ayant avorté une fois au moins selon la région de résidence.....                                                                                | 152 |
| Graphique 6.2 : Évolution du nombre moyen d'avortement par femme selon l'âge à l'enquête (au Togo et à Lomé).....                                                                     | 154 |
| Graphique 7.1 : Ratios de morbidité selon certaines caractéristiques des mères et des noyaux familiaux au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête .....                    | 162 |
| Graphique 7.2 : Répartition ( %) des femmes ayant eu un dernier recours selon la personne qui a décidé de ce recours .....                                                            | 170 |
| Graphique 8.1 : Répartition ( %) des unions selon leur rang.....                                                                                                                      | 175 |
| Graphique 8.2 : Proportion des enquêtées par type d'union .....                                                                                                                       | 180 |
| Graphique 9.1 : Proportion ( %) des victimes de violence selon la nature de la violence .....                                                                                         | 193 |
| Graphique 9.2 : Répartition des victimes selon le lien avec les auteurs, et le lieu où l'on a porté plainte .....                                                                     | 195 |
| Graphique 9.3 : Répartition des victimes de violence physique subies au cours des dix mois ayant précédé l'enquête selon le lien avec les auteurs, et le lieu où l'on a porté plainte | 196 |

## PROPOS INTRODUCTIFS ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Des recherches sur les questions de développement ont démontré que la structure familiale est au centre de toute organisation sociale et au cœur des comportements démographiques. Lieu de reproduction, de l'éducation et de la protection des enfants, la cellule familiale, d'une part, assure encore largement en Afrique la création de l'emploi, utilise la force productrice, répartit les revenus, subvient aux besoins de santé de l'ensemble de ses membres et d'autre part, joue le rôle de régulation, de surveillance des jeunes et de résolution des conflits. Elle est donc par excellence le lieu de la production, de la reproduction et le cadre privilégié des décisions sociales, économiques et démographiques. De ce fait, elle constitue un élément central pour la compréhension des mécanismes démographiques et de leurs interrelations avec le développement socio-économique.

Des enquêtes par sondages notamment celles de Vimard (1988) et de Pilon (1988) et quelques résultats des recensements (Locoh, 1988), ont montré la spécificité des structures familiales africaines et leur relations, non seulement avec des variables démographiques (nuptialité, fécondité) mais aussi avec les modes de production dominants et les normes de répartition des revenus.

Trop souvent, la dynamique démographique des populations est analysée en termes de comportements individuels. Pourtant la fécondité comme les migrations s'exercent dans le cadre de stratégies familiales au sein desquelles s'insèrent, de façon plus ou moins conflictuelle, les décisions individuelles.

En effet, sur le plan de la nuptialité par exemple, il a été noté que la constitution des familles se réalise de plus en plus tardivement et ne s'inscrit plus forcément dans les règles sociétales prévalant naguère, les types d'unions se diversifient; les unions elles-mêmes deviennent de plus en plus fragiles. Les ménages ayant à leur tête une femme se multiplient, notamment en ville.

Dans le domaine de la migration, l'exode rural contribue à accroître dans les villes et surtout dans les capitales africaines une main d'œuvre peu formée et qui ne trouve pas à s'employer.

Actuellement, en Afrique, ce sont les familles qui "gèrent" en plus grande partie, la distribution des revenus entre producteurs et non producteurs. Elles jouent également un rôle important dans la création d'emplois particulièrement dans le secteur informel urbain; les décisions migratoires des individus sont partie prenante des stratégies familiales aussi bien en termes de recherche de revenus que de répartition des charges, d'hébergement, etc.

Par ailleurs, dans la conjoncture de crise actuelle caractérisée par la faiblesse des organisations étatiques de protection sociale, de formation et de scolarisation, la stagnation voire la dégradation des infrastructures sanitaires, scolaires et administratives en Afrique au Sud du Sahara comme dans de nombreux pays en développement, ce sont toujours les groupes familiaux qui doivent faire face aux urgences en même temps qu'ils subissent des mutations sensibles qui méritent d'être éclairées.

Bien qu'aucune étude d'envergure nationale n'ait été réalisée au Togo sur la famille, on admet volontiers que les structures traditionnelles familiales sont en voie d'éclatement. Cette

situation serait due à un contexte socio-économique difficile, qui aurait conduit semble-t-il, les familles à développer de nouvelles stratégies de survie en remettant en cause, entre autres, les rôles traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes au sein de la société. Cependant, cette analyse ne s'appuie pas sur des informations objectivement vérifiables. Ainsi le besoin de réaliser une enquête sur la famille au Togo est globalement affirmé par tous les partenaires tant nationaux qu'internationaux.

Il est vrai qu'aucune institution n'échappe aux effets de la croissance démographique et aux difficultés économiques. Mais parmi ces institutions, c'est surtout la famille (cellule de base) qui est prioritairement concernée. Son étude statistique et sociologique présente un intérêt économique et social évident.

Il est à noter que le Togo souffre d'une insuffisance d'informations fiables, nécessaires pour une planification socio-économique intégrée. Cette insuffisance est accentuée par le caractère caduque des données disponibles. Le dernier recensement remontant à 1981 (il y a plus de 20 ans maintenant), il n'existe pas de données fiables dans le secteur permettant une bonne analyse de base en vue de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de projets pertinents pour une mise en oeuvre efficace de la politique nationale de population; d'où la réalisation d'études d'envergure nationale permettant de cerner les priorités de recherche dans le secteur de la population.

La situation de crise que traverse le Togo conduit les différents acteurs à renégocier les différents rôles entre hommes et femmes. La crise, les programmes d'ajustement structurel, la dévaluation du franc CFA, en amputant les revenus des ménages et/ou en réduisant le pouvoir d'achat de ces derniers, projettent les femmes aux premières lignes dans de nombreux secteurs de la vie sociale. Avec la raréfaction des emplois et ses effets néfastes dans beaucoup de milieux africains, les hommes sont alors amenés à reconnaître l'apport indispensable des revenus des femmes dans les stratégies de survie de la famille. Locoh (1996) soulignait que c'est la reconnaissance par les hommes qui est le fait nouveau car cet apport, souvent substantiel, existait déjà auparavant. Voilà des situations qui vont inmanquablement conduire à des remises en question de certaines pratiques dans les rapports de genre, les rôles masculins et féminins au sein de la famille et de la société en général.

Il est donc primordial d'entreprendre des études dans ce domaine de façon à mieux appréhender le rôle de la famille dans l'interrelation "Population et Développement" et à faire ressortir ce qui relève de décisions politiques et de responsabilités collectives. Il s'agira également de déterminer comment les structures familiales sauront trouver des solutions adéquates pour maîtriser la croissance démographique, pour combattre la précarité de la production et pour répondre aux défis des changements socioculturels ; et d'identifier les difficultés que ces familles affrontent et les solutions qu'elles adoptent pour répondre aux besoins de leurs membres.

De plus, la mise en oeuvre de la politique nationale de population (PNP) gagnerait beaucoup en efficacité si les stratégies familiales des différents membres sociaux sont mieux connues. En effet, depuis Octobre 1998, le Togo a adopté une politique nationale de population dont l'objectif principal est l'amélioration des conditions de vie des populations. La réalisation de cet objectif constitue depuis plusieurs décennies la dimension essentielle des différents plans et programmes de développement du Togo quand bien même la prise en compte de la dimension population ne soit pas adéquate.

Parmi les multiples obstacles qui entravent la réalisation du bien-être de la population, la croissance démographique accélérée dont les conséquences annihilent les efforts de la lutte contre la généralisation de la pauvreté constitue un élément important.

La mise en oeuvre de cette politique nationale de population nécessite de disposer d'informations quantitatives et qualitatives fiables et de connaissances récentes sur les relations entre les phénomènes démographiques et les différents secteurs socio-économiques à travers des études spécifiques sur des thèmes prioritaires du secteur population. L'un de ces thèmes constitue cette étude sur la famille togolaise et son comportement en situation de crise généralisée. C'est la première étude du genre au Togo, compte tenu de sa spécificité et de ses imbrications avec les différents secteurs sociaux du développement.

Le rapport ci-dessous qui présente les principaux résultats de cette étude est structuré en quatre grandes parties.

La première partie intitulée "Fonction de production au sein des ménages" comporte deux chapitres. Le premier (chapitre I) documente la provenance des différentes ressources du ménage et l'utilisation qui en est faite par les membres tandis que le chapitre II traite des difficultés rencontrés par les ménages togolais et les stratégies de survie que ces ménages mettent en oeuvre.

La seconde partie du rapport aborde un des secteurs sociaux importants pour le développement à savoir "L'éducation et l'alphabétisation". Le premier chapitre de cette partie (Chapitre III) traite de l'éducation familiale des enfants, leur statut dans le ménage et les activités domestiques qu'ils exercent. Dans le second chapitre de cette partie (Chapitre IV), les niveaux et déterminants de la scolarisation des enfants de même que la charge éducative des ménages ont été documentés.

La troisième partie qui traite de la "Reproduction et prise en charge de la santé au sein des ménages", comporte trois chapitres. Le premier (Chapitre V) traite de la fécondité et de la régulation des naissances de même que le comportement sexuel des jeunes. Le second (Chapitre VI) a documenté à travers cette étude le phénomène de l'avortement au Togo notamment l'ampleur du phénomène et ses déterminants. Le troisième chapitre (Chapitre VII) passe en revue la santé des enfants et leur prise en charge en matière de soins.

La quatrième partie intitulée "Relations conjugales et violences" s'articule autour de deux chapitres. Le premier (chapitre VIII) décrit l'histoire matrimoniale des enquêtés et les caractéristiques des unions. Dans le second (Chapitre IX) le problème des violences faites aux femmes, l'ampleur du phénomène et les différents recours ont été documentés.

## **OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE RECHERCHE**

### **Objectifs de l'étude**

#### *a) Objectifs généraux*

L'étude vise globalement à fournir aux différents intervenants de développement au Togo des informations qui permettent une meilleure connaissance de la famille et des stratégies que cette dernière met en oeuvre pour s'ajuster aux effets appauvrissants de la crise. Les structures

familiales étant au centre et au cœur de toute l'organisation sociale, ces informations sont utiles pour permettre de cerner les effets de la pauvreté sur les recompositions familiales et les arrangements domestiques au Togo et faciliter la mise en oeuvre de programmes intégrés dans le domaine de la politique nationale de population.

#### *b) Objectifs spécifiques*

Les principaux objectifs spécifiques peuvent se résumer comme suit:

1. collecter des données sur les structures familiales (taille et composition des ménages et des noyaux familiaux) ;
2. appréhender les comportements socio-démographiques des familles (conséquences des facteurs socio-économiques sur des comportements de familles, rapports inter-familiaux) ;
3. étudier les contraintes et stratégies économiques des familles et appréhender leur impact sur la santé, l'éducation et le statut de résidence des membres.
4. cerner les déterminants familiaux et socioculturels de la scolarisation des enfants et particulièrement celle des filles à la lumière des choix et des contraintes économiques des années de crise ;
5. cerner les itinéraires thérapeutiques empruntés par les ménages et répertorier les justifications de ces choix ;
6. analyser les relations conjugales, les relations inter-membres et le statut de la femme dans les ménages togolais.

#### **Les hypothèses de recherche**

L'étude est sous-tendue par un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont les suivantes :

- \* Au Togo, les structures familiales sont très diversifiées et variables selon certaines caractéristiques économiques :
  - elles sont élargies dans les régions dominées par l'agriculture de subsistance et à fort besoin de main d'œuvre, à rythme saisonnier, avec polygamie et forte fécondité ;
  - elles sont moins élargies dans les zones agricoles de plantation avec salariat ;
  - elles sont restreintes et les liens sont plus distendus dans les villes , où les aspirations des jeunes sont tout autres, où l'autorité des aînés recule, où les conditions socio-économiques (emploi, logement, éducation, etc.) sont plus difficiles.

- \* La sous-scolarisation d'une grande partie de la population et particulièrement la sous-scolarisation des filles relève davantage de stratégies familiales que de considérations relatives à l'offre de scolarisation. L'avènement de la crise ayant accentué les choix familiaux dans la scolarisation des enfants, dans les familles à faible revenu, la préférence est accordée à la scolarisation des garçons.
- \* Certains facteurs notamment les situations de polygamie, la non co-résidence des conjoints placent de nombreuses femmes en position d'assumer seules la lourde charge de l'éducation des enfants avec les risques que comporte l'absence d'un des parents.
- \* Les structures familiales sont sources d'une solidarité lignagère plutôt que conjugale ; elles sont basées sur l'inégalité entre hommes et femmes et sur une grande division sexuelle du travail, incluant souvent l'autonomie économique des femmes.
- \* Les familles sont un lieu de régulation de la création d'emplois, de répartition de revenus et de contrôle de la consommation. Les stratégies ont rapidement évolué en ce domaine depuis le début de la crise.
- \* Les instances familiales continuent de jouer un rôle prépondérant dans la constitution des noyaux conjugaux et c'est également à leur niveau que s'élabore toute l'organisation sociale.

## METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET ECHANTILLONNAGE

### Le Plan de sondage

La base de sondage est constituée de la liste des Zones de Dénombrement (ZD) élaborée lors de la cartographie du Recensement en 1996. Dans cette base, on a choisi la sous-base constituée des ZD qui ont été sélectionnées au cours de l'Enquête Démographique et de Santé 2<sup>ème</sup> phase (EDST2). Cette sous-base a été choisie car une liste des ménages des ZD qui la composent a été élaborée en 1997. Cette liste aura peu changé en trois ans ; elle a pu faciliter les travaux de mise à jour. Le tirage de l'échantillon se fait en quatre étapes :

- *Au premier niveau*, on tire les unités primaires (ZD) avec une probabilité proportionnelle à leur taille en nombre de ménages.
- *Au deuxième niveau*, dans chaque ZD échantillon, un nombre  $k$  de ménages sont tirés de façon que l'échantillon de ménages soit auto-pondéré à l'intérieur de chaque strate.
- *Au troisième niveau*, tous les noyaux principaux des ménages sont tirés et un autre noyau familial est tiré parmi les noyaux secondaires.
- *Au quatrième niveau*,
  - a)** tous les chefs des noyaux (CN) familiaux échantillonnés sont inclus dans l'échantillon de l'enquête individuelle (homme ou femme) ; un noyau familial étant défini comme « *un sous-ensemble d'au moins deux personnes d'un ménage prenant ensemble leur repas* ».

- b)** dans chaque noyau enquêté, une femme du chef de noyau (si celui-ci est un homme) est tiré pour l'enquête individuelle «Femme».
- c)** dans chaque noyau tiré un enfant du ménage est tiré pour l'enquête individuelle « Enfant ».
- d)** dans chaque ménage échantillon, un autre membre du ménage (ni CN, ni épouse ni enfant d'un CN) est tiré pour l'enquête individuelle « Autre membre du ménage ».

### La taille des échantillons

Les tailles des échantillons dans les différents domaines d'étude ont été déterminées pour que les critères (erreurs de sondage et le degré de confiance) de l'échantillon soient acceptables. Avec 500 personnes interrogées dans chaque strate (domaine d'étude) pour chaque type de questionnaire, ces critères sont vérifiés pour l'échantillon. Cela donne pour les six strates au moins 3000 questionnaires de chaque type à remplir. En tenant compte des noyaux sans femme ou sans fils ou fille du CN ou sans autre membre et des taux de non réponses observés dans les différentes enquêtes, on a estimé qu'il faut enquêter au minimum 3500 ménages pour obtenir ces effectifs au niveau des enquêtes individuelles.

#### \* Détermination de l'échantillon des grappes

- **Tirage des grappes échantillons** : Le tirage de l'échantillon de grappes comporte trois étapes :
  - *La détermination de la taille de l'échantillon de grappes.* Elle se fait à partir de la taille de l'échantillon en nombre de ménages, de la dispersion recherchée de l'échantillon et du nombre de ménages qu'une équipe d'enquêteurs doit pouvoir interviewer par jour. En divisant le nombre total de ménages à enquêter par le nombre de ménages à enquêter dans chaque ZD, on détermine le nombre total de ZD.
  - *La répartition des ZD échantillons dans chaque strate géographique.* On choisit l'échantillon dit optimum, c'est-à-dire celui qui aboutit à la plus petite erreur de sondage.
  - *Le tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille des ZD échantillon.* On obtient ainsi une liste de ZD classées par strate et numérotées de 1 à n (taille de l'échantillon de grappes).

Le tableau ci-après donne le nombre total de strates tirées et la répartition selon la région d'étude et le milieu de résidence

| Domaine d'étude     | Urbain | Rural | Total |
|---------------------|--------|-------|-------|
| Lomé                | 41     |       | 41    |
| Région Maritime     | 9      | 24    | 33    |
| Région Des Plateaux | 7      | 28    | 35    |
| Région Centrale     | 12     | 16    | 28    |
| Région De La Kara   | 12     | 16    | 28    |
| Région Des Savanes  | 8      | 19    | 27    |
| Ensemble Du Pays    | 89     | 103   | 192   |

### **\* Le dénombrement des grappes échantillons**

Une fois la liste obtenue, les autres travaux de préparation pour l'opération de mise à jour ont été effectués : positionnement des ZD tirées sur la carte, tirage des différentes cartes nécessaires pour positionner les ZD, préparation des dossiers de ZD (liste des ménages, documents de collecte etc..) et rédaction du manuel pour les agents de dénombrement.

Pour l'opération de dénombrement, plusieurs équipes ont été nécessaires. Chaque équipe était composée :

- **Däun superviseur dont les principales tâches étaient de :**

- prendre contact avec les autorités administratives régionales et locales,
- sensibiliser les populations sur l'opération de dénombrement elle-même, mais aussi sur l'enquête,
- Assurer la logistique de l'équipe (hébergement, itinéraire),
- Régler tout problème financier ou matériel,
- Contrôler la qualité du travail effectué par l'équipe.

- **Däagents cartographes qui avaient pour tâches :**

- La vérification des limites des grappes et leur correction éventuelle,
- La mise à jour du plan de situation de la grappe,
- La mise à jour du croquis de la grappe en éliminant les concessions qui ont disparu et en y ajoutant les nouvelles concessions.

- **Däagents énumérateurs dont le rôle était de :**

- Faire la mise à jour de la liste des ménages,
- Déterminer les ménages composés de plusieurs noyaux et faire la liste des chefs de noyaux.

Pour exécuter ce travail, les équipes sur le terrain disposaient de :

- La carte de zone dénombrement provenant de la cartographie du recensement exécutée en 1997,
- La liste des ménages produite au cours de cette même cartographie,
- La liste des ménages ruraux dénombrés par le recensement agricole en 1996,
- La liste des ménages obtenues par la mise à jour de l'EDST2 en 1998.

Le principal problème rencontré au cours de cette opération de mise à jour a été de procéder à la détermination des ménages à plusieurs noyaux et de lister les chefs des noyaux composants. La liste obtenue est en fait la liste des chefs de ménage selon la définition des enquêtes démographiques. La détermination des ménages familiaux a été faite au cours de l'enquête de la façon suivante :

- Une liste de chefs de ménage (compris entre 10 et 15 par grappe ; liste établie au bureau) ;

- Une fois sur le terrain le contrôleur accompagné des enquêteurs visite chaque ménage tiré.

### Calcul des probabilités de tirage

*Probabilités de tirage des grappes* : Les probabilités de tirage ont été calculées séparément pour chaque strate. Soit  $m_i$  le nombre de ménages dans la ZDi en 1996, et  $a$  le nombre de grappes tirées dans la strate, la probabilité  $p_1$  que cette ZD soit tirée est de :

$$p_1 = a \times \frac{m_i}{\sum_i m_i}$$

*Probabilité de tirage des ménages* : On tire  $k_i$  ménages dans la grappe  $i$ . Ce tirage est fait par rapport au nombre de ménages  $m_i^2$  issus de la mise à jour de la cartographie. La probabilité de tirage du ménage  $h$  de la grappe  $i$  est de :  $p_i = \frac{k_i}{m_i^2}$

*Tirage et probabilité de tirage des noyaux* : Deux noyaux au maximum sont tirés au niveau de chaque ménage. Le noyau principal et un noyau secondaire. Le noyau principal est tiré avec une probabilité  $p=1$  et le noyau secondaire avec une probabilité  $p_{32} = \frac{1}{n_{ih}}$ ,  $n_{ih}$  est le nombre de noyaux secondaires dans le ménage  $h$  de la grappe  $i$ .

### Tirage et probabilités de tirage pour les enquêtes individuelles

- *Le chef de noyau* : Dans chaque noyau, le chef de noyau est tiré avec une probabilité  $p=1$ .
- *Une épouse du CN dans le noyau principal et une épouse du chef du noyau secondaire tiré*. Soit  $e_h$  le nombre d'épouses du chef du noyau  $r$  dans le ménage  $h$ . La probabilité qu'une des épouses soit tirée dans le noyau est de :  $p_h = \frac{1}{e_h}$ .
- *Un fils ou fille du CN* : Les fils du CN qui participent au tirage sont ceux dont l'âge de 10 à 29 ans. Soit  $f_h$  le nombre de fils et filles des chefs de noyaux du ménage  $h$ ; la probabilité qu'un des enfants soit tiré est de :  $p_h = \frac{1}{f_h}$ .
- *Un autre membre du ménage* : un autre membre du ménage est une personne qui n'est ni CN, ni épouse d'un CN, ni fils ou fille d'un CN. Il doit être âgé de 10 ans et plus. On a tiré un autre membre parmi tous ceux vivant dans le ménage, quel que soit le noyau auquel il appartient (il peut être de sexe masculin ou féminin). Si  $a_h$  est le nombre d'autres membres du ménage  $h$ , la probabilité de tirage d'un de ces autres membres est de :  $p_h = \frac{1}{a_h}$ .

Pour appliquer ces probabilités de tirage à chaque individu et obtenir des fichiers pondérés une procédure de redressement a été utilisée.

## PROCEDURE DE REDRESSEMENT ET DES PONDERATIONS

La procédure s'articule autour de 4 points :

### Probabilité de tirage d'un chef de noyau secondaire

Cette probabilité est égale à l'inverse du nombre de noyaux secondaires dans le ménage. Exemple : Dans un ménage de moins de trois noyaux, tous les chefs de noyaux sont tirés avec une probabilité égale à 1. Dans un ménage de plus de 2 noyaux, la probabilité pour un noyau secondaire d'être tiré est égale à l'inverse du nombre de noyaux secondaires.

### Probabilité de tirage des épouses

Deux cas se présentent :

Dans le noyau principal, la probabilité de tirage d'une épouse est égale à l'inverse du nombre d'épouses de ce noyau.

Dans le noyau secondaire, la probabilité pour qu'une épouse soit tirée est égale à l'inverse du nombre de noyaux secondaires multiplié par l'inverse du nombre du nombre d'épouses dans le noyau tiré.

Exemples : voir tableau ci-dessous :

Probabilité de tirage des épouses des noyaux tirés

| Nombre de noyaux secondaires | Nombre d'épouses dans le noyau |               |               |                |
|------------------------------|--------------------------------|---------------|---------------|----------------|
|                              | 1                              | 2             | 3             | 4              |
| 1                            | 1                              | $\frac{1}{2}$ | $\frac{1}{3}$ | $\frac{1}{4}$  |
| 2                            | $\frac{1}{2}$                  | $\frac{1}{4}$ | $\frac{1}{6}$ | $\frac{1}{8}$  |
| 3                            | $\frac{1}{3}$                  | $\frac{1}{6}$ | $\frac{1}{9}$ | $\frac{1}{12}$ |

Ainsi une femme appartenant au noyau secondaire tiré dans un ménage de 3 noyaux secondaires et ayant 2 co-épouses a  $\frac{1}{9}$  de chance d'être tirée c'est à dire que son noyau a  $\frac{1}{3}$  de chance d'être tiré dans le ménage et elle-même a  $\frac{1}{3}$  de chance d'être tirée dans le noyau.

### Probabilité de tirage des enfants

La probabilité pour qu'un enfant soit tiré est égale à l'inverse du nombre d'enfants de 10 à 29 ans du ménage.

### Probabilité de tirage d'autres membres

La probabilité pour qu'un autre membre soit tiré est égale à l'inverse du nombre d'autres membres de 10 ans et plus du ménage.

### Démarche

Tout d'abord la liste des personnes éligibles a été constituée. Elle a consisté à l'élimination des visiteurs, des enfants de moins de 10 ans ou de plus de 29 ans et des autres membres de moins de 10 ans.

Ensuite 5 types de compteurs ont été créés

- 1- Compteur CN : il permet d'avoir le nombre d'hommes et de femmes CN dans chaque ménage.
- 2- Compteur épouse : il permet d'avoir le nombre d'épouses dans chaque noyau.
- 3- Compteur enfant : il permet d'avoir le nombre d'enfants dans chaque ménage.
- 4- Compteur autre membre : il permet d'avoir le nombre d'autres membres dans chaque ménage.
- 5- Compteur noyau secondaire : il permet d'avoir le nombre de noyaux secondaires dans chaque ménage.

Une seconde étape a consisté à faire la somme des enfants, des autres membres, des noyaux secondaires et des chefs de noyau secondaire dans chaque ménage. Une somme des épouses a été ensuite faite au niveau de chaque noyau secondaire.

Cette procédure a permis d'avoir dans le fichier d'éligibilité et pour chaque individu le nombre d'enfants, le nombre d'autres membres, le nombre de noyaux secondaires dans le ménage auquel il appartient, et le nombre d'épouses dans le noyau auquel il appartient.

Ensuite, le poids de chaque individu a été calculé et normalisé pour chaque type de questionnaire. Ce nouveau poids a été appliqué aux individus tirés, ce qui a permis de procéder au redressement des effectifs des individus enquêtés.

## **MATERIAUX DE COLLECTE DES DONNEES**

Outre le questionnaire ménage, quatre types de questionnaires spécifiques ont été administrés au cours de l'enquête :

- Le questionnaire "homme";
- Le questionnaire "femme";
- Le questionnaire "enfant";
- Le questionnaire "autre membre".

### **Le questionnaire "Homme"**

Ce questionnaire est administré aux hommes chefs de noyau âgés de 15 ans ou plus (le chef du noyau principal (CNP) du ménage et un des chefs de noyaux secondaires (CNS) tiré).

En dehors des variables d'identification, le questionnaire "homme" comporte les dix sections suivantes :

- 1 - Caractéristiques socio-démographiques ;
- 2 - Activités économiques et formations professionnelles ;
- 3 - Histoire migratoire ;
- 4 - Histoire matrimoniale ;

- 5 - Régulation des naissances ;
- 6 - Prise en charge du ménage ou du noyau familial ;
- 7 - Soins aux enfants ;
- 8 - Solidarité familiale ;
- 9 - Épargne et endettement ;
- 10 - Vie socioculturelle.

### **Le questionnaire "Femme"**

Il est administré aux épouses tirées des chefs de noyau (CNP et CNS) ou aux femmes chefs de noyau âgées de 15ans et plus.

Il est structuré en treize sections. En plus des dix sections que comporte le questionnaire "homme", trois autres sections sont aussi abordées dans ce questionnaire "Femme". Il s'agit des sections sur :

- 1 - Avortement ;
- 2 - Éducation des enfants ;
- 3 - Violence faite aux femmes.

### **Le questionnaire "Enfant"**

Il est administré à un enfant âgé de 10 à 29 ans, tiré parmi les enfants biologiques des chefs de noyaux.

Ce questionnaire comporte huit sections. Certaines sections se trouvent aussi dans les questionnaires précédents. La structure du questionnaire "enfant" est la suivante :

- 1 - Caractéristiques socio-démographiques ;
- 2 - Histoire scolaire ;
- 3 - Histoire migratoire ;
- 4 - Comportement sexuel ;
- 5 - Avortement ;
- 6 - Activités économiques et formations professionnelles ;
- 7 - Prise en charge des enfants ;
- 8 - Violence faites aux enfants.

### **Le questionnaire "Autre membre"**

Ce questionnaire est administré à un autre membre du ménage ; une personne qui n'est ni CN, ni épouse d'un CN, ni fils ou fille d'un CN. (il est soit enfant confié, autre parent, domestique) âgé de 10 ans ou plus, tiré parmi les autres membres du ménage

Le questionnaire "Autre membre" comporte dix sections dont cinq figurent aussi dans le questionnaire " Enfant ". Les dix sections se présentent comme suit :

- 1 - Caractéristiques socio-démographiques;
- 2 - Histoire scolaire;
- 3 - Histoire migratoire;
- 4 - Histoire matrimoniale;

- 5 - Régulation des naissances;
- 6 - Activités économiques et formations professionnelles;
- 7 - Épargne et endettement;
- 8 - Appui de ou à la famille biologique;
- 9 - Soins en matière de santé;
- 10 - Violence faite aux autres membres.

Le tableau suivant présente les 4 types de questionnaires et leurs sections.

## Les questionnaires et leurs sections

| Homme                                                     | Femme                                                     | Enfant non marié                                          | Autre membre                                              |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 1- Caractéristiques socio-démographiques;                 | 1 ñ Caractéristiques socio-démographiques;                | 1 - Caractéristiques socio-démographiques;                | 1- Caractéristiques socio-démographiques;                 |
| 2 - Activités économiques et formations professionnelles; | 2 - Activités économiques et formations professionnelles; | 2 - Histoire scolaire;                                    | 2 - HISTOIRE SCOLAIRE;                                    |
| 3 - Histoire migratoire;                                  | 3 - Histoire migratoire;                                  | 3 - Histoire migratoire;                                  | 3 - Histoire migratoire;                                  |
| 4 - Histoire matrimoniale;                                | 4 - Histoire matrimoniale;                                | 4 - Comportement sexuel;                                  | 4 - Histoire matrimoniale;                                |
| 5 - Régulation des naissances;                            | 5 - Régulation des naissances;                            | 5 - Avortement;                                           | 5 - Régulation des naissances;                            |
| 6 - Prise en charge du ménage ou du noyau familial;       | 6 ñ Avortement ;                                          | 6 - Activités économiques et formations professionnelles; | 6 - Activités économiques et formations professionnelles; |
| 7 - Soins aux enfants;                                    | 7 - Prise en charge du ménage ou du noyau familial        | 7 - Prise en charge des enfants;                          | 7 - Épargne et endettement;                               |
| 8 - Solidarité familiale;                                 | 8 ñ Éducation des enfants ;                               | 8 - Violence faites aux enfants.                          | 8 - Appui de ou à la famille biologique;                  |
| 9 - Épargne et endettement;                               | 9 - Soins aux enfants;                                    |                                                           | 9 - Soins en matière de santé;                            |
| 10 - Vie socio-culturelle.                                | 10 - Solidarité familiale;                                |                                                           | 10 - Violence faite aux autres membres.                   |
|                                                           | 11 - Épargne et endettement;                              |                                                           |                                                           |
|                                                           | 12 - Vie socio-culturelle.                                |                                                           |                                                           |
|                                                           | 13 - Violence faite aux femmes.                           |                                                           |                                                           |

## FORMATION DU PERSONNEL DE COLLECTE

Pour l'enquête principale, 104 agents enquêteurs et opérateurs de saisie ont été recrutés pour une formation de trois semaines (du 19 septembre au 6 octobre 2000). A la fin de la formation, 12 personnes ont été retenues pour la saisie et 86 personnes ont été retenues pour la collecte des données. La quasi-totalité de ces agents ont au moins le niveau licence de l'université et/ou ont des expériences solides de terrain avec l'une des deux institutions chargées de cette recherche (Unité de Recherche Démographique et Direction de la Statistique Générale et de la Comptabilité Nationale).

La formation a été assurée par les membres de l'équipe technique et des personnes ressources qui ont intervenu sur des sujets précis.

Par souci d'améliorer les matériaux de collecte conçus, une enquête pilote a été organisée et a duré une semaine dans quatre grappes non sélectionnées pour l'enquête principale. Deux grappes ont été choisies en milieu urbain et les deux autres en milieu rural. A cet effet, dix huit enquêteurs et enquêtrices ont été formés pendant deux semaines ; du 14 au 26 août 2000.

L'enquête pilote a permis non seulement d'apporter les dernières corrections aux questionnaires, mais aussi d'élaborer des stratégies pour une meilleure gestion du personnel de terrain.

## ENQUETE PRINCIPALE

La collecte des données a commencé à Lomé où toutes les grappes tirées ont été visitées en deux semaines, par treize équipes. Cette stratégie a permis un travail collectif de tout le personnel de terrain, avant de déployer simultanément deux équipes dans chacune des cinq régions où le travail a duré six semaines.

Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des effectifs pondérés au niveau de chaque type de questionnaire.

Répartition des enquêtés selon le type de questionnaire, la région et le milieu de résidence

| Type de questionnaire | Lomé        | Maritime   |             | Plateaux   |             | Centrale   |            | Kara       |            | Savanes    |            | Ensemble    |             |
|-----------------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|
|                       |             | U          | R           | U          | R           | U          | R          | U          | R          | U          | R          | U           | R           |
| Homme                 | 347         | 202        | 541         | 64         | 389         | 60         | 214        | 48         | 166        | 28         | 217        | 749         | 2276        |
| Femme                 | 392         | 237        | 688         | 70         | 464         | 79         | 259        | 59         | 195        | 36         | 279        | 874         | 2759        |
| Autre Membre          | 239         | 145        | 162         | 45         | 199         | 56         | 109        | 28         | 78         | 21         | 81         | 534         | 1163        |
| Enfant                | 288         | 182        | 365         | 68         | 241         | 62         | 142        | 47         | 110        | 25         | 133        | 672         | 1662        |
| <b>Total</b>          | <b>1267</b> | <b>766</b> | <b>1756</b> | <b>247</b> | <b>1292</b> | <b>257</b> | <b>724</b> | <b>182</b> | <b>549</b> | <b>109</b> | <b>710</b> | <b>2829</b> | <b>7860</b> |

U= Milieu Urbain

R= Milieu Rural

## **PREMIERE PARTIE**

# **FONCTION DE PRODUCTION AU SEIN DES MENAGES**



## CHAPITRE I

### PROVENANCE ET UTILISATION DES RESSOURCES DU MENAGE

#### I.1 - Activités économiques des membres du ménage

L'activité économique est définie comme tout travail exercé en vue de produire des biens et services destinés à l'échange, à la vente ou à l'autoconsommation. De ce fait, l'activité économique a un effet direct sur la consommation, le revenu, la richesse, bref sur les conditions de vie des ménages. Il convient donc de connaître le volume de main-d'œuvre disponible qui participe à la production des biens et services d'une part, et le genre d'activités exercées d'autre part.

La présente analyse s'appuie sur l'ensemble des cinq questionnaires de l'enquête, à savoir les questionnaires "Ménage", "Homme", "Femme", "Enfant" et "Autre membre". L'analyse porte essentiellement sur les personnes âgées de 10 ans et plus. La population de 10-14 ans bien que ne faisant pas formellement partie de la population d'âge actif, sera tout de même intégrée dans l'analyse afin de dégager le degré de participation de cette tranche d'âge à l'activité économique.<sup>1</sup>

##### I.1.1 Participation à l'activité économique

La population d'âge actif se répartit en deux catégories : la population active et la population inactive.

- La population active comprend :

- la population active occupée qui est constituée de personnes ayant un emploi ou exerçant une profession ou travaillant comme aide familial ou apprenant un métier;
- la population active non occupée ou en chômage qui comprend d'une part les personnes ayant déjà travaillé, ayant perdu leur dernier emploi et étant en quête d'un nouvel emploi, et d'autre part les personnes qui sont à la recherche de leur premier emploi.

- La population inactive qui se compose de personnes qui n'exercent pas une activité professionnelle et qui ne cherchent pas à travailler. On classe dans cette catégorie :

- les retraités
- les ménagères ou femmes au foyer
- les invalides
- les rentiers
- les élèves ou étudiants
- autres (oisifs, vieillards, etc.).

---

<sup>1</sup> Le questionnaire "enfant" concerne les 10-29 ans et le questionnaire "autre membre" s'adresse aux 10 ans ou plus. L'âge limite inférieur (6 ans) relatif à l'activité économique dans le questionnaire ménage révèle qu'avant 10 ans la proportion d'enfants actifs est négligeable.

Le tableau 1.1 permet de voir comment l'ensemble de personnes d'âge actif de 10 ans et plus se répartissent selon la catégorie d'appartenance (population active ou population inactive).

Tableau 1.1  
Répartition de 100 individus de chaque groupe d'âges, sexe, milieu de résidence et région selon la situation de ces individus dans l'activité

| Caractéristiques socio-démographiques | Population active |                      |                              | Population inactive | Total |          |
|---------------------------------------|-------------------|----------------------|------------------------------|---------------------|-------|----------|
|                                       | Occupé            | Chômeurs             |                              |                     |       |          |
|                                       |                   | Ayant déjà travaillé | A la recherche du 1er emploi |                     | %     | Effectif |
| Groupes d'âges                        |                   |                      |                              |                     |       |          |
| 10-14 ans                             | 17,3              | 0,0                  | 0,0                          | 82,7                | 100   | 3218     |
| 15-19 ans                             | 38,3              | 0,3                  | 0,3                          | 61,1                | 100   | 2411     |
| 20-24 ans                             | 64,6              | 0,9                  | 0,7                          | 33,8                | 100   | 1806     |
| 25-29 ans                             | 80,7              | 1,0                  | 0,9                          | 17,4                | 100   | 1666     |
| 30-34 ans                             | 87,0              | 1,1                  | 0,8                          | 11,1                | 100   | 1346     |
| 35-39 ans                             | 87,8              | 1,0                  | 0,1                          | 11,1                | 100   | 1176     |
| 40-44 ans                             | 88,1              | 1,1                  | 0,1                          | 10,7                | 100   | 881      |
| 45-49 ans                             | 84,0              | 1,0                  | 0,0                          | 15,0                | 100   | 742      |
| 50-54 ans                             | 85,6              | 0,9                  | 0,0                          | 13,5                | 100   | 567      |
| 55-59 ans                             | 80,6              | 0,2                  | 0,0                          | 19,2                | 100   | 437      |
| 60-64 ans                             | 74,7              | 0,3                  | 0,0                          | 25,0                | 100   | 388      |
| 65-69 ans                             | 71,5              | 0,0                  | 0,0                          | 28,5                | 100   | 371      |
| 70 ans & +                            | 52,1              | 0,0                  | 0,0                          | 47,9                | 100   | 763      |
| Sexe                                  |                   |                      |                              |                     |       |          |
| Masculin                              | 56,6              | 0,9                  | 0,4                          | 42,1                | 100   | 7411     |
| Féminin                               | 62,0              | 0,3                  | 0,2                          | 37,5                | 100   | 8361     |
| Milieu                                |                   |                      |                              |                     |       |          |
| Urbain                                | 51,3              | 1,2                  | 0,7                          | 46,8                | 100   | 5778     |
| Rural                                 | 64,2              | 0,2                  | 0,1                          | 35,5                | 100   | 9994     |
| Région                                |                   |                      |                              |                     |       |          |
| Lomé                                  | 54,2              | 2,0                  | 1,3                          | 42,5                | 100   | 2549     |
| Maritime                              | 59,6              | 0,9                  | 0,1                          | 39,4                | 100   | 2572     |
| Plateaux                              | 61,7              | 0,4                  | 0,1                          | 37,8                | 100   | 2203     |
| Centrale                              | 54,8              | 0,1                  | 0,0                          | 45,1                | 100   | 3487     |
| Kara                                  | 49,0              | 0,2                  | 0,2                          | 50,6                | 100   | 2123     |
| Savanes                               | 75,8              | 0,1                  | 0,1                          | 24,0                | 100   | 2838     |
| Ensemble                              | 59,5              | 0,6                  | 0,3                          | 39,6                | 100   | 15772    |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

- La proportion des personnes occupées est prépondérante

Pour l'ensemble de la population de 10 ans ou plus, on enregistre environ 6 personnes sur 10 (59 %) ayant un emploi au moment de l'enquête (tableau 1.1). Les inactifs représentent près de 40 %. Quant aux personnes en chômage c'est-à-dire l'ensemble de ceux qui ont perdu leur dernier emploi et de ceux qui sont en quête de leur premier emploi, elles sont en proportion très faible (1 %) dans la population totale. Notons que cette proportion de

chômeurs semble largement sous-estimée et ne reflète pas la réalité. En effet, des actifs en situation de sous-emploi ou en situation d'inadéquation entre la formation reçue et leur occupation du moment ne se déclarent pas comme étant en chômage.

Dans tous les groupes d'âges, exception faite des 10-14 ans et 15-19 ans, les personnes ayant un emploi sont nettement plus nombreuses que celles qui sont au chômage ou celles qui sont inactives. Dans les tranches d'âges compris entre 10 et 19 ans, les élèves constituent la majorité des inactifs, ce qui explique la faiblesse des effectifs correspondants de personnes occupées ou désirant avoir un emploi.

Quels que soient le sexe et le milieu de résidence, la main-d'œuvre occupée est plus fortement représentée dans la population. En milieu urbain, la proportion des inactifs et celle des chômeurs sont relativement plus élevées que ce que l'on observe en milieu rural. Dans les régions, on constate également que les personnes exerçant une profession sont proportionnellement plus nombreuses que les autres, excepté dans la Région de la Kara où un peu plus de la moitié de la population (51 %) est inactive.

Les tableaux AI.1 et AI.2 en annexe font ressortir les différences relatives à la participation à l'activité économique entre les deux sexes. On constate que les pourcentages de femmes occupées sont plus élevés aux bas âges tandis que les femmes inactives sont proportionnellement plus nombreuses aux âges avancés c'est-à-dire au-delà de 55 ans. Par ailleurs, les hommes résidant en milieu urbain sont relativement plus inactifs qu'occupés ; ce qui n'est pas le cas chez les femmes qui restent majoritairement occupées aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Dans l'ensemble, l'âge moyen auquel l'on commence la première activité rémunérée se situe à 18,3 ans. Cet âge moyen d'entrée en vie active est de 17,2 ans en milieu rural et de 20,2 ans en milieu urbain.

Une autre façon d'apprécier le niveau d'activité (sans distinction de l'âge) consiste à calculer le taux de dépendance qui est égal au rapport entre le nombre d'inactifs et le nombre d'actifs. Cet indicateur permet d'évaluer la charge qui pèse sur les personnes actives. Un taux de dépendance élevé est symptomatique d'une certaine pauvreté du ménage. Dans l'ensemble, ce taux est de 69 %, ce qui signifie que 100 personnes actives ont à leur charge 69 individus ne produisant pas de revenu. Cette charge est relativement plus importante chez les actifs de sexe masculin (76 %) que chez leurs homologues de sexe opposé (64 %).

#### *- Hommes et femmes ont un niveau d'activité élevé*

Le taux d'activité qui est le rapport de la population active à la population totale est un indicateur qui sert à mesurer le niveau d'activité dans une population. Les taux d'activité par âge<sup>2</sup> mesurent la part occupée dans les activités économiques par la population capable de s'y prêter. Les âges de pleine activité se situent généralement entre 25 ans et 55 ans. Avant 25 ans, les taux d'activité sont faibles du fait de la forte présence des élèves et étudiants (tableau 1.2).

---

<sup>2</sup> Taux d'activité pour un groupe d'âges = population active du groupe d'âges rapportée à la population totale du même groupe d'âges.

Le calendrier d'activité des femmes diffère de celui des hommes comme le montre le graphique 1.1. Les femmes entrent dans la vie active généralement un peu plus tôt que les hommes. Pour cause, elles abandonnent l'école pour diverses raisons : soit pour devenir aide familiale, soit pour s'orienter vers l'apprentissage d'un métier, soit pour chercher un emploi (domestique, revendeuse, etc.).

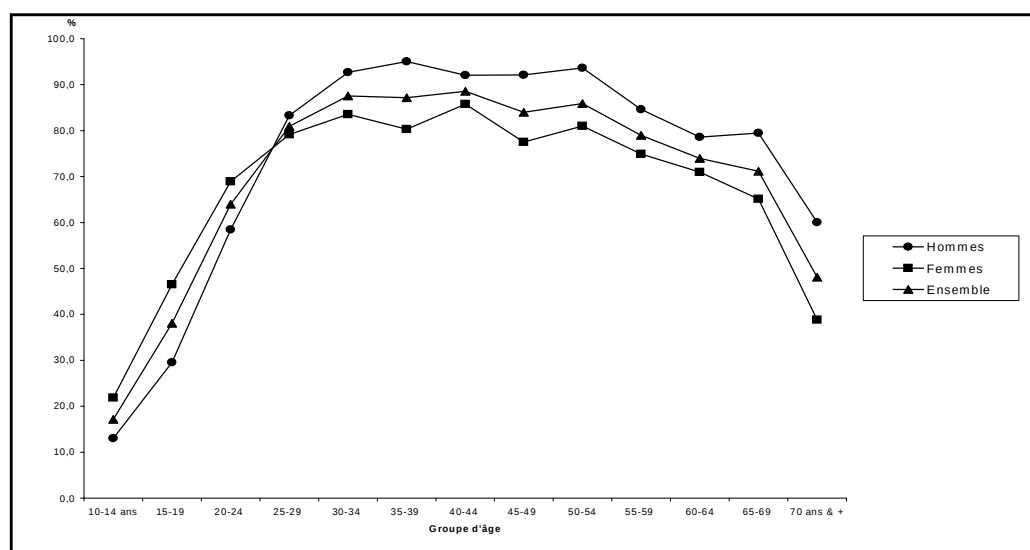
Dans l'ensemble, le niveau d'activité est élevé aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Le niveau maximal du taux d'activité est atteint chez les hommes à 35-39 ans (95 %) alors que c'est dans le groupe d'âges suivant (40-44 ans) que ce maximum s'observe chez les femmes (86 %).

Tableau 1.2  
Taux d'activité (%) par groupe d'âges selon le sexe

| Groupe d'âges | Sexe     |         | Ensemble | Effectif |
|---------------|----------|---------|----------|----------|
|               | Masculin | Féminin |          |          |
| 10-14 ans     | 13,0     | 21,9    | 17,2     | 552      |
| 15-19 ans     | 29,5     | 46,5    | 38,1     | 918      |
| 20-24 ans     | 58,5     | 68,9    | 64,0     | 1154     |
| 25-29 ans     | 83,3     | 79,2    | 80,9     | 1348     |
| 30-34 ans     | 92,7     | 83,5    | 87,5     | 1180     |
| 35-39 ans     | 95,1     | 80,3    | 87,2     | 1026     |
| 40-44 ans     | 92,0     | 85,8    | 88,5     | 780      |
| 45-49 ans     | 92,1     | 77,5    | 84,0     | 623      |
| 50-54 ans     | 93,6     | 81,0    | 85,9     | 487      |
| 55-59 ans     | 84,6     | 74,9    | 78,9     | 345      |
| 60-64 ans     | 78,6     | 70,9    | 74,0     | 287      |
| 65-69 ans     | 79,5     | 65,1    | 71,2     | 264      |
| 70 ans & +    | 60,1     | 38,8    | 48,1     | 367      |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Graphique 1.1  
Taux d'activité selon le groupe d'âges et le sexe



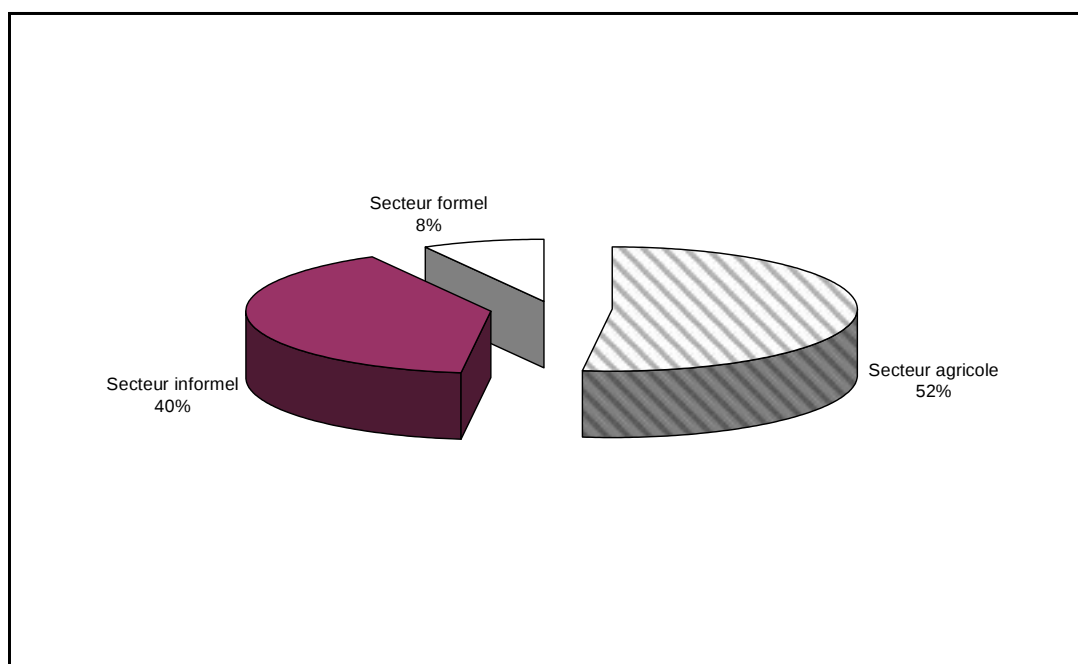
Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### I.1.2 - Activité principale et secteurs d'activité

L'activité principale est définie comme la profession exercée le plus souvent dans l'année par un individu et qui lui permet de satisfaire ses besoins vitaux et ceux de sa famille éventuellement. On remarquera que cette définition générale ne retient aucune durée minimum de travail effectué au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Pour une meilleure compréhension, il convient de rappeler que la question ayant servi à saisir l'activité est la suivante : *"Quelle est l'activité principale que vous exercez (avez exercée) ?"* La question qui précédait était libellée comme suit : *"Avez-vous exercé une activité productive ou rémunératrice au cours de ces 12 derniers mois ?"*

Les activités économiques ont été regroupées en trois secteurs à savoir : le secteur agricole, le secteur formel ou moderne et le secteur informel. Le secteur agricole comprend les activités liées à l'agriculture, l'élevage, la pêche et la chasse. Le secteur moderne ou formel regroupe les employés de l'Etat, les personnels des professions scientifiques, techniques libérales ou assimilées, les salariés du secteur privé et les employeurs qui dirigent des établissements de plus de 10 employés rémunérés. Quant au secteur informel<sup>3</sup> il est défini par le BIT comme *"l'ensemble des petites entreprises individuelles non capitalistes où se développent des activités créatrices de revenus"* que ces activités de petite taille soient localisées ou non, exercées par une personne seule ou avec des aides familiaux et des apprentis.

Graphique 1.2  
Répartition des actifs occupés selon le secteur d'activité principale



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

3

Le concept de secteur informel peut être décrit, d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens et services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi dans ces sociétés (qui généralement ne tiennent pas de comptabilité) sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté, ou les relations personnelles et sociales.

Tableau 1.3  
Répartition de 100 individus actifs de chaque caractéristique socio-démographique selon le secteur d'appartenance de leur activité principale

| Caractéristiques socio-démographiques | Secteur d'activité |            |             | Total        | Effectif    |
|---------------------------------------|--------------------|------------|-------------|--------------|-------------|
|                                       | Agriculture        | Formel     | Informel    |              |             |
| <b>Sexe</b>                           |                    |            |             |              |             |
| Masculin                              | 63,1               | 13,7       | 23,2        | 100,0        | 2504        |
| Féminin                               | 43,7               | 2,6        | 53,7        | 100,0        | 2976        |
| <b>Milieu</b>                         |                    |            |             |              |             |
| Urbain                                | 12,2               | 17,4       | 70,4        | 100,0        | 1725        |
| Rural                                 | 71,2               | 3,2        | 25,6        | 100,0        | 3755        |
| <b>Region</b>                         |                    |            |             |              |             |
| Lomé                                  | 3,8                | 20,6       | 75,6        | 100,0        | 765         |
| Maritime                              | 52,2               | 7,0        | 40,8        | 100,0        | 1792        |
| lateaux                               | 72,6               | 4,3        | 23,1        | 100,0        | 1098        |
| Centrale                              | 44,3               | 6,5        | 49,2        | 100,0        | 675         |
| Kara                                  | 58,4               | 6,6        | 35,0        | 100,0        | 475         |
| Savanes                               | 80,8               | 2,2        | 17,0        | 100,0        | 675         |
| <b>Groupes d'âges</b>                 |                    |            |             |              |             |
| 10-14 ans                             | 62,4               | 2,6        | 35,0        | 100,0        | 108         |
| 15-19 ans                             | 45,3               | 4,9        | 49,8        | 100,0        | 302         |
| 20-24 ans                             | 43,6               | 7,6        | 48,8        | 100,0        | 497         |
| 25-29 ans                             | 46,5               | 6,9        | 46,6        | 100,0        | 754         |
| 30-34 ans                             | 48,3               | 9,1        | 42,6        | 100,0        | 717         |
| 35-39 ans                             | 50,1               | 9,5        | 40,4        | 100,0        | 713         |
| 40-44 ans                             | 47,6               | 10,9       | 41,5        | 100,0        | 588         |
| 45-49 ans                             | 50,5               | 12,9       | 36,6        | 100,0        | 457         |
| 50-54 ans                             | 58,8               | 8,1        | 33,1        | 100,0        | 348         |
| 55-59 ans                             | 68,2               | 3,6        | 28,2        | 100,0        | 273         |
| 60-64 ans                             | 66,8               | 3,6        | 29,6        | 100,0        | 228         |
| 65-69 ans                             | 67,6               | 2,9        | 29,5        | 100,0        | 208         |
| 70 ans & +                            | 74,4               | 1,7        | 23,9        | 100,0        | 287         |
| <b>Niveau d'instruction</b>           |                    |            |             |              |             |
| Non instruit                          | 62,5               | 1,8        | 35,7        | 100,0        | 3413        |
| Primaire                              | 42,4               | 8,7        | 48,9        | 100,0        | 1123        |
| Secondaire & +                        | 29,1               | 27,6       | 43,3        | 100,0        | 944         |
| <b>Statut dans l'activité</b>         |                    |            |             |              |             |
| Indépendant                           | 57,3               | 2,7        | 40,0        | 100,0        | 4363        |
| Employeur/patron                      | 8,7                | 19,7       | 71,6        | 100,0        | 44          |
| Salarié permanent                     | 4,0                | 78,1       | 17,9        | 100,0        | 186         |
| Salarié du privé                      | 4,4                | 41,9       | 53,7        | 100,0        | 134         |
| Salarié contractuel <sup>4</sup>      | 11,1               | 26,3       | 62,6        | 100,0        | 256         |
| Coopérateur                           | 48,5               | 12,0       | 39,5        | 100,0        | 16          |
| Aide familial                         | 79,9               | 1,0        | 19,1        | 100,0        | 405         |
| Apprenti                              | 2,8                | 23,2       | 74,0        | 100,0        | 62          |
| Autre                                 | 40,4               | 21,3       | 38,3        | 100,0        | 14          |
| <b>Ensemble du pays</b>               | <b>52,6</b>        | <b>7,7</b> | <b>39,7</b> | <b>100,0</b> | <b>5480</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

4

Il ne s'agit pas d'un contrat forcément écrit surtout en ce qui concerne les salariés contractuels du secteur informel.

*- Le secteur agricole occupe la majorité des actifs*

Comme l'indiquent le graphique 1.2 et le tableau 1.3, dans l'ensemble du pays, un peu plus de la moitié des actifs (52 %) travaillent dans le secteur agricole, lequel contribue pour environ un tiers au PIB. Les personnes de sexe masculin (63 %) et celles qui résident en milieu rural (71 %) s'occupent beaucoup plus des activités agro-pastorales. Les analphabètes sont proportionnellement plus nombreux (63 %) à être agriculteurs. Par rapport au statut dans l'activité, on constate que la majorité des indépendants (57 %), des coopérateurs (49 %) et des aides familiaux (80 %) travaillent dans l'agriculture. Pour les aides familiaux, il s'agit généralement de la main-d'œuvre familiale non rémunérée, nécessaire à la survie des familles (Lange, 1996).

La production agricole dépend de l'accès à une terre productive, du matériel de production disponible, des intrants agricoles (engrais, semences), de la pluviométrie. Il ne sera abordé dans cette section que les aspects pris en compte par l'enquête, à savoir : l'accès à la terre et les matériels de production.

*- La terre exploitée par les agriculteurs est généralement héritée ou reçue sous forme de don*

L'accès à la propriété de la terre dépend essentiellement du régime foncier dont on sait qu'il est déterminé par les coutumes au Togo. Le statut de propriété de la terre est important dans la mesure où il peut permettre de faire des investissements qui augmentent la productivité et la production.

D'une façon générale, la terre ne peut être vendue. Elle appartient à une collectivité dont les membres en jouissent. Toutefois les membres de la collectivité peuvent en attribuer sous certaines conditions l'usage à des "étrangers". C'est pourquoi la terre qui est l'un des éléments principaux de production en agriculture est achetée seulement par 4 % des agriculteurs. La moitié (51 %) occupe une terre acquise par héritage ou par don<sup>5</sup> (tableau 1.4). Le statut d'occupation de la terre encore répandu est l'usufruit<sup>6</sup>. Un agriculteur sur cinq (21 %) est concerné par ce statut, quoique les femmes soient plus nombreuses que les hommes à être usufructiers.

---

<sup>5</sup> Le Recensement National Agricole évalue à 52,4% les terres cultivées acquises par héritage. Ce taux est valable pour les ménages exclusifs des centres urbains.

<sup>6</sup> On entend par usufruit, le droit d'utiliser et de jouir des fruits d'un bien (en l'occurrence la terre) dont la nue-propriété appartient à un autre.

Tableau 1.4  
Structure de la population active agricole (%) selon le statut d'occupation de la terre et le sexe

| Statut d'occupation de la terre | Sexe        |             | Total      | Effectif    |
|---------------------------------|-------------|-------------|------------|-------------|
|                                 | Masculin    | Féminin     |            |             |
| Propriété achetée               | 2,9         | 1,3         | 4,2        | 121         |
| Propriété héritage/don          | 31,5        | 19,3        | 50,8       | 1463        |
| Usufruit                        | 8,9         | 11,9        | 20,8       | 599         |
| Location                        | 3,1         | 2,9         | 6,0        | 172         |
| Emprunt                         | 2,2         | 3,1         | 5,3        | 152         |
| Salarié                         | 0,2         | 0,0         | 0,3        | 8           |
| En gage                         | 0,2         | 0,3         | 0,5        | 15          |
| Copropriétaire                  | 2,6         | 2,5         | 5,1        | 148         |
| Métayage                        | 2,3         | 1,7         | 3,9        | 114         |
| Autre                           | 0,9         | 2,2         | 3,1        | 90          |
| <b>Ensemble</b>                 | <b>54,8</b> | <b>45,2</b> | <b>100</b> | <b>2882</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

#### *- Les matériels de production agricole restent rudimentaires*

Le matériel agricole est important dans la mesure où il permet d'augmenter la productivité de l'agriculture et rend moins pénible le travail. De ce fait, il accroît la production et dégage un temps libre pour les actifs qui pourraient s'occuper d'autres activités ou loisirs.

Parmi les instruments aratoires, la houe est la plus utilisée. La possession personnelle d'au moins une houe est quasi-universelle. D'autres matériels comme la machette et la hache sont très accessibles aux paysans. Par contre il n'est pas facile de posséder à titre personnel des moyens améliorés : très peu d'agriculteurs ont un motoculteur alors que pratiquement personne ne possède de tracteur. C'est seulement lorsque les agriculteurs se regroupent en coopératives qu'ils peuvent avoir accès à ce genre de matériel. Les hommes possèdent généralement plus de matériels personnels que les femmes.

#### *- Le secteur informel est très diversifié et offre plusieurs emplois*

Le secteur informel est celui qui offre le plus d'opportunités d'emplois au Togo. Il regroupe les petites activités de commerce et restauration (transformations de produits agricoles, vente et revente de produits agricoles, non agricoles et manufacturés), les services, les activités de construction de bâtiments et de travaux publics, les transports individuels et les activités de production (façonnage des métaux...).

Le secteur informel est très diversifié et se caractérise par la création d'emplois et de revenus hors des secteurs agricole et moderne. Le secteur informel occupe 40 % des actifs au niveau national, ce qui le classe comme deuxième source de pourvoyeurs d'emplois après l'agriculture. Cependant il reste un phénomène essentiellement urbain (70 %) comme le montre le tableau 1.3. Les femmes interviennent beaucoup plus que les hommes (54 % contre 23 %) dans ce secteur, surtout au niveau du commerce et de la restauration. Les opérateurs de

ce secteur sont majoritairement des employeurs, des salariés contractuels ou privés et des apprentis.

Il faut noter que le secteur informel constitue un secteur refuge face à l'insuffisance de l'offre de travail dans le secteur moderne.

*- Le secteur moderne est faiblement représenté et se localise surtout en milieu urbain*

Le secteur moderne ou formel ne regroupe que 8 % des actifs (tableau 1.3) dont la majorité est salariée. La proportion des employés du secteur moderne est la plus faible. Ce poids relatif de ce secteur décroît depuis le début des années 1980 avec l'application des programmes d'ajustement structurels qui a vu le gel du recrutement des agents de la fonction publique, la mise à la retraite de certains et la privatisation d'entreprises publiques.

En considérant le groupe d'âges, on constate que la proportion d'actifs du secteur moderne, quoique faible, diminue rapidement aux âges avancées comparativement aux autres secteurs d'activité. Ceci est dû au fait que dans le secteur moderne, un grand nombre de personnes bénéficient d'une législation sociale garantissant le droit à la retraite à un âge plus précoce que celui des indépendants, employeurs ou autres engagés dans les secteurs agricole et informel.

### *1.1.3 Activité secondaire*

L'enquête a pris soin d'identifier les actifs qui ont une activité autre que l'activité principale. En effet, dans le contexte de crise économique que traverse le pays, plusieurs agents mènent des activités à titre subsidiaire dans le but de joindre les deux bouts. Parmi les actifs ayant une activité principale, environ 2 sur 5 (soit 37 %) exercent une activité secondaire.

*- La majorité des actifs exercent une activité secondaire dans le secteur informel*

Les résultats consignés dans le tableau 1.5 montrent que près de 6 personnes occupées sur 10 (59 %) ont une activité secondaire dans l'informel. Comparativement aux hommes, les femmes sont plus représentées dans le marché de l'emploi informel. Elles sont surtout présentes dans les activités relatives au commerce et à la restauration.

Les actifs résidant en milieu urbain sont beaucoup intéressés par les menues activités pouvant procurer des revenus. Ceci se remarque particulièrement à Lomé où 83 % des actifs exercent des activités relevant de l'informel. Quels que soient le sexe, la région (sauf Kara) et le niveau d'instruction, les activités secondaires exercées dans le secteur informel sont en proportions plus élevées que celles des autres secteurs.

Dans l'ensemble, les activités de type agricole en tant qu'occupation secondaire touchent le tiers (34 %) des actifs. C'est seulement dans la Région de la Kara que la moitié (50 %) des actifs travaille la terre.

Tableau 1.5  
Répartition de 100 actifs exerçant une activité secondaire de chaque catégorie socio-démographique selon le secteur d'appartenance de cette activité

| Caractéristiques socio-démographiques | Secteur d'activité |            |             | Total      | Effectif    |
|---------------------------------------|--------------------|------------|-------------|------------|-------------|
|                                       | Agriculture        | Formel     | Informel    |            |             |
| <b>Sexe</b>                           |                    |            |             |            |             |
| Masculin                              | 43,4               | 14,3       | 42,3        | 100        | 846         |
| Féminin                               | 26,8               | 2,4        | 70,8        | 100        | 1156        |
| <b>Milieu de résidence</b>            |                    |            |             |            |             |
| Urbain                                | 28,4               | 8,2        | 63,4        | 100        | 441         |
| Rural                                 | 35,4               | 7,2        | 57,4        | 100        | 1561        |
| <b>Région</b>                         |                    |            |             |            |             |
| Lomé                                  | 6,7                | 10,1       | 83,2        | 100        | 140         |
| Maritime                              | 34,8               | 7,0        | 58,2        | 100        | 740         |
| Plateaux                              | 31,8               | 9,4        | 58,8        | 100        | 466         |
| Centrale                              | 37,6               | 8,8        | 53,6        | 100        | 222         |
| Kara                                  | 49,9               | 5,3        | 44,8        | 100        | 154         |
| Savanes                               | 36,4               | 4,3        | 59,3        | 100        | 280         |
| <b>Niveau d'instruction</b>           |                    |            |             |            |             |
| Non instruit                          | 31,5               | 5,7        | 62,8        | 100        | 1232        |
| Primaire                              | 38,1               | 8,6        | 53,3        | 100        | 427         |
| Secondaire & +                        | 36,9               | 12,3       | 50,8        | 100        | 343         |
| <b>Ensemble du pays</b>               | <b>33,9</b>        | <b>7,4</b> | <b>58,7</b> | <b>100</b> | <b>2002</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

- La recherche d'un revenu d'appoint constitue la principale raison d'exercice d'une activité secondaire

De façon globale, 58 % des actifs ont déclaré que c'est l'insuffisance de leur revenu qui les a poussés à chercher une activité en dehors de celle qui les occupe habituellement (tableau 1.6a). Quant aux personnes qui s'engagent dans une activité secondaire pour "améliorer le revenu", elles représentent 32 %. Les autres raisons sont très peu avancées par les enquêtés.

Notons que la distinction des actifs selon le sexe, le milieu de résidence, le niveau d'instruction n'a pas d'influence particulière sur le motif d'exercice d'une activité secondaire.

Tableau 1.6a  
Répartition de 100 actifs exerçant une activité secondaire de chaque catégorie socio-démographique selon le motif invoqué

| Caractéristiques socio-démographiques | Revenus insuffisants | Améliorer le revenu | Salaires irréguliers | J'ai du temps libre | Je le veux | Autre      | Total        |                 |
|---------------------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|------------|------------|--------------|-----------------|
| <b>Sexe</b>                           |                      |                     |                      |                     |            |            | <b>TOTAL</b> | <b>Effectif</b> |
| Masculin                              | 55,2                 | 32,4                | 1,0                  | 3,5                 | 6,0        | 1,9        | 100          | 846             |
| Féminin                               | 59,5                 | 31,5                | 0,1                  | 3,9                 | 2,3        | 2,7        | 100          | 1156            |
| <b>Milieu de résidence</b>            |                      |                     |                      |                     |            |            |              |                 |
| Urbain                                | 58,2                 | 28,7                | 1,0                  | 1,9                 | 5,7        | 4,5        | 100          | 441             |
| Rural                                 | 57,5                 | 32,7                | 0,3                  | 4,2                 | 3,4        | 1,9        | 100          | 1561            |
| <b>Région</b>                         |                      |                     |                      |                     |            |            |              |                 |
| Lomé                                  | 58,2                 | 25,3                | 0,7                  | 2,3                 | 7,6        | 5,9        | 100          | 140             |
| Maritime                              | 66,8                 | 24,1                | 0,2                  | 4,8                 | 3,3        | 0,8        | 100          | 740             |
| Plateaux                              | 49,8                 | 40,9                | 0,3                  | 3,5                 | 3,9        | 1,6        | 100          | 466             |
| Centrale                              | 55,0                 | 22,8                | 1,6                  | 3,7                 | 7,2        | 9,7        | 100          | 222             |
| Kara                                  | 70,5                 | 21,4                | 0,8                  | 1,2                 | 4,1        | 2,0        | 100          | 154             |
| Savanes                               | 41,7                 | 53,4                | 0,2                  | 3,2                 | 0,7        | 0,8        | 100          | 280             |
| <b>Niveau d'instruction</b>           |                      |                     |                      |                     |            |            |              |                 |
| Non instruit                          | 56,5                 | 34,1                | -                    | 3,8                 | 3,7        | 1,9        | 100          | 1233            |
| Primaire                              | 64,4                 | 25,3                | 0,6                  | 4,6                 | 2,5        | 2,6        | 100          | 427             |
| Secondaire & +                        | 53,4                 | 32,0                | 2,0                  | 2,1                 | 6,4        | 4,1        | 100          | 344             |
| <b>Ensemble du pays</b>               | <b>57,7</b>          | <b>31,8</b>         | <b>0,5</b>           | <b>3,7</b>          | <b>3,9</b> | <b>2,4</b> | <b>100</b>   | <b>2002</b>     |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

- Les secteurs informel et agricole fournissent la majorité des opportunités d'occupations

Le tableau 1.6b permet de voir les relations pouvant exister entre l'activité principale et l'activité secondaire.

Tableau 1.6b  
Répartition de 100 actifs de chaque secteur d'activité principale selon le secteur d'activité secondaire

| Secteur d'activité principale | Secteur d'activité secondaire |            |             | Total      | Effectif    |
|-------------------------------|-------------------------------|------------|-------------|------------|-------------|
|                               | Agriculture                   | Formel     | Informel    |            |             |
| Agriculture                   | 15,0                          | 10,3       | 74,7        | 100        | 1079        |
| Formel                        | 63,3                          | 5,4        | 31,3        | 100        | 138         |
| Informel                      | 54,7                          | 3,7        | 41,6        | 100        | 777         |
| <b>Ensemble du pays</b>       | <b>33,8</b>                   | <b>7,4</b> | <b>58,8</b> | <b>100</b> | <b>1994</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Les trois quarts des agriculteurs exercent une activité secondaire dans le secteur informel. Ceci tient en partie à la structure même de l'activité. En effet les agriculteurs vendent eux-mêmes les produits de leur travail que ces derniers soient non transformés ou transformés (boisson de mil fermenté, gari, etc.). Les tableaux AI.3, AI.4 et AI.5 en annexe montrent que les agriculteurs ayant une activité secondaire dans le secteur informel sont en majorité des femmes, résidant en milieu rural et n'étant pas instruits.

Les personnes occupées dans le secteur formel, interviennent à titre secondaire beaucoup plus dans les secteurs agricole (63 %) et informel (31%). Il en est presque de même pour les enquêtés dont l'activité principale relève du secteur informel : leurs activités secondaires sont plus concentrées dans l'agriculture (55 %) et dans l'informel (42 %).

## ANNEXES

Tableau A I.1

Répartition (en %) de la population masculine de 10 ans et plus selon la situation dans l'activité

| Caractéristiques socio-démographiques | Population active |                      |                              | Population inactive | Total |          |
|---------------------------------------|-------------------|----------------------|------------------------------|---------------------|-------|----------|
|                                       | Occupé            | Chômeurs             |                              |                     |       |          |
|                                       |                   | Ayant déjà travaillé | A la recherche du 1er emploi |                     | %     | Effectif |
| Groupes d'âges                        |                   |                      |                              |                     |       |          |
| 10-14 ans                             | 13,1              | 0,0                  | 0,0                          | 86,9                | 100   | 1713     |
| 15-19 ans                             | 29,7              | 0,2                  | 0,3                          | 69,8                | 100   | 1236     |
| 20-24 ans                             | 58,5              | 1,0                  | 1,1                          | 39,4                | 100   | 857      |
| 25-29 ans                             | 82,1              | 1,6                  | 1,4                          | 14,9                | 100   | 706      |
| 30-34 ans                             | 90,4              | 2,4                  | 1,2                          | 6,0                 | 100   | 589      |
| 35-39 ans                             | 95,0              | 1,3                  | 0,0                          | 3,7                 | 100   | 547      |
| 40-44 ans                             | 90,9              | 2,3                  | 0,0                          | 6,8                 | 100   | 389      |
| 45-49 ans                             | 91,4              | 1,8                  | 0,0                          | 6,8                 | 100   | 329      |
| 50-54 ans                             | 92,2              | 1,8                  | 0,0                          | 6,0                 | 100   | 220      |
| 55-59 ans                             | 85,5              | 0,6                  | 0,0                          | 13,9                | 100   | 182      |
| 60-64 ans                             | 79,6              | 0,0                  | 0,0                          | 20,4                | 100   | 154      |
| 65-69 ans                             | 79,5              | 0,0                  | 0,0                          | 20,5                | 100   | 156      |
| 70 ans & +                            | 64,9              | 0,0                  | 0,0                          | 35,1                | 100   | 333      |
| Milieu                                |                   |                      |                              |                     |       |          |
| Urbain                                | 48,2              | 1,9                  | 0,9                          | 49,0                | 100   | 2680     |
| Rural                                 | 61,4              | 0,3                  | 0,1                          | 38,2                | 100   | 4731     |
| Région                                |                   |                      |                              |                     |       |          |
| Lomé                                  | 49,8              | 2,9                  | 1,9                          | 45,4                | 100   | 1155     |
| Maritime                              | 54,3              | 1,3                  | 0,2                          | 44,2                | 100   | 1202     |
| Plateaux                              | 56,9              | 0,6                  | 0,1                          | 42,4                | 100   | 1030     |
| Centrale                              | 54,5              | 0,2                  | 0,1                          | 45,2                | 100   | 1758     |
| Kara                                  | 56,9              | 0,3                  | 0,2                          | 42,6                | 100   | 1003     |
| Savanes                               | 67,5              | 0,2                  | 0,2                          | 32,1                | 100   | 1263     |
| Ensemble                              | 56,6              | 0,9                  | 0,4                          | 42,1                | 100   | 7411     |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000 (fichier ménage)

Tableau A I.2  
Répartition (en %) de la population féminine de 10 ans et plus selon la situation dans l'activité

| Caractéristiques socio-démographiques | Population active |                      |                                          | Population inactive | Total |          |
|---------------------------------------|-------------------|----------------------|------------------------------------------|---------------------|-------|----------|
|                                       | Occupé            | Chômeurs             |                                          |                     |       |          |
|                                       |                   | Ayant déjà travaillé | A la recherche du 1 <sup>er</sup> emploi |                     | %     | Effectif |
| Groupes d'âges                        |                   |                      |                                          |                     |       |          |
| 10-14 ans                             | 22,0              | 0,1                  | 0,0                                      | 77,9                | 100   | 1505     |
| 15-19 ans                             | 47,4              | 0,3                  | 0,2                                      | 52,1                | 100   | 1175     |
| 20-24 ans                             | 70,2              | 0,8                  | 0,3                                      | 28,7                | 100   | 949      |
| 25-29 ans                             | 79,7              | 0,5                  | 0,5                                      | 19,3                | 100   | 960      |
| 30-34 ans                             | 84,3              | 0,1                  | 0,4                                      | 15,2                | 100   | 757      |
| 35-39 ans                             | 81,4              | 0,7                  | 0,2                                      | 17,7                | 100   | 629      |
| 40-44 ans                             | 85,9              | 0,2                  | 0,2                                      | 13,7                | 100   | 492      |
| 45-49 ans                             | 78,2              | 0,2                  | 0,0                                      | 21,6                | 100   | 413      |
| 50-54 ans                             | 81,4              | 0,3                  | 0,0                                      | 18,3                | 100   | 347      |
| 55-59 ans                             | 77,0              | 0,0                  | 0,0                                      | 23,0                | 100   | 255      |
| 60-64 ans                             | 71,4              | 0,4                  | 0,0                                      | 28,2                | 100   | 234      |
| 65-69 ans                             | 65,7              | 0,0                  | 0,0                                      | 34,3                | 100   | 215      |
| 70 ans & +                            | 42,1              | 0,0                  | 0,0                                      | 57,9                | 100   | 430      |
| Milieu                                |                   |                      |                                          |                     |       |          |
| Urbain                                | 53,9              | 0,7                  | 0,5                                      | 44,9                | 100   | 3098     |
| Rural                                 | 66,8              | 0,1                  | 0,0                                      | 33,1                | 100   | 5263     |
| Région                                |                   |                      |                                          |                     |       |          |
| Lomé                                  | 57,8              | 1,2                  | 0,8                                      | 40,2                | 100   | 1394     |
| Maritime                              | 64,3              | 0,5                  | 0,0                                      | 35,2                | 100   | 1370     |
| Plateaux                              | 65,9              | 0,2                  | 0,1                                      | 33,8                | 100   | 1173     |
| Centrale                              | 55,2              | 0,0                  | 0,0                                      | 44,8                | 100   | 1729     |
| Kara                                  | 41,8              | 0,1                  | 0,3                                      | 57,8                | 100   | 1120     |
| Savanes                               | 82,4              | 0,0                  | 0,0                                      | 17,6                | 100   | 1575     |
| Ensemble                              | 62,0              | 0,3                  | 0,2                                      | 37,5                | 100   | 8361     |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000 (fichier ménage)

Tableau A I.3  
Répartition de 100 actifs de chaque secteur d'activité principale selon le secteur d'activité secondaire et le sexe

| Secteur d'activité Principale | Secteur d'activité secondaire |      |        |      |          |      | Total |      |      |        |
|-------------------------------|-------------------------------|------|--------|------|----------|------|-------|------|------|--------|
|                               | Agriculture                   |      | Formel |      | Informel |      |       |      |      |        |
|                               | Masc.                         | Fém. | Masc.  | Fém. | Masc.    | Fém. | Masc. | Fém. | Ens. | Effec. |
| Agriculture                   | 11,0                          | 4,0  | 8,5    | 1,9  | 25,2     | 49,5 | 44,7  | 55,3 | 100  | 1079   |
| Formel                        | 57,1                          | 6,1  | 5,4    | 0,0  | 18,2     | 13,1 | 80,7  | 19,3 | 100  | 138    |
| Informel                      | 21,4                          | 33,3 | 2,8    | 0,9  | 7,8      | 33,8 | 32,0  | 68,0 | 100  | 777    |
| Ensemble                      | 18,2                          | 15,6 | 6,0    | 1,4  | 17,9     | 40,8 | 42,1  | 57,9 | 100  | 1994   |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000 (fichier ménage)

Tableau A I.4  
Répartition de 100 actifs de chaque secteur d'activité principale selon  
le secteur d'activité secondaire et le milieu de résidence

| Secteur d'activité principale | Secteur d'activité secondaire |             |            |            |             |             | TOTAL       |             |            |             |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|
|                               | Agriculture                   |             | Formel     |            | Informel    |             |             |             |            |             |
|                               | Urbain                        | Rural       | Urbain     | Rural      | Urbain      | Rural       | Urbain      | Rural       | Ensemble   | Effectif    |
| Agriculture                   | 0,8                           | 14,2        | 0,8        | 9,6        | 4,7         | 70,0        | 6,3         | 93,7        | 100        | 1079        |
| Formel                        | 20,5                          | 42,7        | 3,2        | 2,2        | 28,2        | 3,2         | 51,9        | 48,1        | 100        | 138         |
| Informel                      | 11,2                          | 43,6        | 2,9        | 0,8        | 24,2        | 17,4        | 38,3        | 61,7        | 100        | 777         |
| <b>Ensemble</b>               | <b>6,2</b>                    | <b>27,6</b> | <b>1,8</b> | <b>5,6</b> | <b>13,9</b> | <b>44,8</b> | <b>21,9</b> | <b>78,1</b> | <b>100</b> | <b>1994</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000 (fichier ménage)

Tableau A I.5  
Répartition de 100 actifs de chaque secteur d'activité principale selon  
le secteur d'activité secondaire et le niveau d'instruction

| Secteur d'activité principale | Secteur d'activité secondaire |             |               |            |               |             | Total         |             |            |             |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------|---------------|------------|---------------|-------------|---------------|-------------|------------|-------------|
|                               | Agriculture                   |             | Formel        |            | Informel      |             |               |             |            |             |
|                               | Non Instruits                 | Instruits   | Non instruits | Instruits  | Non instruits | Instruits   | Non instruits | Instruits   | Ens.       | Effectif    |
| Agriculture                   | 10,4                          | 4,6         | 6,1           | 4,3        | 54,0          | 20,7        | 70,5          | 29,5        | 100        | 1079        |
| Formel                        | 11,4                          | 51,8        | 0,0           | 5,4        | 4,4           | 26,9        | 15,8          | 84,2        | 100        | 138         |
| Informel                      | 33,4                          | 21,4        | 0,5           | 3,2        | 238           | 17,7        | 57,7          | 42,3        | 100        | 777         |
| <b>Ensemble</b>               | <b>19,5</b>                   | <b>14,3</b> | <b>3,5</b>    | <b>3,9</b> | <b>38,8</b>   | <b>20,0</b> | <b>61,8</b>   | <b>38,2</b> | <b>100</b> | <b>1994</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000 (fichier ménage)

## I.2 - Utilisation des ressources des noyaux familiaux

Cette section vise à cerner une meilleure connaissance des conditions matérielles de vie des ménages/noyaux au travers des perceptions des personnes enquêtées. Considéré comme un des facteurs permettant de saisir le niveau de vie des individus et des ménages, le revenu peut s'appréhender par les dépenses. Dans cette optique, l'enquête s'est intéressée aux principaux postes de dépenses du ménage.

Dans cette section les termes noyaux et ménages seront utilisés indifféremment.

### I.2.1 - Les dépenses des noyaux familiaux et des ménages

#### I.2.1.1 - Les ressources/revenus

Les ressources des noyaux proviennent essentiellement de leurs activités économiques. D'une façon générale, on peut regrouper les ressources en quatre catégories : les revenus agricoles, le commerce, les services divers et les salaires. On constate cependant un écart parfois relativement grand entre les déclarations des maris et celles des épouses.

*- La majorité des noyaux en milieu rural tirent leur ressources des revenus agricoles tandis qu'en milieu urbain ces ressources proviennent du commerce et des salaires.*

Environ 60 % des noyaux dont le chef est homme et 40 % des noyaux dirigés par une femme ont déclaré avoir bénéficié de revenus provenant de l'activité agricole. Ce sont surtout les noyaux ruraux qui bénéficient des ressources agricoles (79 % des noyaux dirigés par un homme et 60 % des noyaux dirigés par une femme), ce qui est prévisible puisque l'agriculture est la principale activité en milieu rural. Toutefois, on constate que certains noyaux urbains en ont également bénéficié (près de 22 % des noyaux dirigés par des hommes et 8 % de ceux dirigés par une femme).

Les revenus provenant de l'activité commerciale bénéficient surtout aux noyaux urbains. Cependant ce sont surtout les femmes (épouses 64 % ou chefs de noyaux 65 %) qui citent le commerce comme ressource du ménage. C'est parce que ce sont surtout elles qui exercent cette activité, les hommes intégrant sûrement les revenus provenant du commerce exercé par leurs femmes sous la rubrique "revenu du conjoint".

Les salaires sont surtout déclarés en milieu urbain par les chefs de noyaux. En effet, des personnes qui déclarent des ressources provenant de salaires, 45% sont des hommes et 14% des femmes chefs de ménage en milieu urbain.

Les revenus provenant des services divers bénéficient aussi surtout aux noyaux urbains. Il s'agit en effet des revenus provenant de l'activité artisanale et des petits métiers qui sont essentiellement classés dans le secteur informel.

*- Les transferts sont surtout importants en milieu urbain*

Les transferts sont des revenus dont la contrepartie n'est pas une activité de production ou de service. Dans le cadre de l'enquête, deux types de transferts ont été distingués. Les transferts en provenance de l'intérieur du pays et ceux en provenance de l'extérieur.

Les transferts provenant de l'extérieur ne concernent que 3 % des noyaux dirigés par des hommes, mais, 9% des noyaux dirigés par des femmes en bénéficient, proportion qui remonte à 12% en milieu urbain. Les transferts provenant de l'intérieur bénéficient encore surtout aux noyaux dont le chef est femme (13%) et sont plus dirigés vers le milieu rural. On peut dire qu'il s'agit là des conséquences économiques des migrations internes et externes (tableau 1.7).

*- Les ressources des noyaux proviennent également des mécanismes d'épargne et de crédit informel*

Les emprunts constituent une forme de crédit que les ménages contractent. Quant à la tontine elle est à la fois une forme d'épargne et de crédit.

Les emprunts sont surtout une pratique des noyaux familiaux dirigés par des hommes (12 % en milieu urbain et 8 % en milieu rural). Il faut noter le niveau plus élevé de l'emprunt usurier en milieu rural qui dénote un moindre accès au crédit institutionnel.

La tontine est une pratique plus fréquente chez les femmes. En effet les épouses ou les chefs de noyau femmes ont le plus souvent cité ce type de revenu. Ainsi près de 14% des épouses en milieu urbain et 9% en milieu rural ont cité la tontine comme une ressource de leur foyer. La pratique n'est pas absente chez les hommes car 10 % des chefs de noyaux hommes en milieu urbain et 6 % en milieu rural l'ont citée comme revenu dont ont bénéficié leurs noyaux.

Tableau 1.7

**Proportion des enquêtés ayant déclaré avoir bénéficié de ressource par milieu de résidence, sexe, statut dans le noyau selon la provenance des ressources**

| Provenance des ressources du ménage | Ensemble du Togo |               |             | Milieu urbain |               |            | Milieu rural  |               |             |
|-------------------------------------|------------------|---------------|-------------|---------------|---------------|------------|---------------|---------------|-------------|
|                                     | Homme            | Femme         |             | Homme         | Femme         |            | Homme         | Femme         |             |
|                                     | chef de noyau    | chef de noyau | Épouse      | chef de noyau | chef de noyau | Épouse     | chef de noyau | chef de noyau | Épouse      |
| Salaires                            | 19,4             | 6,1           | 1,9         | 45,1          | 13,9          | 5,5        | 6,7           | 1,3           | 0,4         |
| Transfert interne de non-parents    | 0,6              | 2,3           | 0,6         | 0,7           | 3,7           | 1,0        | 0,6           | 1,4           | 0,4         |
| Transfert interne de parents.       | 4,2              | 10,4          | 5,0         | 4,0           | 8,6           | 6,6        | 4,3           | 11,6          | 4,4         |
| Allocations familiales              | 4,5              | 1,9           | 0,7         | 12,0          | 4,0           | 2,0        | 0,8           | 0,6           | 0,2         |
| Transfert externe de parents        | 2,1              | 8,0           | 2,2         | 3,0           | 10,5          | 3,2        | 1,7           | 6,4           | 1,8         |
| Transfert externe de non-parents    | 0,7              | 0,5           | 0,2         | 0,9           | 1,4           |            | 0,7           |               | 0,2         |
| Commerce                            | 14,5             | 53,2          | 55,7        | 16,9          | 64,9          | 63,8       | 13,3          | 46,1          | 52,3        |
| Services divers                     | 28,7             | 17,5          | 17,5        | 35,1          | 17,1          | 20,7       | 25,6          | 17,7          | 16,1        |
| Revenus conjoint (conjointe)        | 29,7             | 20,9          | 66,6        | 31,1          | 21,5          | 68,5       | 29,0          | 20,6          | 65,8        |
| Revenus agricoles                   | 60,2             | 40,2          | 46,6        | 21,7          | 7,7           | 10,2       | 79,2          | 60,1          | 61,8        |
| Emprunts (banque, ami)              | 6,8              | ,3            | 2,8         | 10,2          | 2,7           | 2,2        | 5,2           | 3,7           | 3,1         |
| Emprunts usuriers                   | 2,6              | 1,3           | 1,1         | 1,7           | 0,7           | 0,2        | 3,1           | 1,6           | 1,6         |
| Tontine                             | 7,2              | 8,2           | 10,2        | 9,6           | 10,0          | 13,7       | 6,0           | 7,1           | 8,8         |
| Autre source                        | 2,3              | 2,7           | 1,1         | 2,8           | 2,9           | 1,5        | 2,1           | 2,6           | 1,0         |
| <b>Effectif</b>                     | <b>2272</b>      | <b>736</b>    | <b>2023</b> | <b>749</b>    | <b>280</b>    | <b>593</b> | <b>1523</b>   | <b>455</b>    | <b>1430</b> |

Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### I.2.1.2 - Les principales dépenses des noyaux

Au niveau national l'alimentation est le principal poste de dépenses. Ce poste a été cité par 36% des enquêtés. Ensuite viennent les soins de santé de la famille (18%) et les frais de scolarité des enfants (17%) (tableau 1.8).

*- L'alimentation est le principal poste de dépenses pour la majorité des Togolais*

Bien qu'étant le principal poste de dépenses, on observe de fortes disparités régionales. En effet la proportion de ceux qui citent ce poste comme dépense principale baisse régulièrement à mesure que l'on s'éloigne de Lomé vers l'intérieur du pays. Ainsi passe-t-on de 42% à Lomé, à 34% dans la Centrale, et à 25% dans les Savanes (tableau 1.8). Ce phénomène peut être lié à l'urbanisation du Togo : en effet plus on s'éloigne de Lomé, moins la proportion des habitants qui vivent en milieu urbain est élevée. La ville est par définition un endroit où la majorité des habitants ne travaillent pas dans l'agriculture.

*- Les soins de santé constituent la deuxième dépense principale.*

Ils ont été cités par près d'un ménage sur 5 (18%). Les soins de santé comprennent les coûts liés à l'achat des médicaments et les frais de consultations essentiellement. Notons que c'est dans la région des Savanes que l'on trouve la proportion la plus élevée d'enquêtés qui indiquent comme deuxième poste de dépenses (23%).

*- Le troisième poste de dépenses au niveau national est la scolarisation des enfants.*

Pour 17 % des enquêtés, le principal poste de dépenses est la scolarisation des enfants. Le taux de scolarisation des enfants est de 79% au niveau national. Les coûts liés à la scolarisation concernent les droits d'écologie, (l'école n'est pas gratuite), les fournitures, les manuels et l'uniforme scolaire. Dans certaines régions, les parents participent à la rémunération des enseignants et à la construction des salles de classes. C'est dans la région centrale que l'on note un plus grand pourcentage d'actifs qui citent la scolarisation des enfants comme principal poste de dépenses (22%). D'ailleurs dans cette région, la scolarité vient en deuxième position avant les frais de soins de santé. Ceci s'explique par le fait que dans cette région la taille des ménages est plus élevée ( 11 personnes par ménages contre 8 au niveau national) et qu'il y a le plus grand nombre d'enfants scolarisables par ménage (3 en moyenne). Toutefois l'importance de ce poste dans l'ensemble du pays peut être en partie liée à la période de l'enquête. La rentrée des classes au niveau primaire et secondaire a eu lieu entre octobre et novembre 2000

Pour un enquêté sur dix (10%), les frais d'énergie constituent l'une des dépenses les plus importantes après les 3 postes ci-dessus. Cette proportion est relativement plus élevée dans les Régions des Savanes et Centrale.

Certaines spécificités régionales sont à signaler à part les points ci-dessus. A Lomé les dépenses relatives au logement sont proportionnellement plus élevées comparées au reste du pays (8% des enquêtés) alors que dans les autres régions, la proportion dépasse à peine 1%. A Lomé, les dépenses de logement sont supérieures à celles de l'énergie. D'autres dépenses telles que celles relatives à l'eau dans la région maritime et au transport dans les régions maritime et des Plateaux sont également à signaler (tableau 1.8).

L'analyse par région de résidence confirme que les enquêtés en zone urbaine sont plus nombreux que ceux vivant en zone rurale à estimer que les dépenses d'alimentation constituent le principal poste de dépenses. Par contre les dépenses de soins de santé, de scolarisation des enfants et d'énergie sont plus citées par des enquêtés en milieu rural.

Tableau 1.8  
Répartition des enquêtés par région selon les principaux postes de dépenses

| Dépenses             | Région     |             |             |            |            |            | Milieu      |             | Ensemble    |
|----------------------|------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|
|                      | Lomé       | Maritime    | Plateaux    | Centrale   | Kara       | Savanes    | Urbain      | Rural       |             |
| Nourriture           | 41,7       | 40,5        | 35,8        | 33,6       | 26,3       | 25,1       | 40,5        | 33,7        | 35,9        |
| Soins de santé       | 15,0       | 16,8        | 18,3        | 14,3       | 20,8       | 23,3       | 16,1        | 18,3        | 17,6        |
| Scolarité            | 9,1        | 16,4        | 19,1        | 22,3       | 18,9       | 15,4       | 13,5        | 18,2        | 16,7        |
| Énergie              | 7,1        | 6,7         | 10,1        | 14,8       | 9,1        | 14,2       | 6,9         | 10,7        | 9,5         |
| Vêtements            | 4,1        | 4,6         | 5,7         | 6,0        | 8,0        | 11,4       | 3,8         | 7,0         | 6,0         |
| Transport            | 4,9        | 3,7         | 3,2         | 1,8        | 0,9        | 0,8        | 4,2         | 2,4         | 3,0         |
| Facture d'eau        | 3,8        | 4,5         | 0,4         | 0,8        | 1,7        | 0,2        | 4,3         | 1,6         | 2,4         |
| Loyer                | 7,7        | 1,3         | 1,1         | 0,8        | 1,0        | 0,5        | 5,4         | 0,4         | 2,0         |
| Cérémonies/Ustensile | 1,1        | 2,3         | 2,1         | 2,0        | 4,4        | 4,0        | 1,6         | 2,8         | 2,4         |
| Autre                | 5,5        | 3,2         | 4,2         | 3,6        | 8,8        | 5,1        | 3,7         | 4,9         | 4,6         |
| <b>Total</b>         | <b>100</b> | <b>100</b>  | <b>100</b>  | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b>  | <b>100</b>  | <b>100</b>  |
| <b>Effectif</b>      | <b>906</b> | <b>1597</b> | <b>1071</b> | <b>451</b> | <b>533</b> | <b>477</b> | <b>1623</b> | <b>3412</b> | <b>5035</b> |

Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

L'alimentation constituant le principal poste de dépense des unités familiales, il convient de connaître sa part dans le budget du ménage.

#### I.2.1.3 - Part de l'alimentation dans le revenu familial

La consommation des ménages recouvre en dehors de l'alimentation, d'autres besoins tels que la santé, la scolarisation des enfants, l'eau, l'énergie, le logement, le transport, les loisirs etc. Lorsque l'alimentation - besoin de base - absorbe la moitié et plus du revenu, la part dévolue aux autres besoins et à l'épargne devient réduite.

*- La moitié des enquêtés consacrent au moins la moitié de leurs revenus à l'alimentation*

L'analyse de la part du revenu consacrée à l'alimentation a pris en compte seulement les enquêtés qui ont pu donner une évaluation de cette part dans le revenu familial.

Tableau 1.9  
Répartition des enquêtés selon la part de leur revenu consacrée à l'alimentation

| Part du revenu consacrée à l'alimentation | Milieu     |            | Ensemble   | Ensemble cumulé | Effectif    |
|-------------------------------------------|------------|------------|------------|-----------------|-------------|
|                                           | Urbain     | Rural      |            |                 |             |
| Totalité                                  | 6,8        | 3,7        | 4,8        | 4,8             | 180         |
| Plus de la moitié                         | 49,7       | 46,2       | 47,3       | 52,1            | 1788        |
| Moitié                                    | 22,4       | 24,4       | 23,7       | 75,9            | 897         |
| Moins de la moitié                        | 21,1       | 25,7       | 24,1       | 100             | 912         |
| <b>Total</b>                              | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>-</b>        | <b>3777</b> |

Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Dans l'ensemble, 52 % des enquêtés consacrent plus de la moitié de leur revenu/ressources à l'alimentation de leur unité familiale. Cette proportion est plus importante en zone urbaine (56 %) qu'en zone rurale (50 %) où les habitants peuvent consommer une partie de leur production agricole. Cette proportion permet d'appréhender le niveau de pauvreté. En effet, de façon opérationnelle on peut définir la pauvreté par la capacité à acheter des biens autres qu'alimentaires, (Hugon, 1995). Ainsi, plus la part de l'alimentation est importante dans le revenu, plus le ménage est pauvre. Toutefois cet indicateur est limité dans la mesure où il ne tient pas compte de la qualité ou de la quantité des aliments ni de la proportion de ceux qui ne sont pas parvenus à donner une estimation de la part de l'alimentation dans le revenu.

### *1.2.2 - Epargne des membres du ménage*

L'épargne est une partie du revenu non consacrée à la consommation immédiate. Elle constitue une affectation du revenu à la thésaurisation ou à un placement en vue d'une utilisation ultérieure. Le crédit constitue en soi un contrat par lequel un agent économique obtient à titre temporaire moyennant certaines garanties une somme d'argent destinée à une utilisation. L'emprunteur s'engage alors à verser en contrepartie un intérêt au prêteur en plus du principal.

Il existe différentes formes d'épargne et de crédit au Togo. On rencontre généralement deux formes d'épargne : une épargne formelle et une épargne informelle. L'épargne formelle encore appelée épargne institutionnelle est celle que l'on constitue dans une institution bancaire ou dans une caisse d'épargne directement ou non. L'épargne informelle communément appelée tontine est un système d'épargne dans lequel plusieurs personnes s'associent pour cotiser, pendant une période une certaine somme d'argent, qui reste constante sur la durée préalablement fixée de la tontine. Outre la tontine mutuelle ou classique, il existe encore d'autres formes de tontines avec des ramifications et plusieurs aspects qui compliquent une délimitation claire entre elles. Retenons qu'il existe, à part la tontine classique, la tontine financière ou *adakavi*. Dans ce cas précis les mises ne sont levées qu'en fin de période, les membres ayant la possibilité d'emprunter de l'argent à un taux moins élevé que celui des non-membres. Plusieurs organismes ou associations de crédit se sont spécialisées dans cette forme d'épargne et de crédit. Il existe également la tontine commerciale qui permet par exemple aux commerçantes et aux revendeuses de remettre chaque jour, à une personne appelée tontinier, une somme fixe pour une durée généralement d'un mois. Les participants constituent ainsi une épargne qu'ils lèvent chaque période préalablement fixée tout en remettant au tontinier la mise d'une journée au titre de sa rémunération. Telles sont les caractéristiques de l'épargne et du crédit des ménages au Togo.

L'épargne et le crédit formels ou informels jouent un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie des ménages. En période de crise, ces ménages développent plusieurs stratégies d'ordre financier pour améliorer leurs conditions de vie. Les données utilisées permettent de distinguer l'épargne institutionnelle de l'épargne informelle.

#### *1.2.2.1 - Epargne institutionnelle*

L'épargne institutionnelle est souvent constituée à la banque, à la caisse d'épargne ou auprès d'autres institutions financières comme les coopératives ou les mutuelles. Sur l'ensemble du territoire, 9% des enquêtés ont constitué une épargne dans une banque ou dans

une institution financière. La proportion des épargnants est variable selon les régions du pays. C'est à Lomé qu'on trouve le plus d'épargnants avec 21 % des togolais. Cette proportion est de 8 % dans les régions Centrale et dans les Savanes, 7% dans la région Maritime et 6 % dans les Régions de la Kara et des Plateaux (tableau 1.10).

En tenant compte des épargnants uniquement, l'analyse montre que la majorité des épargnants (36%) se trouve à Lomé, 23 % dans la région maritime 14 % dans les Plateaux, 10 % dans la région Centrale, 9% dans les Savanes et 6% dans la Kara. En même temps que la Région de la Kara prend une faible part dans la constitution de l'épargne nationale, très peu de gens à Kara constituent leurs épargnes dans une banque (6%). Une des raisons de la forte proportion d'épargnants à Lomé est que la région concentre la plupart des activités économiques du pays donnant lieu à des gains substantiels permettant ainsi de constituer une épargne.

L'analyse selon le sexe révèle que par rapport à l'ensemble des épargnants, 69% de l'épargne constituée dans une banque ou une institution financière appartiennent aux hommes et 31% aux femmes. Le fait que les hommes constituent plus d'épargne que les femmes peut s'expliquer par le fait qu'ils sont plus nombreux dans les secteurs publics, para-public et privé. Quant on est dans le secteur formel, la probabilité d'avoir un compte dans une banque est élevée. Parmi les épargnants de sexe masculin 36% d'entre eux résident à Lomé au moment de l'enquête et parmi ceux du sexe féminin, 38% résident à Lomé. Toutefois, retenons que sur l'ensemble du territoire, on recense 14 % d'épargnants de sexe masculin pour seulement 5 % d'épargnants de l'autre sexe dans l'ensemble des enquêtés.

L'analyse selon le milieu de résidence montre que 27% des hommes et 9 % des femmes de l'ensemble des enquêtés en milieu urbain constituent une épargne formelle. En milieu rural, on dénombre seulement 8 % des hommes contre 3 % des femmes. En considérant les épargnants, on remarque que 65 % des épargnants de sexe masculin résident en milieu urbain contre 35% en milieu rural. Chez les femmes, elles sont 61% à résider en milieu urbain contre 39% en milieu rural. Retenons que quel que soit le sexe des épargnants, 64 % d'entre eux résident en milieu urbain et 36 % en milieu rural.

Par rapport à l'âge des épargnants, l'analyse des données révèle que plus de 65% des épargnants de sexe masculin sont âgés de 30 à 49 ans, 10% des épargnants homme ont moins de 30 ans et 25% d'entre eux sont âgés d'au moins 50 ans. Chez les femmes, 52% des épargnants ont entre 30 et 49 ans.

L'analyse selon le statut des enquêtés montre que quel que soit le sexe des épargnants, 67% sont des chefs de noyaux (homme ou femme) 18 % sont des épouses et 15 % sont d'autres membres de la famille.

Tableau 1.10  
**Répartition (%) des enquêtés ayant épargné dans une institution financière selon le sexe et les caractéristiques des épargnants (ensemble des épargnants)**

| Caractéristiques           | Sexe de l'enquêté |                          |               |                          | Ensemble      |                          |
|----------------------------|-------------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|
|                            | Masculin          |                          | Féminin       |                          | % Épargnants* | Répartition Épargnants** |
|                            | % Épargnants*     | Répartition Épargnants** | % Épargnants* | Répartition Épargnants** |               |                          |
| <b>Age</b>                 |                   |                          |               |                          |               |                          |
| Moins de 30 ans            | 5,7               | 9,9                      | 3,6           | 25,6                     | 4,3           | 14,9                     |
| 30-39 ans                  | 18,8              | 36,1                     | 6,1           | 28,0                     | 12,2          | 33,6                     |
| 40-49 ans                  | 20,3              | 29,3                     | 7,6           | 24,1                     | 13,9          | 27,6                     |
| 50 ans et +                | 12,1              | 24,7                     | 4,5           | 22,3                     | 8,1           | 24,0                     |
| <b>Régions</b>             |                   |                          |               |                          |               |                          |
| Lomé                       | 32,5              | 35,5                     | 11,9          | 38,3                     | 20,7          | 36,4                     |
| Maritime                   | 10,6              | 24,2                     | 3,3           | 21,3                     | 6,5           | 23,3                     |
| Plateaux                   | 11,0              | 16,3                     | 2,1           | 7,8                      | 6,2           | 13,6                     |
| Centrale                   | 9,9               | 8,9                      | 6,5           | 16,2                     | 8,0           | 11,2                     |
| Kara                       | 10,6              | 7,1                      | 2,2           | 3,9                      | 5,9           | 6,1                      |
| Savanes                    | 11,2              | 8,0                      | 5,6           | 12,6                     | 7,9           | 9,4                      |
| <b>Milieu de résidence</b> |                   |                          |               |                          |               |                          |
| Urbain                     | 26,5              | 64,8                     | 8,6           | 60,7                     | 16,3          | 63,5                     |
| Rural                      | 7,5               | 35,2                     | 3,1           | 39,3                     | 5,0           | 36,5                     |
| <b>Statut de l'enquêté</b> |                   |                          |               |                          |               |                          |
| Chef de noyau              | 16,9              | 85,9                     | 8,2           | 26,8                     | 16,9          | 67,3                     |
| Épouse                     | -                 | -                        | 5,8           | 57,7                     | 8,2           | 18,2                     |
| Autre membre               | 7,0               | 14,1                     | 2,3           | 15,5                     | 4,2           | 14,5                     |
| Ensemble                   | 14,0              | 68,5                     | 5,0           | 31,5                     | 9,0           | 100                      |
| Effectif                   | 2715              | 380                      | 3483          | 175                      | 6198          | 555                      |

\* Pourcentage d'épargnants par rapport à l'ensemble de la population

\*\* Répartition : pourcentage d'épargnants par rapport à l'ensemble des épargnants

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

- Les femmes qui épargnent de manière formelle ont généralement une activité dans le secteur informel

Le tableau 1.11, présente la répartition des épargnants selon le sexe et le secteur d'activité auquel ils appartiennent. L'analyse des données montre que quel que soit le sexe de l'enquêté, 39% des épargnants travaillent dans le secteur informel, 28 % dans le secteur formel, 24% ont une activité dans le secteur agricole et 9% sont sans emploi.

Par rapport au sexe de l'enquêté, on note que la majorité des hommes qui constituent une épargne dans une institution financière ont une activité dans le secteur formel (34%). Chez les femmes, elles sont en majorité à avoir une activité dans le secteur informel (58%).

Tableau 1.11  
Répartition (%) des épargnants par sexe selon le secteur d'activité

| Secteurs d'activités | Sexe de l'enquêté |            | Ensemble   |
|----------------------|-------------------|------------|------------|
|                      | Masculin          | Féminin    |            |
| Sans emploi          | 9,4               | 6,9        | 8,6        |
| Secteur agricole     | 26,5              | 19,5       | 24,3       |
| Secteur formel       | 33,9              | 15,5       | 28,1       |
| Secteur informel     | 30,2              | 58,0       | 38,9       |
| <b>Total</b>         | <b>100</b>        | <b>100</b> | <b>100</b> |
| <b>Effectif</b>      | <b>380</b>        | <b>175</b> | <b>555</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### I.2.2.2 - Épargne informelle sous forme de tontine

L'épargne informelle est souvent constituée sous plusieurs formes. On peut constituer l'épargne chez soi, chez un parent, dans la chambre sous forme de thésaurisation ou sous forme de tirelire, ou chez un ami. Certains constituent leur épargne soit sous forme de tontine classique, soit sous forme d'autres tontines (adakavi, yes yes, etc.) On peut également le faire auprès des associations, des coopératives ou des ONG. D'autres constituent leur épargne soit en achetant des animaux, des bijoux, des pagnes ou des terrains ou des ustensiles de cuisine.

A part l'épargne institutionnelle, les membres des ménages épargnent également sous les différentes formes ci-dessus décrites. Sur l'ensemble du territoire, 78% des membres des ménages déclarent épargner sous ces formes, essentiellement sous forme de thésaurisation (54 %), tontine classique (9 %), chambre et tontine classique (6 %), chambre et animaux (7 %) et en achetant des animaux (2 %). Parmi ceux qui épargnent dans une institution financière, en plus de leur épargne dans une banque, plus 60% d'entre eux déclarent constituer une épargne informelle, essentiellement sous forme de thésaurisation.

*- Les épargnants des Régions Maritime et des Plateaux sont plus nombreux à constituer une épargne informelle*

L'analyse des données du tableau 1.12, révèle, que par rapport à l'ensemble des épargnants, c'est dans les Régions Maritime et des Plateaux qu'on dénombre le plus d'enquêtés ayant constitué une épargne informelle (31 % et 22 % respectivement). Ceux de la Région de la Kara sont très peu nombreux à épargner de manière informelle (9 %).

*- Près de la moitié des enquêtés ayant constitué une épargne informelle n'ont aucune instruction*

L'analyse de la répartition des épargnants (épargne informelle) selon le niveau d'instruction des enquêtés (tableau 1.12), montre que plus le niveau des enquêtés est élevé moins ils épargnent de manière informelle. On pourrait imaginer que lorsque le niveau d'instruction des enquêtés est bas, moins ils se tournent vers le circuit formel d'épargne. Cette analyse est valable aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

Chez les hommes, ils sont 35% sans instruction à avoir constitué une épargne informelle, 38% ont atteint le niveau primaire. Chez les femmes, celles sans instruction sont de 61%.

Tableau 1.12  
Répartition (%) des enquêtés ayant épargné de manière informelle  
par sexe et selon les caractéristiques socio-démographiques

| Caractéristiques            | Sexe de l'enquêté |             | Ensemble    |
|-----------------------------|-------------------|-------------|-------------|
|                             | Masculin          | Féminin     |             |
| <b>Age</b>                  |                   |             |             |
| Moins de 30 ans             | 22,7              | 35,4        | 29,8        |
| 30-39 ans                   | 28,9              | 23,9        | 26,1        |
| 40-49 ans                   | 20,7              | 16,9        | 18,6        |
| 50 ans et +                 | 27,6              | 23,9        | 25,5        |
| <b>Régions</b>              |                   |             |             |
| Lomé                        | 12,0              | 13,6        | 12,9        |
| Maritime                    | 31,4              | 29,9        | 30,6        |
| Plateaux                    | 23,0              | 21,8        | 22,3        |
| Centrale                    | 12,9              | 13,1        | 13,0        |
| Kara                        | 9,3               | 8,4         | 8,9         |
| Savanes                     | 11,5              | 12,9        | 12,3        |
| <b>Milieu de résidence</b>  |                   |             |             |
| Urbain                      | 29,3              | 32,9        | 31,3        |
| Rural                       | 70,7              | 67,1        | 68,7        |
| <b>Niveau d'instruction</b> |                   |             |             |
| Non instruit                | 35,0              | 60,7        | 49,3        |
| Primaire                    | 38,1              | 30,2        | 33,7        |
| Collège et +                | 26,9              | 9,1         | 17,0        |
| <b>Total</b>                | <b>100</b>        | <b>100</b>  | <b>100</b>  |
| <b>Effectif</b>             | <b>2144</b>       | <b>2723</b> | <b>4867</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

- L'épargne informelle est plus une pratique rurale qu'urbaine

L'analyse de la répartition des épargnants selon le milieu de résidence (tableau 1.12) révèle que 69 % des épargnants informels vivent en milieu rural contre 31 % en milieu urbain. Les épargnants vivant en milieu rural prennent donc une part plus importante dans la constitution de l'épargne informelle sur toute l'étendue du territoire. Quel que soit le sexe de l'épargnant, les enquêtés vivant en milieu rural sont plus nombreux à épargner de façon informelle contrairement aux résultats précédents sur l'épargne formelle qui indiquent que ce sont ceux vivant en milieu urbain qui épargnent surtout de manière formelle.

- Au moins un participant sur quatre à une tontine classique cotise entre 1000-3000 francs par mois

Le tableau 1.13 présente la répartition des épargnants selon le montant des cotisations et les caractéristiques de l'épargnant. Il s'agit du montant des cotisations mensuelles.

L'analyse des données révèle qu'au moins un épargnant sur quatre ayant une tontine classique cotise entre 1000 et 3000 francs par mois.

Les participants de sexe masculin sont plus nombreux à cotiser dans les tranches jusqu'à 1000 francs, 1000-3000 francs et 10000 francs et plus (24 % respectivement), tandis que ceux du sexe féminin sont en majorité dans la tranche 1000-3000 francs (29 %). En outre, par rapport à l'âge des participants, on note que les moins de 30 ans sont plus nombreux dans la tranche inférieure ou égale à 1000, vu qu'ils sont pour la plupart sans emploi ou venant de commencer leur premier emploi.

L'analyse selon les secteurs d'activités des participants révèle que les sans emploi sont plus nombreux à cotiser moins de 1000 francs tout comme les employés dans le secteur agricole qui en plus de la tranche inférieure ou égale à 1000 francs sont également nombreux aussi dans la tranche 1000-3000 francs. Ceux qui travaillent dans le secteur formel sont plus nombreux dans la tranche 10000 francs et plus.

En milieu urbain, les participants aux tontines sont plus nombreux dans les tranches élevées 5000-10000 francs (34 %) et 10000 francs et plus (26 %) alors que ceux du milieu rural le sont plus dans les tranches moins élevées (inférieure ou égale à 1000 francs (30 %) et 1000-3000 francs (34 %)).

Dans l'ensemble, les participants aux tontines classiques sont plus représentés dans les tranches 1000-3000 francs (27 %) et inférieures ou égales à 1000 francs (23 %). Retenons enfin que, les participants à une tontine cotisent en moyenne 6473 francs par mois. Le montant mensuel moyen varie selon l'âge, le sexe, le milieu de résidence et l'activité professionnelle de ce dernier.

Tableau 1.13  
Répartition (%) des épargnants par montant de la tontine (cotisation mensuelle)  
et selon quelques caractéristiques de l'épargnant

| Caractéristiques            | Montant de la tontine (en FCFA) |             |             |             |             | Total      | Effectif   | Moyenne mensuelle des cotisations (F.CFA) |
|-----------------------------|---------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|-------------------------------------------|
|                             | Jusqu'à 1000                    | 1000-3000   | 3000-5000   | 5000-10000  | 10000 et +  |            |            |                                           |
| <b>Age</b>                  |                                 |             |             |             |             |            |            |                                           |
| Moins de 30 ans             |                                 |             |             |             |             |            |            |                                           |
| 30-39 ans                   | 33,3                            | 21,9        | 10,8        | 20,5        | 13,5        | 100        | 297        | 6944                                      |
| 40-49 ans                   | 18,6                            | 26,8        | 22,0        | 17,7        | 14,9        | 100        | 328        | 6469                                      |
| 50 ans et +                 | 16,05                           | 32,1        | 19,8        | 16,6        | 15,5        | 100        | 185        | 6554                                      |
|                             | 23,4                            | 27,3        | 17,3        | 17,7        | 12,9        | 100        | 170        | 5563                                      |
| <b>Sexe</b>                 |                                 |             |             |             |             |            |            |                                           |
| Masculin                    | 23,8                            | 24,1        | 17,2        | 11,1        | 23,8        | 100        | 320        | 8987                                      |
| Féminin                     | 23,2                            | 28,8        | 17,4        | 20,9        | 9,7         | 100        | 660        | 5250                                      |
| <b>Secteurs d'activités</b> |                                 |             |             |             |             |            |            |                                           |
| Sans emploi                 | 46,2                            | 21,5        | 12,3        | 9,2         | 10,8        | 100        | 65         | 4876                                      |
| Secteur agricole            | 32,6                            | 33,6        | 17,4        | 8,5         | 7,9         | 100        | 390        | 3921                                      |
| Secteur formel              | 4,0                             | 10,0        | 12,0        | 28,0        | 46,0        | 100        | 50         | 20407                                     |
| Secteur informel            | 14,9                            | 24,6        | 18,5        | 25,4        | 16,6        | 100        | 475        | 7351                                      |
| <b>Milieu de résidence</b>  |                                 |             |             |             |             |            |            |                                           |
| Urbain                      | 10,0                            | 14,9        | 14,9        | 34,0        | 26,2        | 100        | 329        | 11540                                     |
| Rural                       | 30,1                            | 33,6        | 18,6        | 9,5         | 8,2         | 100        | 651        | 3911                                      |
| <b>Ensemble</b>             | <b>23,4</b>                     | <b>27,3</b> | <b>17,3</b> | <b>17,8</b> | <b>14,2</b> | <b>100</b> | <b>980</b> | <b>6473</b>                               |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### I.2.3 - Endettement des membres du ménage

L'analyse de l'épargne formelle a montré que 9 % des membres des ménages au Togo constituent une épargne. De plus, 78% des membres des ménages ont déclaré qu'ils pratiquent d'autres formes d'épargne, essentiellement la thésaurisation. Qu'en est-il exactement du niveau d'endettement ou des emprunts des membres des ménages ?

#### I.2.3.1 - Nature et origine des emprunts

Le tableau 1.14 présente la répartition des enquêtés ayant des dettes selon le sexe et certaines caractéristiques. Dans l'ensemble 28% des enquêtés ont contracté une dette auprès d'une banque ou auprès de quelqu'un. Les prêteurs sont essentiellement un ami (34 %), un membre de la famille (31 %), le boutiquier (27 %). Très peu de gens ont cité la Banque (2 %), cohabitant/voisin (3 %) et propriétaire de maison (3 %).

*- Plus de la moitié des endettés se trouvent dans les Régions Maritime et Lomé (42 % en Région Maritime et 19% à Lomé)*

Les hommes et les femmes vivant dans la Région Maritime sont les plus endettés. Chez les hommes, ils sont 38% à résider en Région Maritime et chez les femmes, elles sont

45%. Quel que soit le sexe des débiteurs, très peu des enquêtés des Régions de la Kara et des Savanes déclarent être endettés (environ 6 % et 7% respectivement).

*- Plus de la moitié des personnes endettées vivent en milieu rural*

L'analyse de la répartition des membres des ménages endettés selon le sexe et les caractéristiques des emprunteurs montre que quel que soit le sexe, les enquêtés vivant en milieu rural sont plus endettés que ceux vivant en milieu urbain (tableau 1.14). Chez les hommes 60% de ceux qui sont endettés vivent en milieu rural et 40% vivent en milieu urbain. Chez les femmes 58% vivent en milieu rural contre 42% en milieu urbain.

Tableau 1.14  
Répartition (%) par sexe des enquêtés endettés selon quelques caractéristiques

| Caractéristiques            | Sexe de l'enquêté |            | Ensemble    |
|-----------------------------|-------------------|------------|-------------|
|                             | Masculin          | Féminin    |             |
| <b>Age</b>                  |                   |            |             |
| Moins de 30 ans             | 15,7              | 25,7       | 20,5        |
| 30-39 ans                   | 34,3              | 28,2       | 31,4        |
| 40-49 ans                   | 25,0              | 22,9       | 24,0        |
| 50 ans et +                 | 24,0              | 23,2       | 24,1        |
| <b>Régions</b>              |                   |            |             |
| Lomé                        | 19,0              | 19,8       | 19,4        |
| Maritime                    | 38,4              | 44,9       | 41,5        |
| Plateaux                    | 18,7              | 15,6       | 17,2        |
| Centrale                    | 9,4               | 8,6        | 9,0         |
| Kara                        | 7,6               | 5,1        | 6,4         |
| Savanes                     | 6,9               | 6,0        | 6,5         |
| <b>Milieu de résidence</b>  |                   |            |             |
| Urbain                      | 40,5              | 42,0       | 41,2        |
| Rural                       | 59,5              | 58,0       | 58,8        |
| <b>Secteurs d'activités</b> |                   |            |             |
| Sans emploi                 | 8,8               | 6,9        | 7,9         |
| Secteur agricole            | 49,8              | 32,4       | 41,5        |
| Secteur formel              | 17,8              | 3,9        | 11,2        |
| Secteur informel            | 23,6              | 56,8       | 39,4        |
| <b>Total</b>                | <b>100</b>        | <b>100</b> | <b>100</b>  |
| <b>Effectif</b>             | <b>921</b>        | <b>840</b> | <b>1761</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

*- Au moins deux personnes sur cinq endettées travaillent dans le secteur agricole*

L'analyse des données du tableau 1.14 montre que par rapport au secteur d'activité des enquêtés, c'est dans les secteurs agricole et informel qu'on trouve le plus de personnes endettées (42 et 39%). Chez les femmes la majorité de celles qui déclarent être endettées ont

une activité dans le secteur informel (57%). Chez les hommes, la majorité des endettés travaillent dans le secteur agricole (50%)

*- Un niveau d'endettement plus important jusqu'à 5000 francs et entre 20000-50000 francs*

Le tableau 1.15 présente la répartition des enquêtés ayant contracté une dette par montant de la dette et selon quelques caractéristiques. L'analyse révèle que quelles que soient les caractéristiques de l'emprunteur, les personnes les plus endettées ont une dette jusqu'à 5000 francs (25%) et 23% en ont une comprise entre 20000-50000 francs CFA.

L'analyse selon l'âge des emprunteurs révèle que les moins de 30 ans sont plus nombreux à être endettés jusqu'à 5000 francs (39%), alors que les 56 ans et + le sont beaucoup plus dans la tranche 20000-50000 francs (27%).

Par rapport au sexe, les hommes sont plus endettés dans la tranche 20000-50000 francs (24%) et les femmes le sont plus dans la tranche jusqu'à 5000 francs (32%). Si on considère les secteurs d'activités, on remarque que les personnes travaillant dans le secteur informel sont plus nombreuses à être endettées jusqu'à 5000 francs et 20000-50000 francs, alors que ceux qui travaillent dans le secteur formel le sont plus dans la tranche 100000 francs et plus. Il se pourrait que ces personnes disposent de plus de revenus ou de plus de garantie de revenu assurée par une stabilité dans l'emploi.

En ce qui concerne le milieu de résidence, chez les enquêtés vivant en milieu urbain, ils sont plus nombreux à être endettés dans la tranche 20000-50000 (25%) et chez les ruraux, ils le sont plus dans la tranche jusqu'à 5000 francs (31%). On peut donc dire que les caractéristiques de l'emprunteur influencent le montant de la dette à honorer.

Enfin, notons que pour l'ensemble des personnes endettées au moment de l'enquête, le montant moyen des débits s'élève à 93121 francs. Ce montant est toutefois variable selon l'âge, le sexe, le milieu de résidence et la situation professionnelle de l'emprunteur.

Tableau 1.15  
Répartition (%) des enquêtés ayant contracté une dette par montant  
de la dette et selon quelques caractéristiques

| Caractéristiques de l'emprunteur | Montant de la dette (en FCFA) |             |             |             |              |             | Total      | Effectif    | Montant moyen des dettes (en F.CFA) |
|----------------------------------|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------|------------|-------------|-------------------------------------|
|                                  | Jusqu'à 5000                  | 5000-10000  | 10000-20000 | 20000-50000 | 50000-100000 | 100000 et + |            |             |                                     |
| <b>Age</b>                       |                               |             |             |             |              |             |            |             |                                     |
| Moins de 30 ans                  | 38,6                          | 20,6        | 12,5        | 20,1        | 5,4          | 3,8         | 100        | 360         | 24549                               |
| 30-39 ans                        | 23,0                          | 17,7        | 15,8        | 22,8        | 10,0         | 10,7        | 100        | 549         | 95050                               |
| 40-55 ans                        | 20,7                          | 12,3        | 17,1        | 21,4        | 11,4         | 17,1        | 100        | 415         | 140581                              |
| 56 ans et +                      | 18,2                          | 15,5        | 15,5        | 26,8        | 12,5         | 11,5        | 100        | 407         | 103004                              |
| <b>Sexe</b>                      |                               |             |             |             |              |             |            |             |                                     |
| Masculin                         | 17,9                          | 13,6        | 16,4        | 24,3        | 12,2         | 15,6        | 100        | 909         | 135763                              |
| Féminin                          | 31,8                          | 19,5        | 14,4        | 21,1        | 7,6          | 5,6         | 100        | 822         | 46175                               |
| <b>Secteurs d'activités</b>      |                               |             |             |             |              |             |            |             |                                     |
| Sans emploi                      | 29,4                          | 7,3         | 12,5        | 22,1        | 11,8         | 16,9        | 100        | 137         | 154625                              |
| Secteur agricole                 | 28,1                          | 18,1        | 16,3        | 24,2        | 8,6          | 4,7         | 100        | 723         | 48738                               |
| Secteur formel                   | 11,8                          | 10,2        | 13,4        | 23,1        | 11,2         | 29,3        | 100        | 187         | 232461                              |
| Secteur informel                 | 23,2                          | 18,3        | 15,5        | 21,3        | 10,7         | 11,0        | 100        | 684         | 89602                               |
| <b>Milieu de résidence</b>       |                               |             |             |             |              |             |            |             |                                     |
| Urbain                           | 15,7                          | 12,6        | 13,9        | 25,0        | 13,5         | 19,3        | 100        | 705         | 164356                              |
| Rural                            | 30,5                          | 19,0        | 16,4        | 21,4        | 7,6          | 5,1         | 100        | 1026        | 44167                               |
| <b>Ensemble</b>                  | <b>24,5</b>                   | <b>16,4</b> | <b>15,4</b> | <b>22,8</b> | <b>10,0</b>  | <b>10,9</b> | <b>100</b> | <b>1731</b> | <b>93121</b>                        |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### I.2.3.2 - Utilisation des crédits des membres du ménage

Les gens s'endettent pour des besoins bien déterminés. Les résultats de l'étude ont montré que parmi les dépenses auxquelles ont servi les emprunts en priorité, on note l'alimentation (31 %), soins/santé de la famille (24 %), monter une activité non agricole génératrice de revenus (20 %), et achat/ de terrain de construction ou de logement (11 %).

L'analyse des données (tableau 1.16) montre que pour l'utilisation en soins et en santé familiale, les débiteurs se sont le plus endettés dans la tranche 20000-50000 francs (25%). En matière de dépenses pour les funérailles et autres cérémonies (baptême, mariage et naissance), les intéressés se sont le plus endettés dans la tranche 50000-100000 francs. Pour l'alimentation et les soins de santé les gens se sont le plus endettés dans la tranche jusqu'à 5000 francs. En matière d'achat de terrain ou de construction de logement, les débiteurs se sont le plus endettés dans la tranche 100000 francs et plus.

Tableau 1.16  
Répartition (%) des enquêtés ayant contracté une dette  
par montant de la dette et selon son mode d'utilisation

| Utilisation des emprunts               | Montant de la dette (en CFA) |             |             |             |              |             | Total      | Effectif    |
|----------------------------------------|------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------|------------|-------------|
|                                        | Jusqu'à 5000                 | 5000-10000  | 10000-20000 | 20000-50000 | 50000-100000 | 100000 et + |            |             |
| Soins/Santé familiale                  | 18,4                         | 16,5        | 15,1        | 24,9        | 14,4         | 10,7        | 100        | 423         |
| AGR *                                  | 17,4                         | 13,9        | 13,8        | 28,0        | 12,7         | 14,2        | 100        | 339         |
| Funérailles + autres cérémonies        | 11,3                         | 13,0        | 19,0        | 13,9        | 29,4         | 13,4        | 100        | 231         |
| Alimentation                           | 31,5                         | 19,0        | 12,7        | 22,3        | 5,3          | 9,2         | 100        | 543         |
| Achat construction (terrain, logement) | 7,3                          | 17,2        | 22,4        | 21,4        | 6,7          | 25,0        | 100        | 192         |
| <b>Ensemble</b>                        | <b>24,5</b>                  | <b>16,2</b> | <b>15,5</b> | <b>23,0</b> | <b>10,0</b>  | <b>10,8</b> | <b>100</b> | <b>1728</b> |

\* Activité génératrice de revenu

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### I.2.3.3 - Crédits des membres du ménage et niveau de vie

Les membres du ménage peuvent être parfois obligés de vendre, de mettre en gage ou d'hypothéquer certains des biens qu'ils possèdent. Cette situation arrive d'autant plus que les membres de ménage vivent dans une période difficile tant sur le plan économique que social. Plusieurs questions ont été posées dans ce sens pour cerner ces difficultés rencontrées par les familles et les stratégies développées pour les résoudre.

Au cours de l'enquête, 16% des membres de ménage ont déclaré avoir eu des difficultés depuis le nouvel an. Ces difficultés les ont conduit à vendre, à mettre en gage ou à hypothéquer certains de leurs biens.

Plusieurs types de difficultés ont conduit les gens à vendre leurs biens. Il s'agit essentiellement des problèmes de maladie au sein de la famille (43 %). Ensuite, on note d'autres difficultés telles que la perte de l'emploi ou une mauvaise récolte, la scolarisation des enfants qui ont également été cités par les enquêtés comme étant des difficultés qui les ont emmenés à vendre ou à hypothéquer certains de leurs biens. Contrairement à ce qu'on peut imaginer, il y a eu très peu de gens pour lesquels l'irrégularité dans le versement des salaires a été pour eux une difficulté en soi qui les a conduit à vendre ou à gager une partie de leurs biens. A peine 1% des enquêtés l'ont cité en tant que difficulté principale.

Le tableau 1.17 présente la répartition des enquêtés par nature de la difficulté principale qui les a conduit à vendre ou à hypothéquer une partie de leurs biens selon quelques caractéristiques. L'analyse des données montre que chez les enquêtés travaillant dans le secteur agricole ils ont été plus nombreux (48%) à céder une partie de leurs actifs pour des problèmes de maladies. Il en est de même chez les sans emploi, les actifs des secteurs formel et informel.

Par rapport au milieu de résidence, les enquêtés vivant en milieu urbain ont été plus nombreux à vendre ou à hypothéquer une partie de leurs biens pour des problèmes de maladie. Ceux vivant en milieu rural ont également été plus nombreux à citer les problèmes de maladies.

Tableau 1.17  
Répartition (%) des enquêtés par type de difficultés principales rencontrées selon quelques caractéristiques

| Caractéristiques            | Nature de la principale difficulté |             |                                  |               |              |            |            |
|-----------------------------|------------------------------------|-------------|----------------------------------|---------------|--------------|------------|------------|
|                             | Cérémonies                         | Maladies    | Perte emploi /Mauvaises récoltes | Scolarisation | Dettes/prêts | Total      | Effectif   |
| <b>Secteurs d'activités</b> |                                    |             |                                  |               |              | 100        |            |
| Sans emploi                 | 12,6                               | 39,1        | 6,9                              | 17,2          | 24,2         | 100        | 87         |
| Secteur agricole            | 10,5                               | 47,5        | 9,6                              | 10,2          | 22,3         | 100        | 512        |
| Secteur formel              | 10,0                               | 42,9        | 7,1                              | 14,3          | 25,7         | 10         | 72         |
| Secteur informel            | 8,6                                | 37,7        | 13,7                             | 9,3           | 30,7         |            | 313        |
| <b>Statut de l'enquêté</b>  |                                    |             |                                  |               |              |            |            |
| Chef de noyau               | 7,9                                | 41,5        | 9,8                              | 16,8          | 24,0         | 100        | 526        |
| Epouse                      | 11,7                               | 47,6        | 11,3                             | 7,8           | 21,6         | 100        | 232        |
| Autre membre                | 9,4                                | 43,3        | 12,5                             | 8,9           | 25,9         | 100        | 224        |
| <b>Milieu de résidence</b>  |                                    |             |                                  |               |              |            |            |
|                             | 5,9                                | 37,8        | 13,5                             | 14,3          | 28,5         | 100        | 288        |
| Urbain                      | 11,9                               | 45,5        | 9,2                              | 9,4           | 24,0         | 100        | 694        |
| Rural                       |                                    |             |                                  |               |              |            |            |
| <b>Age</b>                  |                                    |             |                                  |               |              |            |            |
| Moins de 30 ans             | 7,7                                | 37,2        | 12,5                             | 13,1          | 29,5         | 100        | 182        |
| 30-39 ans                   | 12,7                               | 41,1        | 9,9                              | 8,6           | 27,7         | 100        | 292        |
| 40-49 ans                   | 9,0                                | 41,9        | 10,3                             | 13,5          | 25,3         | 100        | 310        |
| 50 ans et +                 | 10,6                               | 47,0        | 11,6                             | 13,6          | 17,2         | 100        | 198        |
| <b>Sexe</b>                 |                                    |             |                                  |               |              |            |            |
| Masculin                    | 19,8                               | 32,7        | 17,6                             | 10,2          | 19,7         | 100        | 552        |
| Féminin                     | 33,1                               | 21,3        | 20,2                             | 10,2          | 15,2         | 100        | 430        |
| <b>Ensemble</b>             | <b>10,1</b>                        | <b>43,2</b> | <b>10,7</b>                      | <b>10,6</b>   | <b>25,4</b>  | <b>100</b> | <b>982</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

## Conclusion

La participation à l'activité économique est très importante : pour l'ensemble de la population de 10 ans et plus, 6 personnes sur 10 avaient un emploi au moment de l'enquête. Aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, la population active est proportionnellement plus représentée. Les taux d'activité sont plus élevés entre 25 ans et 60 ans. L'âge moyen auquel l'on commence à exercer la première activité rémunérée se situe à 18,3 ans.

Le secteur agricole regroupe la majorité (51 %) des actifs. Le secteur informel qui mérite une attention particulière offre également une grande part des emplois au Togo : il occupe 41 % des actifs. C'est dans ce secteur que bon nombre de ceux qui ont un emploi, exercent une activité secondaire dans le but principalement d'avoir des revenus supplémentaires.

La majorité des ménages ont bénéficié de revenus agricoles tandis qu'en milieu urbain les ressources proviennent du commerce et des salaires. Les revenus issus des transferts sont notables en milieu urbain surtout dans les ménages dirigés par une femme. L'alimentation constitue le principal poste de dépenses pour la majorité des ménages. Toutefois l'importance de ce poste décroît à mesure que l'on s'éloigne de Lomé. Près de la moitié des enquêtés affirment que plus de la moitié des ressources de leur ménage est consacrée à l'alimentation.

Les soins de santé et la scolarisation des enfants constituent respectivement les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> postes de dépenses. Toutefois, on remarque des spécificités régionales telles que l'importance de la dépense liée à l'énergie dans les Régions des Savanes et Centrale, au logement à Lomé et à l'eau dans la région Maritime.

En ce qui concerne la personne qui prend en charge ces dépenses, on constate que les chefs de noyaux en majorité des hommes assurent la plus grande partie des dépenses essentielles telles que l'alimentation, la scolarité, les frais de santé et de logement. Quant aux dépenses individuelles (transport et vêtements) elles sont effectuées séparément par les personnes concernées.

S'agissant de l'utilisation des ressources des membres des ménages, on constate que 9% des personnes enquêtées ont constitué une épargne formelle et 78% des membres des ménages déclarent épargner de manière informelle.

La proportion des épargnants dans une banque ou dans une institution financière est variable selon les régions. On trouve plus d'épargnants à Lomé (21 %). Par ailleurs, les épargnants de la Région de la Kara prennent une faible part dans la constitution de cette épargne formelle.

La plupart des hommes qui épargnent dans une banque ou dans une institution financière travaillent dans le secteur formel, alors que chez les femmes elles sont plus nombreuses à avoir une activité dans le secteur informel.

En ce qui concerne l'épargne informelle, les membres des ménages gardent surtout leur argent sous forme de thésaurisation. La majorité des enquêtés ayant constitué une épargne informelle réside en zone rurale et ils sont, pour la plupart d'entre eux, sans instruction.

Par rapport à l'endettement des enquêtés, l'analyse a montré que 29% des enquêtés ont contracté une dette auprès d'une banque ou auprès de quelqu'un. Chez les hommes comme chez les femmes, la majorité des personnes endettées réside en Région Maritime. En outre, l'encours moyen des dettes contractées s'élève à 93121 francs. Environ 60% des personnes endettées résident en milieu rural et 42% d'entre eux ont une activité dans le secteur agricole.

## **Recommandations**

- Mettre en place un système de protection sociale en faveur du secteur informel.
- Mobiliser les sources de financement au niveau des différents partenaires du développement pour la promotion du secteur informel ; inciter des associations et des ONG à s'investir davantage dans l'organisation de ce secteur.
- Créer une structure d'informations, d'études et de conseils pour l'orientation des jeunes désireux d'entreprendre des activités génératrices de revenus.



## CHAPITRE II

### DIFFICULTES DES MENAGES ET STRATEGIES ADOPTEES

#### II.1 - Conditions de vie des membres du ménage

Dans le but d'aider les programmes de développement à prendre en compte des préoccupations des populations, il a été jugé nécessaire de demander aux enquêtés leurs problèmes de la vie quotidienne, les solutions qu'ils suggèrent et enfin comment ont évolué leurs conditions de vie. Les questions sur la prise en charge des ménages ont été adressées aux hommes et aux femmes dans les ménages. Pratiquement tous les hommes sont chefs de noyaux aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Les femmes sont les épouses des chefs de noyau ou alors chefs de noyau elles-mêmes. Les rôles et les responsabilités d'ordre social, variables entre les hommes et les femmes, affectent leurs perceptions des problèmes et donc des solutions proposées.

##### II.1.1 Les problèmes

Dans le cadre de cette analyse, seuls les problèmes cités par environ 1 enquêté sur 10 au niveau national sont retenus.

Les 3 problèmes les plus cités au niveau national sont ceux déjà rencontrés aux 3 principaux postes de dépenses. Il s'agit des difficultés liées à l'alimentation (49 %), aux soins de santé (44 %) et la scolarisation des enfants (29 %). A ceux-là s'ajoutent l'accès à l'eau potable (28 %), la commercialisation (25 %) et le manque de crédit (25 %). La commercialisation regroupe les problèmes liés à l'exercice du commerce (écoulement, accès au marché, etc.) (tableau 2.1).

##### - *Le milieu de résidence influence la perception de certains problèmes*

Pour la majorité des problèmes de la vie quotidienne, on remarque une différence entre les proportions des enquêtés qui ont soulevé les différents problèmes selon le milieu de résidence. Ainsi certains problèmes sont-ils essentiellement urbains : le paiement irrégulier des salaires/pensions (20 % contre 4 % en milieu rural), les problèmes de logement-loyer (19 % et 10 %). A l'opposé d'autres sont essentiellement ruraux : les intrants agricoles (17 % contre 3 % en milieu urbain), l'accès à l'eau potable (34 % contre 15 %).

Cependant, certains problèmes sont soulignés dans tous les milieux : les difficultés liées à l'alimentation (44 % en milieux urbain et rural), le manque de crédit (28 % en milieu urbain contre 23 % en milieu rural), les difficultés liées à la commercialisation (21 % en milieu urbain contre 28 % en milieu rural) (tableau 2.1).

##### - *Certaines difficultés sont communes à plusieurs régions.*

Si l'accès à l'eau ne semble pas préoccuper beaucoup de Loméens, elle est très préoccupante dans la région maritime et surtout dans le nord du pays où elle est signalée par environ 40 % des enquêtés. Il faut noter que dans l'ensemble du pays environ la moitié des

ménages (53%) ont accès à une eau potable (EDST II, 1998). Par contre, les questions de logement et de chômage/sous-emploi <sup>7</sup> semblent très préoccupantes pour les habitants de Lomé (22 % et 34 %).

*-Les difficultés les plus connues par région*

Les problèmes cités sont différents d'une région à une autre, compte tenu de l'état des infrastructures, de l'environnement socioculturel, etc.

Le tableau 2.1 indique qu'à Lomé, les difficultés les plus répandues sont dans l'ordre l'alimentation (43%), la santé familiale (40%) et le chômage/sous-emploi (34%). Dans la région maritime, ce sont plutôt l'alimentation (59%), les soins de santé (51%), la scolarisation des enfants (32%) qui ont été cités par les populations comme problèmes. Pour la région des plateaux, il s'agit de la santé (52%), de l'alimentation (39%) et de la scolarisation (32%). Dans la région centrale, la question primordiale est l'accès à l'eau potable (45%). Ensuite viennent les questions de santé de la famille (35%) et le manque de crédit (30%). Les habitants de la région de la Kara sont prioritairement préoccupés par les soins de santé (55%) et l'accès à l'eau potable (40%) ensuite est avancée la question de l'alimentation (36%). Enfin dans la région des savanes les difficultés les plus préoccupantes sont dans l'ordre : la santé familiale (60%), l'alimentation (45%), le manque de crédit (42%) et l'accès à l'eau potable (41%).

Tableau 2.1  
Pourcentage des enquêtés ayant évoqué les différents problèmes par région

| Problèmes liés                   | Régions    |             |            |            |            |            | Milieu      |             | Ensemble    |
|----------------------------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|
|                                  | Lomé       | Maritime    | Plateaux   | Centrale   | Kara       | Savanes    | Urbain      | Rural       |             |
| Santé de la famille              | 39,7       | 51,4        | 51,1       | 34,9       | 55,2       | 59,7       | 44,9        | 50,8        | 48,9        |
| Alimentation                     | 42,7       | 58,8        | 38,7       | 20,0       | 35,9       | 44,7       | 43,6        | 44,3        | 44,1        |
| Scolarisation des enfants        | 28,2       | 32          | 32,2       | 22,8       | 28,6       | 18,2       | 30,4        | 27,6        | 28,5        |
| Eau potable                      | 9,3        | 27          | 19,2       | 44,6       | 40,4       | 40,5       | 15,1        | 33,8        | 27,7        |
| Commercialisation                | 26,6       | 25,8        | 27,7       | 29,6       | 15,2       | 15,9       | 21,1        | 27,5        | 24,7        |
| Manque de crédit                 | 17,5       | 28,3        | 20,8       | 24,3       | 18,9       | 42,3       | 27,6        | 23,3        | 25,4        |
| Chômage/sous-emploi              | 34,1       | 22,8        | 11,9       | 7,5        | 5,1        | 1,7        | 28,0        | 11,0        | 16,5        |
| Logement-loyer                   | 22,3       | 11,6        | 9,0        | 11,3       | 12,5       | 12,4       | 19,4        | 9,7         | 12,8        |
| Semences-engrais                 | 1,2        | 11,2        | 7,5        | 14,9       | 22,7       | 26,4       | 3,0         | 16,6        | 12,2        |
| Paiement irrégulier des salaires | 23,3       | 6,8         | 6,2        | 6,3        | 11,9       | 2,4        | 20,0        | 3,8         | 9,0         |
| <b>Effectif</b>                  | <b>739</b> | <b>1669</b> | <b>987</b> | <b>612</b> | <b>468</b> | <b>561</b> | <b>1623</b> | <b>3412</b> | <b>5035</b> |

Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

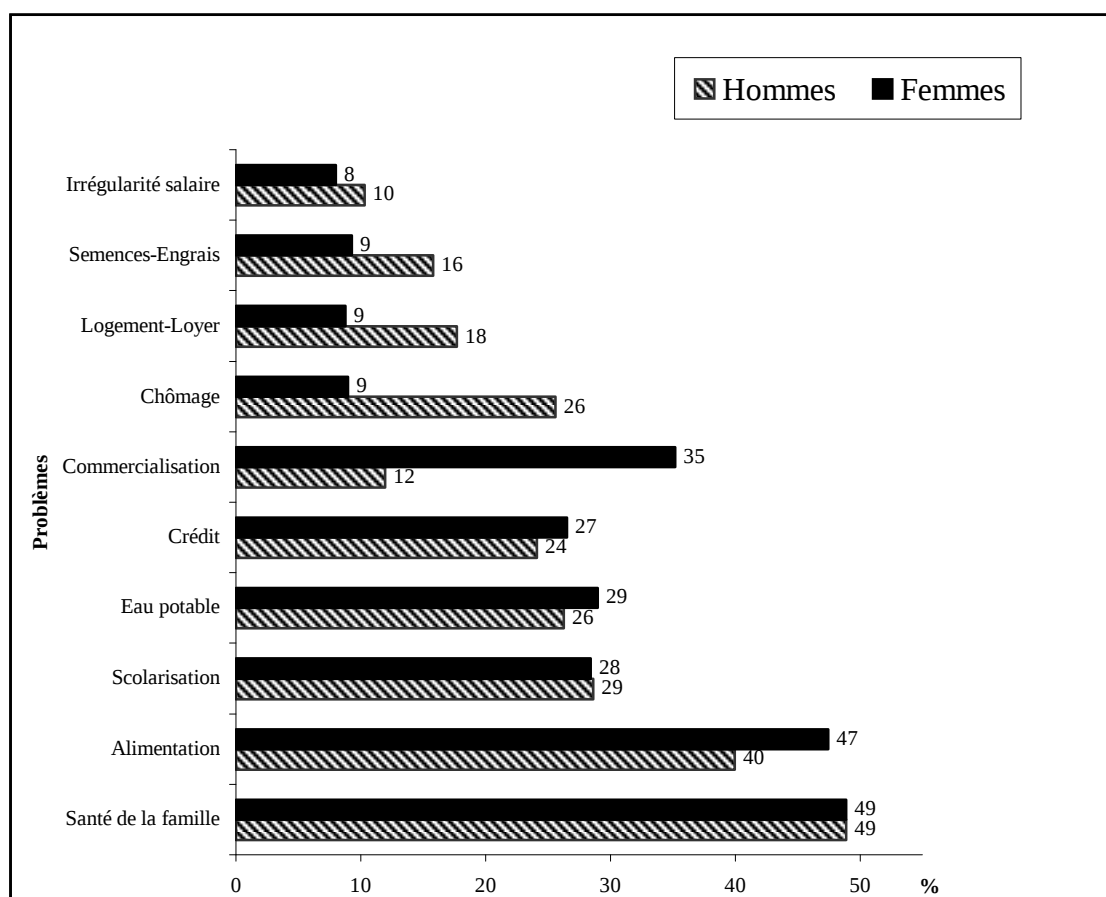
<sup>7</sup>

Le sous-emploi concerne les personnes qui ne trouvent pas à s'employer le nombre de jours ou d'heures réglementaires ou bien qui ne trouvent pas à s'employer à hauteur de leur qualification (par exemple des diplômés du supérieur qui travaillent comme chauffeurs de taxi-motos).

- La santé familiale, la scolarisation des enfants, l'accès à l'eau potable et au crédit sont des problèmes communs aux enquêtés des deux sexes

Certains problèmes préoccupent à peu près de la même façon les hommes et les femmes. Ce sont : la santé familiale (49% pour les hommes et les femmes), la scolarisation des enfants (28% pour les femmes et 29 % pour les hommes) et l'accès au crédit (24% pour les hommes et 27% pour les femmes). Pour les autres problèmes il existe des différences statistiquement significatives entre les pourcentages des hommes et des femmes qu'ils concernent.

Graphique 2.1  
Proportion par sexe des principaux problèmes



Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

On constate que les femmes sont plus préoccupées par les questions d'alimentation (47% des femmes et 40% pour les hommes) de commercialisation (35% contre 12%) et l'accès à l'eau potable (29% contre 26%). En effet, les femmes sont traditionnellement chargées de l'alimentation de la famille et de la commercialisation des produits agricoles. L'eau potable est un élément déterminant dans l'alimentation. Par ailleurs, parmi les actifs qui travaillent dans le secteur informel 73% sont des femmes (graphique 2.1).

Inversement, les hommes sont plus nombreux à citer les problèmes de chômage (26% contre 9%), de logement (18% contre 9%) et d'intrants agricoles (16% contre 9%). Ceci se comprend d'autant qu'en ce qui concerne le chômage, les hommes sont plus présents que les

femmes dans le secteur de l'emploi formel (14 % contre 3 %), où ils ressentent plus les effets de la crise. Par ailleurs traditionnellement, à l'entrée en union, c'est la femme qui emménage au domicile du conjoint<sup>8</sup>. Enfin, les hommes sont aussi plus actifs dans le secteur agricole que les femmes (63 % contre 44 %), ceci pourrait expliquer pourquoi ils sont plus nombreux à citer les problèmes liés aux intrants agricoles (graphique 2.1).

### II.1.2 *Les propositions de solutions*

De façon prévisible les solutions proposées correspondent globalement aux thèmes des questions soulevées par les enquêtés. Comme pour les problèmes, les solutions proposées par au moins 10% des personnes enquêtées seront prises en considération. Les solutions les plus proposées sont l'amélioration de l'accès au crédit (37 %), la réduction des prix des médicaments (36 %), l'aide de la famille (32 %).

#### *- Le milieu de résidence influence aussi les solutions proposées par les enquêtés*

Certaines solutions proposées par les enquêtés sont essentiellement urbaines : trouver /créer des emplois (34 % en milieu urbain contre 14 % en milieu rural) et payer régulièrement les salaires (30 % contre 6 %). D'autres par contre sont surtout rurales : améliorer l'accès à l'eau potable par le forage des puits ou l'hydraulique villageoise (33 % contre 12 %) et bâtir des centres de soins (23 % contre 10 %) (tableau 2.2).

Certaines solutions sont proposées par les enquêtés aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. Pour certaines de ces solutions, il n'y a pas de différences entre les zones de résidence. Il s'agit de la réduction des frais scolaires (26 %) et de l'amélioration du système des transports (10 %). Pour d'autres les différences sont légères. Il s'agit d'améliorer l'accès au crédit (31 % en milieu urbain contre 39 % en milieu rural), de baisser les prix des médicaments (34 % en milieu urbain contre 37 % en milieu rural) (tableau 2.2).

#### *- Les solutions proposées sont aussi différentes selon les régions*

La solution la plus suggérée (37 %) est l'amélioration de l'accès au crédit. Le crédit représente une avance sur la consommation ou une aide à l'augmentation de la production. Cette solution est plus suggérée dans la région des savanes (50%) et dans la région maritime (43%) (tableau 2.2). C'est dans la région maritime que les enquêtés sont les plus nombreux à être endettés (42 %)<sup>9</sup>.

<sup>8</sup> Cette coutume a été avalisée par le droit moderne qui stipule que c'est l'homme qui détermine le domicile du ménage

<sup>9</sup> Voir la section I.2.3.1 sur l'épargne et l'endettement.

Tableau 2.2  
**Pourcentage des personnes qui ont proposé les différentes solutions par région**

| Solutions proposées                            | Régions    |             |            |            |            |            | Milieu      |             | Ensemble    |
|------------------------------------------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|
|                                                | Lomé       | Maritime    | Plateaux   | Centrale   | Kara       | Savanes    | Urbain      | Rural       |             |
| Améliorer l'accès au crédit                    | 23,3       | 42,7        | 34,4       | 31,4       | 29,7       | 50,4       | 31,4        | 38,9        | 36,5        |
| Baisser les prix des médicaments               | 30,1       | 36,7        | 35,3       | 25,7       | 46,4       | 43,7       | 33,6        | 36,8        | 35,8        |
| Aide de la famille                             | 24,2       | 43,0        | 20,2       | 26,7       | 32,4       | 32,5       | 29,9        | 32,5        | 31,6        |
| Forer des puits /hydraulique villageoise       | 4,6        | 26,3        | 18,8       | 41,1       | 39,5       | 40,0       | 11,7        | 33,1        | 26,2        |
| Réduire les frais scolaires                    | 25,2       | 28,6        | 28,5       | 17,5       | 30,6       | 16,6       | 25,6        | 25,6        | 25,6        |
| Augmenter les revenus                          | 38,1       | 19,8        | 32,5       | 14,3       | 12,7       | 20,6       | 32,4        | 19,6        | 23,7        |
| Trouver/créer des emplois                      | 40,4       | 31,0        | 11,2       | 8,0        | 7,8        | 2,3        | 33,6        | 14,0        | 20,3        |
| Bâtir /Améliorer les centres de soins de santé | 10,6       | 15,3        | 18,2       | 9,8        | 31,8       | 37,9       | 9,7         | 22,7        | 18,5        |
| Baisser les prix des transports                | 22,4       | 18,1        | 16,1       | 4,1        | 18,9       | 6,0        | 19,0        | 13,6        | 16,3        |
| Payer régulièrement les salaires/pensions      | 37,0       | 10,8        | 9,4        | 10,2       | 15,2       | 3,6        | 29,9        | 6,3         | 13,9        |
| Améliorer le système de transport              | 11,9       | 12,4        | 12,0       | 3,1        | 9,6        | 5,9        | 9,6         | 10,4        | 10,1        |
| <b>Effectif</b>                                | <b>739</b> | <b>1669</b> | <b>987</b> | <b>612</b> | <b>468</b> | <b>561</b> | <b>1623</b> | <b>3412</b> | <b>5035</b> |

*Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000*

La baisse des prix des médicaments est la deuxième solution préconisée au niveau national (36%). Cette solution est plus souvent évoquée que la construction et l'amélioration des centres de soins (19%) même si les pourcentages de cette dernière modalité sont aussi élevés surtout dans les Régions de la Kara et des Savanes. C'est dire que la politique nationale en matière de santé devrait permettre de mieux approvisionner les centres de soins en médicaments à des prix accessibles à la majorité des ménages. Il faudrait intensifier la diffusion et l'usage des médicaments génériques. De fait, il existe une Centrale d'Achat des Médicaments Génériques (CAMEG) qui s'occupe de l'approvisionnement et de la distribution. Aussi gagnerait-on à lui donner de moyens pour lui permettre d'assurer une meilleure distribution sur une grande couverture géographique. De façon plus générale, la politique nationale en matière de santé est appelée à plus d'efficacité.

Environ 1 enquêté sur trois (32%) a proposé comme solution une "aide de la famille". Cette solution a surtout été proposée dans la région maritime (43%) (tableau 2.2). Cette suggestion prouve que les transferts inter-familiaux sont sollicités et peuvent éventuellement être mobilisés. Ailleurs, Adjamagbo (1997) souligne "l'importance des réseaux de solidarité familiale dans la gestion d'une situation de crise".

Environ 1 enquêté sur 4 (26%) souhaite une réduction des frais scolaires. Cette baisse pourrait consister en une réduction des coûts d'inscription ou des fournitures et manuels scolaires. Notons le contraste entre les régions de la Kara et des Savanes. Ces régions ont les taux les plus faibles de scolarisation au niveau national (77 % et 53 % respectivement) mais les enquêtés de ces régions sont respectivement les plus nombreux (31 %) et les moins nombreux (17 %) à suggérer une baisse des dépenses scolaires.

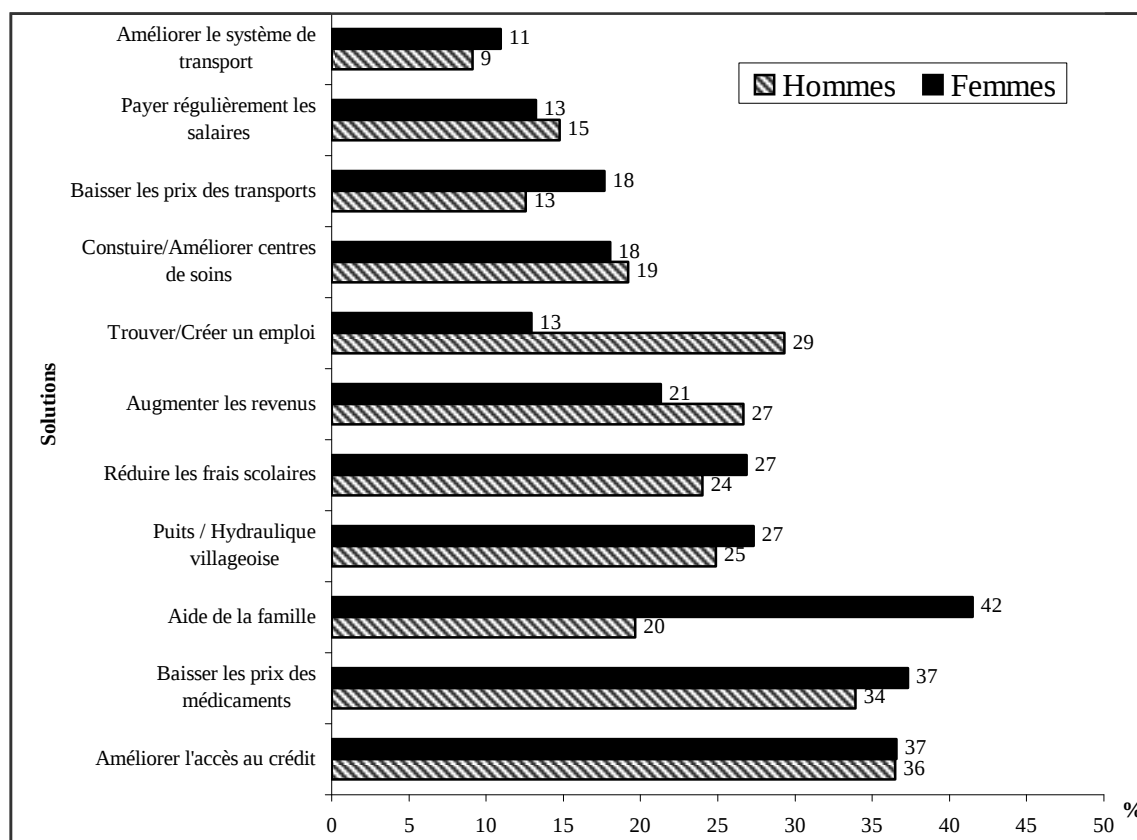
Un enquêté sur 5, (20 %) mise sur le fait de trouver ou de créer un emploi. Cette proportion révèle l'importance d'un environnement favorable à l'emploi de façon que les actifs créent leur propre emploi ou louent leur force de travail. Remarquons que cette solution est beaucoup plus déclarée par les enquêtés de Lomé et de la région Maritime. Enfin les enquêtés souhaitent une baisse des prix des transports (16%) et une amélioration du système de transport (10%). Au Togo, le transport routier est privé ; le réseau ferroviaire n'existe plus pour le transport des individus. De plus le transport en milieu urbain est de plus en plus effectué par les taxis-motos.

Notons aussi la proportion des enquêtés (14%) qui envisage le paiement régulier des salaires comme solution aux problèmes. Cette proportion est plus importante à Lomé (37%) et dans la Kara (15%) où les services administratifs sont plus répandus (tableau 2.2).

*- Certaines solutions aussi sont communes aux hommes et aux femmes*

La prise en compte de la dimension genre permet de saisir les nuances dans les solutions proposées par les populations. Il n'existe pas de différence significative entre les proportions d'hommes et de femmes en ce qui concerne les solutions suivantes : octroyer des crédits (37% et 36%), améliorer l'accès à l'eau potable (25% et 27%), et construire ou améliorer les centres de soins de santé (19% et 18%). Par contre elles sont significatives pour les autres solutions proposées.

Graphique 2.2  
Proportion (%) par sexe des enquêtés selon les principales solutions proposées



Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à estimer que l'aide de la famille pourrait constituer une solution (42% contre 20%). Elles sont aussi significativement plus nombreuses à suggérer une baisse des prix des médicaments (37 % et 34%), des frais scolaires ( 27% et 24%) et des transports (18% et 13%). Ces solutions envisagées par les femmes concernent aussi bien leurs familles que leurs activités économiques. (graphique 2.2).

En ce qui concerne les hommes, ils sont plus nombreux que les femmes à évoquer un emploi trouvé ou créé (29% contre 13%), une augmentation des revenus (27% contre 21%) et un paiement régulier des salaires ( 15% contre 13%) ; (graphique 2.2). Les solutions avancées par les hommes sont plus directement liées à leurs activités économiques que celles des femmes.

Au total, les solutions suggérées par la majorité dépendent pour la plupart d'actions collectives, que ce soit au niveau national ou communautaire. Ainsi faudrait-il des politiques macro-économiques sectorielles en matière de santé, d'éducation et de transport. Par ailleurs, il faudrait un redressement de la situation économique nationale de sorte que l'Etat ne soit pas débiteur envers ses agents au sujet des salaires/pensions.

Après avoir analysé les problèmes auxquels les populations sont confrontées et leurs propositions de solutions, il importe de savoir comment la situation a évolué jusqu'à présent.

### II.1.3 - Perception de l'évolution des conditions de vie

Il s'agit de comparer les perceptions de l'évolution des conditions de vie et non pas les conditions de vie elles-mêmes. En effet la région dont les conditions se sont améliorées est peut-être partie de conditions plus défavorables. Ainsi l'amélioration des conditions dans une région ne permet pas de dire que les populations vivent aussi bien que d'autres dont les conditions sont maintenues constantes ou même se sont dégradées. Cette amélioration signifie juste qu'un progrès dans un domaine donné a été réalisé dans ces régions.

Cette évolution est appréhendée au travers des variables caractérisant les besoins fondamentaux à savoir se vêtir, se loger et se nourrir décemment. De leur satisfaction dépend en partie l'état de santé de la population.

- Dans toutes les régions, de l'avis de la majorité, les conditions d'habillement, de santé, d'alimentation se sont dégradées

Tableau 2.3  
Répartition des enquêtés par région de résidence actuelle selon la perception de l'évolution des conditions de vie

| Caractéristiques de conditions de vie |           | Régions |          |          |          |      |         | Total |
|---------------------------------------|-----------|---------|----------|----------|----------|------|---------|-------|
|                                       |           | Lomé    | Maritime | Plateaux | Centrale | Kara | Savanes |       |
| Se vêtir                              | Amélioré  | 10,9    | 7,0      | 9,5      | 9,0      | 3,7  | 24,5    | 9,9   |
|                                       | Dégradé   | 69,6    | 79,5     | 78,5     | 77,6     | 83,0 | 54,9    | 75,2  |
|                                       | Identique | 19,5    | 13,5     | 12,0     | 13,4     | 13,3 | 20,6    | 14,9  |
| Se loger                              | Amélioré  | 9,9     | 8,3      | 9,5      | 9,3      | 4,9  | 23,8    | 10,3  |
|                                       | Dégradé   | 43,4    | 45,0     | 47,1     | 42,2     | 53,2 | 37,2    | 44,7  |
|                                       | Identique | 46,7    | 46,7     | 43,4     | 48,5     | 41,9 | 39,0    | 45,0  |
| Se nourrir                            | Amélioré  | 11,1    | 5,7      | 16,1     | 17,4     | 7,5  | 27,1    | 12,5  |
|                                       | Dégradé   | 69,6    | 86,4     | 62,6     | 43,8     | 63,3 | 48,2    | 67,7  |
|                                       | Identique | 19,3    | 7,9      | 21,3     | 38,8     | 29,2 | 24,7    | 19,8  |
| Se soigner                            | Amélioré  | 15,8    | 6,3      | 11,7     | 9,9      | 4,5  | 15,6    | 10,0  |
|                                       | Dégradé   | 56,6    | 75,5     | 73,4     | 58,3     | 80,5 | 61,8    | 69,2  |
|                                       | Identique | 27,6    | 18,2     | 14,9     | 31,8     | 15,0 | 22,6    | 20,8  |
| Effectif                              |           | 739     | 1669     | 987      | 612      | 468  | 561     | 5035  |

Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

D'une façon générale, de l'avis de la majorité des populations concernées, les conditions de vie se dégradent au niveau national. En effet, pour environ 75 % des enquêtés, les conditions de vêtement se sont dégradées. Cette proportion baisse à 68 % en ce qui concerne l'alimentation et à 69 % pour les soins de santé et à environ 45% pour le logement (tableau 2.3). On voit là un effet de substitution entre l'habillement d'une part et l'alimentation plus les soins de santé d'autre part. Du fait de la crise, les gens préfèrent utiliser leurs ressources pour l'alimentation et les soins de santé, tout en maintenant constant le logement plutôt que de dépenser leur argent pour les frais d'habillement.

Au niveau des régions, c'est dans la région de la Kara que les populations estiment le plus que leurs conditions de santé se sont le plus dégradées. Ce résultat conforte celui trouvé par Gbétoglo et al (2001). En effet dans cette région le taux de mortalité infantile a augmenté entre 1988 et 1998 passant de (72,5 à 84,8). Une des explications évoquées est la dégradation de l'offre publique des soins de santé associée à une baisse de la demande solvable. Pour ce qui est des conditions d'alimentation, elles se sont détériorées pour la majorité des habitants dans les régions maritime, de la Kara, dans les plateaux et à Lomé (tableau 2.3).

Par rapport à l'ensemble des caractéristiques, c'est dans la région des Savanes que les populations sont les plus nombreuses à estimer que leurs conditions de vie (vêtement, logement, alimentation) se sont plus améliorées. En ce qui concerne la santé, on observe les mêmes proportions qu'à Lomé. Il faut dire que les populations des Savanes avaient des conditions de vie plus défavorables que le reste du pays. En effet on y trouve les proportions les plus importantes de pauvres et d'extrêmement pauvres du pays, (Banque Mondiale, 1996) et le taux de mortalité des enfants y était supérieur par rapport à l'ensemble des régions en 1988 (EDST88).

#### *II.1.4 - La prise en charge des enfants : ce que les intéressés en disent*

Les questions sur l'entretien du ménage étant adressées aux parents (chefs de noyaux ou à leurs épouses) il est apparu opportun de recueillir aussi les avis des enfants quant à la prise en charge de leur nourriture, de leur frais de scolarité ou d'apprentissage et de leur frais de santé. Il faut entendre par enfants, les enfants biologiques d'un chef de noyau ou d'une de ses épouses qui ont entre 10 et 29 ans. Au fait, 43% des enfants enquêtés sont âgés de moins de 15 ans, 34% de 15 à 20 ans et 23% de 20 à 29 ans<sup>10</sup>. Au niveau de chaque tranche d'âge, les garçons sont plus nombreux que les filles. Les filles quittent leurs parents plus tôt comme enfants confiés à d'autres ménages<sup>11</sup> ou pour entrer en union. Toutefois, des enfants des ménages enquêtés, 95% ne sont jamais entrés en union.

##### *- La prise en charge baisse avec l'âge*

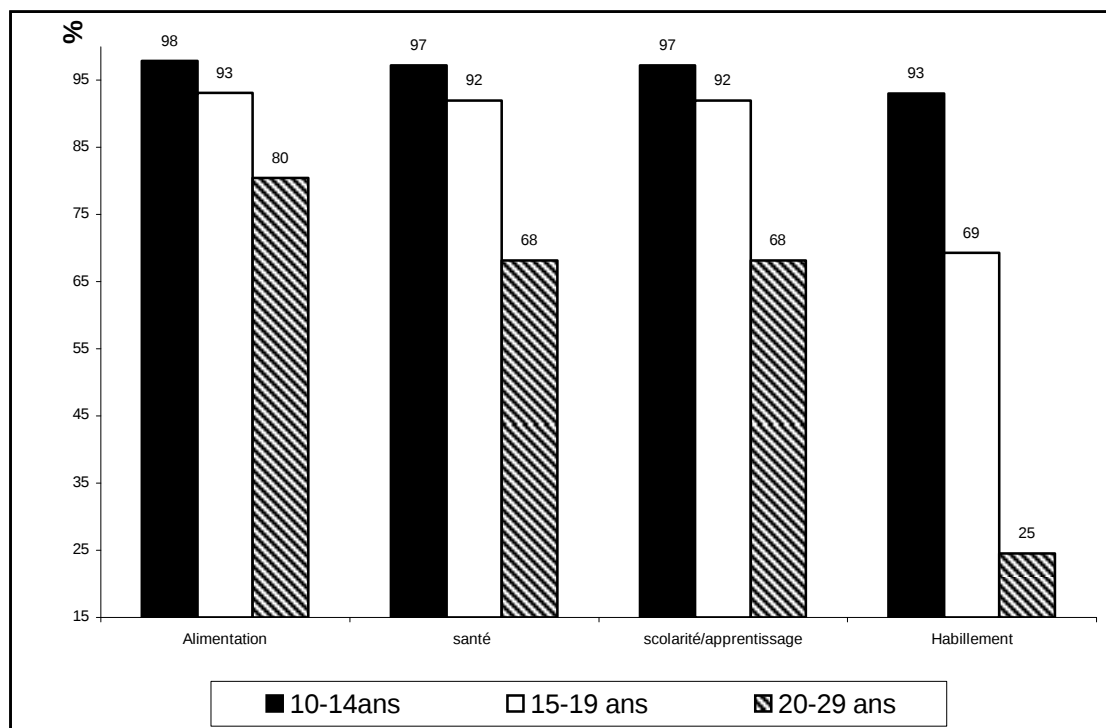
De façon générale les parents prennent en charge les frais de nourriture, de soins de santé, de scolarisation ou d'apprentissage et de vêtements. Toutefois l'importance de ce soutien parental baisse à mesure que l'on passe de la nourriture-besoin de base-aux vêtements et au fur à mesure que l'enfant grandit.

Ainsi de façon quasi-universelle pour les enfants de 10-14 ans, ce sont les parents qui pourvoient à leurs besoins en matière de nourriture (98%) et de santé (97%). Cette proportion descend respectivement à 93% et 92% pour les 15-19 ans et 80 % et 68% pour 20-29 ans (graphique 2.3).

<sup>10</sup> Pour plus de détails voir la section sur le comportement sexuel des enfants.

<sup>11</sup> On voit dans la section éducation des enfants du présent document que parmi les filles qui sont dans les ménages, 28% sont des enfants confiés contre 20% au niveau des garçons.

Graphique 2.3  
Proportion ( %) des enfants par groupe d'âge selon la prise en charge par les parents biologiques de quelques besoins



Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

On observe un net décrochage du pourcentage d'enfants de 15 ans et plus dont les parents prennent en charge les vêtements (69%). Ceci rappelle le résultat précédent concernant les niveaux de vie. Vêtir l'enfant est accessoire par rapport à le nourrir ou le soigner surtout en période de crise.

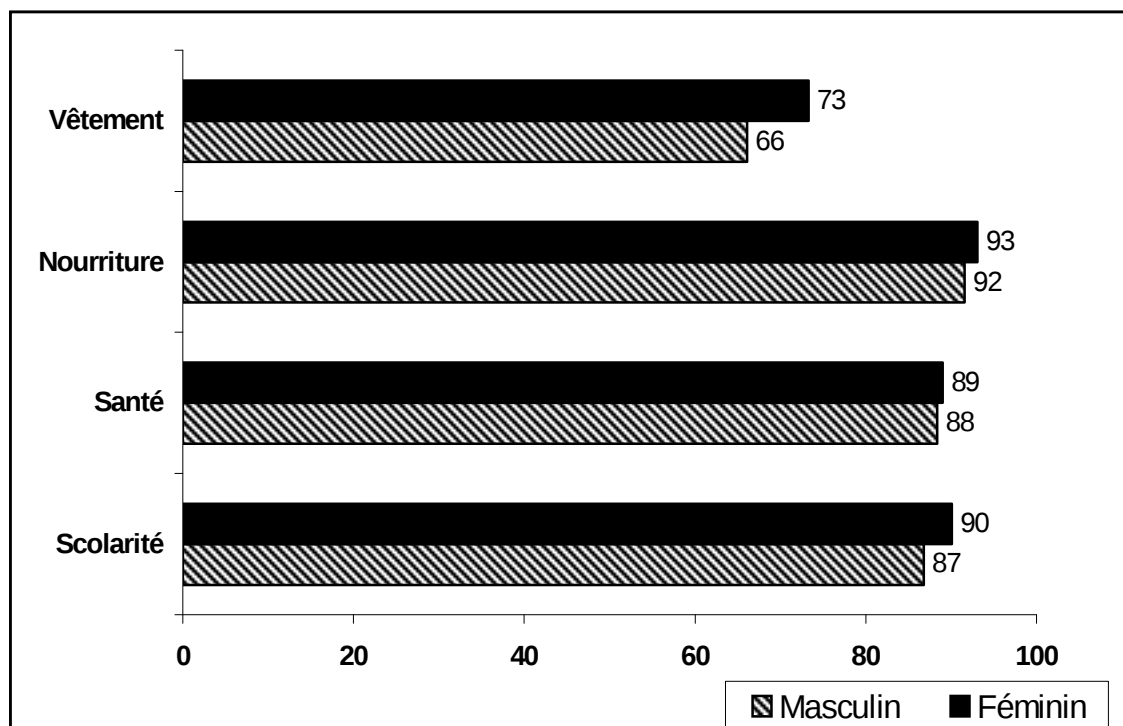
Le fait que les parents pourvoient moins aux besoins de leurs grands enfants peut être dû à leur activité économique. En effet la moitié des enfants (48%) de 20 ans et plus travaillent. Ce taux est de 25% pour les 15-19 ans et 9% pour les 10-14 ans. Ainsi lorsqu'ils grandissent les enfants se prennent eux-mêmes de plus en plus en charge tout en restant sous le toit parental. Ce phénomène peut être dû au recul de l'âge au premier mariage et aux effets de la crise qui font que les enfants restent plus longtemps dans le foyer parental, (Adjamagbo, 1997 ; Antoine *et al*, 1995). Mais le sexe de l'enfant fait-il une différence ?

- Il n'existe pas de différences dans la prise en charge des enfants selon le sexe

La première différence remarquable est que les filles sont moins nombreuses que les garçons à être prises en charge au sein des ménages de leurs parents. Cette différence s'accroît à mesure que les enfants grandissent et est plus remarquable en milieu rural qu'en milieu urbain.

Toutefois, on n'observe pas de différence significative au niveau des responsabilités d'alimentation, de santé et de scolarité entre les deux sexes (graphique 2.4). Une différence significative est observée au niveau de l'habillement et elle est plus frappante en milieu urbain.

Graphique 2.4  
Répartition de la prise en charge des enfants par les parents biologiques selon le sexe



Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

## Conclusion

L'analyse de la prise en charge du ménage et des enfants révèle que l'alimentation est le principal poste de dépenses. Suivent les dépenses de soins de santé et de scolarisation des enfants. En ce qui concerne les problèmes soulevés par les enquêtés, ils regroupent outre l'alimentation, la santé familiale et la scolarisation des enfants - cités comme principaux poste de dépenses - l'accès à l'eau potable, au crédit, les problèmes de commercialisation, de logement-loyer et l'irrégularité du paiement des salaires. Les solutions que les populations proposent sont liées tant à des politiques communautaires qu'à des actions collectives. Pour les problèmes comme pour les solutions il existe des différences entre les régions et les sexes. Elles tiennent aux particularités régionales et au contexte socio-économique. La majorité des Togolais jugent que leurs conditions de vie se sont dégradées particulièrement entre 1990 et 2000. C'est seulement pour les conditions de logement que la moitié environ estime qu'elles se sont maintenues constantes ou se sont améliorées.

D'après la majorité des enfants, les parents subviennent aux besoins fondamentaux d'alimentation, de santé, de logement et d'habillement quoique dans une proportion moindre pour ce dernier.

Cette analyse laisse cependant des interrogations qui méritent d'être approfondies. Quelle est l'influence de la structure du ménage sur celle des dépenses ? Quelle est l'influence des variables socio-démographiques sur les problèmes rencontrés et les propositions de solutions, Quelle relation y a-t-il entre les conditions de vie du ménage et l'entretien des enfants ?

## **II.2 - Stratégies mises en œuvre**

### *II.2.1 - Solidarités familiales*

#### **Introduction**

En Afrique, les solidarités familiales existent depuis toujours et sont exercées sous plusieurs formes. Ces solidarités familiales se manifestent surtout par les transferts inter-familiaux d'argent, des biens ou des services et le confiage des enfants. De l'avis de plusieurs chercheurs (entre autres, Antoine et al, 1995 ; Hugon, 1990 ; Delpech, 1983 ), la pratique des solidarités familiales est confrontée à la crise économique qui secoue l'Afrique depuis au moins deux décennies. Le Togo n'est pas en marge de cette réalité. Comme le soulignait Eloundou-Enyegue (1992), la question fondamentale qui se pose aujourd'hui est de savoir si l'on assiste à une montée de l'individualisme ou au contraire, à un renforcement de l'entraide et de l'assistance inter-familiales au Togo. Les solidarités familiales sont-elles aujourd'hui un élément important dans les stratégies individuelles et collectives de survie au Togo ?

Cette section vise à présenter les différents types de solidarités familiales et leurs ampleurs. Les résultats présentés dans cette partie proviennent des informations recueillies à partir des questions posées dans les sections N°10 du questionnaire femme et N°8 du questionnaire homme. Les réponses aux questions posées sur la vie socio-culturelle (section N°12 du questionnaire femme et section N°10 du questionnaire homme) serviront également à étayer cette partie.

#### **II.2.1.1 - Définition du concept "solidarité familiale"**

Adjamagbo (1997) a proposé une définition de la solidarité familiale dans le contexte ivoirien qui cadre avec les préoccupations de la présente étude. Elle définit le concept comme « les formes particulières de pratiques sociales tels les transferts de biens, de services et de personnes entre membres d'une même famille, dont la fonction majeure est d'ordre social, mais dont certains aspects peuvent être considérés sous l'angle d'intérêts économiques pour les différents protagonistes ».

Dans la présente étude, la solidarité familiale a été appréhendée à travers les transferts inter-familiaux de l'argent, des biens et services tels que :

- Aide familiale
- Produits alimentaires
- Habillement
- Médicaments
- Logement
- Terrain cultivable, etc.

Une attention particulière est accordée au confiage des enfants bien que le phénomène fasse partie intégrante de la pratique de solidarité familiale. En fait, le phénomène prend des tournures qui ne vont pas toujours dans le sens d'une expression de la solidarité.

#### II.2.1.2 - Différentes pratiques de la solidarité familiale

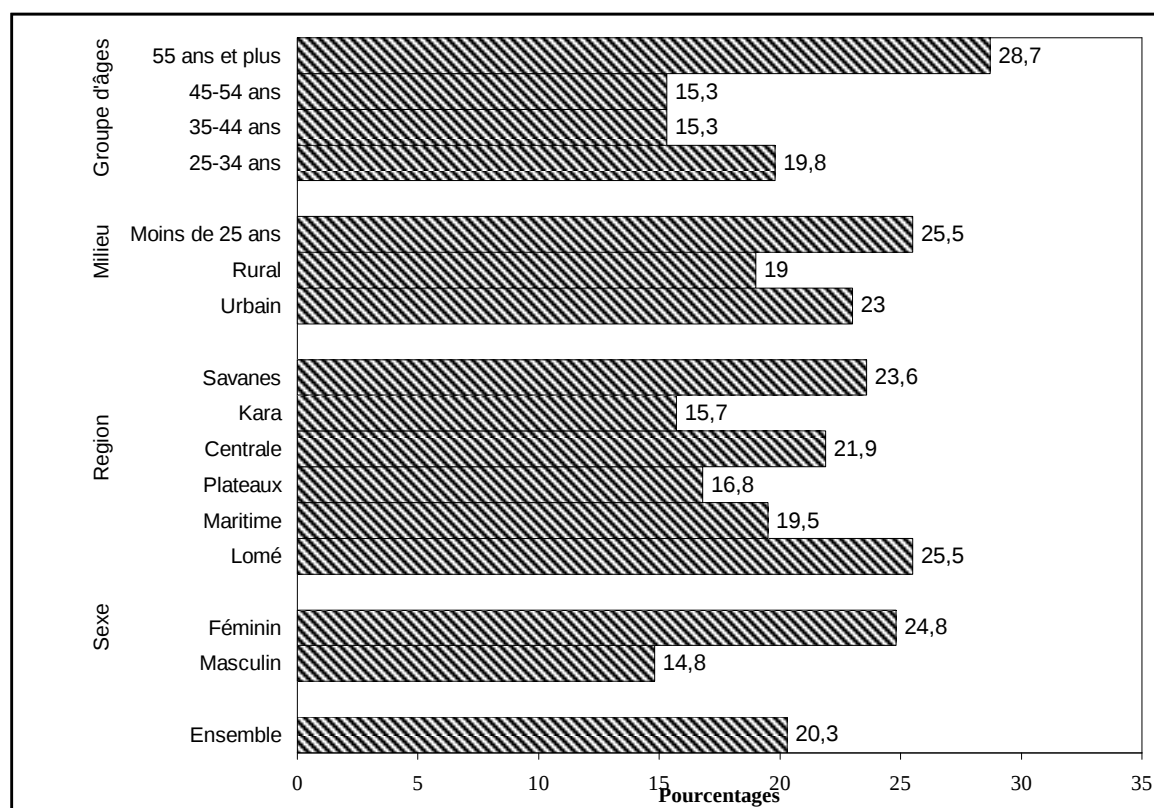
Comme souligné plus haut, il s'agit ici des transferts de biens et services entre les membres de la famille, au cours de l'année 2000. Dans cette partie, l'intérêt est porté sur les différents types de transferts qui s'opèrent et les formes que prennent ces transferts. Concrètement, la question est de savoir si les transferts s'effectuent plus en espèces ou en nature. La solidarité familiale est-elle, exprimée sous forme d'aide ou de don ?

- Type de transfert de biens et services reçus ou envoyés

Au cours de l'année 2000, un enquêté sur cinq (20%) a bénéficié d'un transfert familial. Ces transferts varient selon les caractéristiques socio-démographiques. Les femmes sont plus nombreuses (25%) que les hommes (15%) à avoir bénéficié de transferts familiaux (graphique 2.7).

On note que selon les régions, les gens bénéficient plus de transferts à Lomé (26%) et dans les Savanes (24%). En troisième position vient la région Centrale avec 22%. Les enquêtés qui vivent en milieu urbain sont proportionnellement plus nombreux (23%) à bénéficier de transferts que ceux du milieu rural (19%). En ce qui concerne l'âge, ces résultats montrent que ce sont les jeunes générations (moins de 25 ans) et les vieilles générations (55 ans et plus) qui bénéficient plus de transferts respectivement 25% et 29% (graphique 2.7).

Graphique 2.5  
Répartition des bénéficiaires de transferts familiaux selon certaines  
caractéristiques socio-démographiques



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Les différents types de biens et services dont les enquêtés ont le plus bénéficié, sont par ordre décroissant : l'argent, reçu par 53 % des enquêtés, les produits alimentaires, reçus par 33% des enquêtés et l'habillement dans 8% de cas.

Selon les caractéristiques socio-démographiques, on note des variations dans le transfert de ces différents types de biens et services. Quel que soit le sexe, les transferts d'argent viennent en première position avec 59 % chez les hommes et 50 % chez les femmes. Viennent en deuxième position les produits alimentaires avec 25 % chez les hommes et 37 % chez les femmes.

La même analyse est valable selon le milieu de résidence. En milieu urbain, 54 % de biens reçus sont en numéraire et 36 % en produits alimentaires. En milieu rural, ces proportions sont respectivement de 53 % et 32 % (tableau 2.4).

Par rapport aux régions, les populations de la région Maritime bénéficient plus de transfert d'argent que celles des autres régions. Ce résultat est à rapprocher de celui trouvé dans la section I.2.2 qui indique que 43% des habitants de la région Maritime proposent l'aide à la famille comme solution à leurs problèmes. Les habitants de la région des savanes sont les plus défavorisés en ce qui concerne le transfert d'argent. Environ 3 enquêtés de la région Maritime sur 5 (64%) ont bénéficié de ces transferts alors que dans la région des savanes, on n'en dénombre que 36%. Lomé et la région des plateaux ont des proportions proches de la

moyenne nationale. Quant aux produits alimentaires, la région des plateaux vient en tête dans la réception de ces biens avec 39% des enquêtés et la région Maritime vient en dernière position avec 27% de cas. A part la région centrale (29%) et la région Maritime, les autres régions ont des proportions légèrement supérieures à la moyenne (tableau 2.4).

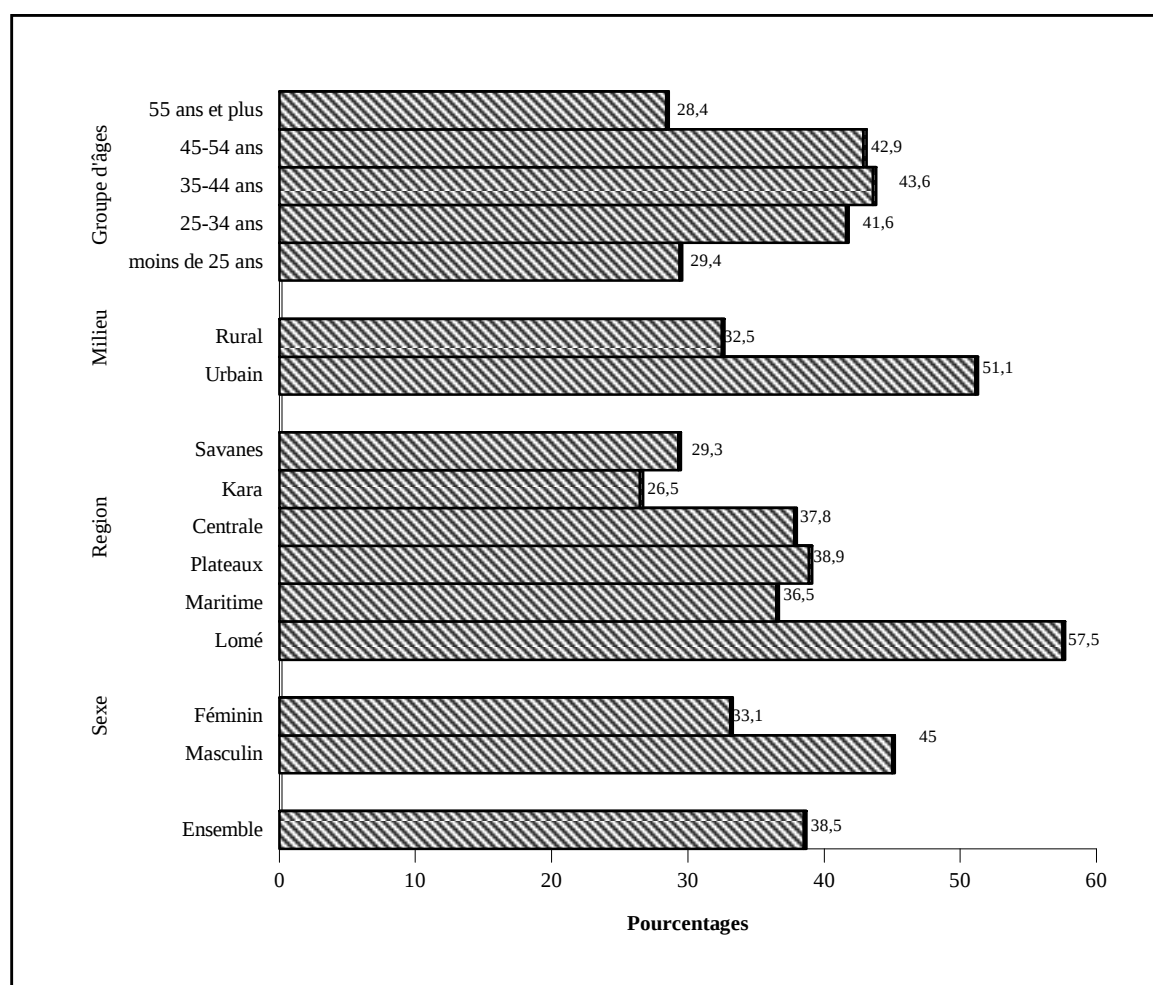
Tableau 2.4  
Proportion (%) des enquêtés selon le type de biens et services reçus ou envoyés  
et certaines caractéristiques socio-démographiques

| Caractéristiques socio-démographiques | Type de biens reçus |                       |             |              |            |             | Type de biens envoyés |                       |             |              |            |             |
|---------------------------------------|---------------------|-----------------------|-------------|--------------|------------|-------------|-----------------------|-----------------------|-------------|--------------|------------|-------------|
|                                       | Argent              | Produits alimentaires | Habillement | Autres biens | Total      | Effectif    | Argent                | Produits alimentaires | Habillement | Autres biens | Total      | Effectif    |
| <b>Sexe</b>                           |                     |                       |             |              |            |             |                       |                       |             |              |            |             |
| Masculin                              | 59,0                | 25,3                  | 6,9         | 8,8          | 100        | 341         | 47,6                  | 44,3                  | 2,1         | 6,0          | 100        | 997         |
| Féminin                               | 50,1                | 36,9                  | 8,8         | 4,2          | 100        | 694         | 30,6                  | 55,6                  | 8,3         | 5,5          | 100        | 889         |
| <b>Région</b>                         |                     |                       |             |              |            |             |                       |                       |             |              |            |             |
| Lomé                                  | 51,9                | 36,8                  | 4,2         | 7,1          | 100        | 191         | 59,8                  | 23,7                  | 6,4         | 10,1         | 100        | 413         |
| Maritime                              | 63,4                | 27,1                  | 7,4         | 2,1          | 100        | 331         | 42,3                  | 48,9                  | 4,9         | 3,9          | 100        | 593         |
| Plateaux                              | 53,8                | 38,5                  | 1,5         | 6,2          | 100        | 168         | 33,6                  | 60,6                  | 3,5         | 2,3          | 100        | 374         |
| Centrale                              | 47,7                | 29,2                  | 16,4        | 6,7          | 100        | 136         | 29,1                  | 58,0                  | 5,5         | 7,4          | 100        | 225         |
| Kara                                  | 48,3                | 35,6                  | 10,2        | 5,9          | 100        | 75          | 25,1                  | 67,5                  | 5,4         | 2,0          | 100        | 121         |
| Savanes                               | 35,9                | 38,7                  | 14,5        | 10,9         | 100        | 134         | 16,7                  | 68,3                  | 4,1         | 10,9         | 100        | 160         |
| <b>Milieu</b>                         |                     |                       |             |              |            |             |                       |                       |             |              |            |             |
| Urbain                                | 53,9                | 35,5                  | 4,5         | 6,1          | 100        | 378         | 54,9                  | 31,6                  | 6,0         | 7,5          | 100        | 808         |
| Rural                                 | 52,6                | 31,8                  | 10,3        | 5,3          | 100        | 657         | 28,1                  | 63,2                  | 4,2         | 4,5          | 100        | 1078        |
| <b>Religion</b>                       |                     |                       |             |              |            |             |                       |                       |             |              |            |             |
| Traditionnelle                        | 50,1                | 35,6                  | 8,9         | 5,4          | 100        | 400         | 26,5                  | 63,3                  | 4,0         | 6,2          | 100        | 556         |
| Catholique                            | 54,0                | 31,9                  | 6,7         | 7,4          | 100        | 301         | 45,6                  | 44,4                  | 3,7         | 6,3          | 100        | 555         |
| Protestante                           | 61,3                | 32,4                  | 4,0         | 2,3          | 100        | 97          | 47,3                  | 40,9                  | 7,1         | 4,7          | 100        | 224         |
| Islamique                             | 52,5                | 26,8                  | 13,2        | 7,5          | 100        | 116         | 45,5                  | 40,3                  | 8,1         | 6,1          | 100        | 238         |
| Autre chrétienne                      | 54,2                | 32,4                  | 9,0         | 4,4          | 100        | 87          | 40,4                  | 52,1                  | 4,3         | 3,2          | 100        | 206         |
| Aucune                                | 63,3                | 31,4                  | 5,3         | 0,0          | 100        | 25          | 41,5                  | 44,0                  | 5,3         | 9,2          | 100        | 81          |
| Autre                                 | 28,5                | 65,0                  | 6,5         | 0,0          | 100        | 9           | 61,5                  | 24,5                  | 9,7         | 4,3          | 100        | 26          |
| <b>Ethnie</b>                         |                     |                       |             |              |            |             |                       |                       |             |              |            |             |
| Adja-ewe                              | 60,0                | 30,5                  | 5,0         | 4,5          | 100        | 523         | 43,7                  | 45,7                  | 4,9         | 5,7          | 100        | 992         |
| Akposso                               | 56,0                | 32,7                  | 4,0         | 7,3          | 100        | 35          | 31,6                  | 56,1                  | 9,1         | 3,2          | 100        | 75          |
| Ana-ife                               | 51,7                | 48,3                  | 0,0         | 0,0          | 100        | 34          | 40,0                  | 51,3                  | 3,2         | 9,5          | 100        | 57          |
| Kabye-tem                             | 47,0                | 35,7                  | 10,9        | 6,4          | 100        | 231         | 35,0                  | 55,2                  | 4,6         | 5,2          | 100        | 414         |
| Para-gourma et akan                   | 39,9                | 38,2                  | 12,4        | 9,5          | 100        | 161         | 26,1                  | 60,7                  | 4,0         | 9,2          | 100        | 228         |
| Autre togolais                        | 65,2                | 2,9                   | 21,9        | 10,0         | 100        | 19          | 23,7                  | 55,9                  | 14,8        | 5,6          | 100        | 43          |
| Étranger                              | 40,3                | 35,6                  | 24,1        | 0,0          | 100        | 32          | 69,1                  | 25,3                  | 2,7         | 2,9          | 100        | 77          |
| <b>Age</b>                            |                     |                       |             |              |            |             |                       |                       |             |              |            |             |
| Moins de 25 ans                       | 53,3                | 36,9                  | 7,2         | 2,6          | 100        | 95          | 29,5                  | 50,3                  | 13,2        | 7,0          | 100        | 106         |
| 25-34 ans                             | 43,0                | 40,0                  | 11,6        | 5,4          | 100        | 277         | 43,7                  | 45,3                  | 5,4         | 5,6          | 100        | 558         |
| 35-44 ans                             | 49,5                | 34,0                  | 8,6         | 7,9          | 100        | 208         | 43,3                  | 45,8                  | 5,4         | 5,5          | 100        | 568         |
| 45-54 ans                             | 54,1                | 31,4                  | 9,8         | 4,7          | 100        | 127         | 39,0                  | 52,5                  | 2,5         | 6,0          | 100        | 343         |
| 55 ans et plus                        | 63,3                | 26,4                  | 4,6         | 5,7          | 100        | 328         | 29,5                  | 60,9                  | 3,5         | 6,1          | 100        | 311         |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>53,1</b>         | <b>33,1</b>           | <b>8,2</b>  | <b>5,6</b>   | <b>100</b> | <b>1035</b> | <b>39,6</b>           | <b>49,6</b>           | <b>5,0</b>  | <b>5,8</b>   | <b>100</b> | <b>1886</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Près de deux enquêtés sur cinq (38%) ont envoyé des biens et services à au moins un membre de leur famille. Les hommes (45%) sont proportionnellement plus nombreux que les femmes (33%) à transférer des biens et services aux membres de leur famille. Les habitants de Lomé (57%) sont de loin, les premiers dans l'envoi de biens et services aux membres de leur famille. A l'opposé, c'est dans les régions de la Kara (26%) et des savanes (29%) que l'on enregistre les plus faibles proportions (graphique 2.6). Selon le milieu de résidence, les biens et services partent beaucoup plus du milieu urbain (51%) que du milieu rural (32%).

Graphique 2.6  
Répartition de ceux qui ont envoyés des biens et services selon certaines caractéristiques socio-démographiques



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Les enquêtés ont envoyé des biens et services beaucoup plus en produits alimentaires (50%) qu'en argent (40%). En troisième position, on note l'envoi de l'habillement (5%).

A travers les résultats, on remarque que le type de biens envoyés varie suivant certaines caractéristiques socio-démographiques. Si dans la population masculine l'argent vient en première position comme bien envoyé (48 %) suivi par les produits alimentaires (44 %), chez les femmes c'est plutôt les produits alimentaires (56 %) qui occupent la première place au niveau des biens envoyés suivis de l'argent (31 %).

La répartition selon le milieu de résidence est similaire à celle décrite pour le sexe. En effet, tandis qu'en milieu urbain l'ordre est identique à celui du sexe masculin avec 55 % au niveau de l'envoi en numéraire et 32 % pour les produits alimentaires, en milieu rural, la première place revient aux produits alimentaires (63 %) suivis par le numéraire (28 %) (tableau 2.5).

Ceux qui envoient de l'argent résident en majorité à Lomé (60%) contre 17% résidant dans la région des Savanes. De la région Maritime à la région des savanes, la proportion des gens qui ont envoyé de l'argent diminue : 42% dans la région Maritime, 29% dans la région centrale et 25% dans la région de la Kara. L'envoi des produits alimentaires varie de manière diamétralement opposée à l'envoi de l'argent. En effet, c'est dans la région des savanes (68%) que l'on enregistre la plus forte proportion et à Lomé (24%) où la plus faible proportion est remarquée. De la région Maritime (49%) à la région de la Kara (68%), la proportion de ceux qui ont envoyé des produits alimentaires augmente (tableau 2.4).

Selon l'âge, dans la population des moins de 25 ans, 29% ont envoyé de l'argent, alors que dans la population âgée de 25 à 54 ans, cette proportion varie entre 39% et 44%. Seuls 29% des 55 ans et plus ont fait la même chose. La carte d'envoi de produits alimentaires est totalement symétrique par rapport à celle de l'envoi de l'argent, les moins de 25 ans (50%), les 45 à 54 ans (53%) et les plus âgés (61%), sont plus nombreux à envoyer des produits alimentaires (tableau 2.5).

#### *- But et forme de transferts des biens et services.*

Dans la sous section précédente, nous avons présenté des résultats qui montrent que la plupart des transferts reçus, sont les transferts d'argent (53%) et des produits alimentaires (33%). Si le but que poursuivent les expéditeurs de certains transferts est évident par la nature du transfert, il peut être intéressant de savoir l'usage fait de l'argent envoyé. Pour la famille bénéficiaire, l'argent reçu a servi dans 54% de cas à assurer l'alimentation, l'achat de médicaments dans 18 % de cas et l'achat de vêtement dans 6% de cas. Ce qui va dans le même sens des résultats trouvés à la section I.2.1.2 qui indiquent que l'alimentation et les soins de santé sont par ordre d'importance les deux principaux postes de dépense des noyaux familiaux.

Ces transferts se présentent dans la plupart des cas sous forme d'aide (58%), de don (33 %) et à la fois d'aide et de don dans 9% des cas. Les personnes dont les transferts sont des aides, résident en milieu urbain togolais dans 47 % de cas. Dans 36% de cas, elles sont du milieu rural au Togo et enfin, 17% vivent à l'étranger.

#### II.2.1.3 - Fréquence de la manifestation des pratiques de la solidarité familiale

Au cours de l'année de l'enquête, 20% des enquêtés ont bénéficié des transferts de biens et services des membres de leur famille. Au même moment, 40% des enquêtés ont envoyé des biens et services aux membres de leur famille. Ce qui montre que les enquêtés dans leur ensemble, ont plus envoyé des biens qu'ils n'en ont reçus.

Dans la sous-section suivante consacrée à la fréquence et aux différents flux de transfert de biens et services, il s'agit de répondre aux questions suivantes :

- Les transferts familiaux s'opèrent-ils régulièrement, occasionnellement ou à la demande ?
- Qui bénéficie plus du transfert et qui transfère le plus ?
- D'où proviennent plus les transferts et où vont-ils le plus ?
- Les transferts de biens et services s'effectuent-ils plus dans la famille biologique ou dans la famille élargie ?
- *Fréquence des transferts des biens et services*

Les transferts ne se font pas de façon régulière. Seuls 19% des enquêtés bénéficient de ces transferts régulièrement et 9% à la demande, alors que 71% en bénéficient occasionnellement.

Selon le sexe, il n'existe pas de variations significatives dans la fréquence des biens reçus. Les femmes reçoivent les biens occasionnellement dans 71% de cas et les hommes dans 70% de cas. En même temps, les enquêtés (des deux sexes) reçoivent les biens régulièrement presque dans les mêmes proportions.

En ce qui concerne les régions, le quart des enquêtés de la région Maritime reçoit régulièrement les biens, alors que seuls 14% des enquêtés de la région des Savanes et 12% des enquêtés de la région de la Kara sont dans le même cas. Les enquêtés de la région des Plateaux et de la région Centrale qui ont bénéficié régulièrement des biens sont respectivement de 19% et 18%. S'agissant du milieu de résidence, 1 enquêté du milieu rural sur 5 (20%) a reçu régulièrement les biens et services depuis le début de l'année 2000, alors que cette proportion est de 18% parmi les enquêtés du milieu urbain (tableau 2.5).

Tableau 2.5  
Répartition des enquêtés selon la fréquence des biens et services reçus et certaines caractéristiques socio-démographiques

| Caractéristiques socio-démographiques | Fréquence des biens reçus |               |              |            |            |             |
|---------------------------------------|---------------------------|---------------|--------------|------------|------------|-------------|
|                                       | Occasionnellement         | Régulièrement | A la demande | Autre      | Total      | Effectif    |
| <b>Sexe</b>                           |                           |               |              |            |            |             |
| Masculin                              | 69,7                      | 18,7          | 11,3         | 0,3        | 100        | 341         |
| Féminin                               | 71,5                      | 19,5          | 8,6          | 0,4        | 100        | 694         |
| <b>Région</b>                         |                           |               |              |            |            |             |
| Lomé                                  | 73,2                      | 16,4          | 9,3          | 1,1        | 100        | 191         |
| Maritime                              | 65,5                      | 25,3          | 9,2          | 0,0        | 100        | 331         |
| Plateaux                              | 71,0                      | 19,0          | 10,0         | 0,0        | 100        | 168         |
| Centrale                              | 70,5                      | 17,7          | 11,4         | 0,4        | 100        | 136         |
| Kara                                  | 80,5                      | 11,9          | 6,8          | 0,8        | 100        | 75          |
| Savanes                               | 75,9                      | 14,2          | 9,4          | 0,5        | 100        | 134         |
| <b>Milieu</b>                         |                           |               |              |            |            |             |
| Urbain                                | 73,2                      | 18,2          | 8,0          | 0,6        | 100        | 378         |
| Rural                                 | 69,6                      | 19,9          | 10,3         | 0,2        | 100        | 657         |
| <b>Age</b>                            |                           |               |              |            |            |             |
| Moins de 25 ans                       | 63,5                      | 24,9          | 11,0         | 0,6        | 100        | 95          |
| 25-34 ans                             | 79,0                      | 10,1          | 10,9         | 0,0        | 100        | 277         |
| 35-44 ans                             | 76,6                      | 13,5          | 9,2          | 0,7        | 100        | 208         |
| 45-54 ans                             | 74,1                      | 12,7          | 12,3         | 0,9        | 100        | 127         |
| 55 ans et plus                        | 61,3                      | 31,5          | 7,0          | 0,2        | 100        | 328         |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>70,9</b>               | <b>19,2</b>   | <b>9,5</b>   | <b>0,4</b> | <b>100</b> | <b>1035</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

#### - Assistance de la famille lors d'un événement

Il y a lieu de souligner ici, une forme d'expression de solidarité familiale d'intérêt capital qui est l'assistance reçue des membres de sa famille lors d'un récent événement majeur malheureux ou heureux : il s'agit ici du décès d'un membre de sa famille et de la naissance d'enfant dans le foyer.

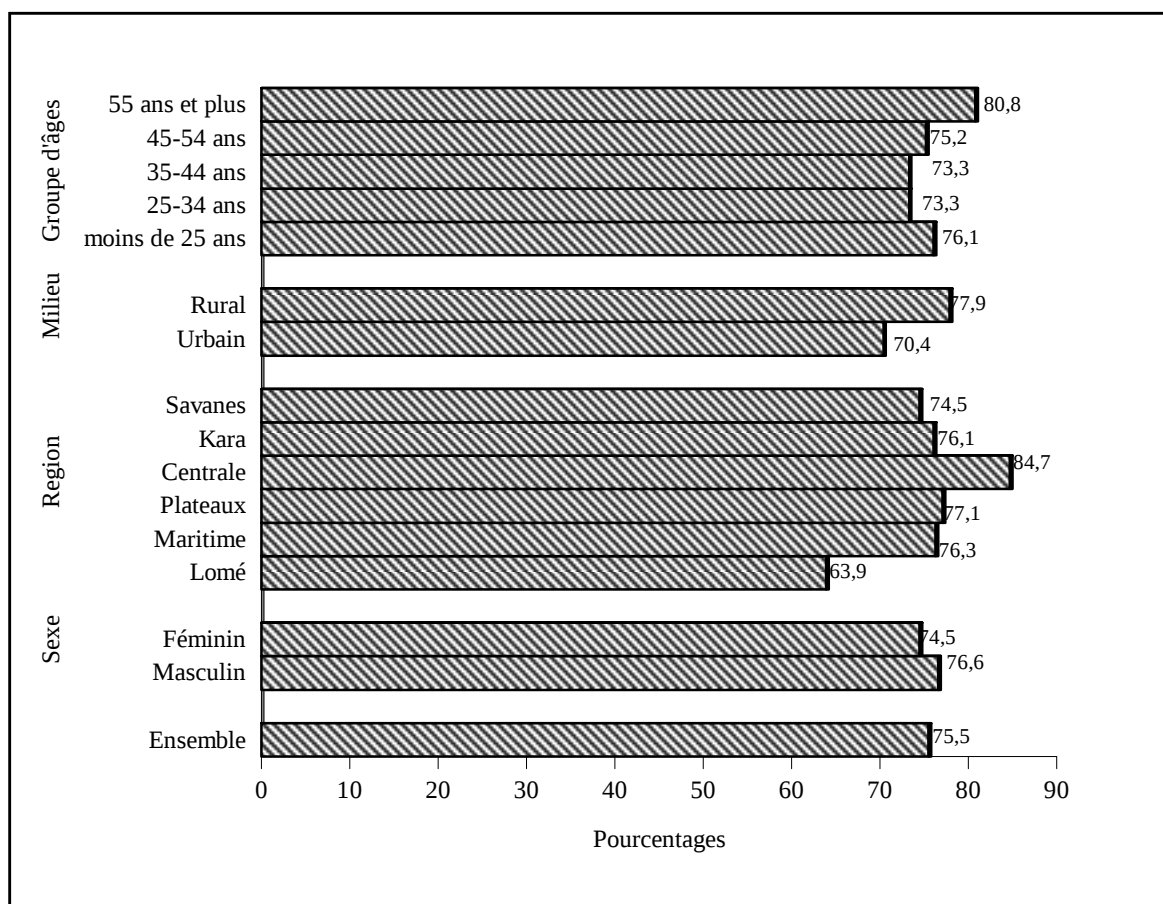
D'après les résultats de l'enquête, lors du dernier décès dans la famille, trois quarts des enquêtés (76%) ont reçu la plus importante assistance de la famille. Aucune autre source d'assistance ne dépasse guère 8%.

Selon les régions, à part Lomé où la famille assiste moins lors d'un décès (64%) et dans la région Centrale où dans plus de quatre cas sur cinq (85%), la famille apporte beaucoup d'assistance. La singularité de la région Centrale pourrait être liée à la prédominance de la religion musulmane. Dans les autres régions, la situation est semblable à celle de l'ensemble du pays car les proportions y varient entre 75% et 77% (graphique 2.9).

Selon le milieu de résidence, les familles assistent plus leurs membres en milieu rural (78%) qu'en milieu urbain (70%). En rapprochant ce constat avec celui de Lomé, on peut se

demander si la solidarité familiale n'a pas commencé à s'effriter au profit des associations comme c'est déjà le cas dans certaines villes africaines ? (graphique 2.7).

Graphique 2.7  
Proportion des enquêtés qui ont reçu d'assistance familiale lors du décès d'un proche parent selon certaines caractéristiques socio-démographiques



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

#### II.2.1.4 - Le confiage des enfants

##### - Ampleur du phénomène

D'après les résultats de l'enquête, trois enquêtés sur dix déclarent avoir un enfant confié dans leur ménage au moment de l'enquête (30%). En 1991, 21% des ménages camerounais avaient au moins un enfant confié de moins de 15 ans et en République centrafricaine 22% des ménages ont connu la même situation en 1994-1995. Si en 1993, le Burkina Faso a connu le même niveau de confiage d'enfants que ce qu'a connu le Cameroun en 1991 (21% de ménages), ces proportions sont beaucoup plus élevées en Côte d'Ivoire (26% en 1994) et au Sénégal (32% en 1992-1993) (Jonckers, 1997).

Un enquêté sur cinq (20 %) a déclaré avoir confié au moins un enfant à un membre de sa famille. Pour le dernier enfant confié envoyé, la décision provient de 49 % des enquêtés eux-mêmes (67 % d'hommes et 32 % de femmes), de leurs conjoints dans 17 % de cas, des

deux conjoints dans 21% de cas. Pour les enfants envoyés par les enquêtés, 46 % sont allés en milieu urbain, 37 % en milieu rural et 17 % à l'étranger.

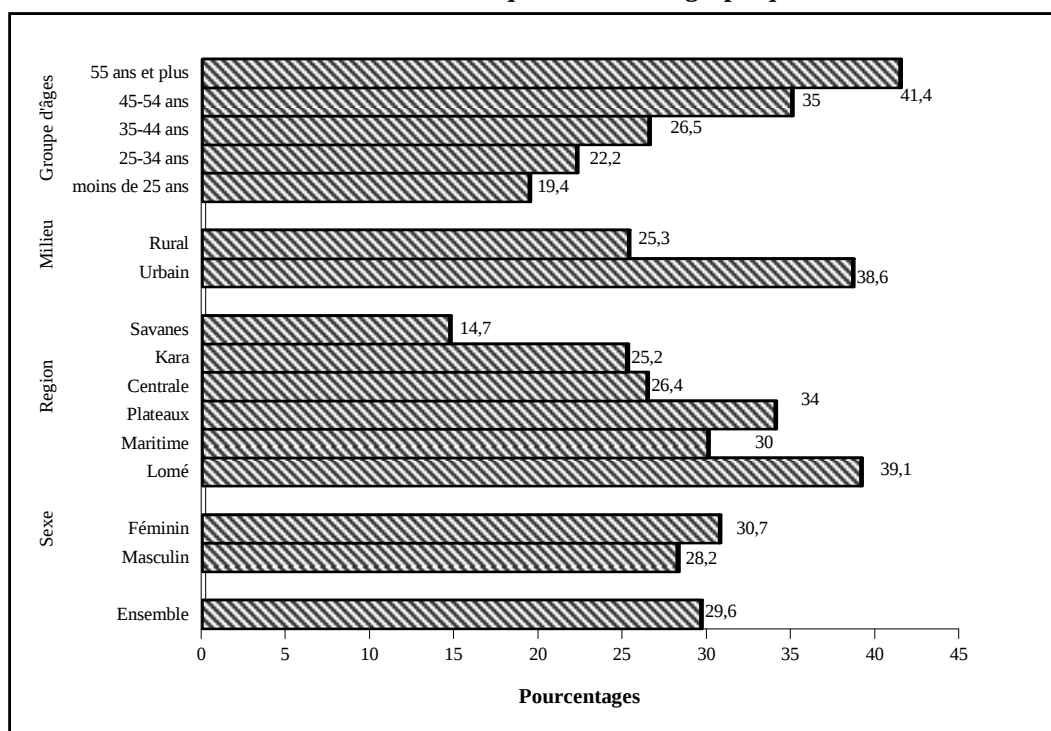
Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir accueilli un enfant confié. Alors que près du tiers des femmes enquêtées ont déclaré avoir accueilli un enfant confié, seuls 28% des hommes ont fait la même chose.

Selon les régions, 39% des enquêtés résidant à Lomé ont déclaré avoir accueilli des enfants confiés. Ensuite viennent la région des Plateaux (34%) et la région Maritime (30%). La région des Savanes est la région dans laquelle on recense une faible proportion d'enquêtés (15%) qui accueillent des enfants confiés.

Près de deux enquêtés du milieu urbain sur cinq (39%) ont accueilli des enfants contre un quart des enquêtés du milieu rural (25%). Ce qui peut être dû aux motifs (scolarisation, socialisation, aide familiale, etc.) de confiage des enfants et de leur milieu de provenance (62% de ces enfants proviennent du milieu rural).

En ce qui concerne la répartition des enfants confiés selon le niveau d'instruction de l'enquêté on note que 42% des enquêtés de niveau Lycée et plus, 33% de niveau Collège et 30% de niveau primaire ont accueilli des enfants confiés. Au niveau de l'âge, on remarque que 41% des enquêtés qui ont 55 ans ou plus ont accueilli des enfants confiés, alors que seuls 19% des enquêtés de moins de 25 ans l'ont fait (graphique 2.8). Ce qui se comprend bien lorsqu'on sait que les jeunes ne sont pas économiquement à même de prendre en charge plusieurs personnes.

Graphique 2.8  
Répartition des enquêtés qui ont accueilli un enfant confié selon  
certaines caractéristiques socio-démographiques



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

*- Le confiage des enfants : motifs du confiage et activités actuelles des enfants*

Au Togo, les enfants sont confiés aux familles pour diverses raisons. Des résultats de l'enquête, il ressort que dans 36% de cas, les enfants ont été confiés pour des raisons de scolarisation contre 18% pour des raisons de travaux domestiques. Environ un enfant sur 10 (12%) a été confié suite au décès d'un des parents biologiques.

Quant aux activités des enfants confiés au moment de l'enquête, les données révèlent que 56% fréquentaient un établissement scolaire et 16% aidaient dans les travaux domestiques. Cependant, si 10% des enfants ne font pas les études alors qu'ils ont été confiés pour cette raison, près du tiers des enfants (30%) qui ont été confiés pour apprentissage, font actuellement d'autres activités dont les travaux domestiques principalement (tableau 2.6). De même 22% des enfants confiés dans le but de garder les liens familiaux aident les familles d'accueil pour les travaux domestiques. Tout porte à penser que les enfants ne font pas toujours ce pour quoi ils ont été confiés.

Tableau 2.6  
**Répartition des enquêtés selon le motif de confiage et l'activité actuelle de l'enfant confié accueilli**

| Motif du confiage                   | Activité actuelle de l'enfant |               |                                     |                                   |             | Ensemble   | Effectif    |
|-------------------------------------|-------------------------------|---------------|-------------------------------------|-----------------------------------|-------------|------------|-------------|
|                                     | École                         | Apprentissage | Aide pour les activités économiques | Aide pour les travaux domestiques | Autre       |            |             |
| École                               | 90,0                          | 2,2           | 0,6                                 | 3,7                               | 3,5         | 35,7       | 502         |
| Apprentissage                       | 2,1                           | 70,2          | 5,8                                 | 13,8                              | 8,1         | 7,0        | 99          |
| Aide pour les activités économiques | 4,1                           | 7,0           | 80,4                                | 8,5                               | 0,0         | 4,7        | 67          |
| Aide familiale                      | 33,3                          | 2,2           | 9,7                                 | 43,8                              | 11,0        | 17,6       | 249         |
| Garder les liens familiaux          | 44,3                          | 2,0           | 8,1                                 | 22,5                              | 23,1        | 9,4        | 131         |
| Socialisation                       | 57,7                          | 0,9           | 5,4                                 | 17,8                              | 18,2        | 9,7        | 137         |
| Décès d'un ou des parents           | 55,6                          | 3,1           | 6,1                                 | 14,3                              | 20,1        | 12,5       | 176         |
| Autre                               | 33,0                          | 0,0           | 12,0                                | 8,2                               | 46,8        | 3,4        | 47          |
| <b>Ensemble</b>                     | <b>56,1</b>                   | <b>7,1</b>    | <b>8,6</b>                          | <b>16,3</b>                       | <b>11,9</b> | <b>100</b> | <b>1408</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

En résumé, les transferts familiaux effectués au Togo sont essentiellement exprimés en argent, en produits alimentaires et en habillement. L'argent envoyé sert le plus souvent à assurer l'alimentation, l'achat de médicaments et l'habillement pour les bénéficiaires. Les hommes envoient plus de biens et services à leurs familles que les femmes. Ceci peut s'expliquer par le statut économique de la femme togolaise. Il est alors nécessaire de saisir le statut de la femme dans le ménage et l'analyser avec les données de transferts pour mieux comprendre certaines variations constatées. Les régions présentent également une grande diversité dans le transfert des biens et services entre les membres de famille. Aussi, il est remarqué que les transferts familiaux partent plus du milieu urbain. Connaissant les réalités du Togo on peut être tenté d'affirmer que cette situation différentielle observée sur le terrain provient du fait que le milieu rural étant plus pauvre que le milieu urbain, les citadins sont obligés de transférer des biens et services à leurs parents qui sont restés au village.

En ce qui concerne l'ampleur du phénomène de confiage des enfants, les résultats montrent que comparé à d'autres pays de la sous région, le Togo occupe la deuxième place derrière le Sénégal. Les enfants confiés proviennent plus du milieu rural que de la ville. Les

résultats de l'enquête montrent que les enfants confiés ne font pas toujours ce pour quoi ils ont été envoyés. Des interrogations à ce sujet nous poussent à proposer un approfondissement de la question pour savoir si le confiage des enfants dévie de sa voie d'expression de solidarité pour être considéré comme une forme d'exploitation des enfants.

### *II.2.2 - Solidarités associatives*

Plusieurs travaux de recherches (Antoine et al, 1995; Ouedye, 1985 ; Delpech, 1983), ont montré que, depuis quelques années, de nouvelles formes associatives de solidarité se développent en Afrique au Sud du Sahara. Contrairement aux formes anciennes de solidarité familiale existantes, les groupes de type associatif développent des liens qui découlent d'un choix raisonné des différents membres pour préserver ainsi des intérêts communs. Les courants d'idées, quant à la coexistence des deux types de groupe, divergent. Si certains chercheurs comme Ouedye (1985) jugent que les groupes associatifs rivalisent les solidarités familiales, voire se substituent à elles, d'autres soutiennent par contre que les solidarités familiales se pérennisent malgré leur affaiblissement apparent devant l'émergence des groupes associatifs (Antoine et Coulibaly, 1989; Balandier, 1985).

Quelles sont les solidarités de type associatif qui se développent au Togo et quelle est leur importance ? Les Togolais ont-ils tendance actuellement à abandonner les solidarités familiales pour les nouvelles solidarités associatives ?

Les résultats présentés dans cette section proviennent des réponses aux questions posées dans les sections N°10 du questionnaire homme et N°12 du questionnaire femme.

#### *II.2.2.1 - Importance des groupements et associations dans la vie des hommes et des femmes au Togo*

Pour saisir l'importance de la vie associative au Togo, des questions concernant l'appartenance aux associations et leurs types, ont été posées. Il ressort des résultats de l'enquête qu'au moins deux enquêtés sur cinq (42%) appartiennent à au moins un groupe associatif. Selon certaines caractéristiques socio-démographiques, on observe des différences considérables. En effet, si 49% d'hommes sont membres d'un groupement associatif, chez les femmes enquêtées, cette proportion est de 37% (graphique 2.9).

Contrairement à certains pays où l'on observe une percée beaucoup plus fulgurante des mouvements associatifs dans les villes que dans les villages, le milieu de résidence ne semble pas influencer sur l'appartenance à un réseau social au Togo. En effet, les résidents du milieu rural adhèrent aux réseaux sociaux et associations presque dans les mêmes proportions que les habitants de la ville (respectivement 41% et 44%).

On observe une grande variation d'une région à une autre, quant à l'appartenance à un réseau social. Les habitants de la région Maritime appartiennent en majorité, à une association ; plus de la moitié des enquêtés (52%) sont membres d'un groupement. Les réalités de Lomé ne sont pas très différentes de celles de la région Maritime ; un peu moins de la moitié des enquêtés à Lomé (48%) appartiennent à une association au moment de l'enquête. Si l'importance de la vie associative dans la région des plateaux et des savanes est semblable à celle de l'ensemble du pays, la réalité est tout autre dans la région de la Kara. Alors que l'on dénombre respectivement 40% et 41% d'adhérents à un réseau social dans les

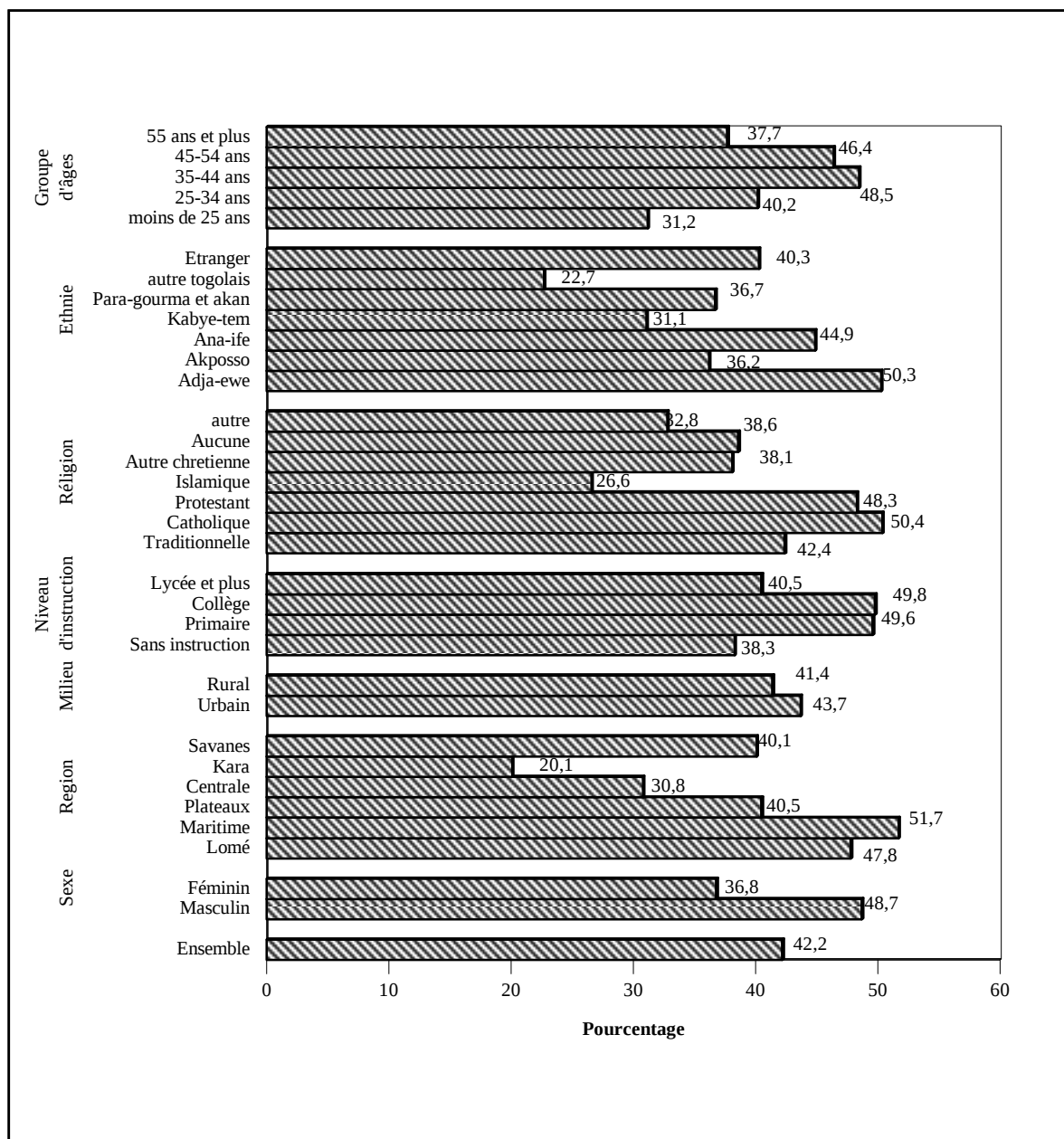
Savanes et les Plateaux, un seul enquêté sur cinq est membre d'un réseau social à Kara (20%) (graphique 2.9). Selon les résultats, on peut se demander pourquoi un si grand écart entre la région Maritime et la région de la Kara ?

Selon l'âge des individus, l'appartenance à un réseau social croît avec l'âge jusqu'à 35-44 ans et décroît par la suite. De 31% pour les moins de 25 ans, les proportions passent à 40 % pour les 25-34 ans puis à 49 % pour les 35-44 ans avant d'amorcer une baisse lente (graphique 2.9).

L'analyse de la vie associative selon le niveau d'instruction des enquêtés, fait ressortir certaines particularités. Contrairement à la tendance de corrélation avec le niveau d'instruction qu'affichent certains phénomènes sociaux, culturels ou économiques étudiés, les données de l'enquête ne permettent pas de dégager une relation nette entre le niveau d'instruction et l'appartenance à un groupement. Ainsi, si près de deux enquêtés sans instruction sur cinq (38%) appartiennent à une association, c'est la moitié des enquêtés du niveau primaire (50%) et la même proportion des enquêtés du niveau secondaire<sup>1</sup> (50%) qui appartiennent à un mouvement associatif. Cette proportion est de 40% au sein de la population qui a atteint le niveau secondaire<sup>2</sup> et plus (graphique 2.9).

Par rapport à la religion, la moitié des catholiques (50%) et presque la moitié des protestants (48%) appartiennent à une association. Cette proportion est de 42% pour ceux qui pratiquent la religion traditionnelle, 38% dans les autres religions chrétiennes et 39% pour les sans religion. Il faut noter qu'un musulman sur 4 seulement appartiennent à un groupement associatif (27%) (graphique 2.9).

**Graphique 2.9**  
**Répartition des enquêtés selon l'appartenance à une association et certaines**  
**caractéristiques socio-démographiques**



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

#### II.2.2.2 - Différents types de groupements et associations

L'adhésion à un groupement dépend des intérêts que l'on vise. De ce fait, les types d'associations auxquelles appartiennent les Togolais peuvent indiquer les types de solidarités auxquelles ils aspirent. Les réponses aux questions suivantes, donnent des éclairages sur la position des Togolais dans ce débat. Quelle est la nature et quels sont les types d'association qui attirent la population enquêtée ? L'analyse se focalisera seulement sur la première association déclarée par les enquêtés.

### - Les différentes formes d'associations

D'après les résultats de l'étude, 42% des enquêtés ont déclaré appartenir à un groupe associatif. Il convient de rappeler que l'étude en a distingué trois formes : les associations féminines, les associations masculines et les associations mixtes. Parmi les enquêtées, 72% appartiennent à une association mixte. Les associations masculines et féminines sont citées pratiquement dans les mêmes proportions (14%) (tableau 2.8).

Parmi les hommes qui sont membres d'une association, 73% sont dans un mouvement associatif mixte et 26% dans un mouvement associatif d'hommes. Chez les femmes, 72% appartiennent à une association mixte, et 28% à une association féminine. Selon le milieu de résidence, les trois quarts des enquêtés résidant en milieu urbain appartiennent à des associations mixtes (75%). Les deux autres sont presque équitablement réparties : on observe que 13% appartiennent à une association masculine et 12% à une association féminine. En milieu rural, la répartition des enquêtés selon la nature de l'association est pratiquement la même qu'en milieu urbain ; 71% appartiennent à des associations mixtes, 15% à une association féminine et 14% à une association masculine.

Dans les différentes régions du pays, on observe d'énormes variations. En effet, on observe que 49% des résidents de la région des savanes appartiennent aux groupements mixtes, 28% à une association féminine et 23% à une association masculine.

Dans la région de la Kara, ces proportions sont respectivement de 40%, 24%, et 36%. Dans la région Maritime, 87% des enquêtés membres d'une association appartiennent à une association mixte, 9% à une association féminine et 5% à une association d'hommes (tableau 2.7).

Selon le niveau d'instruction, on remarque que la participation à un réseau social féminin diminue lorsque le niveau d'instruction s'élève. Chez les sans instruction, environ un enquêté sur cinq (19%) appartient à un réseau social de femme. Cette proportion passe à 6% chez les enquêtés de niveau secondaire et plus. Dans la population ayant le niveau primaire, cette proportion est de 8%. Quel que soit le niveau d'instruction, au moins 7 enquêtés sur 10 appartiennent à une association mixte (tableau 2.7).

Tableau 2.7  
Répartition des enquêtés selon la nature du groupement d'appartenance et certaines caractéristiques socio-démographiques

| Caractéristiques socio-démographiques | Nature du groupement |                      |                  |            |             |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|------------------|------------|-------------|
|                                       | Groupement d'hommes  | Groupement de femmes | Groupement mixte | Total      | Effectif    |
| <b>Sexe</b>                           |                      |                      |                  |            |             |
| Masculin                              | 26,1                 | 1,1                  | 72,8             | 100        | 999         |
| Féminin                               | 0,6                  | 27,8                 | 71,6             | 100        | 912         |
| <b>Région</b>                         |                      |                      |                  |            |             |
| Lomé                                  | 15                   | 10,5                 | 74,5             | 100        | 316         |
| Maritime                              | 4,8                  | 8,6                  | 86,6             | 100        | 778         |
| Plateaux                              | 12,2                 | 15,7                 | 72,1             | 100        | 362         |
| Centrale                              | 34,9                 | 19,6                 | 45,5             | 100        | 169         |
| Kara                                  | 36,4                 | 23,8                 | 39,8             | 100        | 85          |
| Savanes                               | 23,2                 | 27,8                 | 49,0             | 100        | 201         |
| <b>Milieu</b>                         |                      |                      |                  |            |             |
| Urbain                                | 13,3                 | 12,2                 | 74,5             | 100        | 633         |
| Rural                                 | 14,2                 | 14,7                 | 71,1             | 100        | 1278        |
| <b>Niveau d'instruction</b>           |                      |                      |                  |            |             |
| Sans instruction                      | 12,2                 | 18,9                 | 68,9             | 100        | 1093        |
| Primaire                              | 14,4                 | 8,3                  | 77,3             | 100        | 436         |
| Secondaire et plus                    | 18,3                 | 6,0                  | 75,7             | 100        | 382         |
| <b>Religion</b>                       |                      |                      |                  |            |             |
| Traditionnelle                        | 13,3                 | 13,5                 | 73,2             | 100        | 752         |
| Catholique                            | 9,5                  | 10,8                 | 79,7             | 100        | 559         |
| Protestante                           | 12,7                 | 16,7                 | 70,6             | 100        | 200         |
| Islamique                             | 34,8                 | 13,5                 | 51,7             | 100        | 158         |
| Autre chrétienne                      | 12,7                 | 20,2                 | 67,1             | 100        | 147         |
| Aucune                                | 15,6                 | 20,1                 | 64,3             | 100        | 78          |
| Autre                                 | 6,9                  | 24,4                 | 68,7             | 100        | 17          |
| <b>Ethnie</b>                         |                      |                      |                  |            |             |
| Adja-ewe                              | 6,6                  | 9,7                  | 83,7             | 100        | 1133        |
| Akposso                               | 8,8                  | 13,1                 | 78,1             | 100        | 62          |
| Ana-Ife                               | 8,8                  | 15,1                 | 76,1             | 100        | 62          |
| Kabye-tem                             | 28,4                 | 21,6                 | 50,0             | 100        | 306         |
| Para-gourma et Akan                   | 26,6                 | 23,3                 | 50,1             | 100        | 254         |
| Autre togolais                        | 43,1                 | 9,7                  | 47,2             | 100        | 31          |
| Étranger                              | 19,0                 | 16,0                 | 65,0             | 100        | 63          |
| <b>Age</b>                            |                      |                      |                  |            |             |
| Moins de 25 ans                       | 11,2                 | 17,3                 | 71,5             | 100        | 107         |
| 25-34 ans                             | 13,7                 | 14,1                 | 72,2             | 100        | 500         |
| 35-44 ans                             | 16,8                 | 15,2                 | 68,0             | 100        | 583         |
| 45-54 ans                             | 12,3                 | 13,0                 | 74,7             | 100        | 340         |
| 55 ans et plus                        | 11,8                 | 11,5                 | 76,7             | 100        | 381         |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>13,9</b>          | <b>13,9</b>          | <b>72,2</b>      | <b>100</b> | <b>1911</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### *- Les différents types d'association*

Lors de l'enquête, les informations recueillies sur les différents types d'associations montrent qu'au Togo, les 42% de la population qui appartiennent à au moins un groupement, se répartissent dans plusieurs types d'associations. On note que plus de trois adhérents sur dix sont dans un groupement ou association économique (31%), plus du quart préfèrent une association culturelle (28%), environ 14% sont respectivement dans une association religieuse et dans une association de ressortissants (tableau 2.8).

Des différences sont observées selon certaines caractéristiques socio-démographiques des enquêtés. Alors qu'un homme sur trois est membre d'un groupement économique (34%), c'est seulement une femme sur quatre environ (28%) qui est dans le même cas. Par contre au niveau des associations culturelles, la tendance est inversée. En effet une femme sur trois (34%) et un homme sur quatre (22%) participent à une vie associative du type culturel. L'écart est très important entre homme et femme s'agissant d'une association religieuse. Ainsi, près d'un homme sur dix est membre d'une association religieuse (9%), alors que 2 femmes sur 10 sont dans le même cas (20%) (tableau 2.8).

Les résultats montrent des variations d'une région à une autre et suivant le type de groupement. Les groupements économiques connaissent un engouement dans les populations du nord du Togo. De Lomé à Dapaong, la proportion des membres d'associations économiques, croît considérablement. Si l'on note seulement 13% et 16% de membres d'associations économiques respectivement à Lomé et dans la région Maritime, dans les régions Centrale et des Savanes, ces proportions sont respectivement de 52% et 78%.

La carte géographique des associations culturelles se présente autrement. La région Maritime fait ressortir une particularité ; la moitié des enquêtés (50%) membres d'un groupement sont dans une association culturelle. Cette proportion est de 20% dans la région des Plateaux et de 16% à Lomé. La répartition des adhérents aux groupements religieux divise la carte du Togo en deux zones: une zone contenant Lomé et les deux régions du Sud et une zone comportant les trois régions du Nord du pays. Dans la première zone la plus faible proportion observée est 12% dans la région Maritime. Lomé est le lieu où il y a proportionnellement plus de membres d'un groupement religieux avec une proportion de 29%. Dans la deuxième zone, aucune région n'a une proportion supérieure à 7% (tableau 2.8).

Tableau 2.8  
Répartition des membres d'association selon le type d'association d'appartenance et certaines caractéristiques socio-démographiques

| Caractéristiques Socio-démographiques | Type de groupement |             |               |               |             |            |            |                   |            |             |
|---------------------------------------|--------------------|-------------|---------------|---------------|-------------|------------|------------|-------------------|------------|-------------|
|                                       | Religieux          | Économique  | Professionnel | Ressortissant | Culturel    | Sportif    | Mouvement  | Comité villageois | Autre      | Effectif    |
| <b>Sexe</b>                           |                    |             |               |               |             |            |            |                   |            |             |
| Masculin                              | 8,9                | 33,7        | 5,9           | 15,7          | 22,1        | 1,8        | 1,3        | 5,6               | 5,0        | 999         |
| Féminin                               | 20,2               | 27,5        | 2,0           | 12,4          | 33,8        | 0,0        | 0,1        | 2,0               | 2,0        | 912         |
| <b>Région</b>                         |                    |             |               |               |             |            |            |                   |            |             |
| Lomé                                  | 29,0               | 13,2        | 6,8           | 24,5          | 15,9        | 2,9        | 0,0        | 1,6               | 6,1        | 316         |
| Maritime                              | 11,8               | 16,0        | 3,0           | 13,5          | 50,3        | 0,4        | 1,2        | 2,0               | 1,7        | 778         |
| Plateaux                              | 19,1               | 34,0        | 4,6           | 12,2          | 19,6        | 1,0        | 1,3        | 3,3               | 4,9        | 362         |
| Centrale                              | 6,6                | 52,2        | 5,6           | 17,7          | 5,6         | 0,3        | 0,4        | 9,2               | 2,4        | 169         |
| Kara                                  | 6,2                | 63,0        | 3,3           | 5,3           | 4,7         | 1,3        | 0,7        | 3,4               | 12,1       | 85          |
| Savanes                               | 1,9                | 77,5        | 1,4           | 4,3           | 1,4         | 0,0        | 0,0        | 11,8              | 1,7        | 201         |
| <b>Milieu</b>                         |                    |             |               |               |             |            |            |                   |            |             |
| Urbain                                | 23,4               | 14,4        | 7,3           | 25,6          | 21,3        | 1,6        | 0,9        | 1,3               | 4,2        | 633         |
| Rural                                 | 9,8                | 38,7        | 2,4           | 8,5           | 30,8        | 0,6        | 0,7        | 5,2               | 3,3        | 1278        |
| <b>Niveau d'instruction</b>           |                    |             |               |               |             |            |            |                   |            |             |
| Sans instruction                      | 9,4                | 36,9        | 1,5           | 13,1          | 31,8        | 0,2        | 0,5        | 4,5               | 2,1        | 1093        |
| Primaire                              | 22,6               | 22,0        | 6,6           | 13,0          | 26,3        | 1,0        | 1,0        | 2,2               | 5,3        | 436         |
| Secondaire et plus                    | 18,9               | 22,9        | 8,3           | 18,4          | 17,7        | 2,8        | 1,1        | 4,1               | 5,8        | 382         |
| <b>Religion</b>                       |                    |             |               |               |             |            |            |                   |            |             |
| Traditionnelle                        | 1,7                | 38,2        | 1,8           | 10,4          | 39,7        | 0,2        | 0,8        | 3,9               | 3,3        | 752         |
| Catholique                            | 20,6               | 25,7        | 4,3           | 16,5          | 23,2        | 1,0        | 0,5        | 4,0               | 4,2        | 559         |
| Protestante                           | 41,0               | 17,6        | 5,3           | 13,2          | 15,9        | 1,6        | 1,5        | 0,2               | 3,7        | 200         |
| Islamique                             | 3,1                | 33,3        | 8,9           | 34,0          | 7,6         | 2,1        | 0,4        | 8,1               | 2,5        | 158         |
| Autre chrétienne                      | 37,2               | 27,2        | 2,7           | 6,7           | 15,7        | 1,9        | 1,1        | 3,8               | 3,7        | 147         |
| Aucune                                | 0,0                | 30,8        | 9,5           | 9,6           | 42,1        | 1,5        | 0,0        | 4,3               | 2,2        | 78          |
| Autre                                 | 18,9               | 31,0        | 16,6          | 16,7          | 10,6        | 0,0        | 0,0        | 0,0               | 6,2        | 17          |
| <b>Ethnie</b>                         |                    |             |               |               |             |            |            |                   |            |             |
| Adja-ewe                              | 18,7               | 16,7        | 3,7           | 12,1          | 41,2        | 1,0        | 0,9        | 2,5               | 3,2        | 1133        |
| Akposso                               | 17,2               | 42,4        | 5,0           | 3,4           | 21,7        | 1,9        | 0,0        | 1,9               | 6,5        | 62          |
| Ana-Ife                               | 15,8               | 40,8        | 3,5           | 15,6          | 16,2        | 0,0        | 0,0        | 0,8               | 7,3        | 62          |
| Kabye-tem                             | 6,2                | 46,6        | 4,6           | 26,0          | 4,5         | 1,1        | 0,6        | 3,9               | 6,5        | 306         |
| Para-gourma et Akan                   | 2,2                | 73,1        | 3,5           | 5,8           | 2,4         | 0,2        | 0,2        | 11,1              | 1,5        | 254         |
| Autre togolais                        | 1,6                | 47,5        | 7,3           | 20,7          | 8,5         | 0,0        | 0,0        | 14,4              | 0,0        | 31          |
| Étrangers                             | 23,9               | 5,1         | 6,9           | 32,8          | 27,0        | 1,6        | 2,7        | 0,0               | 0,0        | 63          |
| <b>Age</b>                            |                    |             |               |               |             |            |            |                   |            |             |
| Moins de 25 ans                       | 16,6               | 28,1        | 0             | 10,2          | 37,8        | 3,4        | 1,0        | 1,6               | 1,3        | 107         |
| 25-34 ans                             | 14,6               | 30,5        | 5,8           | 12,7          | 28,3        | 1,8        | 1,1        | 2,8               | 2,4        | 500         |
| 35-44 ans                             | 10,8               | 33,3        | 5,5           | 15,5          | 23,5        | 0,6        | 1,4        | 4,7               | 4,7        | 583         |
| 45-54 ans                             | 15,9               | 32,5        | 3,1           | 13,2          | 27,0        | 0,5        | 0,0        | 3,4               | 4,4        | 340         |
| 55 ans et plus                        | 17,1               | 26,1        | 1,2           | 15,8          | 31,2        | 0,0        | 0,0        | 5,2               | 3,3        | 381         |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>14,3</b>        | <b>30,7</b> | <b>4,0</b>    | <b>14,2</b>   | <b>27,6</b> | <b>0,9</b> | <b>0,8</b> | <b>3,9</b>        | <b>3,6</b> | <b>1911</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### II.2.2.3 - Groupements et assistance aux membres

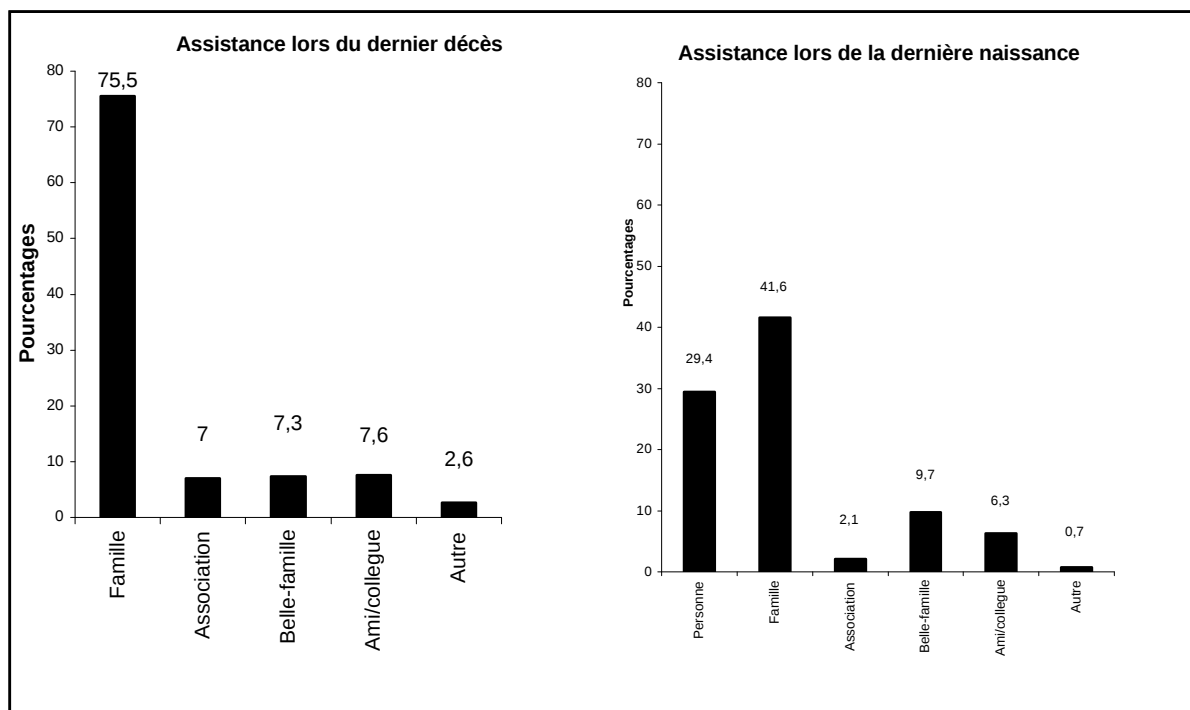
Si les individus se regroupent au sein d'une association, c'est pour s'assister mutuellement. Ainsi, la plupart des coopératives sont dénommées des groupements d'entraide. Pour estimer la solidarité exprimée par les associations et les familles à leurs membres, des questions ont été posées sur l'assistance que les enquêtés ont reçue lors des événements jugés importants dans leur vie.

Pour apprécier la solidarité associative lors d'un événement malheureux survenu aux enquêtés, la question suivante a été posée : « *Pour le dernier décès survenu dans votre famille proche, qui vous a aidé le plus ?* ».

A la lecture des résultats, seuls 7% des enquêtés ont bénéficié d'une aide plus importante d'une association lors du décès de l'un de leur proche. L'assistance familiale demeure de très loin, la plus importante (76%) lors du décès dans les familles togolaises. Les amis et collègues (8%) et la belle-famille (7%) ont autant assisté que les associations (graphique 2.10). Ces constats sont dus peut-être, aux règlements en matière d'assistance des associations lors du décès d'un proche à un membre. Notons que la plupart des associations donnent une assistance plus consistante lors du décès d'un parent biologique ou un(e) conjoint(e) d'un membre. Dans le cadre de l'enquête, le dernier décès dans la famille d'un enquêté ne concerne pas toujours son parent biologique ou son conjoint. Ceci peut expliquer la faible proportion de l'assistance des associations. Nous pouvons ainsi dire que la parenté joue encore le rôle le plus important. Il n'y a pas encore eu des mutations à ce niveau.

Graphique 2.10

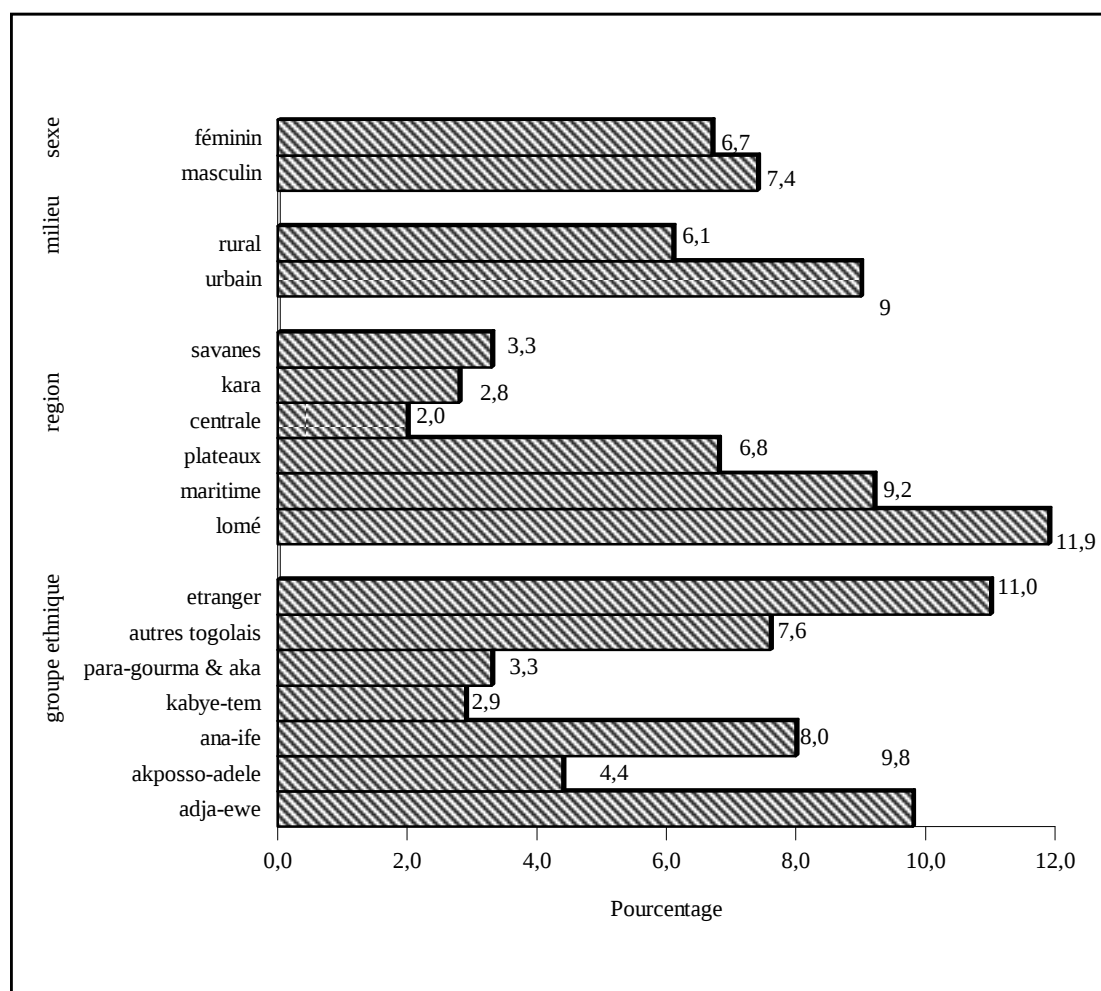
**Répartition (%) des enquêtés selon la plus importante assistance reçue lors du dernier décès dans la famille et selon la plus importante assistance reçue lors de la dernière naissance dans le foyer**



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

En s'intéressant de près aux enquêtés qui ont bénéficié d'une aide plus importante d'une association lors du décès d'un proche parent, on note que, les résidents du milieu urbain (9%) ont plus bénéficié de cette aide que les résidents du milieu rural (6%). Les habitants des régions méridionales ont plus bénéficié de cette assistance que ceux des régions septentrionales. En effet, 12% des résidents de Lomé, 9% des habitants de la région Maritime, et 7% de la région des plateaux ont bénéficié de cette assistance. Cette proportion ne dépasse guère 4% dans les régions du nord. Il n'y a pas de différence de proportions entre les hommes et les femmes qui ont bénéficié de ce type d'assistance (7%) (graphique 2.11).

Graphique 2.11  
Répartition (%) des enquêtés qui ont reçu l'aide associative lors du dernier décès dans la famille selon certaines caractéristiques socio-démographiques



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

La dernière naissance survenue dans le foyer de l'enquêté a été retenue pour apprécier l'assistance reçue lors d'un événement heureux. D'après les résultats de l'enquête, seuls 2% des enquêtés ont bénéficié d'une importante assistance provenant des associations. Dans plus de 2 cas sur 5, c'est la famille qui a apporté une assistance importante (42%). Près de 3 enquêtés sur 10 n'ont reçu aucune assistance (29%) (graphique 2.10).

## Conclusion

Il ressort de l'analyse des données qu'environ 2 enquêtés sur 5 appartiennent à au moins une association. Les hommes adhèrent plus à des associations que les femmes. Il est aussi à remarquer que la moitié des catholiques et presque la même proportion des protestants appartiennent à une association, alors que moins de 3 enquêtés musulmans sur 10 sont dans le même cas. On ne note pas de variations entre l'appartenance à une association lorsqu'on réside en milieu urbain ou en milieu rural.

En ce qui concerne les différentes formes d'association, les résultats montrent que la majorité des enquêtés qui ont adhéré à une association, appartiennent à une association mixte. On note des variations significatives entre les régions par rapport à l'appartenance à un groupement mixte. Moins de la moitié des résidents des régions septentrionales y ont adhéré alors que 7 enquêtés sur 10 des régions méridionales sont dans le même cas. Au niveau des autres formes d'associations, les proportions sont plus élevées dans les régions septentrionales que dans les régions méridionales, mais les différences sont faibles. La répartition des formes d'associations selon le milieu de résidence ne montre pas de différences entre le milieu urbain et le milieu rural.

Quant aux différents types d'associations, on note que 3 enquêtés sur 10 appartiennent à une association économique (31%) et 28% à une association culturelle. Les proportions des autres types ne dépassant pas 20%. Par rapport à ces deux types, on note que les enquêtés du Nord adhèrent plus aux associations de type économique et moins à une association de type culturel, alors que l'inverse est observé chez les enquêtés des régions méridionales. Aussi il est à remarquer que les enquêtés du milieu rural adhèrent plus à des associations de type économique et culturel que ceux résidant en milieu urbain.

L'assistance lors du décès d'un proche ou lors de la dernière naissance a été également abordée dans cette étude. Seuls 7 % des enquêtés ont bénéficié d'une aide plus importante d'une association lors du décès d'un proche parent et 2% ont bénéficié de cette aide lors de la dernière naissance. On note dans l'ensemble que c'est la famille qui joue encore le rôle prépondérant. Dès lors, on peut dire que la mutation n'est pas aussi prononcée comme on devrait s'y attendre. Enfin les solidarités associatives n'ont pas encore supplanté les solidarités familiales.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **EDUCATION DES ENFANTS**



## CHAPITRE III

### EDUCATION FAMILIALE DES ENFANTS

*"L'accès à une éducation de qualité est un droit fondamental. L'enfant apprend la vie avec ses parents, ses frères et sœurs, ses amis et tout ce qui l'entoure. L'apprentissage commence dès la naissance ; il se fait dans la famille, dans le quartier, dans la communauté, pendant les périodes de jeux."*

*La situation des enfants dans le monde", (UNICEF, 2000)*

Ce chapitre s'intéresse aux enfants âgés de 6 à 14 ans vivant dans le noyau familial. A travers les questions posées surtout aux femmes, on a pu, d'une part cerner le statut des enfants au sein des ménages, et d'autre part saisir l'éducation différentielle donnée aux filles et aux garçons par rapport à la division sociale du travail et à la scolarisation. Cette section permet également d'appréhender l'implication des enfants dans les activités domestiques. Toutefois, une attention particulière est accordée au phénomène de confiage des enfants. Quelques concepts méritent d'être définis afin de permettre une meilleure et même compréhension des termes qui seront utilisés.

**Éducation des enfants** : C'est l'ensemble des acquisitions morales et des bons usages que doivent avoir les enfants âgés de 6 à 14 ans. Comme la définit Durkheim (1985), « *l'éducation a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physique, intellectuel et moral que réclament de lui, et la société politique dans son ensemble et le milieu social auquel il est particulièrement destiné* ».

**Enfant confié** : Il s'agit d'un enfant mis à la garde de l'enquêtée pour être socialisé et/ou pour l'aider dans diverses activités ménagères ou économiques. L'enfant confié peut avoir un lien de parenté ou non avec l'enquêté ;

**Propre Enfant** : Il s'agit en fait d'un enfant dont l'enquêtée est la mère biologique ;

**Enfant adopté** : C'est un enfant pris légalement pour fils ou fille par un individu ou un couple. Ainsi se crée un lien de filiation légale entre l'enfant et ses nouveaux parents ;

**Enfant du conjoint** : c'est un enfant du partenaire ou conjoint de l'enquêtée et qui n'est pas propre enfant de l'enquêtée;

**Travaux domestiques** : C'est l'ensemble des menus travaux quotidiens effectués au sein du ménage.

Il est à signaler que les résultats présentés dans les sections 1 et 2 concernent les enfants déclarés par les femmes interviewées et il est donc possible qu'une femme déclare plus d'un enfant. L'effectif sur lequel portent les résultats présentés ici n'est pas celui des femmes enquêtées ni celui des enfants interrogés, mais plutôt l'effectif des enfants de 6-14 ans vivant avec l'enquêtée (soit 3872 enfants). Dans la section 3, les résultats portent sur l'effectif

des femmes qui ont déclaré avoir au moins un enfant âgé de 6 à 14 ans, soit un sous échantillon des femmes interviewées lors de l'enquête. La dernière section (section 4) porte sur l'effectif des enfants interrogés lors de l'enquête (soit 1662 enfants).

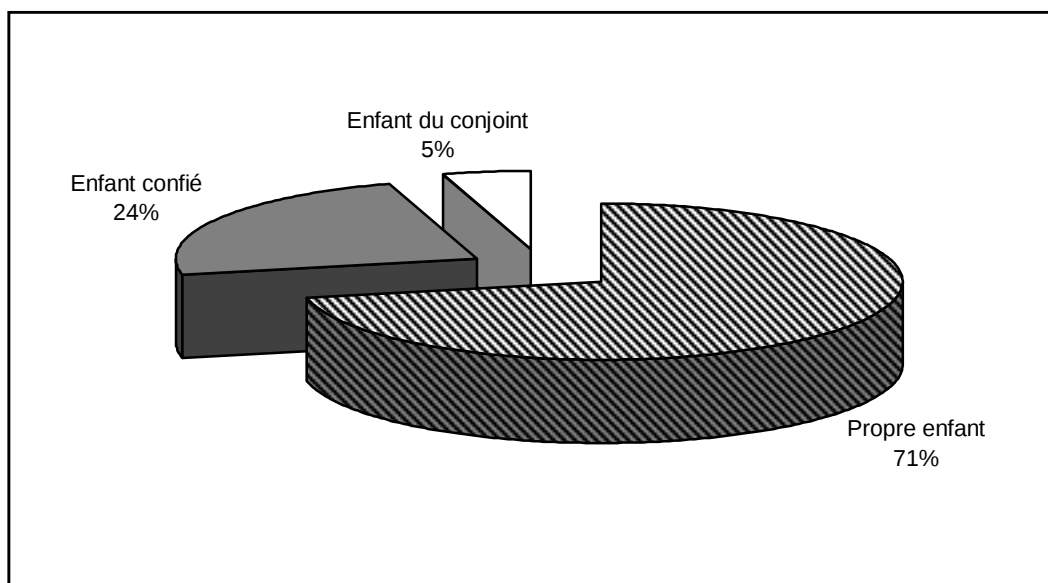
### III.1 - Statut des enfants dans le ménage

Dans les sociétés traditionnelles africaines, l'éducation des enfants n'incombe pas seulement aux parents biologiques. Aussi, les enfants de statuts différents cohabitent-ils au sein d'un ménage. Par exemple au Sud-Est Togo, 20 % des enfants de moins de 15 ans vivaient ailleurs que dans la concession de leur mère, (Locoh, 1985).

#### III.1.1 - Statut des enfants à charge selon certaines caractéristiques

Selon le tableau 3.1, on remarque que la proportion des propres enfants est la plus élevée quelles que soient les caractéristiques considérées. Dans l'ensemble, 71 % des enfants âgés de 6 à 14 ans vivant avec l'enquêtée sont des propres enfants et 5 % sont des enfants du conjoint ; toutefois, il existe une forte proportion d'enfants confiés (24%), ce qui révèle que le phénomène de confiage d'enfant est toujours en cours au Togo (graphique 3.1). En outre, on remarque que la pratique de l'adoption des enfants n'est pas développée.

Graphique 3.1  
Répartition (%) des enfants selon leur statut par rapport à l'enquêtée



Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Selon le milieu de résidence, 66 % des enfants du milieu urbain sont des propres enfants, 28 % des enfants confiés et 6 % des enfants du conjoint (Tableau 3.1). Le milieu rural concentre également beaucoup plus de propres enfants (74 %) contre 22 % d'enfants confiés. Comme le montrent les résultats, la proportion d'enfants confiés est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette situation peut s'expliquer d'une part, par le fait que les ménages en ville ont beaucoup plus recours au phénomène de confiage soit pour les travaux

domestiques, soit pour les activités commerciales. D'autre part les parents ont tendance à envoyer leurs enfants dans les zones moins pauvres qui se trouvent être surtout les villes.

Tableau 3.1  
Répartition ( %) des enfants selon leur statut et certaines caractéristiques socio-démographiques

| Caractéristiques socio-démographiques | Statut familial |               |                    | Total        |             |
|---------------------------------------|-----------------|---------------|--------------------|--------------|-------------|
|                                       | Propre enfant   | Enfant confié | Enfant du conjoint | %            | Effectif    |
| <b>Sexe</b>                           |                 |               |                    |              |             |
| Masculin                              | 74,4            | 20,1          | 5,5                | 100,0        | 2073        |
| Féminin                               | 68,4            | 27,9          | 3,7                | 100,0        | 1799        |
| <b>Région</b>                         |                 |               |                    |              |             |
| Lomé                                  | 65,4            | 30,4          | 4,2                | 100,0        | 416         |
| Maritime                              | 70,3            | 25,7          | 4,0                | 100,0        | 1241        |
| Plateaux                              | 67,1            | 26,8          | 6,1                | 100,0        | 840         |
| Centrale                              | 71,5            | 24,8          | 3,7                | 100,0        | 517         |
| Kara                                  | 75,8            | 18,8          | 5,4                | 100,0        | 359         |
| Savanes                               | 84,9            | 10,1          | 5,0                | 100,0        | 499         |
| <b>Milieu</b>                         |                 |               |                    |              |             |
| Urbain                                | 65,8            | 28,5          | 5,7                | 100,0        | 1169        |
| Rural                                 | 74,2            | 21,6          | 4,2                | 100,0        | 2703        |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>71,6</b>     | <b>23,7</b>   | <b>4,7</b>         | <b>100,0</b> | <b>3872</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Parmi les enfants de sexe masculin déclarés par les femmes, 74 % sont des propres enfants des enquêtées, 20 % des enfants confiés et 6 % des enfants du conjoint. Lorsqu'on considère les filles, les proportions sont respectivement de 68 % pour les propres enfants, 28 % enfants confiés et 4 % enfants du conjoint. Cette répartition montre qu'il existe plus de filles confiées que de garçons dans les ménages au Togo. Ceci confirme les résultats trouvés dans la section sur migration qui montrent que les filles migrent beaucoup plus tôt que les garçons.

Dans les différentes régions du pays, on observe une variation de la proportion des enfants selon leur statut comme le montre le tableau 3.1. La région des Savanes vient en tête avec 85 % des propres enfants, suivie de la région de la Kara (76 %). Lomé se trouve en dernière position après la région des Plateaux (respectivement 65 % et 67 %). Parmi les enfants déclarés par les enquêtées résidant à Lomé, près du tiers (30 %) d'entre eux sont des enfants confiés. Cette proportion est de 27 % dans la région des Plateaux et comme on pouvait s'y attendre, la région des Savanes est la dernière sur la liste (10 %). C'est dans la région des Plateaux qu'est observée la plus forte proportion (6 %) des enfants du conjoint. Elle est suivie par les régions des Savanes et de la Kara (5 %). Lomé et la région Maritime ont la même proportion d'enfants du conjoint (4 %). Globalement, on constate que les femmes de Lomé et celles de la région des Plateaux ont le même comportement concernant notamment l'accueil des enfants confiés dans leur ménage. Pour Lomé, cela pourrait s'expliquer par l'exode rural qui fait déplacer beaucoup de jeunes en quête de meilleures conditions de vie. Par contre, pour la région des Plateaux, la socialisation des enfants pourrait être la raison principale.

### III.1.2 - Statut des enfants du ménage selon leur âge et leur scolarisation

Comme le montre le tableau 3.2, l'âge moyen des enfants de 6-14 ans qui vivent avec les femmes enquêtées est de 9,8 ans. Quel que soit le groupe d'âges considéré, la proportion des propres enfants prédomine sur celle des autres ; mais cette proportion diminue avec l'âge. Lorsqu'on prend la tranche des moins de 10 ans, 3 enfants sur 4 (74 %), sont des propres enfants, suivis de ceux âgés de 10-12 ans (71 %) et de ceux de 13-14 ans (66%). L'âge moyen des propres enfants est de 9,6 ans. Contrairement aux propres enfants, la proportion des enfants confiés augmente avec l'âge. En effet, parmi les moins de 10 ans, 22 % sont des enfants confiés ; cette proportion atteint 27 % au sein de la tranche d'âge 13-14 ans et plus en passant par 24 % chez les 10-12 ans. Leur âge moyen est de 10 ans. Concernant les enfants du conjoint, leur effectif augmente également avec l'âge. L'âge moyen de ces enfants est de 10,3 ans.

De façon générale, on se rend compte qu'il existe un lien étroit entre l'âge des enfants et leur statut dans le ménage. En effet, plus l'âge des enfants augmente, moins nombreux sont les propres enfants et plus nombreux sont ceux confiés ou appartenant au conjoint seul.

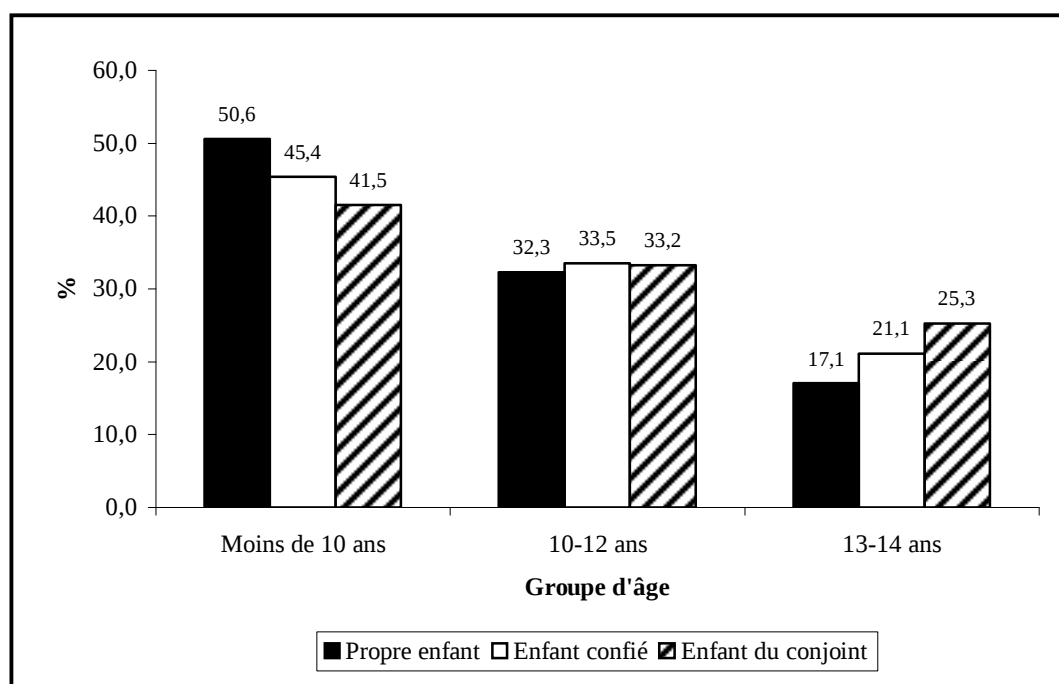
Tableau 3.2  
Répartition ( %) des enfants de 6-14 ans selon le groupe d'âge et leur statut

| Statut familial    | Moins de 10 ans | 10-12 ans    | 13-14 ans    | Age moyen  | Ensemble     |
|--------------------|-----------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| Propre enfant      | 74,0            | 70,9         | 66,4         | 9,6        | 71,6         |
| Enfant confié      | 22,0            | 24,4         | 27,2         | 10         | 23,7         |
| Enfant du conjoint | 4,0             | 4,7          | 6,4          | 10,3       | 4,7          |
| <b>Total</b>       | <b>100,0</b>    | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>9,8</b> | <b>100,0</b> |
| <b>Effectif</b>    | <b>1896</b>     | <b>1263</b>  | <b>713</b>   | <b>-</b>   | <b>3872</b>  |

Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Sur le graphique 3.2, on remarque que dans le groupe des enfants qui vivent avec leur mère biologique, la moitié (51%) a moins de 10 ans, alors que 32 % ont entre 10 et 12 ans et 17% entre 13 et 14 ans. Parmi les enfants confiés, 45 % sont âgés de moins de 10 ans contre 34 % qui ont entre 10 et 12 ans. La même tendance se retrouve presque chez les enfants du conjoint dont 42 % ont moins de 10 ans, le tiers qui a entre 10 et 12 ans et le quart qui se retrouve dans la dernière tranche d'âge. Ces résultats sont en concordance avec ceux trouvés précédemment qui ont montré que les propres enfants sont en moyenne plus jeunes que les enfants confiés ou les enfants du conjoint.

Graphique 3.2  
Proportion ( %) des enfants de 6-14 ans selon le groupe d'âge et leur statut



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Par rapport à la fréquentation scolaire des enfants comme mentionné dans le tableau 3.3, on se rend compte que dans l'ensemble, 4 enfants sur 5 (80 %) étaient à l'école au moment de l'enquête, ce qui corrobore les résultats observés au niveau de la scolarisation (taux de scolarisation 79 %). On note également que 5 % ont été scolarisés mais ont abandonné l'école au moment de l'enquête et 15 % n'ont jamais été scolarisés, ce qui dénote une proportion relativement élevée d'enfants scolarisables mais non-scolarisés au sein des ménages.

Concernant les enfants confiés, 3 sur 4 (76 %) vont à l'école, ce qui pourrait faire penser aux "relations humaines, familiales et sociales", donc à la socialisation des enfants. Parmi les 24 % qui ne vont pas à l'école, 17 % n'ont jamais fréquenté et 7 % ont abandonné à un moment donné. Ces derniers sont confiés beaucoup plus pour des raisons pratiques et économiques, Camara (2001).

Tableau 3.3

Répartition ( %) des enfants de 6-14 ans selon le sexe, le statut dans le ménage et la fréquentation scolaire

|                 | Statut familial    | Fréquentation scolaire |                        |                      | Total        |             |
|-----------------|--------------------|------------------------|------------------------|----------------------|--------------|-------------|
|                 |                    | Scolarisé              | A été mais N'y va plus | Jamais été à l'école | %            | Effectif    |
| <b>Masculin</b> | Propre enfant      | 86,0                   | 3,0                    | 11,0                 | 100,0        | 1521        |
|                 | Enfant confié      | 83,7                   | 5,5                    | 10,8                 | 100,0        | 411         |
|                 | Enfant du conjoint | 86,8                   | 6,3                    | 6,9                  | 100,0        | 113         |
| <b>Féminin</b>  | Propre enfant      | 74,7                   | 5,6                    | 19,7                 | 100,0        | 1251        |
|                 | Enfant confié      | 69,5                   | 8,2                    | 22,3                 | 100,0        | 509         |
|                 | Enfant du conjoint | 81,8                   | 3,4                    | 14,8                 | 100,0        | 68          |
| <b>Ensemble</b> | Propre enfant      | 81,0                   | 4,2                    | 14,8                 | 100,0        | 2773        |
|                 | Enfant confié      | 76,0                   | 7,0                    | 17,0                 | 100,0        | 918         |
|                 | Enfant du conjoint | 85,0                   | 5,2                    | 9,8                  | 100,0        | 181         |
| <b>Total</b>    |                    | <b>80,0</b>            | <b>4,9</b>             | <b>15,1</b>          | <b>100,0</b> | <b>3872</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

La répartition par sexe des enfants selon le statut et la fréquentation scolaire montre que les filles semblent être légèrement plus défavorisées que les garçons. En effet, (86 %) des garçons "propres" fréquentaient toujours alors qu'elles sont (75%) filles "propres" sur 10 à être à l'école au moment de l'enquête. Cette différence est plus remarquable chez les enfants confiés. Alors que 84% des garçons "confiés" fréquentaient au moment de l'enquête, seules 70% des filles étaient dans la même situation (tableau 3.3). De plus c'est deux fois plus de filles (22%) que de garçons "confiés" qui n'avaient jamais fréquenté l'école.

### III.2 - Activités des enfants du ménage

Dans beaucoup de sociétés africaines, la tradition veut que certains travaux soient réservés aux garçons et d'autres aux filles. Ainsi, dans l'agriculture, les travaux les plus pénibles comme le labour, le désherbage, les semis, les plantations et les récoltes sont habituellement réservés aux garçons. On préfère souvent faire appel aux garçons parce qu'on estime qu'ils sont plus forts. Les filles aident à la cuisine, font la couture, s'occupent des jeunes enfants et aident à acheminer les récoltes vers les lieux de stockage. En milieu urbain, par manque d'activités agricoles, les enfants sans distinction de sexe s'occupent des activités domestiques. Au sein du ménage, chaque enfant selon son statut a des tâches bien déterminées qu'il doit accomplir au cours de la journée. Ces tâches vont de l'entretien de la maison aux activités commerciales en passant parfois par certaines activités champêtres compte tenu de la nature de certains milieux urbains au Togo.

#### III.2.1 - Activités des enfants du ménage selon le statut et le sexe

Selon le tableau 3.4, presque tous les enfants quel que soit leur statut exercent une activité dans le ménage ; cependant, les enfants confiés sont chargés beaucoup plus du balayage (86 %) que les propres enfants (80 %) et les enfants du conjoint (79 %). Au niveau de la cuisine, les enfants confiés (81 %) sont plus nombreux à apporter leur aide contre 76 % de propres enfants et d'enfants du conjoint. La corvée d'eau revient beaucoup plus aux enfants du conjoint (84%) et aux enfants confiés (83%). Les activités commerciales et l'aide à l'atelier

sont exercées par tous les enfants dans pratiquement les mêmes proportions tournant autour de 30%.

Ces résultats montrent qu'il n'existe pas de différence importante entre les enfants quel que soit leur statut familial par rapport à la participation aux activités, même si les enfants confiés apparaissent comme les plus actifs. Il est donc intéressant de faire une analyse en intégrant l'aspect genre.

Selon les résultats de l'enquête, de façon générale, 2 garçons sur 3 sont impliqués dans les travaux considérés comme réservés aux filles. En effet, on remarque que 7 garçons sur 10 (72 %) font l'entretien et le balayage de la maison alors que chez les filles cette proportion est de 92 %. La même tendance se remarque au niveau de l'aide à la cuisine où les filles sont plus sollicitées (90 %) que les garçons (66 %). La corvée d'eau revient beaucoup plus aux filles qu'aux garçons, respectivement 86 % et 72 %. Pour ce qui est des travaux champêtres, tous les enfants, qu'ils soient garçons ou filles y participent activement contrairement à ce à quoi on pourrait s'attendre. Si à ce niveau les tâches exécutées ne sont pas les mêmes celles ci-dessus décrites, les proportions sont presque les mêmes (55 % pour les garçons et 50% pour les filles). Parlant de l'exercice des activités commerciales ou de l'aide à l'atelier, 1 garçon sur 5 (21%) et presque 2 filles sur 5 (39 %) sont impliqués, ce qui prouve que les filles sont plus associées à ces activités que les garçons. On pourrait déduire qu'il existe une relative répartition des tâches domestiques selon le sexe des enfants, quels que soient leur milieu et leur région de résidence.

Tableau 3.4

**Proportion (%) des enfants 6 à 14 ans selon le statut familial, le sexe et les activités**

| Activités exercées | Statut familial de l'enfant |      |      |                 |      |      |                    |      |      | Ensemble |      |      |
|--------------------|-----------------------------|------|------|-----------------|------|------|--------------------|------|------|----------|------|------|
|                    | Propres enfants             |      |      | Enfants confiés |      |      | Enfant du conjoint |      |      |          |      |      |
|                    | M                           | F    | T    | M               | F    | T    | M                  | F    | T    | M        | F    | T    |
| Balayage           | 71,4                        | 90,8 | 80,0 | 75,3            | 94,4 | 85,8 | 75,0               | 86,9 | 79,4 | 72,4     | 91,7 | 81,4 |
| Cuisine            | 65,2                        | 89,5 | 76,0 | 69,4            | 92,0 | 81,3 | 72,1               | 82,3 | 75,8 | 66,2     | 89,9 | 77,2 |
| Corvée d'eau       | 70,0                        | 84,9 | 76,6 | 77,9            | 87,4 | 83,1 | 80,7               | 90,6 | 84,3 | 72,2     | 85,8 | 78,5 |
| Corvée de bois     | 51,4                        | 64,1 | 57,0 | 54,1            | 58,8 | 56,7 | 51,7               | 55,6 | 53,1 | 51,9     | 62,3 | 56,7 |
| Travaux champêtres | 55,6                        | 52,8 | 54,4 | 49,3            | 43,7 | 46,3 | 58,8               | 54,7 | 57,3 | 54,5     | 50,4 | 52,6 |
| Activités comm.    | 21,1                        | 38,9 | 28,9 | 21,9            | 39,5 | 31,5 | 23,2               | 35,7 | 27,9 | 21,3     | 38,9 | 29,5 |
| Total              | 1521                        | 1251 | 2773 | 411             | 509  | 918  | 112                | 68   | 181  | 2044     | 1828 | 3872 |

M=Masculin, F=Féminin, T=Total

Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### III.2.2 *Activités des enfants du ménage selon l'âge*

Le tableau 3.5 sur la proportion des enfants selon l'âge montre que ceux de 13-14 ans sont les plus nombreux à exercer des menus travaux au niveau du ménage quelle que soit la tâche considérée, sauf au niveau des corvées de bois, d'eau et des travaux champêtres où les 10-12 ans dominent. Dans l'ensemble, 89% des enfants de 10-12 ans et ceux de 13-14 ans balaient, alors que seuls 73% des 6-9 ans sont concernés. Ce constat est également fait au niveau des autres activités où les plus âgés sont les plus sollicités.

En s'intéressant uniquement aux enfants confiés, 45 % sont âgés de moins de 10 ans, 34 % se situent dans le groupe d'âge 10-12 ans et 21 % dans la tranche 13-14 ans. Parmi ces

derniers, 93 % balaient et entretiennent la maison, 88 % aident à la cuisine, 89 % font la corvée d'eau, 55 % vont chercher du bois et 41 % aident dans les activités commerciales ou à l'atelier. Parmi les enfants confiés de moins de 10 ans, 77% balaient, 74% aident à la cuisine, 76% font la corvée d'eau et 53% la corvée de bois contre respectivement 93%, 88%, 89% et 55% chez les 13-14 ans. Il ressort donc que, quel que soit le statut familial de l'enfant les plus jeunes sont moins nombreux à travailler.

En ce qui concerne les propres enfants, 72% des moins de 10 ans s'occupent du balayage contre 88% des propres enfants de 13-14 ans. Ces derniers sont également plus nombreux (83%) à aider à la cuisine que les moins de 10 ans (69%). Cette division du travail semble normale quand on sait que la plupart de ces activités requièrent beaucoup d'efforts physiques. Cette tendance est également observée chez les enfants du conjoint.

En ce qui concerne le milieu de résidence, il est à remarquer que certaines activités, comme la corvée de bois et les travaux champêtres, sont faiblement exercées en milieu urbain contrairement au milieu rural, ce qui est tout à fait normal.

Tableau 3.5

Proportion ( %) des enfants par groupe d'âge et milieu de résidence selon le statut familial et l'activité

| Caractéristiques    | Activités exercées     |         |                 |                   |                       |                           | Effectif |
|---------------------|------------------------|---------|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------|----------|
|                     | Balayage/<br>entretien | Cuisine | Corvée<br>d'eau | Corvée<br>de bois | Travaux<br>champêtres | Activités<br>commerciales |          |
| Propres enfants     |                        |         |                 |                   |                       |                           |          |
| Groupe d'âge        |                        |         |                 |                   |                       |                           |          |
| Moins de 10 ans     | 72,0                   | 69,4    | 67,3            | 48,9              | 44,7                  | 20,4                      | 1435     |
| 10-12 ans           | 88,6                   | 82,2    | 86,7            | 65,3              | 63,7                  | 36,2                      | 895      |
| 13-14 ans           | 87,6                   | 82,5    | 85,3            | 65,5              | 65,3                  | 40,7                      | 494      |
| Milieu de résidence |                        |         |                 |                   |                       |                           |          |
| Urbain              | 84,5                   | 78,3    | 70,3            | 26,6              | 21,1                  | 30,0                      | 789      |
| Rural               | 78,3                   | 75,1    | 79,1            | 68,7              | 67,1                  | 28,6                      | 2035     |
| Enfants confiés     |                        |         |                 |                   |                       |                           |          |
| Groupe d'âge        |                        |         |                 |                   |                       |                           |          |
| Moins de 10 ans     | 77,2                   | 73,8    | 75,7            | 52,6              | 42,8                  | 24,4                      | 400      |
| 10-12 ans           | 93,1                   | 87,0    | 89,7            | 63,1              | 50,1                  | 35,5                      | 279      |
| 13-14 ans           | 92,7                   | 88,4    | 88,7            | 55,3              | 47,6                  | 40,5                      | 184      |
| Milieu de résidence |                        |         |                 |                   |                       |                           |          |
| Urbain              | 86,3                   | 79,8    | 76,9            | 22,2              | 15,0                  | 33,5                      | 335      |
| Rural               | 85,5                   | 82,1    | 86,7            | 76,5              | 64,1                  | 30,4                      | 528      |
| Enfants du conjoint |                        |         |                 |                   |                       |                           |          |
| Groupe d'âge        |                        |         |                 |                   |                       |                           |          |
| Moins de 10 ans     | 73,8                   | 68,8    | 77,4            | 43,1              | 50,2                  | 23,4                      | 76       |
| 10-12 ans           | 81,4                   | 82,9    | 90,4            | 62,5              | 59,6                  | 32,9                      | 61       |
| 13-14 ans           | 85,9                   | 78,2    | 87,8            | 57,2              | 65,9                  | 28,6                      | 48       |
| Milieu de résidence |                        |         |                 |                   |                       |                           |          |
| Urbain              | 84,0                   | 77,4    | 79,2            | 18,3              | 15,1                  | 24,1                      | 73       |
| Rural               | 76,7                   | 74,9    | 87,3            | 73,2              | 81,6                  | 30,0                      | 112      |
| Ensemble            |                        |         |                 |                   |                       |                           |          |
| Groupe d'âge        |                        |         |                 |                   |                       |                           |          |
| Moins de 10 ans     | 73,2                   | 70,7    | 69,5            | 49,5              | 44,5                  | 21,4                      | 1896     |
| 10-12 ans           | 89,4                   | 83,4    | 87,6            | 64,6              | 60,2                  | 35,9                      | 1263     |
| 13-14 ans           | 88,9                   | 83,8    | 86,4            | 62,3              | 60,6                  | 39,9                      | 713      |
| Milieu de résidence |                        |         |                 |                   |                       |                           |          |
| Urbain              | 85,0                   | 78,7    | 72,7            | 24,9              | 19,0                  | 30,7                      | 1169     |
| Rural               | 79,8                   | 76,6    | 81,1            | 70,6              | 67,1                  | 29,0                      | 2703     |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

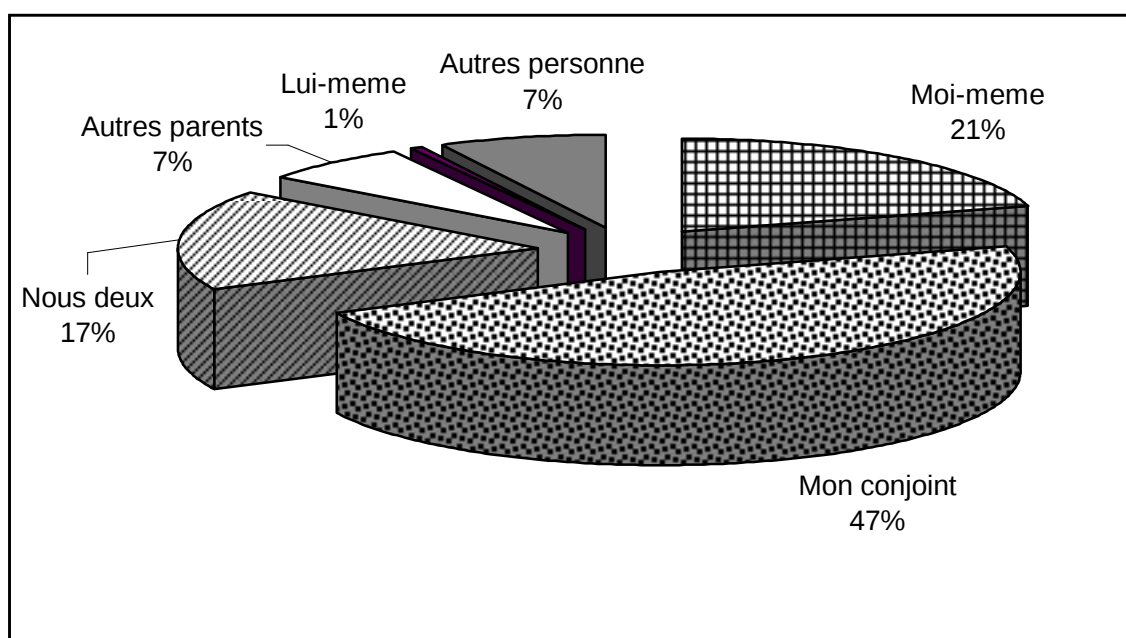
### III.3 - Prise de décision concernant les enfants

Au sein du ménage, les décisions concernant les enfants et leur éducation, en l'occurrence leur scolarisation et leur mise en apprentissage, incombent surtout aux parents biologiques. Il a été demandé aux femmes : « *Pour le dernier enfant que vous avez scolarisé ou mis en apprentissage, qui en a pris la décision ?* ». Des questions ont été également posées concernant les permissions de sortie et le mariage des enfants.

### III.3.1 - Scolarisation et apprentissage

Comme le montre le graphique 3.3, on constate que dans 47 % des cas, la décision pour la scolarisation ou la mise en apprentissage du dernier enfant est prise par le conjoint. De nos jours, le nombre de ménages monoparentaux dirigés par une femme augmente ainsi que leur pouvoir de décision. C'est ainsi que 21 % des femmes enquêtées prennent des décisions concernant l'avenir de leurs enfants dans le domaine de l'éducation. Ce n'est que dans 17 % de cas que les deux se mettent ensemble pour prendre ces décisions. On constate également que d'autres parents ou d'autres personnes interviennent dans la vie éducationnelle des enfants (7 %), ce qui n'est pas très surprenant par rapport aux sociétés africaines où l'enfant n'appartient pas seulement à ses parents biologiques, mais aussi à sa famille au sens large du terme. Il est à noter que certaines femmes (1 %) ont déclaré que c'est l'enfant lui-même qui a pris la décision de se mettre à l'école/apprentissage.

Graphique 3.3  
Qui a pris la décision de mettre le dernier enfant à l'école/apprentissage ?



Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG 2000

Selon les résultats du tableau 3.6, la répartition des femmes enquêtées selon la religion révèle que ce sont surtout les musulmanes qui ont déclaré que ce sont leurs conjoints qui prennent les décisions concernant la scolarisation ou la mise en apprentissage des enfants. En effet, 3 femmes de religion islamique sur 5 (60%) ont déclaré que la décision revient au conjoint, suivies des femmes de la religion catholique (48%). Les femmes de la religion traditionnelle viennent en troisième position avec 44%. En outre, les femmes qui décident elles-mêmes sont surtout des chrétiennes, 26% des femmes protestantes et 25% des femmes catholiques contre 19% pour les traditionnelles et 16% pour les femmes musulmanes. Le même constat est en partie fait mais beaucoup plus chez les protestantes que chez les catholiques lorsque les deux conjoints décident ensemble, respectivement 21% et 17% contre

18% chez les traditionnelles. Pourrait-on déduire que la religion influence la prise de décision des parents concernant la scolarisation et la mise en apprentissage de leurs enfants?

Selon le milieu de résidence, les femmes du milieu urbain (25 %) décident plus de la mise à l'école ou en apprentissage de leurs enfants que les femmes du milieu rural (19 %). Comme on pouvait s'y attendre, les femmes du milieu rural ont déclaré que ce sont leurs conjoints (47 %), mais aussi d'autres personnes (11 %) qui prennent cette décision.

Tableau 3.6

**Répartition (%) des enfants selon la personne ayant décidé de la scolarisation, des sorties et du mariage des enfants et certaines caractéristiques de la femme (religion et milieu de résidence)**

| Personne ayant<br>décidé  | Religion  |            |             |           |       | Milieu de<br>résidence |       | Ensemble |
|---------------------------|-----------|------------|-------------|-----------|-------|------------------------|-------|----------|
|                           | Tradition | Catholique | Protestante | Islamique | Autre | Urbain                 | Rural |          |
| Scolarisation des enfants |           |            |             |           |       |                        |       |          |
| Moi-même                  | 19,2      | 25,0       | 25,9        | 15,7      | 13,1  | 24,8                   | 18,8  | 20,6     |
| Mon conjoint              | 44,1      | 47,5       | 39,2        | 59,8      | 48,9  | 47,7                   | 46,9  | 47,1     |
| Nous deux                 | 17,5      | 16,8       | 20,5        | 13,7      | 19,2  | 18,8                   | 16,8  | 17,4     |
| Autres parents            | 6,1       | 7,6        | 10,8        | 4,2       | 6,4   | 7,9                    | 6,2   | 6,7      |
| Enfant lui-même           | 0,7       | 0,1        | 0,0         | 0,2       | 2,1   | 0,3                    | 0,8   | 0,7      |
| Autres personnes          | 12,4      | 3,0        | 3,6         | 6,4       | 5,3   | 0,5                    | 10,5  | 7,5      |
| Total                     | 100,0     | 100,0      | 100,0       | 100,0     | 100,0 | 100,0                  | 100,0 | 100,0    |
| Effectif                  | 727       | 450        | 189         | 246       | 284   | 582                    | 1314  | 1896     |
| Sortie des enfants        |           |            |             |           |       |                        |       |          |
| Moi seule                 | 27,7      | 38,3       | 39,0        | 22,2      | 29,7  | 36,9                   | 28,1  | 31,0     |
| Mon conjoint              | 25,5      | 14,7       | 13,7        | 17,4      | 11,2  | 15,0                   | 20,1  | 18,4     |
| Nous deux                 | 9,9       | 12,8       | 13,9        | 6,7       | 10,8  | 13,8                   | 69,6  | 11,0     |
| Moi-même/conjoint         | 32,8      | 29,5       | 31,5        | 40,0      | 44,3  | 30,2                   | 35,1  | 33,5     |
| Autres personnes          | 7,1       | 4,7        | 1,9         | 11,7      | 4,0   | 4,1                    | 7,1   | 6,1      |
| Total                     | 100,0     | 100,0      | 100,0       | 100,0     | 100,0 | 100,0                  | 100,0 | 100,0    |
| Effectif                  | 592       | 393        | 165         | 217       | 241   | 532                    | 1076  | 1608     |
| Mariage des enfants       |           |            |             |           |       |                        |       |          |
| Moi seule                 | 14,4      | 12,2       | 14,3        | 14,1      | 3,4   | 18,4                   | 11,5  | 13,0     |
| Mon conjoint              | 20,6      | 18,0       | 12,8        | 23,6      | 8,2   | 17,3                   | 19,0  | 18,6     |
| Nous deux                 | 9,6       | 8,2        | 14,8        | 19,1      | 13,6  | 9,6                    | 19,0  | 11,5     |
| Enfant lui-même           | 53,1      | 27,4       | 54,3        | 39,3      | 70,8  | 50,7                   | 54,5  | 53,7     |
| Autres personnes          | 2,3       | 4,2        | 3,8         | 3,9       | 4,0   | 4,0                    | 3,0   | 3,2      |
| Total                     | 100,0     | 100,0      | 100,0       | 100,0     | 100,0 | 100,0                  | 100,0 | 100,0    |
| Effectif                  | 268       | 121        | 58          | 79        | 47    | 124                    | 449   | 573      |

Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

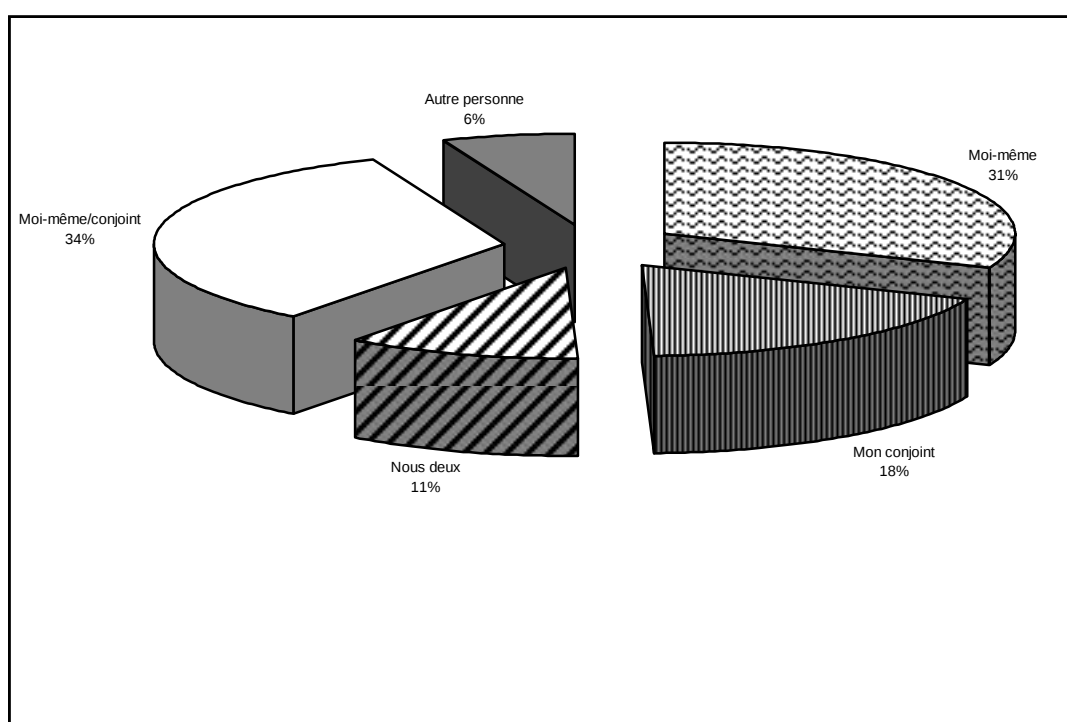
### III.3.2 -.Permission pour les sorties des enfants

Lorsqu'il s'agit de donner la permission aux enfants pour leurs sorties, 16 % des femmes ont déclaré que leurs enfants n'en ont pas besoin. Toutefois, parmi celles qui estiment qu'il le faut, près d'une femme sur 3 (31 %) décide elle-même alors qu'elles sont plus du tiers, soit 34 % à avoir déclaré le faire ou bien c'est le conjoint qui donne la permission. Seule un

peu plus d'une femme sur 10 (11%) a déclaré avoir donné une permission après concertation entre elle et son conjoint. Par ailleurs, il est à noter que, comme on peut le lire sur le graphique 3.4, des personnes autres que les parents biologiques interviennent dans certaines décisions concernant les enfants en accordant par exemple la permission de sortie aux enfants.

Se référant au tableau 3.6, les mêmes résultats obtenus au niveau de la décision concernant la mise à l'école ou en apprentissage des enfants se remarquent au niveau de leur permission de sortie. Comme on peut le constater, les femmes ayant décidé des sorties des enfants se retrouvent beaucoup plus dans les religions protestante (39%) et catholique (38%). Les femmes de religion traditionnelle (26 %) sont plus nombreuses à déclarer que c'est le conjoint qui donne cette permission. Par rapport au milieu de résidence, les femmes du milieu urbain sont en proportion plus importante à donner elles-mêmes la permission de sortie des enfants (36% contre 28%). Elles sont cependant moins nombreuses que leurs consœurs du milieu rural à avoir déclaré que la permission revient au conjoint (20% contre 15%). Il est souvent admis que les femmes instruites se retrouvent plus en milieu urbain, ce qui pourrait avoir des répercussions sur leur pouvoir de décision.

Graphique 3.4  
Qui donne la permission de sortie aux enfants ?



Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

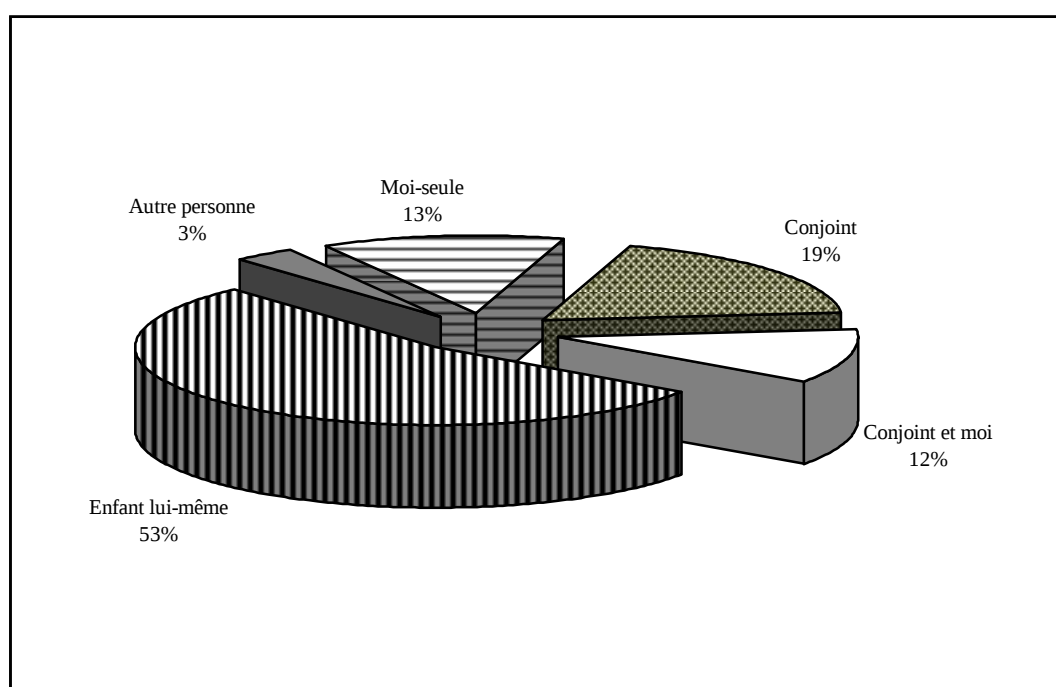
### III.3.3 - Mariage des enfants

Il a été demandé aux femmes au cours de l'enquête : « la dernière fois qu'un de vos enfants s'est marié, qui en a pris la décision ? ». De l'ensemble des femmes interrogées, 70 % ont répondu qu'il n'y a pas eu de mariage dans leur ménage. Parmi celles qui ont répondu par l'affirmative, dans la moitié des cas (soit 53 %), la décision a été prise par l'enfant lui-même. Ce constat dénote un certain changement dans les pratiques matrimoniales, où jadis les

parents étaient les seuls, surtout en milieu rural, à décider pour leurs enfants. Cependant, 47 % des parents l'ont fait. Disons qu'aucune référence n'a été donnée à la période puisque la question posée concerne la dernière fois où un mariage a été célébré dans le ménage. Les parents ne sont intervenus que pour 19 % de la part du conjoint et 13 % provenant de la femme elle-même. Néanmoins, force est de constater que les deux conjoints pour 12 % de cas arrivent à se mettre ensemble pour décider (graphique 3.5).

Selon la religion de la femme, les femmes musulmanes sont en proportion plus importantes (57%) que leurs consœurs des autres religions à déclarer qu'au moins un des parents est intervenu dans la prise de décision concernant le dernier mariage d'un enfant (tableau 3.6).

Graphique 3.5  
Qui prend la décision de mariage des enfants ?



Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

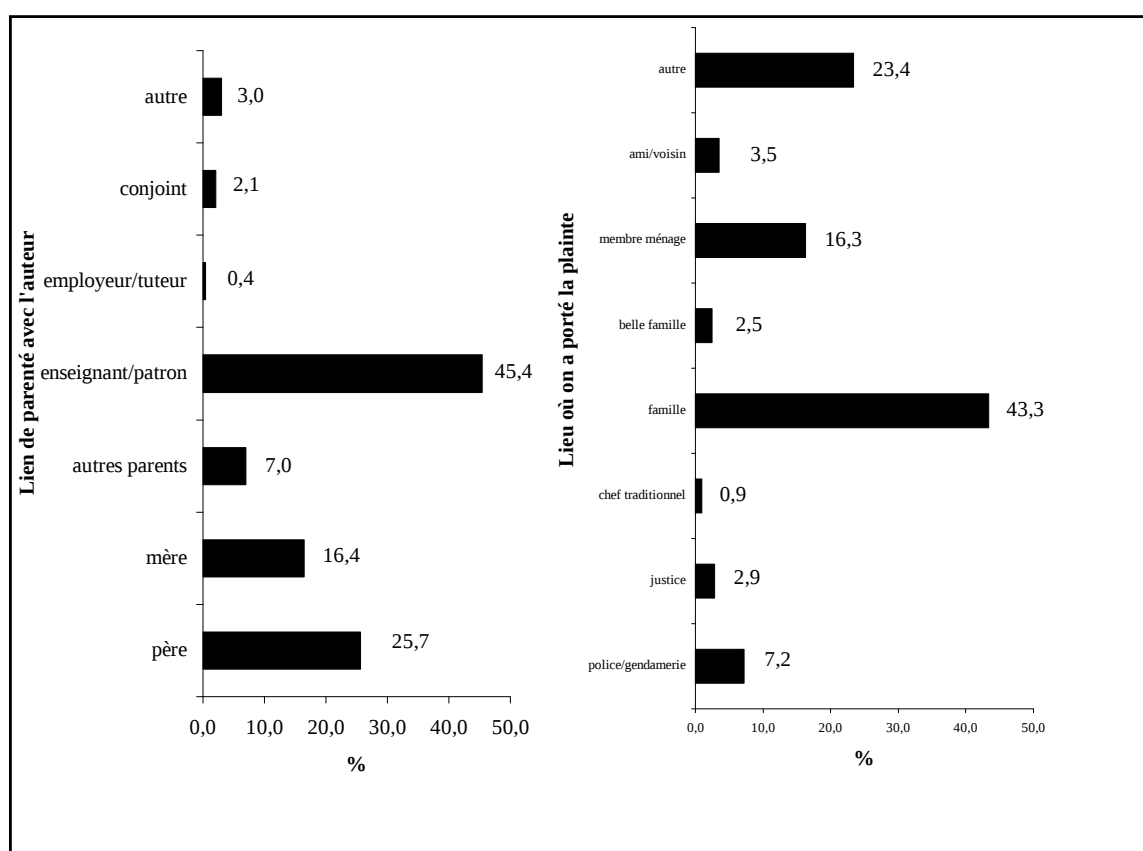
En conclusion, les principaux résultats de la présente section montrent que les enfants âgés de 6 à 14 ans vivant avec les femmes enquêtées sont de statuts différents, 71% de propres enfants, 5% d'enfants du conjoint et 24% d'enfants confiés. Ces proportions varient suivant le milieu de résidence et les régions. On remarque également une relative répartition différentielle des tâches assignées aux enfants selon leur sexe et leur âge. Cependant, les enfants confiés et ceux du conjoint surtout les filles participent plus aux activités du ménage que les propres enfants. Les résultats montrent également que les femmes participent de plus en plus aux décisions concernant l'éducation des enfants âgés de 6 à 14 ans. Comme recommandations, il serait opportun de s'intéresser à la scolarisation des enfants et à la division du travail selon certaines caractéristiques du ménage (type de ménage-monogame ou polygame) et selon certaines caractéristiques du chef de ménage et des femmes interrogées (niveau d'instruction, situation actuelle dans l'activité).

### III.4 ñ Violences faites aux enfants

Le problème de violence physique en fait, trouve une partie de son explication dans l'éducation familiale et l'éducation formelle qui sont données aux enfants en Afrique en général et au Togo en particulier. En effet la dernière fois qu'un enfant a été battu, c'est quasiment dans son milieu de socialisation et surtout par les premiers responsables qui s'occupent de son éducation ; dans 45 % de cas c'est l'enseignant ou le patron, dans 42% de cas, ce sont les parents biologiques, et dans 7% de cas, ce sont les autres parents. Évidemment, on n'a porté de plainte nulle part dans la presque totalité des cas (97%) (Graphique 3.6). Parmi les rares enfants qui ont porté plainte (44), 19 soit 43 % se sont adressés à la famille et 3 (7 %) à la police.

Graphique 3.6

Répartition ( %) des enfants victimes selon le lien avec les auteurs, et le lieu où on a porté plainte

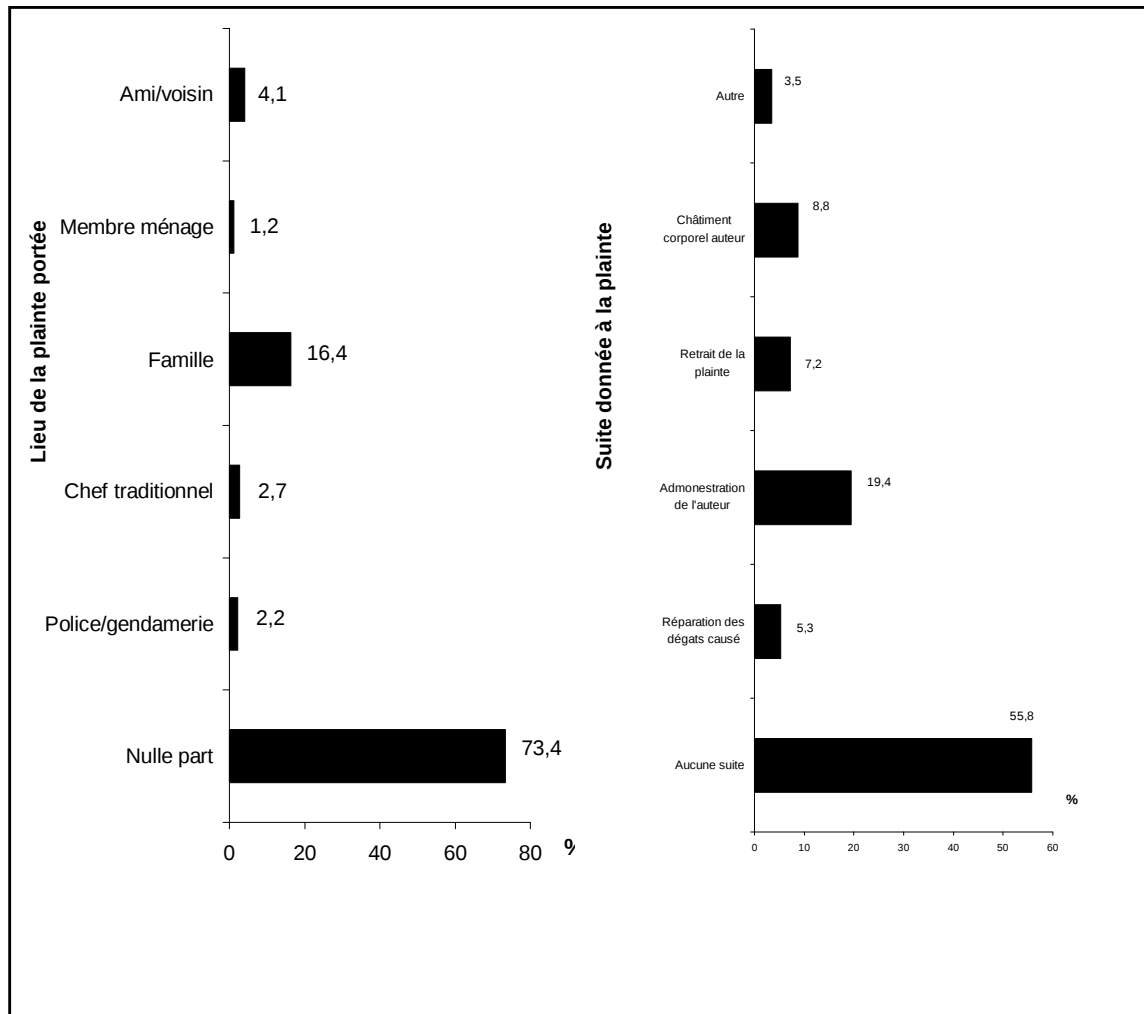


Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Pour le cas de violence sexuelle faite aux enfants, le recours aux plaintes dans le contexte culturel togolais, demeure la famille, sinon les personnes violentées préfèrent garder le silence. Près de 7% des enfants interrogés, ont été victimes du viol. Parmi ces victimes, près de 3 sur 4 (73%) n'ont porté plainte nulle part, 14 (16%) ont porté plainte en famille et 2 (3%) chez un chef traditionnel et 3 chez un ami ou voisin. Dans 56% de cas, aucune suite n'a été réservée à la plainte et dans 19% de cas, on a admonesté l'auteur. Si dans 9% des cas, il y a eu un châtiment corporel de l'auteur, 7% des victimes qui ont porté une plainte, l'ont retirée (graphique 3.7).

Graphique 3.7

Répartition ( %) des enfants victimes de viol selon le lieu où on a porté de la plainte et la suite réservée



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000



## CHAPITRE IV

### SCOLARISATION ET ALPHABETISATION

Au Togo, l'évolution des effectifs scolaires selon les années et l'évolution de l'offre scolaire ont été relativement bien étudiées grâce à des statistiques recueillies et publiées chaque année par la Direction Générale de la Planification de l'Éducation (DGPE). L'analyse des statistiques scolaires a permis à Lange (1999) de mettre en évidence le phénomène de déscolarisation qui a caractérisé le système scolaire togolais des années 1980.

D'autre part, la sous scolarisation féminine au Togo a été prouvée par les statistiques scolaires. Mais en dehors de ces constats que connaît-on de l'influence des caractéristiques des ménages sur la mise à l'école des enfants ainsi que de leur maintien dans le système éducatif ? L'enquête sur la famille togolaise a collecté des données qui peuvent aider à répondre à certaines de ces questions et donc à améliorer la connaissance du phénomène éducatif au Togo.

Dans ce chapitre, il s'agit donc de cerner globalement le niveau et les tendances de la scolarisation des enfants, l'alphabétisation des adultes et de documenter les stratégies (celles d'inscrire ou non les enfants à l'école et celles d'arrêter ou non leurs études) que déploient les ménages dans la scolarisation de leurs enfants.

Le chapitre est structuré en cinq sections. La première section présente de façon succincte le système scolaire togolais. L'analyse des niveaux et déterminants de la scolarisation au Togo a été abordée dans la deuxième section. L'examen des charges éducatives des ménages a été fait dans la troisième section et celui de la population non scolarisée dans la quatrième. Afin de saisir les effets accumulés des efforts d'éducation du passé, la fréquentation scolaire de la population âgée de 10 à 29 ans et l'alphabétisation des adultes ont été abordées dans la cinquième section.

#### IV.1 - Présentation succincte du système scolaire

Sur le plan chronologique, l'histoire de l'enseignement au Togo a été marquée par quatre grandes étapes :

- la période allemande dominée par l'action des missionnaires ;
- la période coloniale française caractérisée par un système d'enseignement marqué par l'alignement du système colonial sur celui de la métropole ;
- la période d'avant la première réforme nationale, période qui va de 1960 à 1975 ;
- la période de 1975 à nos jours qui débute par la réforme destinée à adapter le système scolaire aux réalités nationales.

Dès l'accession du Togo à l'indépendance, les nouveaux dirigeants définissent une politique scolaire nécessaire à la construction du jeune Etat. Le système hérité du colonisateur fut alors analysé et les autorités d'alors ont essayé de dégager les imperfections des programmes scolaires et d'identifier quelques approches de solutions.

La première réforme de l'enseignement au Togo n'interviendra cependant qu'en 1975. L'un des objectifs de la réforme de 1975 était de porter le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire à un niveau proche de 100%. Selon les objectifs de la réforme, *l'école nouvelle* devrait être plus rentable et adaptée au milieu en développement. En fait, cette école devrait constituer un système dynamique au service du développement national. A la suite de cette réforme scolaire, la structure du système se trouve légèrement modifiée et les programmes des différentes matières enseignées connaissent des adaptations sensibles.

Au terme de l'organisation scolaire issue de la réforme de 1975, le système scolaire togolais est divisé en quatre degrés :

*- L'enseignement du premier degré :*

Il se répartit en enseignements préscolaire (facultatif) et primaire.

Le préscolaire : les enfants y entrent à deux ans et passent trois ans au jardin d'enfants

Le primaire : les enfants y entrent à 5 ans révolus pour une durée de 6 ans. Les études sont sanctionnées par l'examen obligatoire du Certificat d'Études du Premier Degré (CEPD). L'obtention du CEPD permet l'entrée en classe de sixième des collèges et lycées. L'enseignement primaire comprend trois niveaux de deux ans chacun : les cours préparatoires (CP), les cours élémentaires (CE) et les cours moyens (CM).

*- L'enseignement du deuxième degré :*

Il correspond au 1<sup>er</sup> cycle secondaire de 4 ans et est dispensé dans les Collèges d'Enseignement Général (CEG) et dans les lycées. Cet enseignement est subdivisé en deux cycles : le cycle d'observation (classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>) et le cycle d'orientation (classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>). Le cycle d'observation n'est pas sanctionné par un diplôme alors que le cycle d'orientation permet d'accéder à l'enseignement du troisième degré grâce à l'obtention du Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC).

*- L'enseignement du troisième degré*

Il se fait en trois ans dans les lycées ou établissements du 3<sup>e</sup> degré. Trois classes (classes de seconde, de première et de terminale) composent cet enseignement. Le probatoire (ou baccalauréat première partie) qui couronne les études de la classe de première est indispensable pour accéder à la classe de terminale. En fin de cycle, les élèves passent l'examen du baccalauréat deuxième partie qui sanctionne les études du troisième degré et ouvre la voie aux études supérieures.

### *- L'enseignement du quatrième degré*

L'enseignement du quatrième degré ou enseignement supérieur accueille les élèves titulaires du baccalauréat deuxième partie qui y passent un cursus universitaire dont la durée varie selon la filière choisie.

## **IV.2 - Analyse des niveaux et déterminants de la scolarisation**

Pour analyser le fait scolaire, divers indicateurs peuvent être définis. Rendre opérationnels ces indicateurs dans une analyse du fait scolaire dépend de plusieurs paramètres notamment la base de données utilisées. Les données des questionnaires « Ménage », « Enfants » et « Autre Membre » (voir Annexe) serviront essentiellement à documenter cette section.

### *IV.2.1 - Définition de concepts*

#### *- Enfants scolarisables*

Par enfants scolarisables, il faut entendre les enfants qui sont en âge d'être scolarisés au regard de la législation en vigueur dans le pays concerné. Dans le cadre de cette analyse, la population scolarisable est celle âgée de 6 à 14 ans.

#### *- Enfants scolarisés*

Ce sont les enfants qui fréquentent un établissement scolaire (ou universitaire éventuellement) au moment de l'enquête quel que soit le niveau d'enseignement.

#### *- Taux brut de scolarisation*

Le taux brut de scolarisation est le rapport obtenu en divisant le nombre d'enfants de tous âges qui ont déclaré fréquenter une année d'étude précise, par le nombre total d'enfants qui ont l'âge légal correspondant à l'année d'études.

#### *- Taux net de scolarisation*

Le taux net de scolarisation est le rapport obtenu en divisant le nombre d'enfants fréquentant une année d'étude donnée et ayant l'âge légal pour l'année d'étude en question par le nombre total d'enfants qui ont l'âge légal correspondant à l'année d'études.

#### *- Proportion des enfants ayant quitté l'école*

Il s'agit du rapport des enfants en âge d'être scolarisés, qui l'ont été mais ne le sont plus au moment du recensement ou de l'enquête par le nombre total d'enfants qui ont l'âge légal correspondant.

### - Enfants jamais scolarisés

Ce sont les enfants qui ont l'âge légal (6 à 14 ans) d'aller à l'école mais n'ont jamais été.

### - Taux d'alphabétisme

Un alphabète est défini comme une personne qui sait lire et écrire, en la comprenant, une phrase simple relative à sa vie quotidienne. Le taux d'alphabétisme est obtenu en divisant le nombre de personnes déclarées alphabètes au cours de l'enquête par le nombre total des personnes ayant le même âge. Ici, il s'agit des personnes âgées de 15 ans et plus.

## IV.2.2 - Caractéristiques de la scolarisation au moment de l'enquête

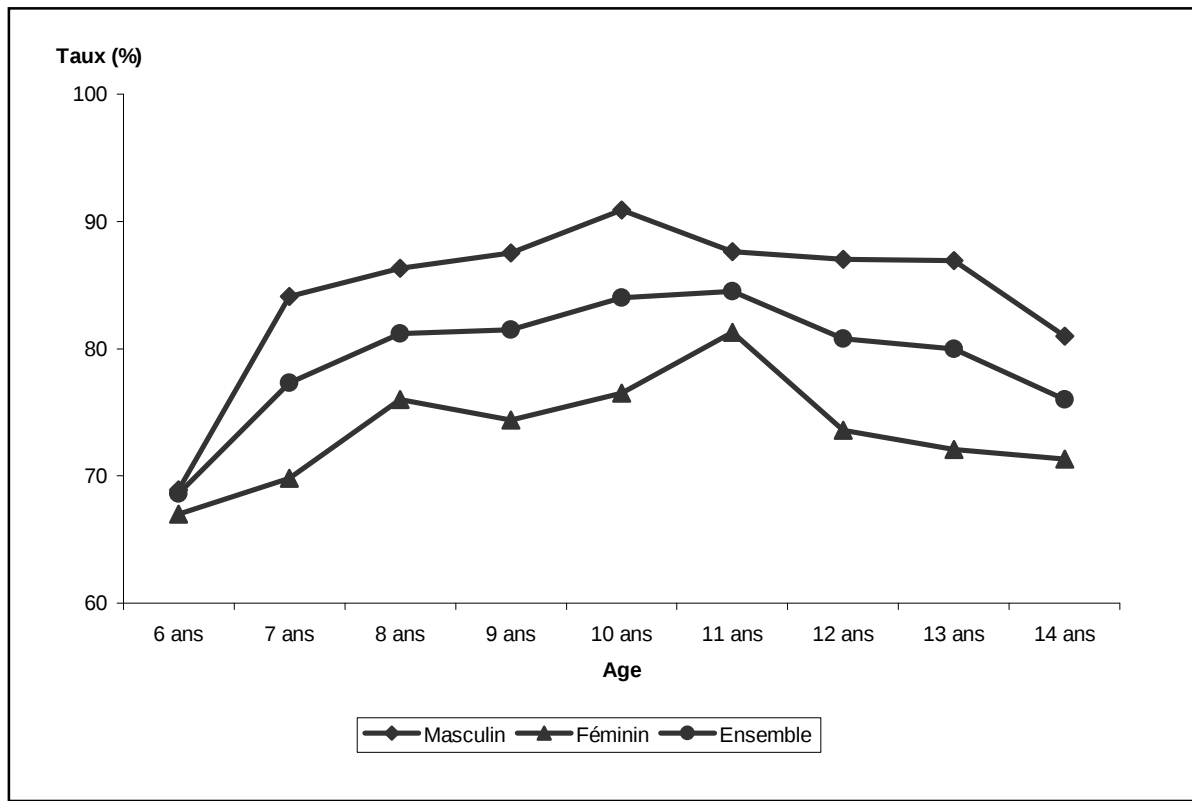
Au regard de la législation togolaise, l'âge légal actuel d'entrée des enfants dans l'enseignement primaire est fixé à 5 ans. Toutefois, selon les données de l'enquête Multiple Indicator Cluster Survey-2 (MICS2), réalisée en 2000, seul 1 enfant sur 5 (18 %) âgé de 5 ans fréquente effectivement un établissement primaire. Par ailleurs, les questions relatives à la scolarisation dans l'enquête sur la famille togolaise portent sur la sous population âgée de 6 ans au moins. De plus, l'analyse des statistiques scolaires issues de la Direction Générale de la Planification de l'Éducation montrent que le système scolaire togolais a l'instar d'autres systèmes enregistre des redoublements au niveau primaire. De ce fait, la plage d'âge 6-14 ans a été retenue pour l'analyse du fait scolaire, une analyse qui prendra éventuellement en compte d'autres groupes d'âges pour des questions spécifiques.

D'une manière globale, 79 % des enfants âgés de 6 à 14 ans fréquentent<sup>12</sup> un établissement scolaire au Togo (tableau 4.1). Ce taux net de scolarisation, l'un des plus élevés de la sous région, présente des différences notables selon le sexe. La fréquentation scolaire est plus importante dans le groupe des garçons que dans celui des filles. En effet, l'indice se situe à 85 % pour les garçons contre 74 % pour les filles. Cette prépondérance des garçons s'observe à tous les âges comme l'illustre le graphique 4.1.

---

<sup>12</sup> Sont considérés comme fréquentant un établissement scolaire ici les enfants âgés de 6 à 14 ans du fichier issu du questionnaire Ménage et qui ont déclaré "élève, étudiant" à la question "situation dans l'activité" (voir questionnaire Ménage). Au total 5898 enfants de 6 à 14 ans ont été dénombrés.

Graphique 4.1  
Évolution des taux nets de scolarisation selon l'âge et le sexe



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Quand on analyse les taux nets de scolarisation selon l'âge, il apparaît que déjà à 6 ans, plus de la moitié des enfants sont mis à l'école. Globalement les taux de scolarisation par sexe évoluent de manière similaire. Ces taux augmentent régulièrement de 6 ans jusqu'à 10 ans où le point culminant est atteint pour les garçons. Chez les filles, déjà à 9 ans, on observe des sorties du système scolaire ramenant le taux de scolarisation de 76 % à 74 % entre 8 et 9 ans. La valeur culminante chez les filles interviendra à 11 ans où le taux atteint 81 %. Après cet âge, une proportion relativement importante de filles sera retirée du système scolaire.

La sortie précoce des filles du système scolaire ainsi que la baisse régulière de la scolarisation des filles que l'on observe à partir de 11 ans sont des indicateurs de la disparité sexuelle au sujet de la scolarisation. En fait, selon plusieurs auteurs, les différences entre les taux de scolarisation selon le sexe résultent d'abord de la disparité selon le sexe que les parents introduisent en privilégiant les garçons lors de la mise à l'école de leurs enfants (Proteau, 1998). Les raisons culturelles (forte sollicitation des filles à ces âges pour les travaux domestiques) et économiques (manque de moyens financiers des parents qui handicapent plus les filles que les garçons) ont été souvent avancées pour expliquer ce décrochage des filles. Dans son analyse de la disparité sexuelle au sujet de la scolarisation, Bouya (1994 : 13-14) soulignait :

*ô Dans le cadre de l'éducation traditionnelle, le savoir des femmes est dissocié de celui des hommes. Les femmes se sont vues attribuer un domaine de connaissance par excellence et par essence bien distinct de celui des hommes : le domaine de la maternité, de l'éducation des enfants et du foyer. Une telle délimitation de l'horizon et de l'espace féminin, entraînant l'exclusion des femmes de toutes les autres sphères sociales, ne pouvait qu'aboutir aux constats (ë .) qui caractérisent aujourd'hui la situation de l'éducation des filles et de la situation des femmes dans l'éducationô.*

Toutefois les données de l'enquête sur la famille togolaise ne semblent pas confirmer ce constat dans la mesure où à 6 ans on n'observe pas une différence sensible entre les taux de scolarisation selon le sexe (69 % pour les garçons contre 67 % pour les filles). Par ailleurs, la mise à l'école des enfants, l'itinéraire scolaire et la durée de la scolarité des enfants dépendent principalement des équations qu'établissent les parents biologiques, la parenté proche et même la famille élargie. Les données de l'enquête sur la famille togolaise permettent de caractériser le fait scolaire selon certaines caractéristiques du ménage et du chef de ménage.

Tableau 4.1  
**Taux nets de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans par sexe et selon certaines caractéristiques socio-démographiques du Chef de ménage**

| Caractéristiques            | Sexe de l'enfant |          |           |          | Différence<br>G-F | Ensemble |          |
|-----------------------------|------------------|----------|-----------|----------|-------------------|----------|----------|
|                             | Garçon (G)       |          | Fille (F) |          |                   | Taux     | Effectif |
|                             | Taux             | Effectif | Taux      | Effectif |                   |          |          |
| Région de résidence         |                  |          |           |          |                   |          |          |
| Lomé                        | 92,9             | 343      | 76,6      | 413      | 16,3              | 83,0     | 756      |
| Maritime                    | 86,1             | 967      | 78,8      | 824      | 7,3               | 80,9     | 1791     |
| Plateaux                    | 87,9             | 690      | 80,3      | 645      | 7,6               | 83,9     | 1335     |
| Centrale                    | 86,2             | 404      | 78,8      | 331      | 7,4               | 83,1     | 735      |
| Kara                        | 81,2             | 307      | 71,0      | 293      | 10,2              | 77,0     | 599      |
| Savanes                     | 66,6             | 349      | 40,5      | 333      | 26,1              | 53,5     | 682      |
| Milieu de résidence         |                  |          |           |          |                   |          |          |
| Urbain                      | 94,9             | 962      | 82,7      | 1056     | 12,2              | 87,7     | 2018     |
| Rural                       | 79,4             | 2098     | 68,6      | 1782     | 10,8              | 73,9     | 3880     |
| Sexe du CM                  |                  |          |           |          |                   |          |          |
| Masculin                    | 84,8             | 2587     | 72,6      | 2311     | 12,2              | 78,2     | 4898     |
| Féminin                     | 85,4             | 473      | 78,8      | 527      | 6,6               | 81,9     | 1000     |
| Etat matrimonial du CM      |                  |          |           |          |                   |          |          |
| Célibataire                 | 93,0             | 52       | 82,8      | 50       | 10,2              | 87,5     | 102      |
| Marié monogame.             | 84,0             | 1450     | 73,7      | 1271     | 10,3              | 78,5     | 2721     |
| Marié polygame              | 86,6             | 1212     | 72,7      | 1131     | 13,9              | 79,4     | 244      |
| Veuf/Divorcé                | 82,7             | 346      | 76,4      | 385      | 6,3               | 78,8     | 731      |
| Niveau d'insstruction du CM |                  |          |           |          |                   |          |          |
| Non instruit                | 79,3             | 1582     | 66,9      | 1432     | 12,4              | 73,1     | 3014     |
| Primaire                    | 90,3             | 608      | 82,8      | 550      | 7,5               | 85,5     | 1158     |
| Secondaire & +              | 92,6             | 553      | 83,2      | 524      | 9,4               | 87,1     | 1077     |
| Age du CM                   |                  |          |           |          |                   |          |          |
| Moins de 30 ans             | 80,0             | 101      | 62,8      | 83       | 17,2              | 68,9     | 184      |
| 30-34 ans                   | 88,6             | 250      | 74,6      | 246      | 14,0              | 81,7     | 495      |
| 35-39 ans                   | 86,7             | 431      | 72,6      | 401      | 14,1              | 79,9     | 832      |
| 40-44 ans                   | 86,3             | 465      | 77,6      | 439      | 8,7               | 82,0     | 904      |
| 45-49 ans                   | 90,5             | 412      | 78,3      | 390      | 12,2              | 84,2     | 802      |
| 50-54 ans                   | 82,4             | 338      | 69,5      | 278      | 12,9              | 76,2     | 616      |
| 55-59 ans                   | 85,5             | 233      | 71,0      | 223      | 14,5              | 77,2     | 456      |
| 60-64 ans                   | 79,8             | 226      | 78,7      | 214      | 1,1               | 77,9     | 440      |
| 65-69 ans                   | 81,0             | 213      | 71,8      | 187      | 9,2               | 73,6     | 400      |
| 70 ans & +                  | 80,3             | 392      | 73,1      | 377      | 7,2               | 77,3     | 769      |
| Ensemble Togo               | 84,9             | 3060     | 74,0      | 2838     | 10,9              | 79,0     | 5898     |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Les taux de scolarisation obtenus à partir des données de l'enquête sur la famille confirment que les enfants qui habitent en ville ont plus de chance que les autres d'être scolarisés. Alors qu'environ 9 enfants sur 10 (88 %) habitant un centre urbain fréquentent un établissement scolaire, le taux net de scolarisation dans les contrées rurales est de 74 %. Plusieurs auteurs (Kouwonou, 2001 ; Pilon, 1995) ont déjà montré que les enfants sont mieux scolarisés quand le chef de ménage est une femme. Comme le montre le tableau 4.1, 82 % des enfants qui habitent dans un ménage dont le chef est une femme étaient scolarisés en 2000 alors que les chefs de ménage hommes n'ont scolarisé que 78 % des enfants scolarisables de

leurs ménages. Les femmes chefs de ménages investissent davantage que les hommes dans la scolarisation de leurs enfants. De plus, c'est auprès des femmes chefs de ménages que l'écart entre les taux de scolarisation des garçons et des filles est moins élevé. Les femmes accordent autant d'importance à la scolarisation de leurs garçons que de leurs filles. L'écart entre taux de scolarisation du garçon et de la fille passe de 6 points de pourcentage dans les ménages dirigés par les femmes à 12 points de pourcentage dans ceux dont le chef est du sexe masculin.

Le tableau 4.1 montre également que le niveau d'instruction du chef de ménage influence la scolarisation des enfants. Les taux de scolarisation des enfants sont plus élevés dans les ménages dirigés par des hommes ou des femmes qui ont été instruits. Quel que soit le niveau d'instruction du chef de ménage, la sous-scolarisation féminine s'observe. On peut toutefois noter que la disparité entre la scolarisation de la jeune fille et celle du garçon est moins importante quand le chef de ménage est instruit.

Dans l'ensemble, les taux de scolarisation sont plus élevés dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux. On observe un écart de 14 points de pourcentage entre milieu urbain et milieu rural. Quand on prend en compte le milieu de résidence et le sexe des chefs de ménage, on observe qu'en milieu rural les taux de scolarisation sont plus élevés dans les ménages dirigés par une femme (79 % contre 73 % pour les chefs de ménage homme) alors que dans le milieu urbain, la situation est légèrement différente (88 % pour les chefs de ménage homme pour 86 % pour les femmes).

En dehors du sexe et du milieu de résidence, le statut matrimonial des chefs de ménages semble influencer la mise à l'école et le maintien des enfants dans le système scolaire. En matière de scolarisation des enfants, les chefs de ménage peuvent être classés en deux groupes : les célibataires et les autres. Comme le montre le tableau 4.1, habiter sous le toit d'un célibataire confère plus de chances aux enfants de 6 à 14 ans d'être scolarisés. En effet, le taux de scolarisation dans les ménages avec un chef célibataire est de 87 % contre 79 % pour les autres chefs de ménage. Les données du Recensement Général de l'habitat et de la population de 1981 du Togo ont déjà permis à Kouwonou (2001) de mettre en évidence ce constat. En fait, quels sont les enfants qui sont scolarisés dans les ménages dirigés par un célibataire ? Dans une tentative d'explication, l'auteur a pu noter que les chefs de ménages célibataires apportent leur contribution à leurs frères ou sœurs biologiques ou à d'autres parents proches en les accueillant sous leur toit pour des raisons de la scolarisation. Il est donc normal que les taux de scolarisation soient bien élevés dans ces ménages. On peut toutefois noter que, quel que soit l'âge du chef de ménage, les taux de scolarisation des garçons sont toujours supérieurs à ceux des filles.

La carte régionale de la scolarisation au Togo est composée de deux zones relativement homogènes. La première zone est constituée par les régions où le taux de scolarisation atteint au moins 80% alors que la seconde zone, composée de deux régions affiche des taux de scolarisation inférieurs à la moyenne nationale. La première zone composée de Lomé, des régions Maritime, des Plateaux et de la Centrale présente une meilleure situation en matière d'éducation des enfants. Dans ces régions, le taux de scolarisation oscille entre 81 % et 84 %. La région Maritime qui est considérée abusivement comme une région privilégiée présente dans ce groupe le taux le plus faible et la région des Plateaux, le taux le plus élevé. Il s'agit de la zone la plus homogène en matière du fait scolaire. L'écart entre les différents taux de scolarisation est nettement très faible par rapport à ce qui s'observe dans la deuxième zone. En effet, l'écart entre les taux de scolarisation des

régions de la Kara et des Savanes est fort important. Alors que le taux de scolarisation est de 77 % dans la région de la Kara, l'indicateur ne fait que 53 % dans la région des Savanes (tableau 4.1). En fait, la situation de la région des Savanes a été toujours préoccupante en matière de la scolarisation des enfants. En dehors de la faiblesse du taux moyen de scolarisation, la région des Savanes se caractérise par les différences les plus élevées (26 points de pourcentage) entre taux nets de scolarisation entre garçons et filles. Par ailleurs, on peut constater que dans toutes les régions, les garçons sont proportionnellement plus nombreux que les filles à fréquenter un établissement scolaire.

Les différences observées entre ces deux zones peuvent se justifier par des avancées scolaires acquises par les régions méridionales et les disparités sociales et économiques qui déterminent aujourd'hui l'accès à l'éducation scolaire. En effet, les efforts de scolarisation des missionnaires au Togo comme en Afrique ont porté surtout sur les régions côtières où l'école s'est imposée et enracinée sur les plans religieux, culturel, économique et social. De plus, les infrastructures font généralement plus défaut dans les régions qui ont déjà un retard en matière de scolarisation.

### **IV.3 - Les charges éducatives des ménages**

Les caractéristiques de la mise à l'école et du maintien des enfants dans le système scolaire sont fonction de la structure de la population scolarisable. Pour une meilleure compréhension des caractéristiques de la scolarisation, il paraît alors important de dégager ce qui distingue les ménages dans leurs stratégies éducatives. Le nombre d'enfants scolarisables par ménage permet par exemple d'apprécier l'importance relative des charges des ménages en matière de scolarisation.

#### *IV.3.1- Population scolarisable et population scolarisée*

Les tableaux 4.2 et 4.3 présentent les différentes données relatives à la population concernée par la scolarisation et celle qui a effectivement vécu l'événement. Sur les 2773 ménages enquêtés, 645 (soit 23,3 %) n'ont aucun enfant scolarisable. Au Togo, chaque ménage a en moyenne 2 enfants scolarisables. Comme on peut le lire dans le tableau 4.2, 22 % des ménages n'ont qu'un seul enfant scolarisable alors que ceux qui ont au moins 5 enfants âgés de 6 à 14 ans constituent 11 % de l'échantillon des ménages. Les charges des ménages en matière de scolarisation de leurs enfants fluctuent en fonction de certaines caractéristiques du chef de ménage et du milieu de résidence.

Quand on prend en compte la région, il ressort que les ménages de la région Centrale et de la région des Savanes ont relativement plus de charges en matière de la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans. Il s'agit également des régions où la taille moyenne des ménages est la plus élevée du pays. Alors que le nombre moyen d'enfants scolarisables par ménage pour l'ensemble du pays est de 2, chaque ménage de ces deux régions a en moyenne 3 enfants à scolariser. Quand on rapproche ces données des taux de scolarisation dans les régions, il convient de noter qu'au Togo, les ménages de la région Centrale font beaucoup plus d'efforts que les autres en matière de scolarisation de leurs enfants. En effet, alors que le nombre moyen d'enfants scolarisables par ménage s'élève à 3 dans cette région, le taux de scolarisation y atteint 83 %. On peut aussi attribuer la faiblesse des taux de scolarisation de la région des Savanes à la charge relativement importante en terme du nombre moyen d'enfants à scolariser dans la région. L'importance du nombre moyen d'enfants scolarisables résulte

sans aucun doute du niveau fort élevé de la fécondité dans la région. Lomé, la capitale reste la seule région où les ménages ont en moyenne peu d'enfants (1,5) à scolariser.

Les ménages urbains ne se différencient pas de ceux qui habitent les zones rurales en matière de nombres moyens d'enfants à scolariser. La taille des ménages est corrélée au nombre moyen d'enfants à scolariser. Plus la taille du ménage est élevée, plus important est le nombre moyen d'enfants à scolariser. Le nombre d'enfants scolarisables varie de 2 à 5 dans les ménages ayant 5 à 7 membres à ceux dont la taille est de 11 au moins (tableau 4.2). Les chefs de ménages célibataires sont ceux qui ont les charges de scolarisation d'enfants les moins importantes quand on s'intéresse seulement au nombre moyen d'enfants à scolariser. Par rapport au statut matrimonial, le nombre moyen d'enfants scolarisables dans ces ménages est le plus faible (1 enfant scolarisable).

Bien que 50 % des ménages togolais scolarisent la totalité de leurs enfants, on constate qu'il y a une proportion relativement importante de chefs de ménages qui retirent leurs enfants du système scolaire ou ne les inscrivent même pas en première année de l'enseignement primaire. Un ménage sur trois (31 %) n'a scolarisé aucun des enfants de 6 à 14 ans en 2000. Il est difficile de savoir s'il s'agit des enfants retirés du système scolaire ou des enfants qui n'ont jamais été à l'école. L'analyse de la fréquentation scolaire qui portera sur les enfants des femmes interrogées et les données issues des fichiers d'Autre Membre et d'Enfant serviront à documenter ce phénomène.

Comme le montre le tableau 4.3, la mise à l'école de l'ensemble des enfants du ménage est moins pratiquée dans la région des Savanes où seulement 24 % des ménages le font. Cette pratique se rencontre dans 57 % des ménages de la région Centrale alors qu'à Lomé la capitale, le niveau de l'indicateur est de 51 %. La situation de Lomé peut paraître surprenante pour quiconque ne connaît pas l'ampleur du phénomène de la circulation des enfants de cette plage d'âge dans la capitale togolaise. En effet, il s'agit de la région qui utilise en grande partie les enfants de 6 à 14 ans comme domestique. Une bonne partie des enfants de ce groupe d'âge à Lomé sont plutôt envoyés en ville généralement par leurs parents vivant en milieu rural pour être employé comme domestique. Des analyses plus poussées du phénomène pourraient prendre en compte le lien de parenté des enfants avec le chef de ménage. Comme on devrait s'y attendre c'est également dans les régions où le taux de scolarisation est bien élevé que l'on dénombre une proportion importante de ménages qui scolarisent 100 % de leurs enfants ! La scolarisation de l'ensemble des enfants du ménage est plus importante en ville. Le fait d'être enfant d'un ménage polygame ne constitue pas toujours une condition défavorable en matière du fait scolaire. Il y a 54 % des ménages polygames contre 49 % de ménages monogames qui scolarisent 100 % de leurs enfants.

Tableau 4.2  
Répartition (%) des ménages selon le nombre d'enfants scolarisables (âgés de 6 à 14 ans) et quelques caractéristiques du ménage

| Caractéristiques              | Nombre d'enfants scolarisables |             |             |             |            |             | Total        | Effectif    | Nombre moyen d'enfants scolarisables par ménage |
|-------------------------------|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|--------------|-------------|-------------------------------------------------|
|                               | 0                              | 1           | 2           | 3           | 4          | 5 & +       |              |             |                                                 |
| <b>Région de résidence</b>    |                                |             |             |             |            |             |              |             |                                                 |
| Lomé                          | 29,7                           | 28,7        | 21,0        | 11,2        | 4,2        | 5,2         | 100,0        | 499         | 1,5                                             |
| Maritime                      | 25,3                           | 22,0        | 17,8        | 16,1        | 7,5        | 11,3        | 100,0        | 838         | 2,1                                             |
| Plateaux                      | 22,4                           | 19,8        | 24,8        | 16,0        | 7,3        | 9,7         | 100,0        | 642         | 2,1                                             |
| Centrale                      | 13,2                           | 18,1        | 21,6        | 17,2        | 10,6       | 19,3        | 100,0        | 227         | 3,2                                             |
| Kara                          | 25,0                           | 23,8        | 22,0        | 15,5        | 6,4        | 7,3         | 100,0        | 328         | 1,8                                             |
| Savanes                       | 12,2                           | 16,5        | 23,6        | 18,6        | 10,5       | 18,6        | 100,0        | 237         | 2,9                                             |
| <b>Milieu de résidence</b>    |                                |             |             |             |            |             |              |             |                                                 |
| Urbain                        | 25,9                           | 24,5        | 20,7        | 13,2        | 6,7        | 9,0         | 100,0        | 1065        | 1,9                                             |
| Rural                         | 21,6                           | 20,5        | 21,7        | 16,9        | 7,6        | 11,7        | 100,0        | 1708        | 2,3                                             |
| <b>Sexe du CM</b>             |                                |             |             |             |            |             |              |             |                                                 |
| Masculin                      | 21,8                           | 20,8        | 20,5        | 16,2        | 8,2        | 12,5        | 100,0        | 2130        | 2,3                                             |
| Féminin                       | 28,0                           | 26,3        | 24,1        | 13,3        | 3,9        | 4,4         | 100,0        | 642         | 1,5                                             |
| <b>Taille du ménage</b>       |                                |             |             |             |            |             |              |             |                                                 |
| 1 membre                      | 100,0                          | 0,0         | 0,0         | 0,0         | 0,0        | 0,0         | 100,0        | 61          | 0,0                                             |
| 2-4 membres                   | 51,6                           | 34,7        | 12,1        | 1,6         | 0,0        | 0,0         | 100,0        | 709         | 0,6                                             |
| 5-7 membres                   | 18,0                           | 28,5        | 32,9        | 17,7        | 2,7        | 0,2         | 100,0        | 927         | 1,6                                             |
| 8-10 membres                  | 8,8                            | 13,5        | 26,7        | 28,3        | 16,2       | 6,5         | 100,0        | 480         | 2,5                                             |
| 11 membres & +                | 1,3                            | 6,2         | 12,1        | 19,8        | 16,4       | 44,2        | 100,0        | 596         | 4,7                                             |
| <b>Etat matrimonial du CM</b> |                                |             |             |             |            |             |              |             |                                                 |
| Célibataire                   | 57,1                           | 19,6        | 12,5        | 5,4         | 1,8        | 3,6         | 100,0        | 112         | 0,9                                             |
| Marié monogame                | 24,3                           | 23,6        | 23,8        | 14,9        | 6,2        | 7,4         | 100,0        | 1426        | 1,9                                             |
| Marié polygame                | 12,4                           | 15,9        | 18,1        | 20,1        | 12,0       | 21,5        | 100,0        | 759         | 3,1                                             |
| Veuf/Divorcé                  | 29,8                           | 27,5        | 21,2        | 12,3        | 4,2        | 5,0         | 100,0        | 476         | 1,5                                             |
| <b>Ensemble Togo</b>          | <b>23,3</b>                    | <b>22,0</b> | <b>21,3</b> | <b>15,5</b> | <b>7,2</b> | <b>10,7</b> | <b>100,0</b> | <b>2773</b> | <b>2,1</b>                                      |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Tableau 4.3

Répartition (%) des ménages selon le nombre d'enfants scolarisés (âgés de 6 à 14 ans) et quelques caractéristiques du ménage

| Caractéristiques       | Nombre d'enfants scolarisés |      |      |      |      |       |       |          | % de ménages ayant scolarisé<br>100% des enfants |
|------------------------|-----------------------------|------|------|------|------|-------|-------|----------|--------------------------------------------------|
|                        | 0                           | 1    | 2    | 3    | 4    | 5 & + | Total | Effectif |                                                  |
| Lomé                   | 36,3                        | 28,5 | 20,2 | 7,8  | 3,6  | 3,6   | 100,0 | 361      | 51,0                                             |
| Maritime               | 33,1                        | 21,2 | 19,5 | 11,8 | 5,1  | 9,3   | 100,0 | 626      | 50,6                                             |
| Plateaux               | 28,4                        | 21,7 | 24,3 | 13,3 | 5,0  | 7,3   | 100,0 | 498      | 55,6                                             |
| Centrale               | 18,9                        | 20,3 | 21,1 | 16,3 | 9,7  | 13,7  | 100,0 | 197      | 56,8                                             |
| Kara                   | 33,4                        | 29,5 | 18,2 | 10,6 | 4,3  | 4,0   | 100,0 | 246      | 46,5                                             |
| Savanes                | 31,0                        | 28,5 | 20,9 | 9,6  | 5,0  | 5,0   | 100,0 | 209      | 23,9                                             |
| Milieu de résidence    |                             |      |      |      |      |       |       |          |                                                  |
| Urbain                 | 30,3                        | 25,0 | 21,0 | 10,6 | 5,9  | 7,2   | 100,0 | 788      | 57,8                                             |
| Rural                  | 31,9                        | 23,6 | 20,8 | 11,9 | 4,6  | 7,2   | 100,0 | 1339     | 44,4                                             |
| Sexe du CM             |                             |      |      |      |      |       |       |          |                                                  |
| Masculin               | 30,2                        | 22,6 | 20,7 | 12,2 | 6,1  | 8,2   | 100,0 | 1666     | 49,1                                             |
| Féminin                | 35,0                        | 29,2 | 21,6 | 9,1  | 1,4  | 3,7   | 100,0 | 462      | 51,2                                             |
| Taille du ménage       |                             |      |      |      |      |       |       |          |                                                  |
| 1 membre               | 100,0                       | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0   | 100,0 | 0        | 0,0                                              |
| 2-4 membres            | 61,2                        | 28,6 | 9,3  | 0,9  | 0,0  | 0,0   | 100,0 | 343      | 36,2                                             |
| 5-7 membres            | 26,8                        | 31,5 | 28,4 | 11,7 | 1,4  | 0,2   | 100,0 | 760      | 59,0                                             |
| 8-10 membres           | 15,8                        | 21,7 | 30,2 | 20,4 | 9,0  | 2,9   | 100,0 | 437      | 55,7                                             |
| 11 membres & +         | 8,2                         | 11,7 | 17,6 | 17,8 | 14,2 | 30,5  | 100,0 | 588      | 51,0                                             |
| Etat matrimonial du CM |                             |      |      |      |      |       |       |          |                                                  |
| Célibataire            | 60,7                        | 20,5 | 9,8  | 4,5  | 0,9  | 3,6   | 100,0 | 47       | 34,2                                             |
| Marié monogame         | 33,4                        | 25,0 | 22,4 | 9,7  | 4,3  | 5,2   | 100,0 | 1081     | 49,4                                             |
| Marié polygame         | 18,7                        | 19,3 | 22,0 | 17,3 | 9,4  | 13,3  | 100,0 | 664      | 53,6                                             |
| Veuf/Divorcé           | 38,2                        | 30,0 | 17,4 | 8,8  | 1,5  | 4,1   | 100,0 | 335      | 47,4                                             |
| Ensemble Togo          | 31,3                        | 24,1 | 20,9 | 11,4 | 5,1  | 7,1   | 100,0 | 2128     | 49,6                                             |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### IV.3.2 *la* Scolarisation des enfants et charges scolaires

Les données des tableaux 4.2 et 4.3 ont permis de confronter globalement les charges éducatives et les efforts que fournissent les ménages en rapport avec leurs charges éducatives. Pour mieux apprécier les efforts des ménages, les taux nets de scolarisation ont été calculés selon les charges éducatives des ménages. Les résultats résumés dans le tableau 4.4 montrent que le nombre d'enfants scolarisables n'a pas significativement influencé la décision des parents en matière de scolarisation de leurs enfants au cours de l'année scolaire 2000-2001. Les taux de scolarisation selon le nombre d'enfants scolarisables tournent autour de 79 % qui est la moyenne nationale. Contrairement à notre attente, même les ménages qui ont plus de 4 enfants scolarisables<sup>13</sup> enregistrent des taux de scolarisation de 79 % en moyenne. Quel que soit le nombre d'enfants scolarisables dans le ménage, les chefs de ménage semblent définir la même stratégie dans la mise à l'école et le maintien dans le cursus scolaire de leurs enfants. Toutes les conclusions tirées au sujet des données du tableau 4.1 sont encore valables avec celles du tableau 4.4.

Tableau 4.4  
Taux nets (%) de scolarisation selon le nombre d'enfants scolarisables et certaines caractéristiques socio-démographiques du CM

| Caractéristiques                  | Nombre d'enfants scolarisables |             |             |             |               | Ensemble    |
|-----------------------------------|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|---------------|-------------|
|                                   | 1 enfant                       | 2 enfants   | 3 enfants   | 4 enfants   | 5 enfants & + |             |
| <b>Région de résidence</b>        |                                |             |             |             |               |             |
| Lomé                              | 79,8                           | 85,8        | 83,3        | 81,6        | 90,0          | 83,0        |
| Maritime                          | 73,9                           | 85,9        | 80,3        | 81,4        | 87,0          | 80,9        |
| Plateaux                          | 84,7                           | 82,6        | 84,3        | 85,4        | 83,8          | 83,9        |
| Centrale                          | 87,9                           | 81,2        | 83,7        | 87,6        | 77,9          | 83,1        |
| Kara                              | 81,8                           | 75,9        | 72,2        | 79,3        | 73,2          | 77,0        |
| Savanes                           | 55,5                           | 52,9        | 53,8        | 50,2        | 54,3          | 53,5        |
| <b>Milieu de résidence</b>        |                                |             |             |             |               |             |
| Urbain                            | 85,9                           | 88,1        | 87,8        | 88,2        | 91,0          | 87,7        |
| Rural                             | 72,6                           | 75,6        | 73,6        | 73,9        | 73,5          | 73,9        |
| <b>Sexe du CM</b>                 |                                |             |             |             |               |             |
| Masculin                          | 76,1                           | 80,1        | 77,8        | 80,1        | 77,9          | 78,2        |
| Féminin                           | 84,0                           | 80,8        | 80,2        | 70,4        | 91,1          | 81,9        |
| <b>Niveau d'instruction du CM</b> |                                |             |             |             |               |             |
| Non instruit                      | 75,0                           | 74,0        | 71,9        | 71,8        | 70,9          | 73,1        |
| Primaire                          | 81,7                           | 88,7        | 82,0        | 86,9        | 91,4          | 85,5        |
| Secondaire & +                    | 82,8                           | 88,1        | 89,6        | 94,5        | 88,6          | 87,1        |
| <b>Etat matrimonial du CM</b>     |                                |             |             |             |               |             |
| Célibataire                       | 92,7                           | 62,9        | 73,5        | 82,5        | 100,0         | 87,5        |
| Marié monogame                    | 77,6                           | 80,0        | 76,3        | 80,5        | 81,5          | 78,5        |
| Marié polygame                    | 76,1                           | 84,4        | 80,7        | 79,0        | 76,3          | 79,4        |
| Veuf                              | 78,9                           | 75,2        | 80,3        | 68,7        | 87,6          | 78,8        |
| Divorcé/Séparé                    | 82,3                           | 79,4        | 77,3        | 89,3        | 86,6          | 78,8        |
| <b>Ensemble Togo</b>              | <b>78,3</b>                    | <b>80,3</b> | <b>78,3</b> | <b>78,9</b> | <b>79,2</b>   | <b>79,0</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

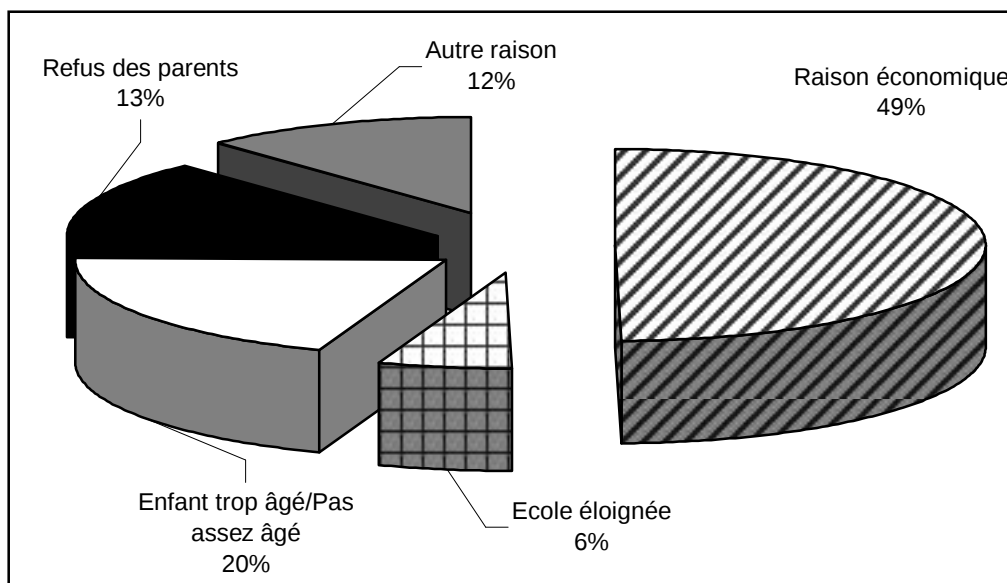
<sup>13</sup> On peut rappeler toutefois que les ménages qui ont plus de 4 enfants scolarisables constituent seulement 11 % de l'échantillon.

#### IV.4 - La population jamais scolarisée

Les données du fichier Ménage qui ont été utilisées pour analyser le fait scolaire ne permettent pas de dégager la proportion des enfants de 6 à 14 ans qui ont été déscolarisés ou qui n'ont jamais été à l'école. Pour apprécier ces deux phénomènes, certaines questions posées aux femmes âgées de plus de 14 ans ont été exploitées. Ces femmes sont soit des épouses de chef de noyaux, soit des femmes chefs de ménage ou chefs de noyau elles mêmes. La population des enfants dont il sera question dans cette sous section n'est donc pas nécessairement celle des enfants qui a servi à l'analyse faite précédemment.

Sur l'ensemble des enfants âgés de 6 à 14 ans qui vivent sous le toit des femmes interviewées, 78 % allaient à l'école au moment de l'enquête et 17 % n'ont jamais été. Les enfants qui n'ont jamais été à l'école sont surtout de sexe féminin et ont été enregistrés essentiellement dans les ménages ruraux. La population des enfants jamais scolarisés est composée de 63 % de filles contre 37 % de garçons et le milieu rural enregistre à lui seul 92 % de ces enfants. De plus, c'est surtout les femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction qui ne scolarisent pas leurs enfants.

Graphique 4.2  
Raisons principales de la non scolarisation des enfants de 6 à 14 ans



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Comme on peut le lire sur le graphique 4.2, les raisons économiques sont celles qui expliquent le plus la non scolarisation des enfants. Les raisons économiques évoquées sont le manque d'argent et le besoin de l'aide des enfants aux champs. En fait le besoin de l'aide des enfants aux champs a été classé sous la rubrique raison économique car il s'agit là d'une raison qui conduit les parents à déscolariser les enfants et à les mettre dans le circuit de production économique.

D'autre part, certains parents ne perçoivent pas la scolarisation comme pouvant procurer des dividendes substantiels à la famille et à la nation. Ces parents refusent alors d'envoyer leurs enfants à l'école ; 13 % des enfants qui n'ont jamais été à l'école sont victimes de cette conception des parents. Un parent sur cinq (20 %) estime que ses enfants (ou son enfant) sont soit trop âgés ou pas assez âgés<sup>14</sup> pour fréquenter un établissement scolaire (graphique 4.2).

## IV.5 - Fréquentation scolaire et alphabétisation

### IV.5.1 - Le profil scolaire de la population âgée de 10 à 29 ans

En dehors des données relatives à la scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans, des informations concernant le parcours scolaire de la population âgée de 10 à 29 ans ont été également collectées. Comme cela a été déjà dit dans la partie méthodologique, il s'agit des jeunes (célibataires pour la plupart) qui vivent sous le toit de leurs parents. Chacun d'entre eux a donc au moins un de ses parents biologiques dans le ménage où il vit. L'analyse faite ici utilise donc les données du questionnaire intitulé "Questionnaire Enfant" (voir annexe). L'objectif de cette section est de documenter le parcours scolaire de ces enfants.

Selon les données de cette section, au Togo, 88 % des jeunes âgés de 10 à 29 ans vivant encore sous le toit de leurs parents au moment de la collecte avaient fréquenté un établissement scolaire. Comme on peut le lire dans le tableau 4.5, la grande majorité (92 %) de cette sous population est âgée de 10 à 24 ans. Parmi ceux qui déclarent avoir été à l'école, 68 % étaient encore sur les bancs au moment de la collecte. Au Togo, la scolarisation des enfants est offerte par le secteur privé et le secteur public. Les données de l'enquête sur la famille togolaise montrent bien que les établissements publics continuent d'assurer la scolarisation d'une majorité des individus. Un peu plus de 3 individus sur 4 âgés de 10 à 29 ans (77 %) fréquentaient un établissement public contre seulement 1 individu sur 10 a été inscrit dans les écoles confessionnelles au moment de la collecte. Dans leur parcours scolaire, 12 % des jeunes de 10 à 29 ans ont eu à changer au moins une fois leur établissement scolaire. La recherche d'un meilleur enseignement constitue la raison principale de changement d'établissement. Cette raison a été citée par 28 % de la sous population concernée. Pour sa part, le coût élevé de la scolarisation a conduit 12 % de la population à changer d'établissement.

Comme dans l'analyse des caractéristiques de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans, les disparités inhérentes à la scolarisation selon la région, le milieu de résidence et le sexe sont encore vérifiées dans le groupe d'âge 10 à 29 ans. Les données du tableau 4.5 résument ces différentes caractéristiques.

Sur les 2269 individus qui avaient fréquenté l'école, 32 % n'étaient plus sur les bancs au moment de l'enquête. Interrogés sur les raisons qui ont motivé cet arrêt, 37 % des enquêtés ont cité les raisons économiques. Les redoublements successifs ont conduit 18 % des enquêtés à arrêter l'école alors que 12 % n'étaient plus sur les bancs au moment de la collecte parce qu'ils sont en attente d'une autre formation. L'âge moyen d'arrêt de la scolarité s'élève à 20 ans et c'est à ce même âge que 50 % de la population âgée de 10 à 29 ans ont quitté l'école.

<sup>14</sup>

En fait, il s'agit de la perception des parents quant à l'âge d'envoyer les enfants à l'école.

Tableau 4.5  
Statut scolaire de la population âgée de 10 à 29 ans selon certaines caractéristiques

| Caractéristiques           | Avez-vous fréquenté l'école ? |             | Effectifs   |
|----------------------------|-------------------------------|-------------|-------------|
|                            | Oui                           | Non         |             |
| <b>Région</b>              |                               |             |             |
| Lomé                       | 90,8                          | 9,2         | 564         |
| Maritime                   | 90,2                          | 9,8         | 785         |
| Plateaux                   | 92,1                          | 7,9         | 557         |
| Centrale                   | 87,6                          | 12,4        | 226         |
| Kara                       | 86,7                          | 13,3        | 240         |
| Savanes                    | 62,3                          | 37,7        | 207         |
| <b>Milieu de résidence</b> |                               |             |             |
| Urbain                     | 91,5                          | 8,5         | 1143        |
| Rural                      | 85,0                          | 15,0        | 1438        |
| <b>Sexe</b>                |                               |             |             |
| Masculin                   | 92,5                          | 7,5         | 1340        |
| Féminin                    | 83,0                          | 17,0        | 1240        |
| <b>Age</b>                 |                               |             |             |
| 10-14 ans                  | 90,0                          | 10,0        | 1054        |
| 15-19 ans                  | 87,7                          | 12,3        | 864         |
| 20-24 ans                  | 85,9                          | 14,1        | 462         |
| 25-29 ans                  | 82,1                          | 17,9        | 201         |
| <b>Ensemble Togo</b>       | <b>87,9</b>                   | <b>12,1</b> | <b>2581</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

#### IV.5.2 - Alphabétisation des adultes

Dans l'enquête sur la famille togolaise, les personnes âgées de 15 ans et plus ont été interrogées sur leur statut d'alphabétisé. En plus de ceux qui ont déclaré qu'ils sont alphabétisés, ont été également classés sous la rubrique "alphabétisé" tout individu ayant achevé avec succès le cours élémentaire première année (CE1) au moins. L'unité d'analyse dans cette sous section est donc tout individu âgé de 15 ans et plus. La question sur l'alphabétisation n'a pas été saisie par le questionnaire "Ménage" mais figurait bien dans d'autres questionnaires. L'analyse de cette sous section se base alors sur les données du questionnaire "Femme", du questionnaire "Homme", du questionnaire "Enfant" et de celles du questionnaire "Autre Membre". Au total, 6808 individus âgés de 15 ans et plus ont été interviewés à partir de ces quatre questionnaires.

De l'analyse de ces données, il ressort qu'au Togo 51 % de la population âgée de 15 ans et plus savent lire et comprendre un journal en français ou en dans une autre langue (tableau 4.6). D'une manière générale, les femmes ont nettement moins de chance que les hommes de savoir lire et comprendre un journal en français ; le taux d'alphabétisme est de 63 % pour les femmes contre 34 % pour les hommes.

Tableau 4.6  
**Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus qui est alphabétisée, Togo, 2000**

| Caractéristiques    | Sexe                    |      |                         |      | Ensemble                |      | Effectifs |
|---------------------|-------------------------|------|-------------------------|------|-------------------------|------|-----------|
|                     | Masculin                |      | Féminin                 |      |                         |      |           |
|                     | Sait lire et comprendre |      | Sait lire et comprendre |      | Sait lire et comprendre |      |           |
|                     | Oui                     | Non  | Oui                     | Non  | Oui                     | Non  |           |
| Région              |                         |      |                         |      |                         |      |           |
| Lomé                | 92,4                    | 7,6  | 66,9                    | 33,1 | 78,4                    | 21,6 | 1101      |
| Maritime            | 73,6                    | 26,4 | 32,0                    | 68,0 | 51,4                    | 48,6 | 2193      |
| Plateaux            | 65,4                    | 34,6 | 43,0                    | 57,0 | 53,6                    | 46,4 | 1309      |
| Centrale            | 56,6                    | 43,4 | 29,6                    | 70,4 | 42,5                    | 57,5 | 838       |
| Kara                | 53,0                    | 47,0 | 30,6                    | 69,4 | 41,5                    | 58,5 | 640       |
| Savanes             | 29,8                    | 70,2 | 9,9                     | 90,1 | 18,4                    | 81,6 | 727       |
| Milieu de résidence |                         |      |                         |      |                         |      |           |
| Urbain              | 87,0                    | 13,0 | 57,8                    | 42,2 | 71,3                    | 28,7 | 2425      |
| Rural               | 55,2                    | 44,8 | 25,4                    | 74,6 | 39,2                    | 60,8 | 4383      |
| Age                 |                         |      |                         |      |                         |      |           |
| 15-29 ans           | 83,0                    | 17,0 | 54,1                    | 45,9 | 66,6                    | 33,4 | 2542      |
| 30-39 ans           | 74,7                    | 25,3 | 40,0                    | 60,0 | 56,6                    | 43,4 | 1526      |
| 40-49 ans           | 65,8                    | 34,2 | 24,6                    | 75,4 | 45,0                    | 55,0 | 1099      |
| 50-59 ans           | 47,7                    | 52,3 | 21,8                    | 78,2 | 33,6                    | 66,4 | 676       |
| 60 ans & +          | 27,9                    | 72,1 | 7,5                     | 92,5 | 17,3                    | 82,7 | 965       |
| Ensemble Togo       | 65,5                    | 33,5 | 37,0                    | 63,0 | 50,6                    | 49,4 | 6808      |

*Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000*

Dans certaines régions la proportion des hommes qui savent lire et comprendre un journal est même deux fois plus importante que celle des femmes. Dans l'ensemble, les régions où le taux net de scolarisation est plus élevé sont également celles où l'on dénombre une proportion importante de femmes et d'hommes qui savent lire et comprendre un journal. En clair, le taux d'alphabétisme évolue d'une manière similaire aux taux nets de scolarisation. Nous distinguons globalement deux grands blocs à savoir les régions méridionales (Lomé, Région Maritime et Région des Plateaux) et les régions septentrionales (Région Centrale, Région de la Kara et Région des Savanes). Comme pour la scolarisation des enfants, la Région des Savanes demeure le milieu où la situation est la plus critique. Seulement 18 % de la population âgée de 15 ans et plus de cette région sait lire et comprendre un journal contre 51 % pour la moyenne nationale et 78 % pour la capitale (tableau 4.6). Par ailleurs, la région Maritime se fait distinguer par l'écart particulièrement important entre la proportion d'hommes alphabétisés et celle des femmes ayant le même statut. Dans la région des Savanes, la proportion d'hommes alphabétisés reste le double de celle des femmes.

Entre milieu urbain et milieu rural, il existe une disparité importante au sujet de l'alphabétisation. Alors que 71 % des togolais qui habitent une ville savent lire et comprendre un journal en français ou dans une autre langue, seuls 39 % des ruraux savent faire autant. Au sujet de l'âge des enquêtés, il faut souligner que plus on est âgé, moins on a la chance de pouvoir lire et comprendre un journal. La proportion de togolais alphabétisés passe globalement de 60 % dans le groupe des adultes âgés de moins de 30 ans à 17 % dans celui des individus qui ont atteint au moins les 60 ans.

L'analyse qui vient d'être menée apporte des éclairages nouveaux sur le fait scolaire au Togo. A partir des données de l'enquête sur la famille togolaise, le taux de scolarisation

des enfants âgés de 6 à 14 ans est fort élevé mais des parents togolais continuent de retenir certains enfants scolarisables à la maison. Les données de l'enquête sur la famille montrent par ailleurs que les charges scolaires influencent très peu les stratégies éducatives des ménages. Les disparités selon le sexe au sujet de la scolarisation sont toujours d'actualité et les femmes chefs de ménages accordent autant d'importance à la scolarisation du garçon qu'à celle de la jeune fille. Alors que la région Centrale fait beaucoup d'efforts en matière de scolarisation des enfants, la région des Savanes mérite encore une attention particulière. Les études relatives à la scolarisation doivent accorder une place de choix au concept de femme chef de ménage. L'analyse n'a pas permis de comprendre davantage le mécanisme par lequel les femmes chefs de ménage arrivent à mieux scolariser leurs enfants. Des analyses plus fouillées doivent être menées pour élucider la scolarisation différentielle des enfants selon le sexe du chef de ménage.

## **TROISIEME PARTIE**

### **REPRODUCTION ET PRISE EN CHARGE DE LA SANTE AU SEIN DES MENAGES**



## CHAPITRE V

### FECONDITE ET REGULATION DES NAISSANCES

A la différence des Enquêtes Démographiques et de Santé qui ont collecté des données permettant de reconstituer l'histoire génésique des individus, la fécondité a été abordée dans l'Enquête sur la Famille Togolaise avec le souci de collecter des informations sur les naissances vivantes des enquêtés. L'histoire génésique des individus n'a pas été saisie à dessein car la récente EDST2 l'a fait en 1998. On a pris soin de faire la distinction entre les filles et les garçons, les naissances légitimes et les naissances hors union, les enfants survivants et les enfants décédés. Les informations sur les aspirations des individus en matière de fécondité ont été également collectées. Le contrôle de la fécondité a été également pris en compte. Ces différents aspects permettent de cerner l'évolution de la descendance des familles togolaises et d'appréhender leurs projets familiaux.

#### V.1 - Fécondité

##### *V.1.1 - Descendance et projet familial*

Cette section traite essentiellement de la descendance des individus, des préférences en matière de fécondité et de l'utilisation de la contraception. Les résultats concernent uniquement les femmes âgées de 15 à 49 ans et les hommes ayant entre 15 et 59 ans.

##### V.1.1.1 - Descendance de la famille

##### *- Niveaux actuels de la fécondité*

A l'aide des données recueillies sur le nombre total des enfants nés vivants et des enfants survivants que les enquêtés ont eus, la parité moyenne<sup>15</sup> a été utilisée pour mesurer les niveaux actuels de la fécondité et ses variations différentielles. Mais la parité moyenne qui est le nombre moyen d'enfants par femme est un indice qui dépend de la structure par âge des femmes. C'est pour cela qu'au niveau des comparaisons, les parités moyennes ont été calculées en utilisant la même structure par âge. Le tableau 5.1 présente les nombres d'enfants nés vivants et d'enfants survivants des enquêtés selon certaines caractéristiques socio-démographiques.

<sup>15</sup>

La parité moyenne à 45-49 ans est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'ont les femmes à la fin de leur vie féconde. Cet indicateur qui est différent de l'Indice Synthétique de fécondité (ISF) qui est un indicateur conjoncturel de fécondité. L'ISF est le nombre moyen d'enfant qu'aurait une femme à la fin de sa vie féconde dans les conditions du moment considéré de fécondité.

Tableau 5.1

**Répartition des femmes et des hommes selon les nombres d'enfants nés vivants et enfants survivants et certaines caractéristiques socio-démographiques (âge, milieu de résidence et niveau d'instruction)**

| Caractéristiques socio-démographiques | Nombre d'enfants nés vivants |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |          | Nombre moyen d'enfants nés vivants | Nombre moyen d'enfants survivants |
|---------------------------------------|------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|----------|------------------------------------|-----------------------------------|
|                                       | 0                            | 1    | 2    | 3    | 4    | 5    | 6    | 7    | 8    | 9    | 10+  | Total | Effectif |                                    |                                   |
| Femmes en union                       |                              |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |          |                                    |                                   |
| Age                                   |                              |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |          |                                    |                                   |
| 15-19 ans                             | 32,9                         | 55,9 | 10,2 | 1,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 100,0 | 73       | 0,8                                | 0,7                               |
| 20-24                                 | 12,2                         | 37,8 | 31,0 | 10,1 | 6,0  | 1,8  | 0,6  | 0,5  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 100,0 | 257      | 1,7                                | 1,5                               |
| 25-29                                 | 5,9                          | 15,1 | 28,3 | 21,3 | 14,3 | 6,9  | 6,4  | 1,4  | 0,4  | 0,0  | 0,0  | 100,0 | 459      | 2,8                                | 2,4                               |
| 30-34                                 | 1,3                          | 8,3  | 15,0 | 15,1 | 21,5 | 19,4 | 11,4 | 5,6  | 0,7  | 0,7  | 1,0  | 100,0 | 380      | 4,0                                | 3,4                               |
| 35-39                                 | 1,2                          | 3,1  | 6,0  | 9,7  | 15,1 | 21,7 | 16,1 | 15,2 | 5,6  | 3,0  | 3,3  | 100,0 | 331      | 5,3                                | 4,4                               |
| 40-44                                 | 1,9                          | 3,9  | 3,6  | 6,5  | 9,1  | 15,9 | 17,6 | 13,8 | 8,8  | 8,7  | 10,2 | 100,0 | 263      | 6,0                                | 5,0                               |
| 45-49                                 | 0,6                          | 2,1  | 3,7  | 1,8  | 9,8  | 10,7 | 14,3 | 16,8 | 13,2 | 10,8 | 16,2 | 100,0 | 185      | 6,9                                | 5,5                               |
| Milieu de résidence                   |                              |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |          |                                    |                                   |
| Urbain                                | 7,3                          | 18,1 | 21,6 | 12,9 | 11,7 | 11,4 | 7,5  | 4,5  | 3,0  | 1,0  | 1,0  | 100,0 | 622      | 3,3                                | 2,9                               |
| Rural                                 | 3,9                          | 11,4 | 13,3 | 11,6 | 13,8 | 13,0 | 11,6 | 9,0  | 3,9  | 3,6  | 4,9  | 100,0 | 1326     | 4,4                                | 3,6                               |
| Niveau d'instruction                  |                              |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |          |                                    |                                   |
| Sans instruction                      | 4,5                          | 10,6 | 14,4 | 11,6 | 13,8 | 12,7 | 11,6 | 8,7  | 4,0  | 3,5  | 4,6  | 100,0 | 1513     | 4,4                                | 3,6                               |
| Primaire                              | 5,7                          | 22,8 | 18,7 | 15,3 | 10,0 | 12,2 | 5,3  | 5,1  | 4,2  | 0,7  | 0,0  | 100,0 | 228      | 3,1                                | 2,8                               |
| Secondaire et plus                    | 7,7                          | 24,8 | 24,1 | 11,7 | 11,1 | 10,8 | 6,2  | 1,6  | 0,5  | 0,3  | 1,2  | 100,0 | 207      | 2,7                                | 2,5                               |
| Femmes en union                       | 5,0                          | 13,5 | 15,9 | 12,0 | 13,1 | 12,5 | 10,3 | 7,5  | 3,6  | 2,8  | 3,8  | 100,0 | 1948     | 3,8                                | 3,2                               |
| Toutes les femmes                     | 16,2                         | 12,5 | 14,0 | 11,0 | 11,4 | 10,4 | 9,0  | 6,6  | 3,1  | 2,6  | 3,2  | 100,0 | 2445     | 2,9                                | 2,4                               |
| Hommes en union                       |                              |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |          |                                    |                                   |
| Age                                   |                              |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |          |                                    |                                   |
| 15-19 ans                             | 82,9                         | 17,1 | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 100,0 | 4        | 0,2                                | 0,2                               |
| 20-24                                 | 18,2                         | 47,8 | 23,8 | 2,6  | 3,8  | 3,8  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 0,0  | 100,0 | 49       | 1,4                                | 1,2                               |
| 25-29                                 | 8,4                          | 43,4 | 27,4 | 12,1 | 3,3  | 2,7  | 0,7  | 1,7  | 0,0  | 0,0  | 0,3  | 100,0 | 189      | 1,8                                | 1,6                               |
| 30-34                                 | 4,6                          | 19,6 | 19,3 | 19,0 | 16,4 | 8,9  | 3,9  | 1,3  | 2,2  | 1,9  | 2,9  | 100,0 | 302      | 3,3                                | 2,8                               |
| 35-39                                 | 2,8                          | 8,6  | 12,4 | 15,6 | 15,4 | 11,6 | 12,0 | 6,9  | 4,8  | 4,3  | 5,6  | 100,0 | 362      | 4,7                                | 3,9                               |
| 40-44                                 | 1,1                          | 1,5  | 7,3  | 12,0 | 11,0 | 14,6 | 11,1 | 9,2  | 7,7  | 5,3  | 19,2 | 100,0 | 267      | 6,5                                | 5,5                               |
| 45-49                                 | 1,6                          | 0,0  | 4,2  | 8,0  | 9,9  | 10,1 | 12,4 | 11,0 | 7,6  | 5,4  | 29,8 | 100,0 | 234      | 7,9                                | 6,5                               |
| 50-54                                 | 0,0                          | 0,4  | 0,4  | 1,7  | 10,2 | 4,9  | 9,6  | 14,5 | 9,5  | 4,1  | 44,7 | 100,0 | 148      | 9,9                                | 8,0                               |
| 55-59                                 | 0,0                          | 2,4  | 1,2  | 3,8  | 5,2  | 4,7  | 6,1  | 4,2  | 9,2  | 6,1  | 57,1 | 100,0 | 132      | 11,2                               | 8,7                               |
| Milieu de résidence                   |                              |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |          |                                    |                                   |
| Urbain                                | 3,6                          | 15,1 | 16,8 | 15,0 | 11,6 | 7,3  | 7,0  | 6,0  | 3,6  | 2,0  | 12,0 | 100,0 | 531      | 4,7                                | 4,1                               |
| Rural                                 | 3,4                          | 10,5 | 9,2  | 9,9  | 10,9 | 9,9  | 8,8  | 6,7  | 6,1  | 4,6  | 20,0 | 100,0 | 1156     | 6,2                                | 5,0                               |
| Niveau d'instruction                  |                              |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |          |                                    |                                   |
| Sans instruction                      | 3,0                          | 9,3  | 8,4  | 10,0 | 8,9  | 10,0 | 8,4  | 6,5  | 6,5  | 4,2  | 24,8 | 100,0 | 772      | 6,8                                | 5,3                               |
| Primaire                              | 1,5                          | 11,1 | 10,4 | 12,4 | 12,6 | 11,8 | 9,9  | 7,0  | 3,8  | 2,8  | 16,7 | 100,0 | 370      | 5,7                                | 5,0                               |
| Secondaire et plus                    | 5,5                          | 16,7 | 17,4 | 13,4 | 13,3 | 5,7  | 6,7  | 6,1  | 4,4  | 3,6  | 7,2  | 100,0 | 545      | 4,2                                | 3,7                               |
| Hommes en union                       | 3,5                          | 12,1 | 11,8 | 11,6 | 11,1 | 9,0  | 8,2  | 6,5  | 5,3  | 3,7  | 17,2 | 100,0 | 1687     | 5,1                                | 4,0                               |
| Tous les hommes                       | 17,8                         | 10,6 | 10,0 | 10,0 | 9,7  | 7,9  | 6,8  | 5,5  | 4,4  | 3,0  | 14,3 | 100,0 | 2077     | 3,0                                | 2,5                               |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Il ressort du tableau 5.1 que la parité moyenne des femmes, compte tenu de la structure par âge, est de 2,9 enfants. Lorsqu'on considère uniquement les femmes en union, la parité moyenne se chiffre à 3,8 enfants. L'analyse de ce tableau révèle une augmentation rapide et régulière des parités avec l'âge chez les femmes en union : de 0,8 à 15-19 ans, elles passent à 4,0 à 30-34 ans et atteignent 6,9 à la fin de la vie féconde (45-49 ans). On remarque que la fécondité est précoce au niveau de ces femmes dans la mesure où deux tiers des adolescentes qui sont en union (67 %)<sup>16</sup> ont déjà eu au moins un enfant à 15-19 ans. Par ailleurs, on note que toutes les femmes aspirent à la procréation et l'infécondité est faible au

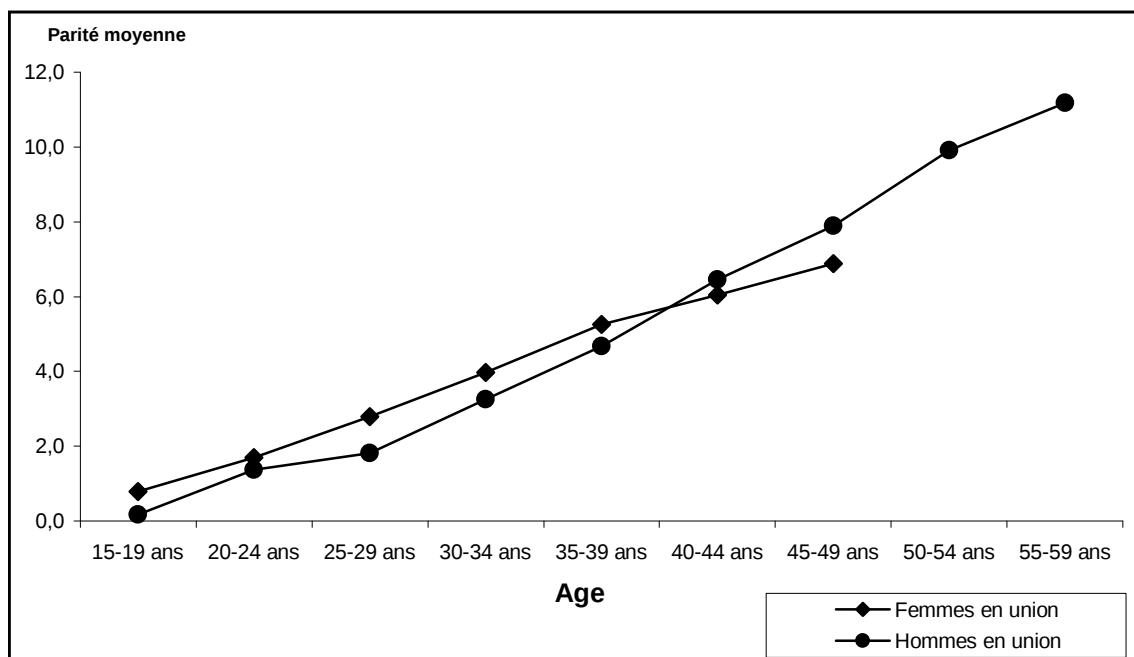
<sup>16</sup>

Ce chiffre est la somme des proportions des femmes ayant un enfant (56 %), de celles ayant deux enfants (10 %) et celles ayant trois enfants (1 %).

Togo ; les proportions de femmes sans enfant à 45-49 ans étant d'environ 1 %. A la fin de leur vie féconde, les femmes en union ont en majorité quatre enfants au moins et celles ayant 10 enfants et plus représentent 16 %.

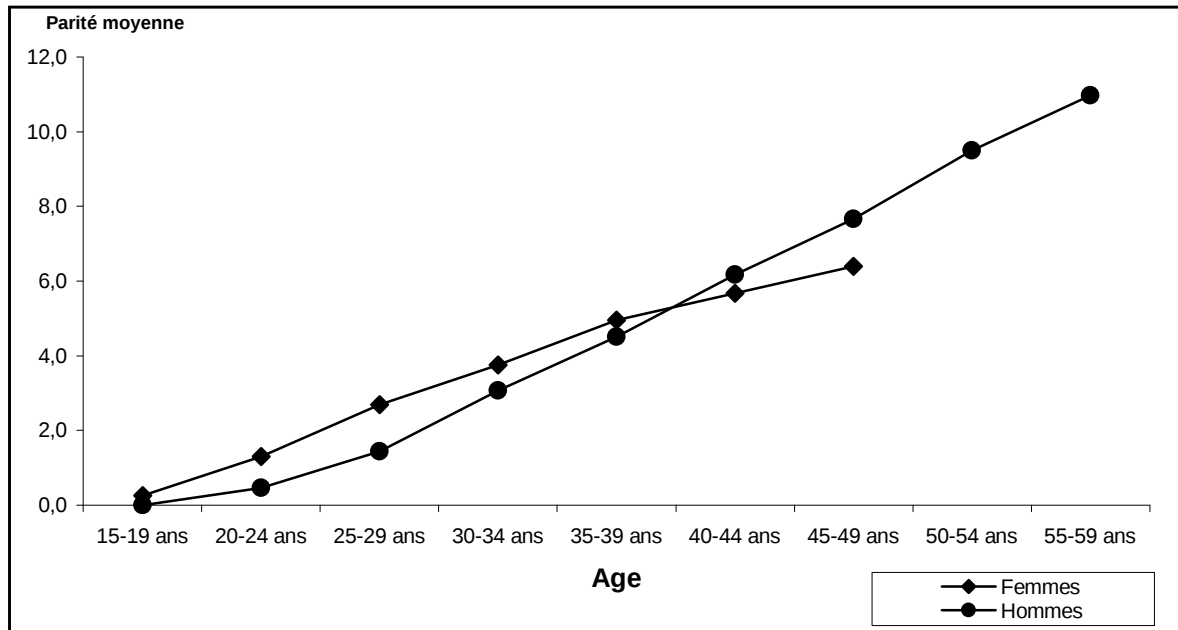
Une situation similaire s'observe également chez les hommes (tableau 5.1). Cependant, par rapport aux femmes, les hommes ont des niveaux plus élevés de fécondité. En effet, la parité moyenne, compte tenu de la structure par âge, est de 3,0 enfants pour l'ensemble des hommes et de 5,1 enfants pour ceux qui sont en union. A 55-59 ans, tous les hommes ont eu au moins un enfant et près de trois hommes sur cinq (57 %) ont dix enfants et plus. Les résultats traduisent le désir ardent des femmes et des hommes de procréer. Les graphiques 5.1.a et 5.1.b montrent d'une part la variation des nombres moyens des naissances selon l'âge et d'autre part les écarts entre les nombres moyens des naissances pour l'ensemble des femmes et des hommes et ceux des sous populations féminine et masculine en union. Les niveaux de fécondité sont toujours plus élevés chez les individus en union. En effet, le mariage est et demeure un cadre de procréation dans les sociétés africaines. Selon l'âge, ce n'est qu'à partir de 40-44 ans que la parité moyenne des hommes est supérieure à celle des femmes. Ceci est également valable pour les sous populations masculine et féminine.

Graphique 5.1.a  
Répartition des hommes et des femmes en union selon les nombres d'enfants nés vivants et l'âge



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Graphique 5.1.b  
Répartition des hommes et des femmes selon les nombres d'enfants nés vivants et l'âge



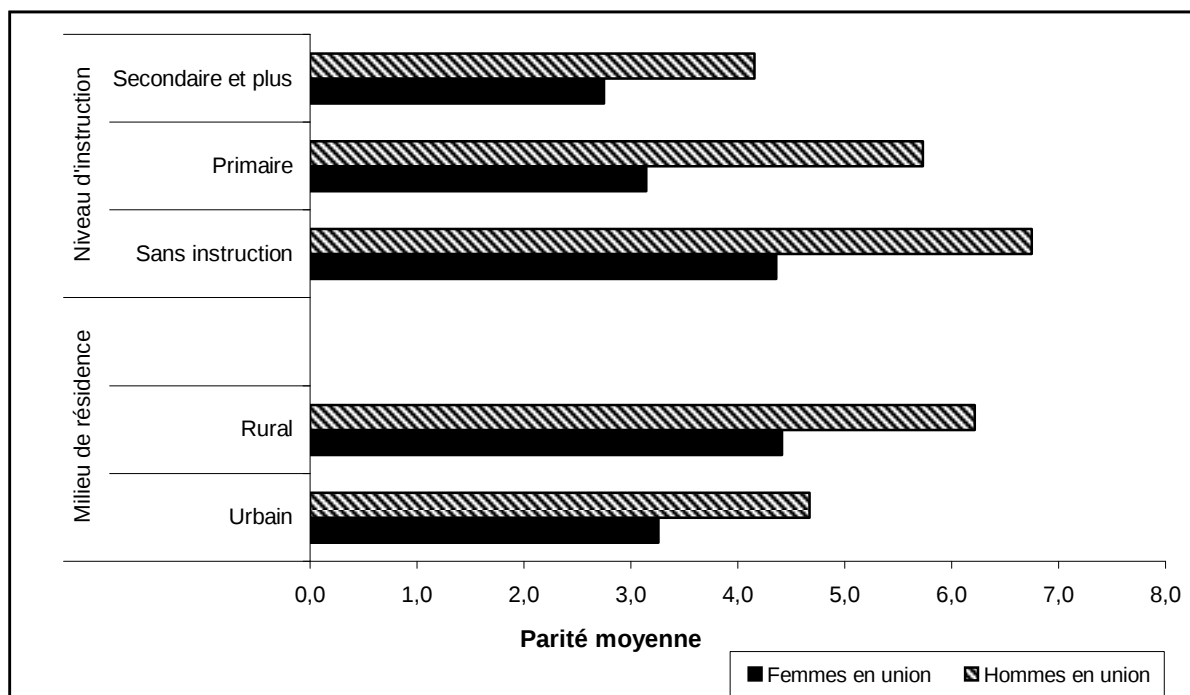
Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Tout comme dans l'EDST1 et l'EDST2, les données de la présente enquête font état d'une fécondité plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain aussi bien chez les femmes en union que chez les hommes en union. En effet, la parité moyenne des femmes en union est de 3,3 enfants dans le milieu urbain contre 4,4 dans le milieu rural. Chez les hommes en union, elle se situe à 4,7 enfants en milieu urbain contre 6,2 en milieu rural. De plus, la proportion de femmes ayant 10 enfants et plus en milieu rural est cinq fois plus importante (5 %) qu'en milieu urbain (1 %). Chez les hommes, ces proportions sont de 20 % en milieu rural et 12 % en milieu urbain (graphique 5.2.a et 5.2.b).

Les résultats mettent en évidence une relation négative entre les niveaux de fécondité et le niveau d'instruction. Les parités moyennes passent de 4,4 enfants chez les non instruites à 3,1 enfants chez les femmes de niveau primaire et descendent à 2,7 enfants chez celles de niveau secondaire ou plus. La même tendance est également observée chez les hommes (graphique 5.2.a et 5.2.b).

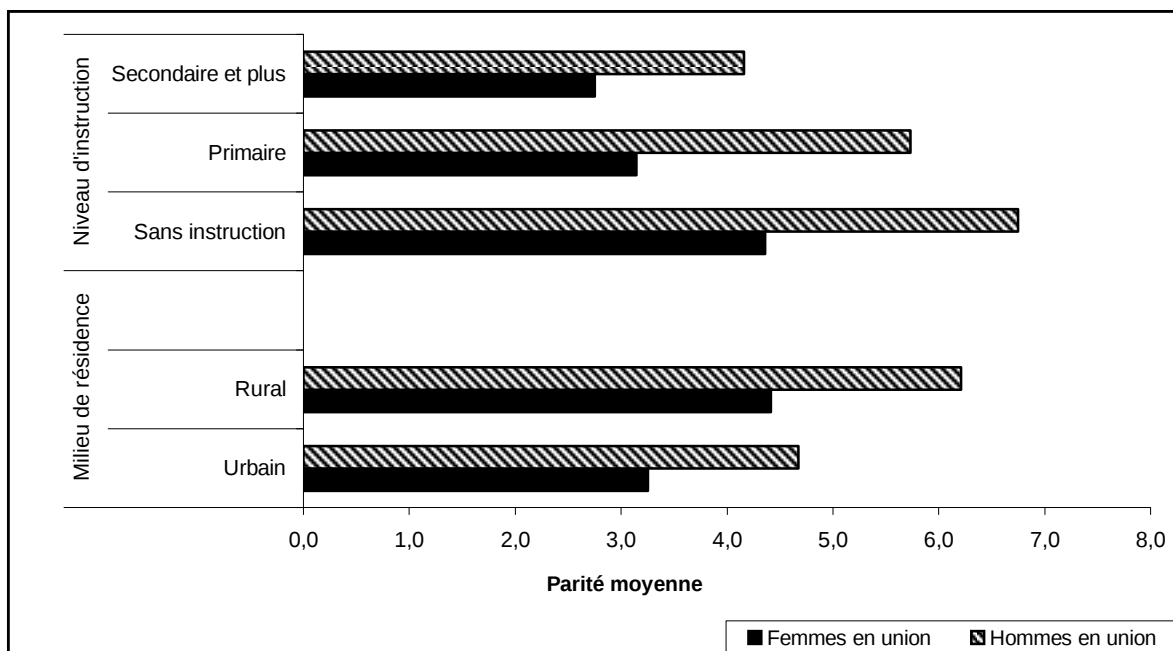
Graphique 5.2.a

**Répartition des hommes et des femmes en union selon les nombres d'enfants nés vivants, le milieu de résidence et le niveau d'instruction**



Graphique 5.2.b

**Répartition des hommes et des femmes selon les nombres d'enfants nés vivants, le milieu de résidence et le niveau d'instruction**



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### V.1.1.2 - Évolution des niveaux de fécondité selon différentes sources de données au cours des vingt dernières années

*- La fécondité a connu une baisse régulière entre 1988 et 2000*

On constate à travers le tableau 5.2 que la descendance atteinte des hommes est supérieure à celle des femmes. Si les femmes atteignent en moyenne 6,4 enfants à la fin de leur vie féconde (45-49 ans), les hommes, quant à eux, ont déjà 7,5 enfants à cet âge. Ce qui les amène à se retrouver à 55-59 ans avec une descendance moyenne très élevée (11,0 enfants). Ceci peut s'expliquer entre autres par la polygamie. Par ailleurs, on note le fait que les hommes ont une période de vie féconde plus longue que celle des femmes. Les hommes, dès qu'ils sont matures, peuvent conserver leur capacité de reproduction jusqu'à la fin de leur vie tandis que les femmes perdent cette capacité avec la ménopause qui intervient généralement entre 45 et 49 ans.

Tableau 5.2  
Parités moyennes par âge selon différentes sources chez les femmes et les hommes

| Groupes d'âges  | Parité moyenne |       |            |       |            |            |            |            |
|-----------------|----------------|-------|------------|-------|------------|------------|------------|------------|
|                 | 1981           |       | 1988       |       | 1998       |            | 2000       |            |
|                 | Femme          | Homme | Femme      | Homme | Femme      | Homme      | Femme      | Homme      |
| 15-19 ans       | 0,7            | -     | 0,3        | -     | 0,2        | 0,0        | 0,3        | 0,0        |
| 20-24           | 2,1            | -     | 1,4        | -     | 1,0        | 0,2        | 1,3        | 0,5        |
| 25-29           | 3,5            | -     | 2,9        | -     | 2,6        | 1,3        | 2,7        | 1,4        |
| 30-34           | 4,5            | -     | 4,6        | -     | 3,9        | 2,8        | 3,8        | 3,1        |
| 35-39           | 5,3            | -     | 5,7        | -     | 5,1        | 4,4        | 5,0        | 4,5        |
| 40-44           | 5,7            | -     | 6,9        | -     | 6,1        | 6,9        | 5,7        | 6,2        |
| 45-49           | 6,0            | -     | 7,3        | -     | 6,7        | 8,0        | 6,4        | 7,7        |
| 50-54           | -              | -     | -          | -     | -          | 9,8        | -          | 9,5        |
| 55-59           | -              | -     | -          | -     | -          | 11,2       | -          | 11,0       |
| <b>Ensemble</b> | -              | -     | <b>3,2</b> | -     | <b>2,9</b> | <b>3,0</b> | <b>2,9</b> | <b>3,0</b> |

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1981, Enquête Démographique et de Santé 1988 et 1998, Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

La comparaison des parités moyennes montre une baisse régulière de la fécondité depuis 1988 aussi bien chez les hommes que chez les femmes. En effet, la parité moyenne des femmes qui, en 1988, était de 3,2 enfants n'est plus que de 2,9 enfants en 1998 et 2000. En outre, la parité moyenne à 45-49 ans a diminué et est passée de 7,3 enfants en 1988 à 6,4 enfants en 2000 soit une baisse de 12,3 %. Ceci confirme la baisse de la fécondité constatée à partir des indices synthétiques de fécondité calculés en 1988 et en 1998. En effet, ces indices indiquent qu'il y a eu baisse de 1,2 enfants par femme en dix ans, le nombre moyen d'enfants étant passé de 6,6 enfants en 1988 à 5,4 enfants en 1998. Le manque de disponibilité des indices relatifs aux hommes ne permet pas de dégager l'évolution des parités moyennes à partir de 1981. Néanmoins, il ressort des chiffres disponibles que le nombre moyen d'enfants nés vivants est resté stable entre 1998 et 2000 chez les hommes et chez les femmes.

### V.1.2 - Projet familial

Ici, le projet familial désigne l'ensemble des aspirations en matière de fécondité et les discussions entre conjoints sur le thème.

#### V.1.2.1 - Désir d'enfants supplémentaires

Afin d'appréhender les projets familiaux des individus en matière de fécondité, on leur a demandé de donner leurs préférences en la matière en précisant les raisons de leurs choix. Les résultats de ces préférences en matière de fécondité selon l'âge des femmes et des hommes actuellement en union sont consignés dans les tableaux 5.3 et 5.4.

Il ressort du tableau 5.3 qu'au total, 62 % des femmes en union désirent avoir un enfant supplémentaire dont 19 % dans l'immédiat et 43 % plus tard tandis que 32 % ne souhaiteraient plus en avoir. Les indécisés représentent environ 6 % de l'ensemble des femmes en union. On remarque de toute évidence un désir d'enfants supplémentaires plus poussé au niveau des jeunes (15-34 ans) que des anciennes générations (35-49 ans). Par contre, il paraît quelque peu surprenant de voir que 16 %<sup>17</sup> des femmes qui sont à la fin de leur vie féconde aspirent toujours à avoir d'autres enfants.

Tableau 5.3  
Répartition des femmes et des hommes actuellement en union selon la préférence en matière de fécondité et l'âge

| Préférences en matière de fécondité | Femmes en union |              |              |              |              |              |              |              |              |
|-------------------------------------|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                                     | 15-24 ans       | 25-29 ans    | 30-34 ans    | 35-39 ans    | 40-44 ans    | 45-49 ans    | 50-54 ans    | 55-59 ans    | Ensemble     |
| Veut maintenant                     | 21,8            | 23,1         | 19,6         | 18,0         | 14,2         | 11,5         | -            | -            | 19,3         |
| Veut plus tard                      | 71,0            | 58,3         | 45,6         | 27,2         | 11,7         | 4,1          | -            | -            | 43,0         |
| Ne veut plus d'enfant               | 5,4             | 12,1         | 27,6         | 47,3         | 65,7         | 78,2         | -            | -            | 31,5         |
| Indécis                             | 1,8             | 6,5          | 7,2          | 7,5          | 8,4          | 6,2          | -            | -            | 6,2          |
| <b>Total</b>                        | <b>100,0</b>    | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>100,0</b> |
| <b>Effectif</b>                     | <b>328</b>      | <b>457</b>   | <b>376</b>   | <b>317</b>   | <b>235</b>   | <b>127</b>   | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>1840</b>  |
|                                     | Hommes en union |              |              |              |              |              |              |              |              |
|                                     | 15-24 ans       | 25-29 ans    | 30-34 ans    | 35-39 ans    | 40-44 ans    | 45-49 ans    | 50-54 ans    | 55-59 ans    | Ensemble     |
| Veut maintenant                     | 39,6            | 28,6         | 24,9         | 28,6         | 23,3         | 24,1         | 16,5         | 23,2         | 25,4         |
| Veut plus tard                      | 54,8            | 65,1         | 56,8         | 46,0         | 33,6         | 16,7         | 19,2         | 11,6         | 39,8         |
| Ne veut plus d'enfant               | 5,6             | 5,1          | 15,8         | 19,7         | 38,6         | 55,7         | 57,0         | 61,0         | 30,9         |
| Indécis                             | 0,0             | 1,2          | 2,5          | 5,7          | 4,5          | 3,5          | 7,3          | 3,6          | 3,9          |
| <b>Total</b>                        | <b>100,0</b>    | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |
| <b>Effectif</b>                     | <b>52</b>       | <b>189</b>   | <b>301</b>   | <b>361</b>   | <b>265</b>   | <b>231</b>   | <b>141</b>   | <b>108</b>   | <b>1649</b>  |

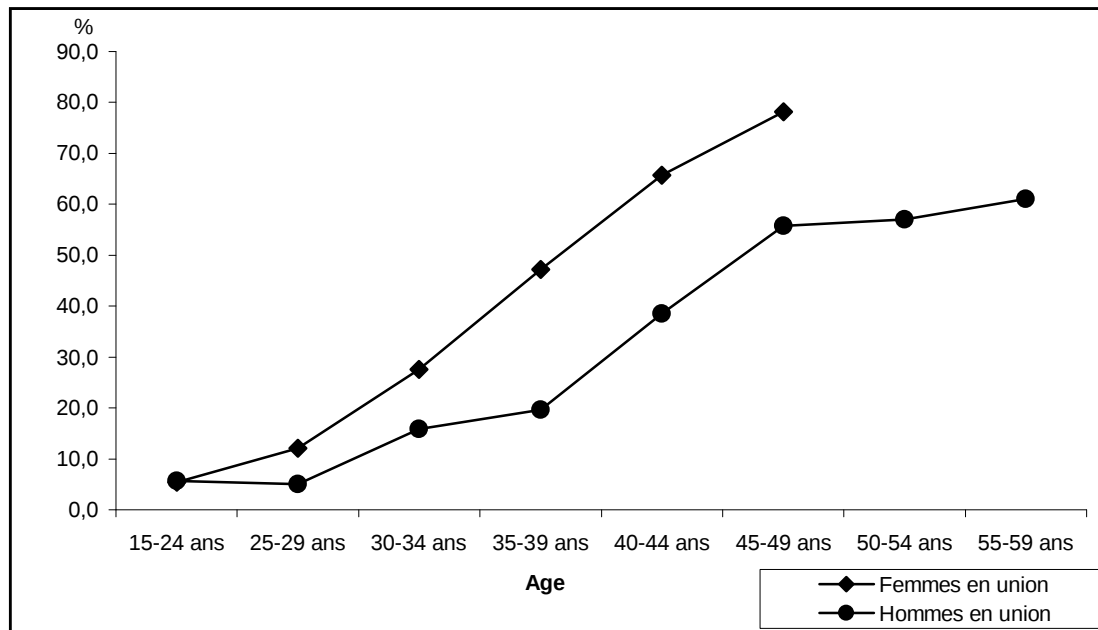
Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Le tableau 5.3 montre également que sur 100 hommes en union, 31 ne désiraient plus d'enfants alors que 65 en voulaient encore un au moins. On note que parmi les hommes qui ont désiré avoir d'autres enfants, 25 % le veulent immédiatement tandis que 40 % le veulent plus tard. Quel que soit le groupe d'âge, le désir de limitation des naissances est exprimé par une proportion plus importante de femmes que d'hommes. Cette proportion passe du simple chez les hommes à environ le double chez les femmes. A 35-39 ans, 47 % des femmes en

<sup>17</sup> Cette proportion englobe la proportion de femmes qui veulent avoir d'autres enfants maintenant (12 %) et celle des femmes qui le désirent plus tard (4 %).

union contre 20 % seulement des hommes en union veulent limiter leur descendance (graphique 5.3). A la fin de leur vie féconde (45-49 ans), 78 % des femmes en union ne veulent plus d'enfants contre seulement 56 % des hommes en union au même âge.

Graphique 5.3  
**Répartition des hommes de et des femmes en union ne voulant plus d'enfants selon l'âge**



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

On note également une influence du nombre d'enfants survivants sur le désir de limitation des naissances. Plus la femme a un nombre élevé d'enfants survivants, moins elle désire d'autres enfants. L'analyse du tableau 5.4 montre en effet que c'est au niveau des femmes sans enfants que la proportion de celles qui veulent un enfant supplémentaire est plus importante (au moins 6 femmes sur 10 à vouloir d'autres enfants dans les plus brefs délais). En effet, une femme en union sans enfant est dénuée de tout respect dans les traditions togolaises. Seulement 3 % de femmes sans enfants survivants renoncent à en avoir. Évidemment c'est parmi les femmes ayant 5 enfants survivants ou plus que l'on observe les proportions les plus importantes à vouloir limiter leurs naissances. Les tendances observées chez les femmes sont les mêmes chez les hommes. La seule différence est que ces derniers sont proportionnellement moins nombreux que les femmes à renoncer à la procréation. Ainsi, on note que 76 % des femmes en union ayant au moins 6 enfants survivants ne désirent plus d'enfants contre 54 % des hommes en union ayant la même descendance.

Tableau 5.4

**Répartition des femmes de 15-49 ans et des hommes de 15-59 ans actuellement en union selon les préférences en matière de fécondité et le nombre d'enfants survivants**

| Préférences en matière de fécondité | Nombre d'enfants survivants |              |              |              |              |              |              |              |
|-------------------------------------|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                                     | Femmes en union             |              |              |              |              |              |              |              |
|                                     | 0                           | 1            | 2            | 3            | 4            | 5            | 6 et plus    | Ensemble     |
| Veut maintenant                     | 63,2                        | 31,7         | 21,5         | 19,6         | 10,6         | 5,6          | 4,9          | <b>19,3</b>  |
| Veut plus tard                      | 30,5                        | 63,8         | 61,8         | 51,1         | 36,5         | 27,1         | 13,6         | <b>43,0</b>  |
| Ne veut plus d'enfant               | 2,6                         | 2,9          | 12,7         | 20,8         | 42,4         | 58,0         | 76,2         | <b>31,5</b>  |
| Indécis                             | 3,7                         | 1,6          | 4,0          | 8,5          | 10,5         | 9,3          | 5,3          | <b>6,2</b>   |
| <b>Total</b>                        | <b>100,0</b>                | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |
| <b>Effectif</b>                     | <b>115</b>                  | <b>302</b>   | <b>337</b>   | <b>297</b>   | <b>291</b>   | <b>216</b>   | <b>282</b>   | <b>1840</b>  |
| Hommes en union                     |                             |              |              |              |              |              |              |              |
| Veut maintenant                     | 70,1                        | 32,6         | 28,4         | 27,6         | 21,3         | 21,5         | 16,9         | <b>25,4</b>  |
| Veut plus tard                      | 26,5                        | 62,2         | 54,8         | 45,2         | 41,9         | 29,5         | 25,3         | <b>39,8</b>  |
| Ne veut plus d'enfant               | 2,6                         | 4,1          | 12,8         | 20,6         | 32,1         | 45,6         | 53,7         | <b>30,9</b>  |
| Indécis                             | 0,8                         | 1,1          | 4,0          | 6,6          | 4,7          | 3,4          | 4,1          | <b>3,9</b>   |
| <b>Total</b>                        | <b>100,0</b>                | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |
| <b>Effectif</b>                     | <b>72</b>                   | <b>230</b>   | <b>221</b>   | <b>234</b>   | <b>211</b>   | <b>155</b>   | <b>526</b>   | <b>1649</b>  |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Le nombre d'enfants supplémentaires est également lié à la parité atteinte. Selon leur parité, les femmes et les hommes en union présentés dans le tableau 5.5 sont regroupés en deux catégories :

- Catégorie 1 : regroupe les individus ayant au plus trois enfants ;
- Catégorie 2 : regroupe ceux ayant eu quatre enfants ou plus.

Les données du tableau 5.5 sont relatives au désir d'enfants supplémentaires selon les parités atteintes et les caractéristiques socio-démographiques. Elles reflètent un désir d'enfants supplémentaires plus ardent chez les femmes de la catégorie 1.

Quelle que soit la caractéristique socio-démographique et la parité atteinte, il y a des personnes qui pensent que le nombre d'enfants qu'ils auront dans l'avenir dépend de Dieu ou du conjoint (29 % des femmes de parité 1 à 3 et 34 % des femmes de parité supérieure ou égale à 4). Pour celles qui ont avancé un chiffre, le nombre d'enfants supplémentaires souhaité est fonction de la parité atteinte par la femme. On constate ainsi que 19 % des femmes ayant 3 enfants au moins souhaiteraient avoir deux enfants supplémentaires tandis que 28 % des femmes ayant au moins 4 enfants en veulent davantage un.

Soulignons que le désir d'enfants supplémentaires se fait moins sentir en milieu urbain qu'en milieu rural. Le tableau 5.5 révèle que la proportion de femmes de la seconde catégorie désirant au moins deux enfants supplémentaires<sup>18</sup> est deux fois plus importante en milieu rural (42 %) qu'en milieu urbain (21 %). Pour les femmes de la première catégorie, ce sont 48 % en milieu urbain contre 56 % en milieu rural qui souhaitent avoir au moins deux enfants supplémentaires.

<sup>18</sup>

La proportion de femmes ou d'hommes voulant au moins 2 enfants supplémentaires est le complément à 100 de la proportion de femmes ou d'hommes voulant un seul enfant supplémentaire et de celle de femmes ou d'hommes qui n'ont pas donné une réponse numérique (ça dépend de Dieu/du conjoint).

Tableau 5.5  
Répartition des femmes de 15-49 ans en union selon le nombre d'enfants supplémentaires  
et certaines caractéristiques socio-démographiques

| Caractéristiques socio-démographiques | Nombre d'enfants supplémentaires voulus |      |      |      |     |           |                               | Total | Effectif |
|---------------------------------------|-----------------------------------------|------|------|------|-----|-----------|-------------------------------|-------|----------|
|                                       | 1                                       | 2    | 3    | 4    | 5   | 6 ou plus | Ça dépend de Dieu du conjoint |       |          |
|                                       | Femmes de parité 1 à 3                  |      |      |      |     |           |                               |       |          |
| Milieu de résidence                   |                                         |      |      |      |     |           |                               |       |          |
| Urbain                                | 22,5                                    | 24,7 | 14,1 | 6,2  | 1,0 | 2,4       | 29,1                          | 100,0 | 268      |
| Rural                                 | 15,5                                    | 16,0 | 16,0 | 10,2 | 7,0 | 6,5       | 28,8                          | 100,0 | 512      |
| Niveau d'instruction                  |                                         |      |      |      |     |           |                               |       |          |
| Sans instruction                      | 13,6                                    | 17,6 | 14,8 | 9,9  | 6,6 | 5,8       | 31,7                          | 100,0 | 564      |
| Primaire                              | 30,9                                    | 19,5 | 18,3 | 5,9  | 0,7 | 2,5       | 22,2                          | 100,0 | 115      |
| Secondaire ou plus                    | 26,9                                    | 25,9 | 15,4 | 5,8  | 0,6 | 3,8       | 21,6                          | 100,0 | 101      |
| Ensemble                              | 17,9                                    | 19,0 | 15,4 | 8,8  | 4,9 | 5,1       | 28,9                          | 100,0 | 780      |
|                                       | Femmes de parité 4                      |      |      |      |     |           |                               |       |          |
| Milieu de résidence                   |                                         |      |      |      |     |           |                               |       |          |
| Urbain                                | 46,5                                    | 8,6  | 2,3  | 3,6  | 6,4 | 0,0       | 32,6                          | 100,0 | 50       |
| Rural                                 | 23,5                                    | 22,5 | 9,3  | 3,2  | 3,8 | 3,1       | 34,6                          | 100,0 | 229      |
| Niveau d'instruction                  |                                         |      |      |      |     |           |                               |       |          |
| Sans instruction                      | 25,4                                    | 20,6 | 8,7  | 3,2  | 4,6 | 2,2       | 35,3                          | 100,0 | 257      |
| Primaire                              | 67,1                                    | 6,0  | 0,0  | 6,0  | 0,0 | 10,5      | 10,4                          | 100,0 | 13       |
| Secondaire ou plus                    | 35,1                                    | 22,2 | 0,0  | 0,0  | 0,0 | 0,0       | 42,7                          | 100,0 | 9        |
| Ensemble                              | 27,7                                    | 20,0 | 8,0  | 3,2  | 4,2 | 2,5       | 34,4                          | 100,0 | 279      |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Tout comme au niveau des femmes, les hommes font preuve de fatalisme quant au nombre d'enfants qu'ils auront dans l'avenir. Les proportions de ceux qui déclarent que le nombre d'enfants supplémentaires souhaité dépend de Dieu est relativement important (24 % chez les hommes de la première catégorie et 38 % des hommes de la deuxième catégorie). Le tableau 5.6 indique que 64 % d'hommes ayant 3 enfants au moins et 50 % de ceux ayant plus de 4 enfants désirent avoir deux enfants supplémentaires ou plus.

Comme pour les femmes, le nombre supplémentaire dépend de la descendance atteinte et du milieu de résidence. Parmi les hommes dont la parité est au plus trois enfants, la proportion de ceux qui ont déclaré vouloir au moins deux enfants supplémentaires est plus importante en milieu rural (68 %) qu'en milieu urbain (56 %). Pour ceux de la seconde catégorie, cette proportion est de 41 % en milieu urbain contre 52 % en milieu rural.

On note, quelle que soit la catégorie, que les proportions d'hommes ne souhaitant avoir qu'un enfant supplémentaire augmentent avec le niveau d'instruction (3 % pour les non instruits, 12 % pour ceux de niveau primaire et 21 % pour ceux de niveau secondaire et plus pour la première catégorie et respectivement 5 %, 18 % et 29 % pour la deuxième catégorie). Les proportions de ceux qui veulent au moins six enfants supplémentaires diminuent par contre avec le niveau d'instruction (22 % pour les non instruits, 3 % pour les hommes de niveau primaire et 2 % pour ceux de niveau secondaire et plus pour la première catégorie et respectivement 18 %, 10 % et 5 % pour la seconde catégorie).

Tableau 5.6  
Répartition des hommes de 15-59 ans en union selon le nombre d'enfants supplémentaires  
et certaines caractéristiques socio-démographiques

| Caractéristiques socio-démographiques | Nombre d'enfants supplémentaires voulus |             |             |             |            |             |                                   |              |            |
|---------------------------------------|-----------------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-----------------------------------|--------------|------------|
|                                       | 1                                       | 2           | 3           | 4           | 5          | 6 ou plus   | Ça dépend de Dieu/<br>du conjoint | Total        | Effectif   |
|                                       | Hommes de parité 1 à 3                  |             |             |             |            |             |                                   |              |            |
| <b>Milieu de résidence</b>            |                                         |             |             |             |            |             |                                   |              |            |
| Urbain                                | 19,3                                    | 26,0        | 12,6        | 12,7        | 2,3        | 2,7         | 24,4                              | 100,0        | 207        |
| Rural                                 | 7,8                                     | 15,5        | 16,2        | 12,7        | 9,0        | 14,6        | 24,2                              | 100,0        | 354        |
| <b>Niveau d'instruction</b>           |                                         |             |             |             |            |             |                                   |              |            |
| Sans instruction                      | 3,4                                     | 12,9        | 11,1        | 10,0        | 8,7        | 21,7        | 32,2                              | 100,0        | 231        |
| Primaire                              | 12,4                                    | 24,0        | 21,7        | 14,8        | 3,1        | 3,0         | 21,0                              | 100,0        | 120        |
| Secondaire ou plus                    | 21,4                                    | 23,7        | 15,0        | 14,5        | 6,1        | 1,8         | 17,5                              | 100,0        | 210        |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>12,1</b>                             | <b>19,3</b> | <b>14,9</b> | <b>12,7</b> | <b>6,5</b> | <b>10,2</b> | <b>24,3</b>                       | <b>100,0</b> | <b>561</b> |
| <b>Hommes de parité 4</b>             |                                         |             |             |             |            |             |                                   |              |            |
| <b>Milieu de résidence</b>            |                                         |             |             |             |            |             |                                   |              |            |
| Urbain                                | 19,7                                    | 18,1        | 9,0         | 2,1         | 3,6        | 7,8         | 39,7                              | 100,0        | 92         |
| Rural                                 | 10,4                                    | 13,7        | 10,9        | 7,0         | 5,9        | 14,9        | 37,2                              | 100,0        | 388        |
| <b>Niveau d'instruction</b>           |                                         |             |             |             |            |             |                                   |              |            |
| Sans instruction                      | 4,8                                     | 10,3        | 10,4        | 7,1         | 6,0        | 17,7        | 43,7                              | 100,0        | 288        |
| Primaire                              | 17,6                                    | 14,0        | 11,4        | 6,0         | 7,4        | 9,6         | 34,0                              | 100,0        | 91         |
| Secondaire ou plus                    | 28,6                                    | 27,2        | 10,0        | 3,3         | 2,1        | 5,1         | 23,7                              | 100,0        | 101        |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>12,2</b>                             | <b>14,5</b> | <b>10,5</b> | <b>6,1</b>  | <b>5,5</b> | <b>13,6</b> | <b>37,6</b>                       | <b>100,0</b> | <b>480</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

#### V.1.2.2 -Raisons du désir d'enfants supplémentaires

Les niveaux de fécondité au Togo restent élevés malgré la tendance à la baisse observée ces dernières années. Les raisons qui expliquent le désir d'enfants supplémentaires sont consignées dans le tableau 5.7.

Au Togo comme dans la plupart des pays africains, l'option de rester sans enfant toute la vie est très rare. En effet, 8 % des femmes et 6 % des hommes en union désirent avoir des enfants parce qu'ils n'en ont pas encore. Les résultats révèlent en outre que c'est parce que les enquêtés n'ont pas atteint le nombre voulu qu'ils désirent d'autres enfants. Telle est la raison évoquée par au moins la moitié des femmes et des hommes de l'échantillon (respectivement 55 % et 51 %). En effet, Dackam et al. (1990) soulignent que la femme africaine veut avoir beaucoup d'enfants parce qu'elle vit dans un environnement où la procréation et la fécondité sont exaltées comme valeur première. Par ailleurs, la recherche d'une fille ou d'un garçon parmi ses enfants reste une préoccupation pour 13 % d'hommes et 12 % de femmes. Plusieurs études attestent de l'existence d'une relation entre la mortalité des enfants et la fécondité. Le décès d'enfants suscite souvent un désir d'en avoir beaucoup pour espérer en garder un certain nombre. Dans notre échantillon, 5 % de femmes et 7 % d'hommes s'inscrivent dans cette logique. Les raisons économiques sont loin d'être négligeables. Elles sont évoquées par 9 % de femmes et 14 % d'hommes en union. Précisément, ils cherchent à avoir d'autres enfants soit pour qu'ils leur

viennent en aide dans leurs travaux, soit pour qu'ils les prennent en charge pendant leur vieillesse, soit parce qu'ils doutent de la réussite de certains enfants.

Tableau 5.7  
Répartition des femmes et des hommes en union désirant des enfants supplémentaires selon les raisons et certaines caractéristiques socio-démographiques (âge, milieu de résidence)

| Caractéristiques socio-démographiques | Raisons du désir d'enfants supplémentaires |                  |                          |                 |               |                     |                |       |          |
|---------------------------------------|--------------------------------------------|------------------|--------------------------|-----------------|---------------|---------------------|----------------|-------|----------|
|                                       | Pas encore d'enfants                       | Raisons sociales | Nombre voulu non atteint | Décès d'enfants | Avoir un sexe | Raisons économiques | Autres raisons | Total | Effectif |
| Hommes en union                       |                                            |                  |                          |                 |               |                     |                |       |          |
| Age                                   |                                            |                  |                          |                 |               |                     |                |       |          |
| 15-24 ans                             | 25,6                                       | 9,2              | 40,2                     | 7,7             | 6,0           | 11,3                | 0,0            | 100,0 | 51       |
| 25-29                                 | 10,2                                       | 4,5              | 54,7                     | 10,0            | 8,8           | 11,1                | 0,7            | 100,0 | 183      |
| 30-34                                 | 6,5                                        | 6,1              | 57,9                     | 4,1             | 14,5          | 10,9                | 0,0            | 100,0 | 254      |
| 35-39                                 | 4,6                                        | 5,4              | 52,5                     | 5,9             | 14,5          | 13,6                | 3,5            | 100,0 | 279      |
| 40-44                                 | 2,8                                        | 5,3              | 52,6                     | 5,3             | 13,1          | 13,9                | 7,0            | 100,0 | 156      |
| 45-49                                 | 5,3                                        | 4,6              | 37,9                     | 13,0            | 16,7          | 16,9                | 5,6            | 100,0 | 97       |
| 50-54                                 | 0,0                                        | 11,3             | 40,2                     | 9,3             | 7,1           | 29,5                | 2,6            | 100,0 | 52       |
| 55-59                                 | 0,0                                        | 22,6             | 27,9                     | 7,9             | 8,9           | 23,1                | 9,6            | 100,0 | 40       |
| Milieu de résidence                   |                                            |                  |                          |                 |               |                     |                |       |          |
| Urbain                                | 6,6                                        | 8,1              | 53,1                     | 5,0             | 13,4          | 10,3                | 3,5            | 100,0 | 332      |
| Rural                                 | 6,2                                        | 5,7              | 49,8                     | 7,9             | 12,3          | 15,4                | 2,7            | 100,0 | 780      |
| Ensemble                              | 6,4                                        | 6,4              | 50,8                     | 7,0             | 12,6          | 13,9                | 2,9            | 100,0 | 1112     |
| Femmes en union                       |                                            |                  |                          |                 |               |                     |                |       |          |
| Age                                   |                                            |                  |                          |                 |               |                     |                |       |          |
| 15-24 ans                             | 16,2                                       | 5,3              | 57,5                     | 2,8             | 5,5           | 10,2                | 2,5            | 100,0 | 309      |
| 25-29                                 | 8,4                                        | 7,0              | 54,8                     | 6,6             | 13,5          | 5,7                 | 4,0            | 100,0 | 378      |
| 30-34                                 | 2,7                                        | 3,4              | 58,0                     | 5,7             | 17,0          | 9,2                 | 4,0            | 100,0 | 249      |
| 35-39                                 | 2,3                                        | 8,3              | 52,3                     | 6,5             | 13,8          | 8,9                 | 7,9            | 100,0 | 145      |
| 40-44                                 | 4,5                                        | 7,5              | 43,1                     | 3,3             | 15,2          | 19,1                | 7,3            | 100,0 | 62       |
| 45-49                                 | 12,6                                       | 16,3             | 32,8                     | 3,4             | 6,0           | 12,8                | 16,1           | 100,0 | 20       |
| Milieu de résidence                   |                                            |                  |                          |                 |               |                     |                |       |          |
| Urbain                                | 12,4                                       | 7,2              | 52,9                     | 2,3             | 14,8          | 5,6                 | 4,8            | 100,0 | 371      |
| Rural                                 | 6,4                                        | 5,6              | 55,8                     | 6,5             | 10,8          | 10,4                | 4,5            | 100,0 | 793      |
| Ensemble                              | 8.3                                        | 6.1              | 54.9                     | 5.2             | 12.1          | 8.9                 | 4.5            | 100.0 | 1164     |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Il ressort également du tableau 5.7 que les raisons économiques ont été plus évoquées en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, la proportion d'hommes en union justifiant leur désir d'enfants supplémentaires par des raisons économiques est de 10 % en milieu urbain contre 15 % en milieu rural. Chez les femmes en union, cette proportion est de 6 % en milieu urbain contre 10 % en milieu rural. A 45-49 ans donc à la fin de leur vie féconde, 13 % de femmes en union désirent avoir des enfants supplémentaires parce qu'elles n'en ont pas encore ; pour 33 % la raison tient au fait qu'elles n'ont pas encore atteint le nombre voulu. Il convient de noter que, quel que soit le groupe d'âge, cette raison est évoquée par une plus importante proportion de femmes ou d'hommes en union. A 55-59 ans, 28 % d'hommes en union ont évoqué cette raison.

### V.1.2.3 - Raisons de limitation de la descendance

Les facteurs de la limitation des naissances sont perçus à travers les raisons qui poussent les femmes et les hommes à ne plus vouloir d'enfants supplémentaires. Ces raisons sont présentées dans le tableau 5.8.

La cherté de la vie s'est révélée comme étant la principale raison de limitation des naissances. Selon le tableau 5.8, elle a été évoquée par 64 % des femmes et 78 % des hommes ayant déclaré ne plus vouloir d'enfants. De plus, cette raison justifie le désir de limitation des naissances pour une proportion plus importante de femmes en milieu urbain (71 %) qu'en milieu rural (61 %). Il en est de même pour les hommes du milieu urbain (79 %) par rapport à ceux du milieu rural (77 %) bien que la différence ne soit pas nette. Ceci confirme notre hypothèse qui stipule que la limitation des naissances se justifie dans la plupart des cas par la crise socio-économique que traverse le pays et qui tend à rendre les conditions de vie plus difficiles en milieu urbain qu'en milieu rural. Par ailleurs, du moment qu'ils ont atteint le nombre d'enfants voulu, 16 % d'hommes et 24 % de femmes veulent limiter leur naissance.

Tableau 5.8  
Répartition des femmes et des hommes en union qui désirent limiter la descendance selon les raisons avancées

| Milieu de résidence | Raisons de limitation des naissances |                      |                  |                |       |          |
|---------------------|--------------------------------------|----------------------|------------------|----------------|-------|----------|
|                     | Cherté de la vie                     | Nombre voulu atteint | Raisons de santé | Autres raisons | Total | Effectif |
|                     | Hommes en union                      |                      |                  |                |       |          |
| Urbain              | 79,0                                 | 14,3                 | 4,3              | 2,4            | 100,0 | 197      |
| Rural               | 77,5                                 | 17,3                 | 2,1              | 3,1            | 100,0 | 270      |
| Ensemble            | 78,1                                 | 16,0                 | 3,1              | 2,8            | 100,0 | 467      |
| Femmes en union     |                                      |                      |                  |                |       |          |
| Urbain              | 71,0                                 | 21,8                 | 4,2              | 3,0            | 100,0 | 183      |
| Rural               | 60,7                                 | 24,5                 | 10,4             | 4,4            | 100,0 | 375      |
| Ensemble            | 64,0                                 | 23,6                 | 8,4              | 4,0            | 100,0 | 558      |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### V.1.2.4 - Discussion entre conjoints et avis du partenaire au sujet du nombre d'enfants supplémentaires

#### - La majorité des couples discutent au sujet de leur descendance

Nombreux sont les couples au sein desquels il existe une entente pour fixer la taille de leur descendance. Comme le montre les données des tableaux 5.9 et 5.10, une proportion non négligeable des couples ont discuté du nombre supplémentaire d'enfants qu'ils auront dans l'avenir. En effet, 56 % des femmes contre 58 % des hommes en union désirant un enfant supplémentaire en ont discuté avec leur conjoint. Dans 83 % des cas, les femmes reçoivent l'assentiment de leurs partenaires contre 13 % des cas pour lesquels les avis sont partagés. Parmi les hommes qui ont eu à discuter, les entretiens ont abouti soit à un consensus (87 %) soit à un désaccord (10 %).

Les résultats varient d'un milieu de résidence à un autre du point de vue de la discussion entre partenaires au sujet du nombre d'enfants supplémentaires. En effet, le pourcentage de femmes qui se sont entretenues à ce sujet avec leurs partenaires est plus élevé en milieu urbain (65 %) qu'en milieu rural (55 %). Dans la ville de Lomé, 66 % des femmes et 64 % des hommes ont discuté du sujet avec leur conjoint. Les régions Centrale et des Savanes sont caractérisées par les plus faibles proportions d'individus ayant discuté avec leurs partenaires au sujet des naissances à venir. Ces proportions sont identiques dans les 2 régions et sont égales à 41 % aussi bien pour les femmes que pour les hommes en union. Mais c'est dans ces régions et celle de la Kara que les résultats révèlent les proportions les plus élevées d'enquêtés qui s'accordent avec leur partenaire sur le sujet. Chez les femmes, ces proportions sont de 93 % dans la région Centrale, 91 % dans les Savanes et 88 % dans la région de la Kara. Elles sont respectivement de 91 %, 92 % et 97 % chez les hommes.

Tableau 5.9  
Répartition des femmes en union désirant des enfants supplémentaires qui en ont discuté avec leurs partenaires et avis du partenaire selon les caractéristiques socio-démographiques

| Caractéristiques socio-démographiques | % de femmes ayant discuté | Avis du partenaire |             |              |              |            |
|---------------------------------------|---------------------------|--------------------|-------------|--------------|--------------|------------|
|                                       |                           | Accord             | Désaccord   | Indifférence | Total        | Effectif   |
| <b>Milieu de résidence</b>            |                           |                    |             |              |              |            |
| Urbain                                | 65,1                      | 83,9               | 11,6        | 4,5          | 100,0        | 228        |
| Rural                                 | 54,3                      | 82,3               | 14,4        | 3,3          | 100,0        | 441        |
| <b>Région de résidence</b>            |                           |                    |             |              |              |            |
| Lomé                                  | 65,7                      | 84,9               | 11,6        | 3,5          | 100,0        | 104        |
| Maritime                              | 64,0                      | 76,4               | 17,2        | 6,4          | 100,0        | 229        |
| Plateaux                              | 60,4                      | 80,5               | 17,7        | 1,8          | 100,0        | 136        |
| Centrale                              | 41,0                      | 93,0               | 5,1         | 1,9          | 100,0        | 64         |
| Kara                                  | 51,1                      | 88,4               | 11,6        | 0,0          | 100,0        | 58         |
| Savanes                               | 41,3                      | 90,7               | 5,5         | 3,8          | 100,0        | 78         |
| <b>Religion</b>                       |                           |                    |             |              |              |            |
| Traditionnelle                        | 51,0                      | 79,1               | 17,4        | 3,5          | 100,0        | 224        |
| Catholique                            | 63,8                      | 87,9               | 7,9         | 4,2          | 100,0        | 182        |
| Protestante                           | 73,1                      | 77,7               | 21,0        | 1,3          | 100,0        | 69         |
| Islamique                             | 42,7                      | 92,3               | 4,4         | 3,3          | 100,0        | 77         |
| Autre religion                        | 59,0                      | 82,5               | 13,8        | 3,7          | 100,0        | 74         |
| Sans religion                         | 57,4                      | 72,7               | 20,2        | 7,1          | 100,0        | 43         |
| <b>Niveau d'instruction</b>           |                           |                    |             |              |              |            |
| Sans instruction                      | 52,3                      | 83,0               | 13,6        | 3,4          | 100,0        | 483        |
| Primaire                              | 64,4                      | 82,7               | 14,6        | 2,7          | 100,0        | 93         |
| Secondaire ou plus                    | 70,9                      | 82,0               | 11,7        | 6,3          | 100,0        | 93         |
| <b>Ensemble femmes en union</b>       | <b>55,8</b>               | <b>82,8</b>        | <b>13,4</b> | <b>3,8</b>   | <b>100,0</b> | <b>669</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

La religion est une caractéristique qui induit un comportement différentiel des femmes par rapport à la discussion au sujet de la descendance. Le christianisme apparaît comme la religion la plus favorable à la discussion entre partenaires. En effet, la majorité des protestants (73 % de femmes et 66 % d'hommes) et des catholiques (64 % de femmes et 68 % d'hommes) se sont entretenues avec leurs partenaires à ce sujet. Les musulmans semblent moins s'inscrire dans cette logique (43 % de femmes et 45 % d'hommes). Cela peut être dû à certaines pratiques de l'islam qui obligent les femmes à se soumettre à la volonté de leurs conjoints. Ainsi, les sujets de discussion entre partenaires restent limités voire inexistantes. Toutefois, ce sont les enquêtés de confession musulmane qui sont proportionnellement plus nombreux que les autres d'autres confessions à obtenir un accord avec leur partenaire lorsqu'il y a discussion (92 % chez les femmes et 97 % chez les hommes).

La relation entre le niveau d'instruction et la discussion entre partenaires sur la descendance supplémentaire semble positive. En effet, 52 % de femmes sans instruction contre 71 % de femmes ayant au moins le niveau secondaire ont abordé le sujet avec leur conjoint. Ces proportions sont de 49 % et 72 % chez les hommes.

On note pour les femmes et pour les hommes qu'une faible proportion de personnes restent indifférents au sujet (4 % chez les femmes et 3 % chez les hommes). Cela s'observe également selon les différentes caractéristiques socio-démographiques (tableau 5.9 et 5.10).

Tableau 5.10

**Répartition des hommes en union désirant des enfants supplémentaires qui ont discuté avec leurs partenaires et avis du partenaire selon les caractéristiques socio-démographiques**

| Caractéristiques socio-démographiques | % d'hommes ayant discuté | Avis du partenaire |            |              |              |            |
|---------------------------------------|--------------------------|--------------------|------------|--------------|--------------|------------|
|                                       |                          | Accord             | Désaccord  | Indifférence | Total        | Effectif   |
| <b>Milieu de résidence</b>            |                          |                    |            |              |              |            |
| Urbain                                | 65,1                     | 85,4               | 11,0       | 3,6          | 100,0        | 217        |
| Rural                                 | 54,3                     | 88,1               | 9,3        | 2,6          | 100,0        | 407        |
| <b>Région de résidence</b>            |                          |                    |            |              |              |            |
| Lomé                                  | 64,4                     | 81,2               | 13,6       | 5,2          | 100,0        | 102        |
| Maritime                              | 66,9                     | 87,3               | 9,6        | 3,1          | 100,0        | 229        |
| Plateaux                              | 62,4                     | 83,2               | 13,8       | 3,0          | 100,0        | 125        |
| Centrale                              | 41,2                     | 91,3               | 6,3        | 2,4          | 100,0        | 53         |
| Kara                                  | 51,3                     | 96,9               | 2,1        | 1,0          | 100,0        | 55         |
| Savanes                               | 40,9                     | 92,2               | 7,0        | 0,8          | 100,0        | 59         |
| <b>Religion</b>                       |                          |                    |            |              |              |            |
| Traditionnelle                        | 52,9                     | 88,8               | 8,8        | 2,4          | 100,0        | 236        |
| Catholique                            | 67,8                     | 81,7               | 13,3       | 5,0          | 100,0        | 166        |
| Protestante                           | 65,6                     | 88,5               | 9,2        | 2,3          | 100,0        | 52         |
| Islamique                             | 45,5                     | 96,8               | 2,4        | 0,8          | 100,0        | 73         |
| Autre religion                        | 67,7                     | 85,7               | 10,4       | 3,9          | 100,0        | 71         |
| Sans religion                         | 54,9                     | 80,9               | 19,1       | 0,0          | 100,0        | 25         |
| <b>Niveau d'instruction</b>           |                          |                    |            |              |              |            |
| Sans instruction                      | 48,9                     | 85,2               | 13,2       | 1,6          | 100,0        | 256        |
| Primaire                              | 55,0                     | 89,6               | 4,7        | 5,7          | 100,0        | 117        |
| Secondaire ou plus                    | 72,4                     | 87,9               | 8,9        | 3,2          | 100,0        | 251        |
| <b>Ensemble hommes en union</b>       | <b>57,6</b>              | <b>87,1</b>        | <b>9,9</b> | <b>3,0</b>   | <b>100,0</b> | <b>624</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

## V.2 - Régulation des naissances

### V.2.1. Utilisation de la contraception

#### V.2.1.1 - Utilisation de la contraception au moment de l'enquête

*- Une prépondérance de l'utilisation de l'injection par les femmes et du condom par les hommes*

La prévalence contraceptive est définie comme la proportion de femmes qui utilisent une méthode contraceptive au moment de l'enquête. Le tableau 5.11 présente la prévalence contraceptive et les niveaux d'utilisation pour chaque méthode contraceptive selon certaines caractéristiques socio-démographiques des femmes et hommes en union.

Les données du tableau 5.11 montrent que la prévalence contraceptive moderne est différente selon le sexe. Elle est évaluée à 13 % pour les femmes en union et à 19 % pour les hommes en union. Comparées aux résultats de l'EDST2 (7 % pour les femmes en union et 14 % pour les hommes en union), ces proportions traduisent une augmentation des niveaux de prévalence contraceptive. Cette évolution de la prévalence contraceptive peut entre autres être liée à l'intensification de la diffusion des méthodes à travers la présence des centres de planification familiale dans plusieurs centres urbains et semi-urbains.

Tableau 5.11

**Répartition des femmes et des hommes en union utilisant une méthode contraceptive moderne selon certaines caractéristiques socio-démographiques et les méthodes utilisées**

| Caractéristiques socio-démographiques | % de femmes utilisant une méthode moderne | Femmes en union ayant utilisé une méthode moderne de contraception |      |        |         |           |          |            |                       |       |          |
|---------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------|--------|---------|-----------|----------|------------|-----------------------|-------|----------|
|                                       |                                           | Méthodes modernes de contraception                                 |      |        |         |           |          |            |                       |       |          |
|                                       |                                           | Pilule                                                             | DIU  | Condom | Fémidom | Injection | Norplant | Diaphragme | Ligatures des trompes | Total | Effectif |
| Age                                   |                                           |                                                                    |      |        |         |           |          |            |                       |       |          |
| 15-29 ans                             | 11,8                                      | 21,1                                                               | 4,0  | 31,6   | 0,0     | 40,2      | 2,4      | 0,7        | 0,0                   | 100,0 | 90       |
| 30-39 ans                             | 15,8                                      | 23,5                                                               | 6,7  | 18,7   | 1,1     | 33,3      | 10,8     | 3,4        | 2,5                   | 100,0 | 108      |
| 40-49 ans                             | 9,1                                       | 18,9                                                               | 26,9 | 9,6    | 0,0     | 35,0      | 6,8      | 0,0        | 2,8                   | 100,0 | 39       |
| Milieu de résidence                   |                                           |                                                                    |      |        |         |           |          |            |                       |       |          |
| Urbain                                | 19,3                                      | 17,7                                                               | 11,0 | 22,2   | 0,0     | 34,9      | 10,3     | 2,1        | 1,8                   | 100,0 | 114      |
| Rural                                 | 9,6                                       | 25,6                                                               | 7,2  | 21,9   | 1,0     | 37,4      | 3,7      | 1,5        | 1,5                   | 100,0 | 123      |
| Région de résidence                   |                                           |                                                                    |      |        |         |           |          |            |                       |       |          |
| Lomé                                  | 19,4                                      | 11,5                                                               | 11,5 | 32,7   | 0,0     | 34,6      | 5,9      | 1,9        | 1,9                   | 100,0 | 48       |
| Maritime                              | 12                                        | 32,2                                                               | 10,8 | 13,6   | 0,0     | 32,5      | 8,3      | 0,0        | 2,6                   | 100,0 | 69       |
| Plateaux                              | 15,6                                      | 21,7                                                               | 4,4  | 21,9   | 2,2     | 36,9      | 6,1      | 4,8        | 2,0                   | 100,0 | 56       |
| Centrale                              | 11,4                                      | 9,9                                                                | 11,3 | 24,4   | 0,0     | 42,5      | 11,9     | 0,0        | 0,0                   | 100,0 | 28       |
| Kara                                  | 12,2                                      | 22,2                                                               | 8,2  | 22,5   | 0,0     | 38,7      | 5,5      | 2,9        | 0,0                   | 100,0 | 22       |
| Savanes                               | 5,5                                       | 30,3                                                               | 7,2  | 22,0   | 0,0     | 40,5      | 0,0      | 0,0        | 0,0                   | 100,0 | 14       |
| Religion                              |                                           |                                                                    |      |        |         |           |          |            |                       |       |          |
| Traditionnelle                        | 7,4                                       | 28,4                                                               | 3,0  | 21,8   | 0,0     | 37,9      | 6,5      | 2,4        | 0,0                   | 100,0 | 51       |
| Catholique                            | 13,8                                      | 9,0                                                                | 12,0 | 29,3   | 0,0     | 42,2      | 5,7      | 0,0        | 1,8                   | 100,0 | 61       |
| Protestante                           | 22,2                                      | 22,7                                                               | 15,1 | 16,8   | 0,0     | 36,4      | 3,2      | 5,8        | 0,0                   | 100,0 | 35       |
| Islamique                             | 12,2                                      | 25,5                                                               | 12,0 | 19,5   | 0,0     | 40,9      | 2,1      | 0,0        | 0,0                   | 100,0 | 33       |
| Autre religion                        | 22,4                                      | 29,5                                                               | 7,1  | 19,9   | 2,7     | 17,3      | 17,4     | 2,1        | 4,0                   | 100,0 | 46       |
| Sans religion                         | 10,0                                      | 16,6                                                               | 0,0  | 16,5   | 0,0     | 58,4      | 0,0      | 0,0        | 8,5                   | 100,0 | 11       |
| Niveau d'instruction                  |                                           |                                                                    |      |        |         |           |          |            |                       |       |          |
| Sans instruction                      | 10,0                                      | 21,3                                                               | 7,4  | 22,7   | 0,9     | 39,3      | 7,2      | 0,0        | 1,2                   | 100,0 | 146      |
| Primaire                              | 20,8                                      | 23,3                                                               | 9,7  | 12,0   | 0,0     | 38,0      | 5,3      | 7,2        | 4,5                   | 100,0 | 45       |
| Secondaire ou plus                    | 23,0                                      | 21,7                                                               | 13,6 | 30,2   | 0,0     | 24,5      | 8,0      | 2,0        | 0,0                   | 100,0 | 46       |
| Femmes en union                       | 12,7                                      | 21,8                                                               | 9,1  | 22,1   | 0,5     | 36,2      | 7,0      | 1,7        | 1,6                   | 100,0 | 237      |
| Hommes en union                       | 19,2                                      | 13,8                                                               | 5,0  | 41,8   | 0,2     | 29,2      | 5,6      | 2,8        | 1,6                   | 100,0 | 307      |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

La prévalence contraceptive est plus élevée chez les femmes de 30-39 ans (16 %) que chez les autres (12 % pour les femmes de 15-29 ans et 9 % pour celles de 40-49 ans). Ceci se comprend dans la mesure où la tranche d'âges 30-39 ans correspond à une période pendant laquelle les femmes sont encore très fécondes et déjà mères de plusieurs enfants. En outre, ce tableau indique que les niveaux d'utilisation de la contraception moderne en milieu rural (10 %) sont de moitié ceux du milieu urbain (19 %). Selon les régions, Lomé présente le niveau le plus élevé d'utilisation de la contraception moderne. Dans cette ville, une femme sur cinq (19 %) utilise une méthode moderne. Lomé est suivie de la région des Plateaux (16 %) et de la région Maritime (12 %). La région dans laquelle l'utilisation de la contraception est la plus faible est celle des Savanes (6 %). Les femmes utilisant une méthode moderne sont, par

ordre d'importance, des adeptes des autres religions (22 %), des chrétiens (22 % de protestants et 14 % de catholiques), des musulmanes (12 %), des femmes n'ayant aucune religion (10 %) et des adeptes de la religion traditionnelle (7 %). Le niveau d'instruction favorise l'utilisation de la contraception moderne. Les femmes qui ont été à l'école se distinguent au niveau primaire (21 %) et au niveau secondaire ou plus (23 %) de celles qui sont sans instruction (10 %). Le comportement des femmes de niveau primaire en matière de contraception n'est donc pas très différent de celui des femmes ayant atteint le niveau secondaire ou plus.

Par rapport à la nature des méthodes, les résultats du tableau 5.11 révèlent que les femmes utilisent plus l'injection (36 %), le condom (22 %) et la pilule (22 %). Les hommes ont également cité les mêmes méthodes mais dans de proportions différentes. On note par ordre d'importance, le condom (42 %), l'injection (29 %) et la pilule (14 %). Ces chiffres montrent une prépondérance de l'utilisation de l'injection par les femmes et du condom par les hommes.

#### V2.1.2 - Discussion entre conjoints au sujet de l'utilisation actuelle de la contraception

*- Les hommes plus que les femmes prennent l'initiative de la discussion avec leurs partenaires sur l'utilisation de la contraception*

La discussion entre conjoints sur l'utilisation de la contraception peut être un facteur déterminant de la prévalence contraceptive. La question sur la discussion au sujet de l'utilisation de la contraception a été posée individuellement aux femmes et aux hommes. Le tableau 5.12 fournit les pourcentages des femmes et des hommes en union ayant discuté de l'utilisation de la contraception avec leurs conjoints.

Tableau 5.12

#### Discussion entre conjoints et avis du partenaire au sujet de l'utilisation actuelle de la contraception

| Sexe de l'enquêté | % ayant discuté  |                            | Avis du partenaire |     |             |       |          |
|-------------------|------------------|----------------------------|--------------------|-----|-------------|-------|----------|
|                   | A mon initiative | A l'initiative du conjoint | Oui                | Non | Indifférent | Total | Effectif |
| Femmes en union   | 42,3             | 30,5                       | 92,5               | 6,0 | 1,5         | 100,0 | 635      |
| Hommes en union   | 68,8             | 13,5                       | 95,3               | 3,3 | 1,4         | 100,0 | 742      |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

La majorité des femmes (73 %) et des hommes (82 %) en union qui utilisent la contraception au moment de l'enquête en ont discuté avec leurs conjoints. Selon le sexe, on observe que l'écart entre les femmes et les hommes de notre échantillon qui se sont entretenus avec leurs partenaires sur l'utilisation de la contraception est faible (9 %). Aussi bien les femmes (42 %) que les hommes (69 %) ont déclaré que la discussion a eu lieu plus à leur initiative qu'à celle de leurs partenaires (31 % chez les femmes et 13 % chez les hommes). On peut ainsi conclure que l'initiative de discuter sur l'utilisation de la contraception moderne est prise dans la plupart des cas par les hommes. Les résultats sur l'issue de la discussion sont presque identiques pour les hommes et les femmes. La quasi-totalité de ces entretiens ont abouti à un accord (93 % pour les femmes et 95 % pour les hommes).

### V.2.1.3 - Intention d'utiliser une méthode contraceptive

- La demande potentielle en méthodes contraceptives concerne presque la moitié des femmes et des hommes en union

Estimer une demande en méthodes contraceptives constitue un grand atout pour la planification et l'orientation des programmes et projets de planification familiale. Pour évaluer cette demande, l'enquête a collecté des données sur les intentions des enquêtés quant à l'utilisation d'une méthode dans l'avenir. Les résultats figurent dans le tableau 5.13.

Tableau 5.13  
Répartition des femmes et des hommes en union selon leurs intentions  
sur l'utilisation future des méthodes contraceptives

| Sexe de l'enquêté | Utilisation future de la contraception |                     |                       |            |              | Effectif    |
|-------------------|----------------------------------------|---------------------|-----------------------|------------|--------------|-------------|
|                   | A l'intention                          | N'a pas l'intention | Ça dépend du conjoint | Indécis    | Total        |             |
| Hommes en union   | 50,7                                   | 38,4                | 2,2                   | 8,7        | 100,0        | 657         |
| Femmes en union   | 49,0                                   | 32,4                | 7,9                   | 10,7       | 100,0        | 874         |
| <b>Ensemble</b>   | <b>49,7</b>                            | <b>34,9</b>         | <b>5,6</b>            | <b>9,8</b> | <b>100,0</b> | <b>1531</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Les résultats du tableau 5.13 montrent que la moitié (50 %) des enquêtés en union ont déclaré avoir l'intention d'utiliser une méthode contraceptive. Cette intention diffère peu selon le sexe (51 % pour les hommes et 49 % pour les femmes). Les hommes sont en proportion plus importante à déclarer ne pas vouloir utiliser la contraception dans le futur (38 % contre 32 % pour les femmes). Pour 2 % des hommes et 8 % des femmes, l'utilisation future d'une méthode contraceptive dépend de leurs partenaires. Les personnes indécises ne sont pas dans des proportions négligeables ; celles-ci étant respectivement de 9 % et 11 % chez les hommes et chez les femmes.

### V.2.1.4 - Discussion entre conjoints au sujet de l'utilisation future de la contraception

Contrairement à l'utilisation actuelle de la contraception, l'utilisation future fait l'objet de peu de discussion. La proportion de personnes qui ont déclaré en discuter est de 36 % chez les hommes et de 34 % chez les femmes. Parmi les femmes qui ont abordé le sujet avec leurs partenaires, 81 % ont eu le consentement de ces derniers. La discussion a abouti à un désaccord pour 17 % et pour 2 % des femmes, les partenaires ont manifesté une indifférence. Au niveau des hommes, ces proportions sont respectivement de 92 %, 5 % et 4 % (tableau 5.14).

Tableau 5.14  
Discussion entre conjoints et avis du partenaire au sujet de l'utilisation future de la contraception

| Sexe de l'enquêté | % ayant discuté | Avis du partenaire |             |             | Total        | Effectif   |
|-------------------|-----------------|--------------------|-------------|-------------|--------------|------------|
|                   |                 | Oui                | Non         | Indifférent |              |            |
| Hommes en union   | 35,7            | 91,7               | 4,7         | 3,6         | 100,0        | 230        |
| Femmes en union   | 33,7            | 80,5               | 17,2        | 2,3         | 100,0        | 278        |
| <b>Ensemble</b>   | <b>34,6</b>     | <b>85,6</b>        | <b>11,5</b> | <b>2,9</b>  | <b>100,0</b> | <b>508</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

## V.2.2 - Raisons de non-utilisation de la contraception

- Les raisons de la non-utilisation de la contraception sont essentiellement liées à la procréation

A ceux qui n'utilisaient pas la contraception au moment de l'enquête, on a demandé les raisons qui motivent ce comportement. Du tableau 5.15, il ressort que les principales raisons de la non utilisation sont le désir d'avoir des enfants (39 % des hommes et 30 % des femmes en union) et l'incapacité définitive ou temporaire de procréer (25 % des hommes et 28 % des femmes en union). Il y a 32 % de femmes du milieu urbain contre 29 % de celles du milieu rural à justifier leur non-utilisation de la contraception par le désir d'enfants. Chez les hommes, ces proportions sont de 35 % en milieu urbain contre 41 % en milieu rural. La méconnaissance de méthodes contraceptives ou d'une source d'approvisionnement de ces méthodes est également évoquée par 15 % de femmes et 9 % d'hommes comme raisons de non-utilisation de la contraception bien que les Enquêtes Démographiques et de Santé aient montré que la connaissance des méthodes contraceptives est universelle. Les personnes ayant évoqué des raisons liées aux méthodes contraceptives représentent 9 % des femmes en union et 7 % des hommes en union.

Tableau 5.15  
**Répartition des femmes et des hommes en union n'utilisant pas de méthodes contraceptives selon les raisons avancées et le milieu de résidence**

| Raisons de non utilisation de la contraception    | Femmes en union |              |              | Hommes en union |              |              |
|---------------------------------------------------|-----------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|--------------|
|                                                   | Urbain          | Rural        | Ensemble     | Urbain          | Rural        | Ensemble     |
| Pas/peu de rapports sexuels                       | 11,8            | 10,2         | 10,7         | 10,0            | 8,5          | 8,9          |
| Désir d'enfants                                   | 31,8            | 28,6         | 29,6         | 34,9            | 41,3         | 39,4         |
| Incapacité de procréer (définitive ou temporaire) | 28,9            | 27,2         | 27,8         | 18,4            | 27,5         | 24,7         |
| Opposition à l'utilisation                        | 10,1            | 7,1          | 8,1          | 23,8            | 6,2          | 11,4         |
| Manque de connaissance                            | 8,8             | 17,7         | 14,8         | 1,6             | 11,7         | 8,8          |
| Raisons liées aux méthodes                        | 8,6             | 9,2          | 9,0          | 11,3            | 4,8          | 6,8          |
| <b>Total</b>                                      | <b>100,0</b>    | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b>    | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |
| <b>Effectif</b>                                   | <b>291</b>      | <b>621</b>   | <b>912</b>   | <b>210</b>      | <b>500</b>   | <b>710</b>   |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

## Conclusion

L'enquête sur la famille togolaise a révélé des niveaux de fécondité semblables à ceux obtenus dans la seconde enquête démographique et de santé. En effet, le nombre moyen d'enfants nés vivants est resté identique entre 1998 et 2000 aussi bien pour les femmes en union que pour les hommes en union. Toutes les femmes aspirent à procréer et l'infécondité est faible au Togo ; seules 1 % de femmes étaient sans enfant à 45-49 ans au moment de l'enquête. Ce sont les individus en union qui ont les niveaux de fécondité les plus élevés car comme partout en Afrique, le but primordial du mariage est la procréation. De même, le milieu rural connaît des plus hauts niveaux de fécondité que le milieu urbain.

Au moment de l'enquête, le tiers environ des femmes (32 %) et des hommes (31 %) en union préfèrent arrêter leur descendance. Ont-ils les moyens d'arriver à réaliser ce vœu ? En effet, les femmes de 30-34 ans (28 %) et celles de 35-39 ans (47 %) qui sont encore en plein

milieu de leur vie féconde préfèrent ne plus avoir d'enfants. Il en est de même pour 16 % d'hommes de 30-34 ans et 20 % de ceux de 35-39 ans. Ce qui suppose qu'il faudrait au préalable passer par l'utilisation d'une méthode de contraception. Par ailleurs, 43 % de femmes et 40 % d'hommes en union veulent avoir un autre enfant mais dans un délai plus long. Ce sont là des besoins en matière de planification familiale à satisfaire sur lesquels on devrait attirer l'attention des acteurs et des autorités compétentes dans le domaine. Quel que soit le groupe d'âge, le désir de limitation des naissances est exprimé par une proportion plus importante de femmes que d'hommes en union. Il aurait été plus intéressant de confronter cette aspiration au sein des couples pour mieux cerner les différences.

Nos résultats confirment l'hypothèse selon laquelle la crise économique peut être à l'origine du désir de limitation des naissances exprimé par les individus. En effet, 78 % d'hommes et 64 % de femmes en union qui ont ce désir l'ont justifié par la cherté de la vie. Est-ce à dire que les hommes, du fait qu'ils supportent généralement la plus grande part des charges familiales comprennent aujourd'hui qu'une descendance planifiée et moins nombreuse est tout à leur avantage ? A l'opposé, il y a une proportion deux fois plus importante de femmes (8 %) que d'hommes (3 %) qui renoncent à avoir d'enfants supplémentaires pour des raisons de santé. Ce qui peut également signifier que, parce que des enfants supplémentaires pourraient nuire à leur santé, les femmes sont plus préoccupées que les hommes à ce sujet. En fait, qu'en est-il exactement de la discussion au sein des couples à ce sujet ? Celle-ci existe comme l'ont révélé plus de la moitié des hommes (58 %) et des femmes (56 %) en union. Dans la plupart des cas de discussion (au moins 80 %), les conjoints s'accordent sur le sujet. Il faut signaler que ces discussions ne sont pas fréquentes pour les conjoints de la région Centrale, de la région des Savanes et des conjoints qui pratiquent la religion musulmane. Toutefois, les discussions entre de tels conjoints se concluent plus par un accord que chez les autres. L'on devrait donc encourager les individus ayant de telles caractéristiques à discuter le plus souvent.

Entre 1998 et 2000, la prévalence contraceptive a nettement augmenté : de 7 % pour les femmes en union et 14 % pour les hommes en union en 1998, elle est évaluée en 2000 à 13 % pour les femmes en union et 19 % pour les hommes en union. Est-ce le fruit de l'intensification de la diffusion des méthodes à travers la présence des centres de planification familiale dans les centres urbains, semi-urbains et ruraux ? Toutefois, cette prévalence reste faible et des efforts restent à faire, surtout en milieu rural où elle est de moitié plus faible qu'en milieu urbain. Les méthodes les plus utilisées sont l'injection pour les femmes et le condom pour les hommes. Plus que les femmes, ce sont les hommes qui prennent l'initiative de discuter avec leur conjoint avant d'adopter la méthode utilisée au moment de l'enquête. C'est dire toute l'implication des hommes dans la planification familiale que les autorités compétentes devraient encourager voire renforcer par l'intensification de la sensibilisation à leur égard. On en veut pour preuve qu'il y a deux fois plus de désaccord chez les femmes que chez les hommes. En outre, la moitié des enquêtés en union ont l'intention d'utiliser une méthode contraceptive dans le futur. Ce qui constitue une demande potentielle en contraceptifs à satisfaire. Il faut noter que pour 8 % de femmes en union, leur utilisation future de la contraception dépend de leur conjoint. C'est là encore une preuve de la forte implication des hommes dans la planification familiale. Si l'on veut atteindre un niveau de prévalence acceptable au Togo, il faudra également arriver, par des campagnes de sensibilisation, à faire changer d'avis aux populations qui n'ont pas l'intention d'utiliser un contraceptif dans le futur (35 % des enquêtés en union) et ceux qui sont encore indécis (10 %). Ceci devrait concerner également les femmes (15 %) et les hommes (9 %) en union qui n'utilisaient pas de méthode contraceptive au moment de l'enquête soit parce qu'elles ne

connaissaient aucune méthode soit parce qu'elles ne connaissaient aucune source d'approvisionnement. C'est en milieu rural que cet état de fait est important puisqu'il concerne 18 % de femmes et 12 % d'hommes contre seulement 9 % de femmes et 2 % d'hommes du milieu urbain.

### V.3 ñ Comportements sexuels des jeunes

Dans un contexte où la propagation des MST/SIDA touche une proportion de plus en plus importante de la population et particulièrement les jeunes, la connaissance des comportements sexuels pourrait contribuer à mettre en place une politique d'intervention efficace dans le but de réduire les risques liés à l'activité sexuelle précoce. L'enquête sur la famille togolaise a, à cet effet, collecté des données pouvant aider à connaître davantage les comportements sexuels des jeunes<sup>19</sup>.

Cette présentation est structurée en trois parties. D'abord nous décrivons le profil socio-démographique des jeunes concernés. Ensuite, nous abordons leur vie sexuelle. Enfin nous analysons l'utilisation de méthodes contraceptives.

#### V.3.1 - Quelques caractéristiques socio-démographiques des jeunes

Le questionnaire «Enfant» de l'enquête sur la famille a été adressé à 1662 jeunes de 10 à 29 ans. Ce questionnaire contient plusieurs sections dont celle qui a permis de collecter les données sur les comportements sexuels.

La population des enfants âgés de 10 à 29 ans vivant chez leurs parents est composée d'une proportion plus importante de garçons que de filles. Dans un contexte où les filles se marient, on peut imaginer que dans cette tranche d'âge une proportion plus grande de filles que de garçons sont dans leurs propres ménages. On dénombre 59 % de garçons et 41 % de filles (tableau 5.15). Cette population a un âge moyen de 16 ans. Sa répartition selon l'âge dénote une baisse des effectifs à mesure que l'âge augmente. La faiblesse des effectifs a conduit à procéder à certains regroupements des âges. Les enfants âgés de 20 ans et ont été regroupés alors dans deux classes d'âge. Ces derniers constituent 23 % de l'échantillon. Quant à la répartition géographique, la population des jeunes âgés de 10 à 29 ans vivant avec leurs parents se caractérise par une prédominance des jeunes du milieu rural (60 % contre 40 %). Sur l'ensemble des jeunes, 90 % ont été à l'école et 10 % n'ont jamais été scolarisés. Certains ont été à l'école mais n'ont jamais passé le cap du cours élémentaire première année (CE1). Ils ont été alors considérés comme n'ayant aucun niveau d'instruction comme ceux qui n'ont jamais été à l'école. De ce fait, 35 % de la population des jeunes n'est pas instruite. Ceux qui ont atteint le niveau primaire constituent pour leur part 37 % de la population et les jeunes ayant fait au moins le niveau secondaire forment 28 % de l'échantillon (tableau 5.16).

<sup>19</sup>

Les jeunes dont il est question ici sont les individus âgés de 10 à 29 ans et qui vivent sous le toit de leurs parents biologiques. Il s'agit donc d'un échantillon de jeunes encore dépendants de leurs parents.

Tableau 5.16

**Structure par sexe de la population des jeunes de 10 à 29 ans vivant dans le ménage de leurs parents selon certaines caractéristiques socio-démographiques**

| Caractéristiques                 | Sexe        |             | Ensemble     |             |
|----------------------------------|-------------|-------------|--------------|-------------|
|                                  | Masculin    | Féminin     | %            | Effectif    |
| <b>Région</b>                    |             |             |              |             |
| Lomé                             | 49,7        | 50,3        | 17,3         | 288         |
| Maritime                         | 61,2        | 38,8        | 32,9         | 547         |
| Plateaux                         | 58,6        | 43,4        | 18,6         | 309         |
| Centrale                         | 66,5        | 33,5        | 12,3         | 203         |
| Kara                             | 61,8        | 38,2        | 9,4          | 157         |
| Savanes                          | 57,0        | 43,0        | 9,5          | 158         |
| <b>Milieu de résidence</b>       |             |             |              |             |
| Urbain                           | 54,2        | 45,8        | 40,4         | 671         |
| Rural                            | 61,7        | 38,3        | 59,6         | 991         |
| <b>Age</b>                       |             |             |              |             |
| 10 ans                           | 54,5        | 45,5        | 7,3          | 123         |
| 11 ans                           | 57,8        | 42,2        | 8,2          | 135         |
| 12 ans                           | 59,0        | 41,0        | 9,7          | 161         |
| 13 ans                           | 50,0        | 50,0        | 9,5          | 158         |
| 14 ans                           | 53,2        | 46,8        | 8,4          | 139         |
| 15 ans                           | 69,5        | 30,5        | 9,1          | 151         |
| 16 ans                           | 61,2        | 38,8        | 7,3          | 121         |
| 17 ans                           | 59,5        | 40,5        | 7,0          | 116         |
| 18 ans                           | 58,0        | 42,0        | 6,0          | 100         |
| 19 ans                           | 47,3        | 52,7        | 4,4          | 74          |
| 20-24 ans                        | 65,3        | 34,7        | 15,7         | 262         |
| 25-29 ans                        | 58,5        | 41,5        | 7,4          | 123         |
| <b>Niveau d'istruzione</b>       |             |             |              |             |
| Aucun niveau                     | 53,8        | 46,2        | 35,6         | 593         |
| Primaire                         | 58,1        | 41,9        | 36,6         | 609         |
| Secondaire & +                   | 65,5        | 34,5        | 27,7         | 461         |
| <b>Occupation</b>                |             |             |              |             |
| Sur les bancs                    | 61,3        | 38,7        | 73,3         | 1097        |
| Ailleurs                         | 56,1        | 43,9        | 26,7         | 399         |
| <b>Etat matrimonial</b>          |             |             |              |             |
| Célibataire                      | 59,7        | 40,3        | 95,1         | 1579        |
| Déjà Marié,                      | 38,6        | 61,4        | 4,9          | 83          |
| <b>Ensemble Togo</b>             | <b>58,7</b> | <b>41,3</b> | <b>100,0</b> | <b>1662</b> |
| <b>Ensemble Togo (Effectif.)</b> | <b>975</b>  | <b>687</b>  | <b>1662</b>  | <b>1662</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Compte tenu de la nature de l'échantillon (il s'agit des enfants encore dépendants), il semble normal que la grande majorité des jeunes (95 %) soit célibataire au moment de la collecte. Vivant avec leurs parents c'est dans la population féminine que l'on observe le plus grand nombre de mariés. En effet, parmi la population qui déclare avoir déjà contracté une union, 39 % sont de sexe masculin et 61 % de sexe féminin.

### V.3.2 - Les premiers rapports sexuels

Dans le cadre de l'enquête, l'analyse des comportements sexuels des mariés peut se faire avec les données issues des questionnaires Homme ou Femme. Comme la présente analyse utilise les données du fichier Enfant, nous nous intéresserons essentiellement aux jeunes célibataires.

En tant que déterminant de la fécondité le fait d'avoir déjà eu ou non le premier rapport sexuel constitue un indicateur important lorsqu'on analyse le comportement sexuel des jeunes.

Tableau 5.17

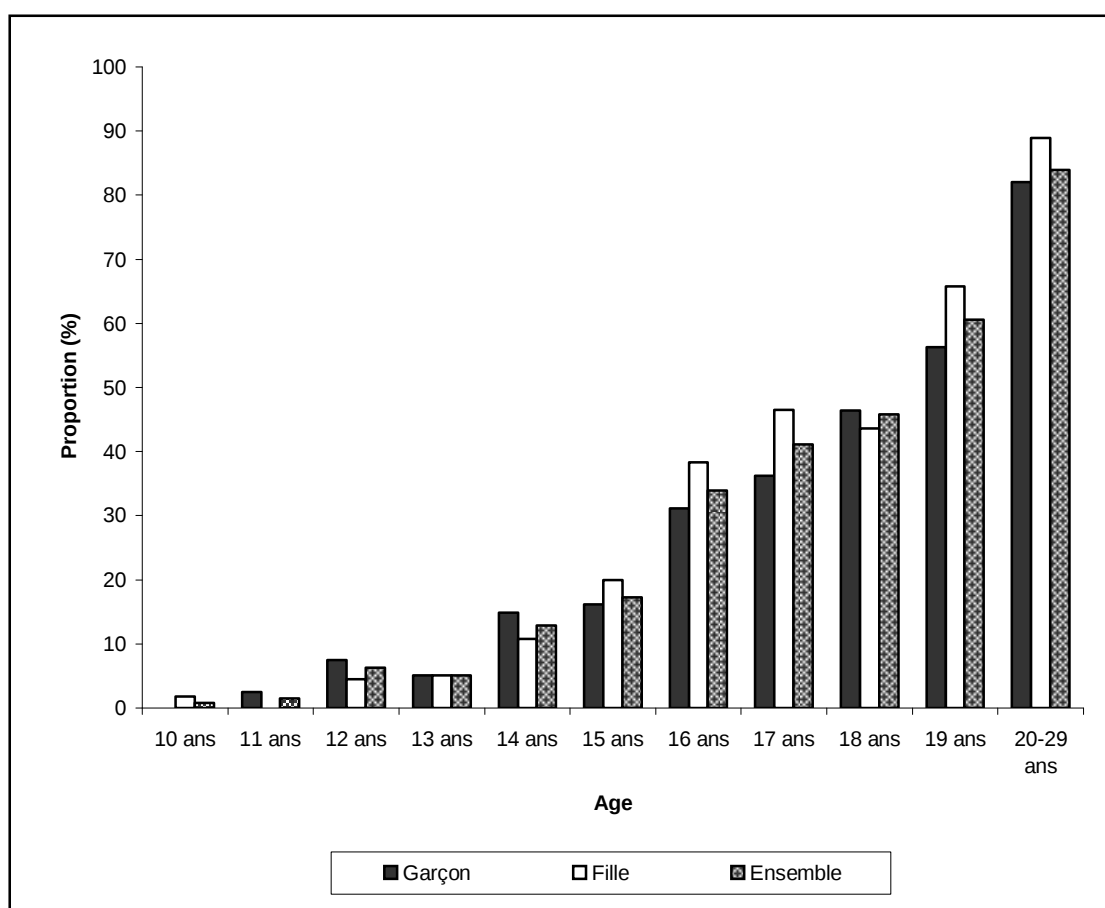
**Proportion (%) des jeunes célibataires de 10 à 29 ans ayant déjà eu leur premier rapport sexuel selon quelques caractéristiques socio-démographiques**

| Caractéristiques           | Sexe        |             | Ensemble    |             |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                            | Garçon      | Fille       |             |             |
| <b>Région</b>              |             |             |             |             |
| Lomé                       | 36,6        | 33,1        | 34,6        | 280         |
| Maritime                   | 35,6        | 37,6        | 36,5        | 518         |
| Plateaux                   | 35,9        | 30,3        | 33,6        | 286         |
| Centrale                   | 25,4        | 18,8        | 23,3        | 193         |
| Kara                       | 30,9        | 27,3        | 29,5        | 149         |
| Savanes                    | 24,7        | 18,2        | 22,1        | 154         |
| <b>Milieu de résidence</b> |             |             |             |             |
| Urbain                     | 36,2        | 32,4        | 34,4        | 639         |
| Rural                      | 30,9        | 28,9        | 30,2        | 941         |
| <b>Occupation</b>          |             |             |             |             |
| Sur les bancs              | 23,5        | 19,7        | 21,9        | 1089        |
| Ailleurs                   | 64,0        | 63,8        | 64,0        | 344         |
| <b>Age</b>                 |             |             |             |             |
| 10 ans                     | 0,0         | 1,8         | 0,8         | 123         |
| 11 ans                     | 2,5         | 0,0         | 1,5         | 136         |
| 12 ans                     | 7,5         | 4,5         | 6,3         | 158         |
| 13 ans                     | 5,1         | 5,1         | 5,1         | 158         |
| 14 ans                     | 14,9        | 10,8        | 12,9        | 139         |
| 15 ans                     | 16,2        | 20,0        | 17,3        | 150         |
| 16 ans                     | 31,1        | 38,3        | 33,9        | 121         |
| 17 ans                     | 36,2        | 46,5        | 41,1        | 112         |
| 18 ans                     | 46,4        | 43,6        | 45,8        | 96          |
| 19 ans                     | 56,3        | 65,8        | 60,6        | 71          |
| 20-24 ans                  | 78,3        | 85,7        | 80,2        | 232         |
| 25-29 ans                  | 92,9        | 96,6        | 94,1        | 85          |
| <b>Religion</b>            |             |             |             |             |
| Traditionnelle             | 26,0        | 17,7        | 23,2        | 349         |
| Catholique                 | 39,0        | 39,8        | 39,3        | 555         |
| Protestant                 | 34,8        | 45,0        | 38,6        | 153         |
| Islamique                  | 34,8        | 22,9        | 30,0        | 217         |
| Autre religion             | 30,6        | 26,8        | 29,3        | 222         |
| Aucune                     | 25,5        | 9,1         | 19,0        | 84          |
| <b>Ensemble Togo</b>       | <b>32,9</b> | <b>30,6</b> | <b>32,0</b> | <b>1580</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Sur l'ensemble des jeunes célibataires âgés de 10 à 29 ans et encore dépendants de leurs parents, seuls 32 % affirment avoir déjà eu leur premier rapport sexuel et l'âge moyen à ce premier rapport sexuel se situe à 16 ans environ. La proportion de jeunes sexuellement actifs augmente avec l'âge. A 12 ans, 6 % des enquêtés ont déjà eu leurs premiers rapports sexuels. La proportion des jeunes sexuellement actifs évolue considérablement à certains âges. Située à 17 % à 15 ans, elle atteint 34 %, soit le double à l'âge qui suit. Tout laisse croire qu'à l'âge nubile (situé autour de 14 ans, 15 ans et 16 ans), les transformations physiologiques s'accompagnent de la consommation des premiers actes sexuels. Deux autres paliers apparaissent dans l'évolution de la proportion des jeunes sexuellement actifs selon l'âge. Il s'agit du passage de 18 ans à 19 ans et de celui de 19 ans à 20 ans pour lesquels les proportions passent respectivement de 46 % à 61 % et de 61 % à 80 % (graphique 5.4). Par ailleurs, le fait d'être sur les bancs semble retarder l'entrée en vie sexuelle des jeunes (tableau 5.17).

Graphique 5.4  
Proportion de jeunes célibataires de chaque âge ayant déjà connu leur premier rapport sexuel selon le sexe



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Par rapport au sexe, les données révèlent que les proportions de garçons et de filles sexuellement actifs ne diffèrent pas significativement. Dans la population masculine, on observe 33 % de jeunes qui ont déjà eu leur premier rapport sexuel contre 31 % chez les filles. Par contre aux âges les plus avancés (à partir de 15 ans), les proportions de filles sexuellement actives dépassent nettement celles des garçons.

Sur le plan régional, il ressort que la proportion de jeunes sexuellement actifs est plus importante dans la région Maritime, Lomé et la région des Plateaux. La région des Savanes se situe en dernière position avec 22 % de jeunes sexuellement actifs. L'analyse des données révèle que l'activité sexuelle est plus prononcée en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, comme le montre le tableau 5.16, 34 % des jeunes qui habitent le milieu urbain avaient déjà une expérience sexuelle au moment de l'enquête contre 30 % pour les jeunes ruraux.

De l'analyse des questions portant sur le type de partenaire, il ressort que 88 % des jeunes ont eu leur premier rapport sexuel avec leur copain. Ceux qui ont eu des relations avec des partenaires occasionnels plus âgés et ne représentent que 7 % de l'échantillon.

### *V.3.3 - Les jeunes et l'utilisation des méthodes contraceptives*

Interrogés sur les conditions dans lesquelles ils ont contracté leurs premiers rapports sexuels, seul 31 % des enquêtés ont déclaré avoir utilisé une méthode contraceptive (tableau 5.17). La répartition des jeunes selon le niveau d'instruction révèle que ceux qui ont été à l'école sont ceux qui utilisent plus les méthodes contraceptives. La proportion des enquêtés qui ont utilisé une méthode contraceptive lors de leurs premiers rapports sexuels passe de 14% dans le groupe des jeunes non instruits à 44 % dans celui où les jeunes ont atteint au moins le niveau secondaire. Une tendance similaire est observée lors des derniers rapports sexuels. Le condom reste la méthode contraceptive la plus utilisée par les jeunes. Parmi les enquêtés qui ont utilisé une méthode contraceptive, environ 70% y ont eu recours tant au premier sexuel comme au dernier. L'utilisation de la contraception évolue également à la hausse avec l'âge des enquêtés. Lors de leurs derniers rapports sexuels par exemple, la proportion des jeunes qui ont utilisé une méthode contraceptive est passée de 26 % dans le groupe des 10-14 ans à 52 % dans celui des 20-29 ans (tableau 5.18).

Tableau 5.18

**Proportion (%) des jeunes ayant utilisé une méthode contraceptive lors des premiers et derniers rapports sexuels selon quelques caractéristiques socio-démographiques**

| Caractéristiques            | Type de rapports sexuels |                   | Effectif   |
|-----------------------------|--------------------------|-------------------|------------|
|                             | Premiers Rapports        | Derniers rapports |            |
| <b>Région</b>               |                          |                   |            |
| Lomé                        | 32,7                     | 56,7              | 98         |
| Maritime                    | 23,9                     | 38,8              | 188        |
| Plateaux                    | 36,9                     | 42,6              | 95         |
| Centrale                    | 26,7                     | 44,4              | 45         |
| Kara                        | 54,5                     | 65,9              | 44         |
| Savanes                     | 20,6                     | 35,3              | 34         |
| <b>Sexe</b>                 |                          |                   |            |
| Masculin                    | 30,2                     | 46,9              | 311        |
| Féminin                     | 32,5                     | 43,0              | 194        |
| <b>Milieu de résidence</b>  |                          |                   |            |
| Urbain                      | 35,9                     | 55,7              | 220        |
| Rural                       | 27,5                     | 37,4              | 284        |
| <b>Age</b>                  |                          |                   |            |
| 10-14 ans                   | 25,6                     | 25,6              | 39         |
| 15-19 ans                   | 27,5                     | 40,2              | 200        |
| 20-29 ans                   | 34,6                     | 52,1              | 266        |
| <b>Niveau d'instruction</b> |                          |                   |            |
| Aucun niveau                | 13,7                     | 27,0              | 102        |
| Primaire                    | 23,0                     | 36,9              | 161        |
| Secondaire & +              | 44,0                     | 58,7              | 241        |
| <b>Religion</b>             |                          |                   |            |
| Traditionnelle              | 17,3                     | 31,3              | 81         |
| Catholique                  | 34,4                     | 48,4              | 218        |
| Protestant                  | 40,7                     | 51,7              | 59         |
| Musulmane                   | 35,4                     | 49,2              | 65         |
| Autre Chrétien              | 27,7                     | 46,2              | 65         |
| Aucune                      | 12,5                     | 37,5              | 16         |
| <b>Ensemble Togo</b>        | <b>31,0</b>              | <b>45,5</b>       | <b>504</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Les données révèlent peut-être une prise de conscience de la part de certains jeunes qui avaient eu des premiers rapports risqués c'est-à-dire sans méthode contraceptive. Interrogés au sujet de leurs derniers rapports sexuels, 46 % des jeunes ont déclaré avoir utilisé cette fois-ci une méthode contraceptive.

Quelles que soient les caractéristiques des jeunes, la proportion de ceux qui ont utilisé une méthode contraceptive aux derniers rapports sexuels est plus importante que celle des jeunes qui l'ont fait au premier. Ceci peut s'expliquer aussi par le fait que les premiers rapports sexuels interviennent dans des circonstances où les acteurs sont généralement moins bien préparés pour l'acte. On peut toutefois souligner que même si la proportion des jeunes qui utilisent une méthode contraceptive a augmenté aux derniers rapports sexuels, plusieurs jeunes célibataires continuent d'avoir des rapports sexuels risqués. Ceux qui ne se sont pas protégés lors de leur dernier rapport sexuel constituent 54 % des jeunes sexuellement actifs.

Dans le contexte de prévalence élevée des IST/SIDA que connaît le Togo, cette situation interpelle surtout qu'il ressort des données qu'au cours du mois précédant l'enquête, environ un jeune sur cinq (26%) a eu des rapports sexuels avec plus d'un partenaire sexuel.

Au sujet de la personne ayant pris l'initiative de l'utilisation de la méthode contraceptive aux premiers comme aux derniers rapports sexuels, il ressort que les deux partenaires prennent rarement ensemble la décision d'utiliser une méthode contraceptive (tableau 5.19). Généralement c'est la fille seule ou le garçon seul qui prend l'initiative. Lors des premiers rapports sexuels parmi les filles interrogées, 31 % ont déclaré avoir pris elle-même l'initiative, alors que c'est le partenaire qui l'a prise dans 52 % des cas. Ils affirment avoir décidé seul de l'utilisation d'une méthode contraceptive dans plus de 70 % des cas aux premiers comme aux derniers rapports sexuels.

Tableau 5.19

**Répartition de jeunes ayant utilisé une méthode contraceptive aux premiers et derniers rapports sexuels selon la personne qui a pris l'initiative et le sexe (%)**

| Qui a pris l'initiative ? | Premiers rapports sexuels |              |              | Derniers rapports sexuels |              |              |
|---------------------------|---------------------------|--------------|--------------|---------------------------|--------------|--------------|
|                           | Garçon                    | Filles       | Ensemble     | Garçon                    | Fille        | Ensemble     |
| Moi-même                  | 72,3                      | 30,6         | 55,7         | 73,8                      | 45,8         | 63,6         |
| Partenaire                | 11,7                      | 51,6         | 27,7         | 13,8                      | 27,7         | 18,9         |
| Nous deux                 | 16,0                      | 17,8         | 16,6         | 12,4                      | 26,5         | 17,5         |
| <b>Total</b>              | <b>100,0</b>              | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b>              | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |
| <b>Effectif</b>           | <b>94</b>                 | <b>62</b>    | <b>156</b>   | <b>145</b>                | <b>83</b>    | <b>228</b>   |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

On peut également signaler que les garçons affirment globalement dans moins de 14% des cas que c'est la partenaire qui a pris l'initiative alors que les filles interrogées ont avoué que dans 51 % des cas des premiers rapports sexuels et dans 28 % des cas des derniers rapports sexuels, c'est le garçon qui prend l'initiative. Il convient de sensibiliser tous les jeunes et surtout les garçons sur les effets néfastes des rapports sexuels non protégés.

## CHAPITRE VI

### AVORTEMENT AU TOGO

#### Introduction

Au Togo il n'existe pas de données nationales sur l'avortement provoqué<sup>20</sup>. Elles ne sont pas disponibles dans les grandes enquêtes (les enquêtes démographiques et de santé) où aucune question n'a été posée à ce sujet, soit parce qu'on était sceptique sur la qualité des réponses, soit parce que les femmes étaient supposées réticentes à déclarer une pratique illégale (Bledsoe et Cohen, 1993). Les rares données en la matière proviennent essentiellement des statistiques hospitalières ou de certaines études médicales où elles apparaissent au titre des complications d'avortement. Il s'agit essentiellement d'estimations des conséquences graves du recours à l'avortement qui ne donnent aucune vision d'ensemble du niveau de la pratique. Ces statistiques montrent que parmi les causes de mortalité maternelle, les avortements provoqués occupent une place importante.

L'étude réalisée par Ahossu en 1991 a révélé que sur 191 cas de décès maternels survenus au CHU de Lomé, 32 % avaient pour cause un avortement provoqué (Ahossu, 1991). D'autres études plus récentes et non médicales réalisées dans des populations spécifiques (consultantes en planification familiale 15-49 ans et jeunes filles scolaires 15-24 ans au Togo) donnent des estimations de la fréquence du recours à l'avortement, 24% et 30% respectivement (Amégee, 1999). L'analyse des résultats issus de ces études suggère tout de même l'existence d'un recours de plus en plus important à l'avortement. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène rare, même s'il n'est pas reconnu et puni par la loi (Guillaume, 1999). Mesurer l'ampleur du recours à l'avortement s'avère donc nécessaire et cette enquête sur la Famille au Togo (EFAMTO, 2000) nous en offre l'occasion.

Nous proposons ici une analyse des données relatives à l'avortement en procédant d'abord à une estimation de l'ampleur du phénomène sur le plan national et ses variations selon les facteurs sociaux et géographiques; en identifiant ensuite le profil de la femme ou de la jeune fille exposée au risque d'avoir recours à un avortement provoqué; en déterminant enfin les conditions et les circonstances dans lesquelles ces recours s'effectuent et leurs conséquences éventuelles. Nous tenterons au passage, de cerner les réactions psychologiques des femmes ainsi que leurs attitudes futures face à une nouvelle grossesse non désirée. Les données ayant servi à cette analyse sont essentiellement tirées des questionnaires individuels "femmes" (2759 femmes âgées de 15 ans et plus) et "enfants" (1662 enfants âgés de 10-29 ans).

---

20

*Le terme avortement vient du latin « abortio » qui signifie l'expulsion du fœtus avant qu'il ne soit viable. On distingue généralement deux sortes d'avortement : l'avortement spontané ou fausse couche, est celui qui survient de lui-même en dehors de toute action locale ou générale volontaire et l'avortement provoqué qui résulte de manœuvres délibérées visant à interrompre la grossesse. Dans cette étude, le mot avortement désignera alors un avortement provoqué qu'il soit licite ou illicite.*

## VI.1 - Ampleur du phénomène

### VI.1.1 - Ampleur du recours à l'avortement

- Le recours à l'avortement provoqué est essentiellement un phénomène urbain

Le recours à l'avortement provoqué est la conséquence d'une grossesse non désirée. Au cours de l'enquête, 12 % des femmes enquêtées âgées de 15 à 49 ans ont déclaré avoir déjà avorté une fois au moins. Cette fréquence de recours à l'avortement sur l'ensemble du territoire cache de fortes différences régionales. En effet, c'est parmi les résidentes de Lomé que l'on observe la plus forte proportion de femmes ayant déjà avorté (28 %). C'est dans les régions du Sud (Maritime et des Plateaux) que l'on observe ensuite les proportions les plus importantes (12 % et 10 % respectivement, graphique 6.1). Le phénomène est beaucoup moins fréquent dans les régions Centrale et de la Kara où les proportions ne sont que d'environ 7% respectivement. On notera tout de même un faible recours dans les Savanes, à peine 2% de recours (tableau 6.1).

Tableau 6.1

Répartition (%) par milieu de résidence actuel des femmes ayant déjà avorté une fois au moins selon l'âge actuel, l'état matrimonial actuel et le niveau d'instruction atteint

| Caractéristiques socio-démographiques | Milieu de résidence |            | Ensemble    |
|---------------------------------------|---------------------|------------|-------------|
|                                       | Urbain              | Rural      |             |
| <b>Groupe d'âge</b>                   |                     |            |             |
| 15-24 ans                             | 14,2                | 15,6       | 14,7        |
| 25-39 ans                             | 57,0                | 63,7       | 59,6        |
| 40-49 ans                             | 28,8                | 20,7       | 25,7        |
| <b>Total</b>                          | <b>100</b>          | <b>100</b> | <b>100</b>  |
| <b>Niveau d'instruction</b>           |                     |            |             |
| Non instruit                          | 22,7                | 35,8       | 27,8        |
| Primaire                              | 44,5                | 54,7       | 48,5        |
| Collège & +                           | 32,8                | 9,5        | 23,7        |
| <b>Total</b>                          | <b>100</b>          | <b>100</b> | <b>100</b>  |
| <b>Région</b>                         |                     |            |             |
| Lomé                                  | 59,1                | 0,0        | 35,9        |
| Maritime                              | 23,0                | 49,4       | 33,4        |
| Plateaux                              | 5,4                 | 33,5       | 16,4        |
| Centrale                              | 5,5                 | 9,9        | 7,3         |
| Kara                                  | 5,7                 | 4,5        | 5,1         |
| Savanes                               | 1,3                 | 2,6        | 1,8         |
| <b>Total</b>                          | <b>100</b>          | <b>100</b> | <b>100</b>  |
| <b>Etat matrimonial</b>               |                     |            |             |
| Célibataire                           | 13,7                | 12,6       | 13,3        |
| En union                              | 69,6                | 76,3       | 72,2        |
| Divorcée/séparée                      | 16,7                | 11,1       | 14,5        |
| <b>Total</b>                          | <b>100</b>          | <b>100</b> | <b>100</b>  |
| <b>Effectif</b>                       | <b>155</b>          | <b>78</b>  | <b>233</b>  |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>22,0</b>         | <b>7,0</b> | <b>12,0</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

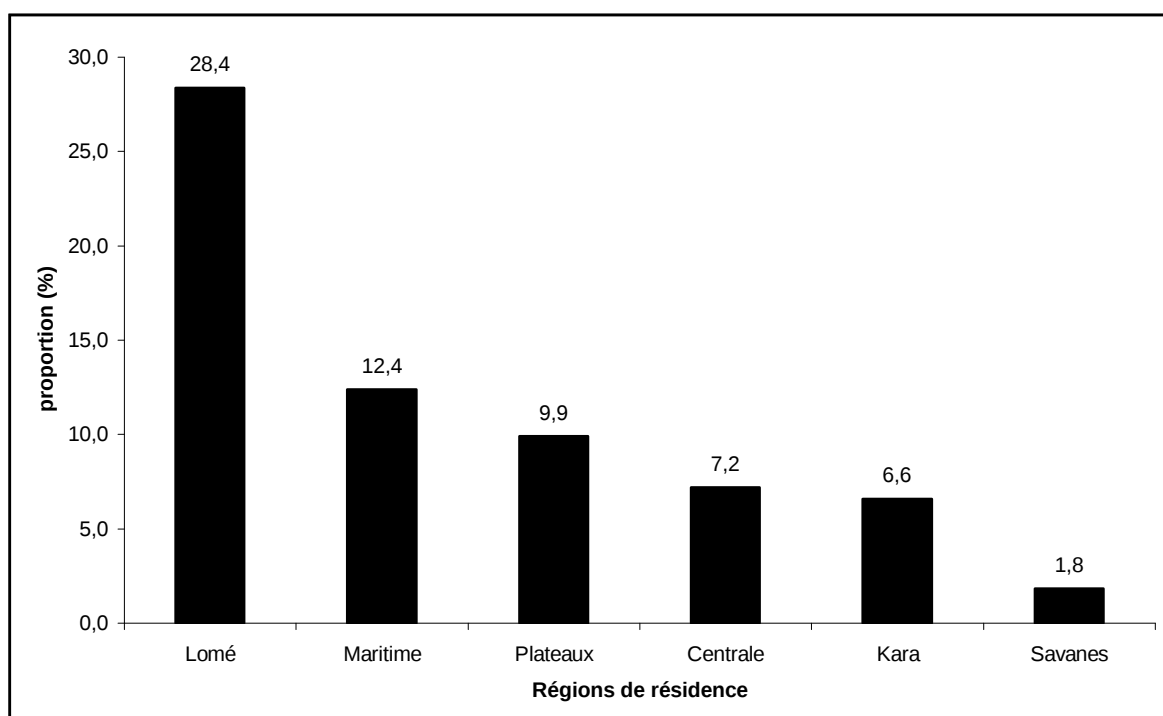
L'analyse selon le milieu de résidence révèle également que 22 % des femmes en milieu urbain ont déjà avorté une fois au moins contre 7 % en milieu rural. On peut affirmer que le recours à l'avortement est un phénomène fortement urbain. Toutefois, on peut penser qu'il existe une certaine sous-déclaration des événements plus grande en milieu rural qu'en milieu urbain qui expliquerait la différence. Le profil actuel type de la femme qui avorte au Togo est le suivant: une femme urbaine, d'âge compris entre 25 et 39 ans, qui a atteint le niveau primaire d'instruction et vit en union.

Pour estimer, ne serait-ce que de façon approximative, la part de la mortalité maternelle due au recours à l'avortement, la question suivante a été posée aux enquêtées «connaissiez-vous une femme ou une fille qui est décédée des suites d'un avortement ? ». L'analyse des résultats montre que 37% des femmes interrogées connaissent au moins une personne décédée des suites d'un avortement provoqué. La proportion des personnes connaissant une femme ou une fille décédée des suites d'un avortement provoqué varie également selon la région et le milieu de résidence. C'est dans la région des Plateaux que cette proportion est la plus importante (45%) suivie de la région maritime (41%), de la région de la Kara (39%) et de Lomé (32 %). Dans les régions des Savanes et Centrale, on enregistre des proportions plus faibles (respectivement 30,5 % et 28 %). Par rapport au milieu de résidence, 63 % des femmes connaissent une personne décédée des suites d'un avortement en milieu rural contre 37 % en milieu urbain. La proportion des personnes connaissant une femme ou une fille décédée des suites d'un avortement provoqué ne correspond pas exactement aux décès maternels pour cause d'avortement. Plusieurs personnes peuvent connaître une même personne décédée des suites d'un avortement. Il s'agit d'une approximation des décès maternels pour cause d'avortement provoqué <sup>(1)</sup>. Les fortes proportions observées en milieu rural peuvent s'expliquer par le phénomène de multiplication de l'information qui est très forte pour ce type de phénomène en milieu rural.

---

<sup>(1)</sup> *En milieu rural, les nouvelles se propagent plus rapidement et la probabilité que plusieurs personnes connaissent une même personne décédée des suites d'un avortement peut être plus élevée*

Graphique 6.1

**Proportion de femmes ayant avorté une fois au moins selon la région de résidence**

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2001.

- Au moment de leur dernier avortement, 55 % des femmes ont moins de 25 ans

Le tableau 6.2 présente la répartition de l'ensemble des femmes ayant déjà avorté selon l'âge au dernier avortement et le milieu de résidence actuel de la femme. On constate que la majorité des femmes ont eu leur dernier avortement quand elles avaient moins de 25 ans (54 %). Le poids relatif des femmes de 35 ans et plus dans l'ensemble des femmes qui ont avorté reste faible. Cela est probablement dû à la déperdition de l'échantillon, la plus grande partie des femmes qui ont avorté entre 35 et 49 ans ayant actuellement 50 ans au moins.

Tableau 6.2

**Répartition des femmes par milieu de résidence et selon l'âge au dernier avortement (ensemble des femmes ayant avorté une fois au moins)**

| Age au dernier avortement | Milieu de résidence |            | Ensemble   |
|---------------------------|---------------------|------------|------------|
|                           | Urbain              | Rural      |            |
| Moins de 25 ans           | 48,7                | 63,5       | 54,5       |
| 25-34 ans                 | 35,5                | 28,8       | 32,9       |
| 35 ans & +                | 15,8                | 7,7        | 12,6       |
| <b>Total</b>              | <b>100</b>          | <b>100</b> | <b>100</b> |
| <b>Effectif</b>           | <b>155</b>          | <b>78</b>  | <b>233</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

### VI.1.2 Intensité de l'avortement

L'analyse du nombre moyen d'avortement révèle une évolution avec l'âge de la femme. Ce nombre moyen est de 0,13 pour les femmes âgées de 20-24 ans et de 0,19 pour celles de 30-34 ans au niveau national<sup>21</sup>. A Lomé, il est respectivement de 0,27 et 0,71 pour les mêmes. Les femmes de Lomé ont donc un nombre moyen d'avortement supérieur à celles de l'ensemble du pays, la courbe retraçant l'évolution du nombre moyen d'avortement à Lomé étant au-dessus (graphique 6.2).

Si le nombre moyen d'avortement par femme enquêtée est de 0,13 en moyenne, en considérant seulement celles qui ont avorté une fois déjà, elles ont eu en moyenne plus de 1 avortement (1,37). Ce chiffre est estimé à 1,70 chez les femmes âgées de 30-34 ans au Togo. Les femmes de Lomé ont eu en moyenne 0,39 avortement et en considérant seulement celles qui ont avorté, la moyenne remonte à 1,60 avortements.

En effet, ce résultat confirme les différences déjà relevées au niveau des fréquences d'avortement à Lomé et sur l'ensemble du territoire. On note que les nombres moyens d'avortement augmentent avec l'âge des femmes à l'enquête. Cet effet d'âge est matérialisé par la phase ascendante des deux courbes.

En outre, le recours à l'avortement est maximal chez les femmes de 30-34 ans avec un nombre moyen estimé à 0,19 sur l'ensemble du territoire et 0,71 chez les femmes vivant à Lomé. Il se pourrait que ces femmes aient plus recours à l'avortement pour réguler leurs naissances, l'avortement intervenant comme une méthode de contraception. La baisse des courbes à partir de 35 ans, indique que le phénomène de l'avortement est beaucoup plus intense au niveau des jeunes générations. L'analyse des motifs avancés par ces femmes pour justifier le recours va nous éclairer plus loin dans l'analyse.

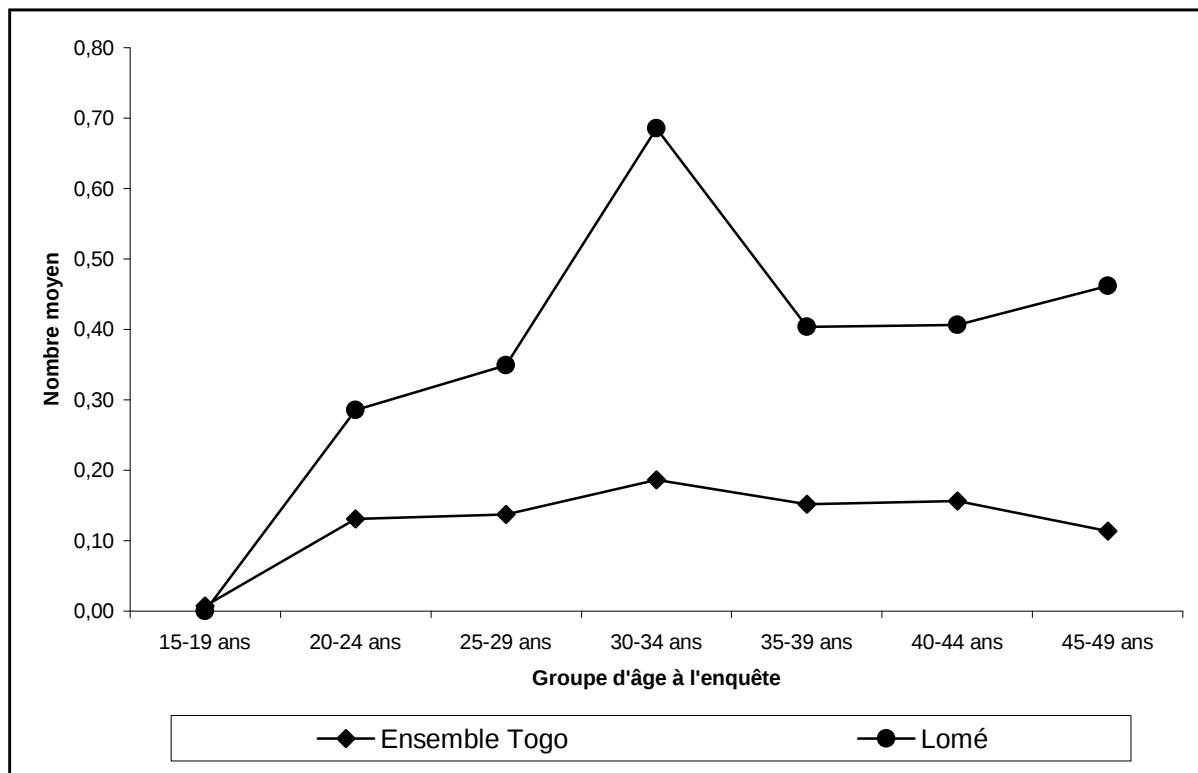
Tableau 6.3  
Nombre moyen d'avortement de l'ensemble des femmes du Togo et nombre moyen d'avortement des femmes de Lomé selon le groupe d'âge à l'enquête

| Groupe d'âge à l'enquête | Nombre moyen d'avortement |                           |                                    |                                                 |                    |                           |                                    |                                                 |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------|---------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------|
|                          | Ensemble du Togo          |                           |                                    |                                                 | A Lomé             |                           |                                    |                                                 |
|                          | Effectif de femmes        | Nombre total d'avortement | Nombre moyen (ensemble des femmes) | Nombre moyen (ensemble des femmes ayant avorté) | Effectif de femmes | Nombre total d'avortement | Nombre Moyen (ensemble des femmes) | Nombre moyen (ensemble des femmes ayant avorté) |
| 15-19 ans                | 276                       | 2                         | 0,01                               | 1,00                                            | 47                 | 0                         | 0,00                               | -                                               |
| 20-24 ans                | 321                       | 42                        | 0,13                               | 1,23                                            | 51                 | 14                        | 0,27                               | 1,41                                            |
| 25-29 ans                | 511                       | 70                        | 0,14                               | 1,25                                            | 83                 | 29                        | 0,35                               | 1,40                                            |
| 30-34 ans                | 404                       | 75                        | 0,19                               | 1,70                                            | 67                 | 48                        | 0,71                               | 2,09                                            |
| 35-39 ans                | 363                       | 56                        | 0,15                               | 1,36                                            | 55                 | 23                        | 0,41                               | 1,42                                            |
| 40-44 ans                | 315                       | 48                        | 0,15                               | 1,26                                            | 61                 | 26                        | 0,43                               | 1,53                                            |
| 45-49 ans                | 218                       | 26                        | 0,12                               | 1,44                                            | 25                 | 12                        | 0,48                               | 1,50                                            |
| <b>Ensemble</b>          | <b>2408</b>               | <b>319</b>                | <b>0,13</b>                        | <b>1,37</b>                                     | <b>389</b>         | <b>152</b>                | <b>0,39</b>                        | <b>1,60</b>                                     |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

<sup>21</sup> Pour 1000 femmes âgées de 20-24 ans on dénombre 130 avortements et pour 1000 femmes de 30-34 ans on dénombre 190 avortements sur le plan national

Graphique 6.2  
Évolution du nombre moyen d'avortement par femme selon l'âge à l'enquête (au Togo et à Lomé)



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

## VI.2 - Déterminants du recours à l'avortement

### VI.2.1 - Méthodes d'avortement

- L'intervention gynécologique (curetage et aspiration) est la méthode d'avortement la plus utilisée.

Les moyens abortifs utilisés par les femmes sont divers. Elles utilisent aussi bien les méthodes médicales que traditionnelles. Généralement les techniques gynécologiques ont été utilisées par les femmes (63 %). Parmi les autres méthodes utilisées, on distingue surtout la prise de médicaments par voie orale (14 %), les méthodes traditionnelles (14 %) et les injections (8,4 %) (Tableau 6.4).

Selon certaines études (Guillaume, 1999), (Amégee, 1999) la prise des médicaments par voie orale se résume généralement à la prise de médicaments prescrits à d'autres fins dont la prise est déconseillée en cas de grossesse. Les méthodes traditionnelles correspondent généralement en une absorption de breuvages ou de potions à base de plantes vendues sur les marchés ou à une visite soit chez le guérisseur soit chez une femme avorteuse. Ces produits peuvent être soit des infusions de feuilles, de tabacs, de racine d'arbre soit des purges ou des lavements, soit des bains de vapeur. Tous ces produits sont utilisés pour leurs propriétés supposées abortives. L'injection correspond souvent à une automédication moderne, il s'agit généralement d'injection de produits de toutes sortes et parfois toxiques.

L'analyse des données (tableau 6.4), révèle que quel que soit l'âge ou le milieu de résidence de la femme, l'intervention gynécologique a été la méthode d'avortement la plus utilisée. Concernant plus particulièrement le milieu de résidence, on note que la prise orale de médicaments et les méthodes traditionnelles d'avortement sont plus utilisées par les femmes vivant en milieu rural que celles vivant en milieu urbain.

Tableau 6.4  
Répartition des femmes selon la méthode d'avortement, l'âge au dernier avortement et le milieu de résidence (ensemble des femmes ayant déjà avorté une fois au moins)

| Caractéristiques démographiques | Méthodes d'avortement utilisées |             |            |                          |            | Total      | Effectif   |
|---------------------------------|---------------------------------|-------------|------------|--------------------------|------------|------------|------------|
|                                 | Intervention gynécologique      | Prise orale | Injections | Méthodes traditionnelles | Autre      |            |            |
| <b>Age</b>                      |                                 |             |            |                          |            |            |            |
| Moins de 25 ans                 | 62,7                            | 12,9        | 6,7        | 16,3                     | 1,4        | 100        | 123        |
| 25-34 ans                       | 64,7                            | 15,3        | 11,0       | 7,8                      | 1,2        | 100        | 78         |
| 35 ans & +                      | 57,2                            | 13,9        | 8,9        | 19,9                     | 0,1        | 100        | 31         |
| <b>Milieu de résidence</b>      |                                 |             |            |                          |            |            |            |
| Urbain                          | 70,7                            | 8,9         | 9,6        | 8,8                      | 2,0        | 100        | 155        |
| Rural                           | 50,3                            | 21,4        | 6,4        | 21,9                     | 0,0        | 100        | 78         |
| <b>Total</b>                    | <b>62,7</b>                     | <b>13,8</b> | <b>8,4</b> | <b>13,9</b>              | <b>1,2</b> | <b>100</b> | <b>233</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Parfois, la femme qui utilise en dernier ressort l'intervention gynécologique au moment de l'interruption de sa grossesse a eu recours à d'autres types de méthodes avant cette dernière. Et c'est parce que ces techniques sont demeurées inefficaces qu'elle en vient à la technique médicale.

Parmi les méthodes que ces femmes ont utilisées avant d'en venir à l'intervention médicale figure essentiellement la prise orale de médicaments (8,5 %), les méthodes traditionnelles (4,3 %). A peine 1% des femmes déclarent avoir utilisé l'injection. Néanmoins, 85 % de femmes déclarent n'avoir rien utilisé avant l'intervention médicale.

En résumé, retenons que les pratiques endo-utérines d'avortement (curetage et aspiration) ont été les plus citées par les femmes. En outre, il apparaît que parmi les femmes qui ont déclaré avoir utilisé l'intervention médicale au moment de leur dernier avortement, une femme sur cinq reconnaît avoir déjà tenté une autre méthode d'avortement avant l'intervention médicale étant considérée comme le dernier recours.

D'autres études plus spécifiques ont également montré que l'intervention gynécologique est la première technique d'avortement au Togo. L'enquête réalisée en 1998, auprès des consultantes âgées de 15-49 ans en planification familiale, révèle que 66 % des femmes ayant déjà avorté ont eu recours au curetage (Amégee, 1999). Au Bénin en 1986, une étude réalisée à la maternité du CHU de Cotonou a montré que le curetage a été utilisé dans 40 % des cas d'avortement (Kouwakanou, 1986). Une autre plus récente réalisée en 1996 à Bamako chez 2038 patientes de 15-49 ans dans trois cliniques révèle que dans plus de 61 % des cas d'avortement, les femmes ont recouru au curetage (Dingamhoudou et al., 1999).

En ce qui concerne les personnes qui ont procédé à l'avortement, 59 % des avortements ont été réalisés par un médecin, 20 % des avortements par la femme elle-même,

14 % par un infirmier une matrone ou un garde malade et 3 % par un thérapeute traditionnel ou une femme avorteuse.

Il est important de noter que les avortements auto-pratiqués par les femmes ou effectués par les herboristes, les femmes avorteuses sont des avortements à hauts risques, ceux pratiqués par les infirmiers, matrones et garde-malades le sont également. Souvent ces avortements sont pratiqués dans des conditions dangereuses, avec du matériel de fortune. Nous pouvons supposer à la lumière de toutes ces observations que seulement les 59 % des avortements réalisés par un médecin sont faits dans des conditions sanitaires acceptables sans être toutefois dénués de tous risques.

#### VI.2.2 - Motifs de l'avortement provoqué

- Trois raisons pour avorter : grossesses trop rapprochées, désir de ne plus avoir d'enfant et manque de moyens financiers

Les motifs évoqués pour justifier le recours à l'avortement provoqué sont multiples et variés. Les raisons exprimées varient selon le statut social de la femme, sa position dans le ménage, son activité et le nombre de naissances vivantes. Parmi les raisons les plus évoquées, figurent les grossesses trop rapprochées (24 %), le fait que la femme ne veuille plus d'enfant (23 %), le manque de moyens disponibles (15 %), la santé de la femme (13 %). Les raisons comme « pas encore mariée » (6,6 %, essentiellement des jeunes de moins de 25 ans) et « exigence des parents » (6,1 %) ont été peu évoquées (tableau 6.5).

Tableau 6.5

Répartition des femmes selon le motif du dernier avortement et quelques caractéristiques socio-démographiques (ensemble des femmes ayant déjà avorté une fois au moins)

| Caractéristiques démographiques  | Motifs d'avortement |             |                        |                  |                   |                 |                             | Total      | Effectif   |
|----------------------------------|---------------------|-------------|------------------------|------------------|-------------------|-----------------|-----------------------------|------------|------------|
|                                  | Etude               | Santé       | Grossesses rapprochées | Manque de moyens | Pas encore mariée | Exigence parent | Ne veut plus (pas) d'enfant |            |            |
| <b>Age au dernier avortement</b> |                     |             |                        |                  |                   |                 |                             |            |            |
| Moins de 25 ans                  | 23,7                | 7,8         | 14,3                   | 12,7             | 8,1               | 4,5             | 28,9                        | 100        | 123        |
| 25-34 ans                        | 0,0                 | 17,1        | 43,2                   | 15,7             | 4,5               | 7,4             | 12,1                        | 100        | 78         |
| 35 ans & +                       | 0,0                 | 23,1        | 15,8                   | 22,9             | 6,0               | 9,5             | 22,7                        | 100        | 31         |
| <b>Etat matrimonial</b>          |                     |             |                        |                  |                   |                 |                             |            |            |
| Hors union                       | 12,8                | 9,5         | 11,3                   | 16,2             | 5,3               | 6,9             | 38,0                        | 100        | 64         |
| En union                         | 12,9                | 14,1        | 28,9                   | 14,5             | 7,1               | 5,7             | 16,8                        | 100        | 169        |
| <b>Ensemble</b>                  | <b>12,9</b>         | <b>12,8</b> | <b>24,0</b>            | <b>15,0</b>      | <b>6,6</b>        | <b>6,1</b>      | <b>22,6</b>                 | <b>100</b> | <b>233</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

L'analyse des raisons d'avortement selon l'âge au dernier avortement révèle que les jeunes adolescents ont surtout évoqué des raisons d'ordre scolaire. Les femmes de 25-34 ans ont été plus nombreuses à dire qu'elles ont avorté pour cause de grossesses rapprochées (43 %). Celles qui sont âgées de 35 ans et plus évoquent plus les raisons financières ou de santé (23 % respectivement).

On note également que l'analyse selon l'état matrimonial de la femme qui a déjà avorté une fois au moins, montre que les femmes en union sont plus nombreuses à évoquer cette raison de grossesses rapprochées (29%). Ce qui correspondrait surtout à un besoin non satisfait en matière de planification chez ces femmes. Le manque de moyens et les problèmes de santé sont également un motif d'avortement chez les femmes en union. Celles qui sont hors union avortent souvent parce qu'elles ne veulent plus d'enfant (38 %) ou par manque de moyens (16 %).

En résumé, parmi les principaux motifs qui poussent les femmes à avorter au Togo, il faut signaler d'abord les grossesses trop rapprochées. Ensuite, on note que les femmes avortent soit parce qu'elles ne veulent plus ou pas d'enfant, soit pour manque de moyens financiers. Enfin, elles avortent pour raison de santé. Les raisons d'études sont évoquées essentiellement par les jeunes de moins de 25 ans.

### **VI.3 - Pratiques contraceptives avant et après l'avortement**

L'analyse des raisons du recours à l'avortement a révélé chez plus de 47 % des femmes un besoin non satisfait en planification familiale (motifs pour grossesses trop rapprochées 24 % et ne veut plus ou pas d'enfant 23 %). Selon les résultats de la dernière enquête démographique et de santé au Togo, 32 % des femmes en union et 24 % de l'ensemble des femmes ont un besoin non satisfait en planification familiale (Anipah et al., 1999). Que peut-on dire exactement de leurs pratiques contraceptives avant et après l'avortement ?

Près de la moitié des femmes (47 %) qui ont fait un avortement n'ont pas utilisé la contraception ni avant ni après le dernier avortement (Tableau 6.6).

Un peu moins d'une femme sur cinq (16,3 %) ont utilisé la contraception avant et après le dernier avortement. Ces femmes s'inscrivent surtout dans un réel désir de maîtrise de leur fécondité. Néanmoins, le recours à l'avortement est parfois révélateur d'un échec de la contraception. L'analyse des méthodes utilisées par ces femmes avant l'avortement révèle que 57 % d'entre elles utilisent des méthodes traditionnelles peu efficaces et 43 % des méthodes modernes. Parmi ces dernières, on note que 10 % des femmes utilisent le DIU ou l'injection, 18 % la pilule et 15 % le préservatif. L'analyse des méthodes utilisées après l'avortement montre que plus de femmes utilisent une méthode moderne de contraception, la proportion de femmes passant de 43 % à 59 %. Parmi ces méthodes modernes, on remarque également qu'elles sont plus nombreuses à utiliser des méthodes moins contraignantes de contraception, la proportion de celles utilisant par exemple le préservatif et la pilule baissant au profit de celles utilisant l'injection et le DIU. D'autre part une frange non négligeable de ces femmes utilisent le Norplant après l'avortement alors qu'aucune n'en utilisait avant le dernier avortement.

Tableau 6.6  
Répartition (%) des femmes selon la pratique de la contraception  
avant et après le dernier avortement (en % du total)

| Utilisation avant<br>l'avortement | Utilisation après l'avortement |             | Ensemble     | Effectif   |
|-----------------------------------|--------------------------------|-------------|--------------|------------|
|                                   | Oui                            | Non         |              |            |
| Oui                               | 16,3                           | 2,2         | 18,5         | 43         |
| Non                               | 34,3                           | 47,2        | 81,5         | 190        |
| <b>Ensemble</b>                   | <b>51,0</b>                    | <b>49,0</b> | <b>100,0</b> | -          |
| <b>Effectif</b>                   | <b>118</b>                     | <b>115</b>  | -            | <b>233</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Les femmes qui ont utilisé une contraception avant leur avortement, mais pas après, ont essentiellement utilisé des méthodes naturelles de contraception.

L'étude de la pratique contraceptive avant et après le dernier avortement de la femme est révélatrice de l'importance des interruptions de grossesse comme mode de régulation de la fécondité. Ceci apparaît à travers l'analyse des différents profils de femme que nous venons de dresser. Parfois, les femmes refusent d'utiliser la contraception par crainte de ses effets secondaires supposés ou non. Et elles n'hésitent pas à recourir à l'avortement comme «palliatif » pour interrompre une grossesse non désirée.

Les données du tableau 6.6 montrent, en outre, qu'avant le dernier avortement, 82 % des femmes, n'utilisaient aucune contraception, seulement 19 % en utilisent une. Après l'avortement, elles sont 49 % à ne pas utiliser une méthode contraceptive pour éviter une grossesse non désirée et 51 % en utilisent une. Malgré la nette augmentation de la proportion des femmes utilisant une méthode contraceptive, entre avant et après le dernier avortement (respectivement 19 % et 51 %) elle demeure encore assez modérée.

Cette faiblesse de la pratique contraceptive des femmes après l'avortement pose la question des conseils prodigués et informations fournies après l'avortement pour éviter une nouvelle grossesse. Les recommandations médicales restent très souvent limitées à une petite frange de la population, puisque de nombreuses femmes avortent seules (20 % des femmes parmi celles qui ont eu un avortement au moins ont avorté elle-même) avec des méthodes traditionnelles (13 % des femmes), ou avec l'aide de personnel de santé quelque fois non qualifié et souvent de façon clandestine.

Plus de deux femmes sur cinq (43 %) n'ont reçu aucun conseil après leur avortement pour éviter une nouvelle grossesse non désirée. Et parmi ces dernières, 61 % résident en zone urbaine et 39 % en zone rurale. Par contre, 35 % d'entre elles ont reçu des conseils après l'avortement et 8 % ont reçu des conseils avant et après. Toutefois notons que 14 % seulement des femmes déclarent avoir déjà eu des informations bien avant l'avortement pour éviter une grossesse non désirée. Parmi celles-ci, trois femmes sur quatre (73 %) résident en milieu urbain essentiellement à Lomé et un peu moins dans les régions Maritime et des Plateaux. Parmi celles ayant avorté dans la région des Savanes, aucune n'a reçu d'informations lui permettant d'éviter une grossesse non désirée avant l'avortement.

La prise en charge des femmes après l'avortement reste limitée. Parmi les femmes qui ont déjà avorté une fois au moins, peu ont été informées sur les dispositions à prendre pour

éviter une nouvelle grossesse non désirée à l'issue de leur dernier avortement. En outre, parmi celles qui utilisent une méthode contraceptive après le dernier avortement, 41 % utilisent toujours une méthode traditionnelle et 59 % utilisent une méthode moderne, notamment la pilule (27,1 %), le préservatif (14%) et les injections (12 %).

Les relations entre avortement et contraception sont difficiles à déterminer et seules des études plus approfondies peuvent permettre de vérifier les causes exactes du choix de ce type de régulation de la fécondité. Enfin, l'analyse des divers motifs justifiant le recours à l'avortement nous a fourni quelques éléments de réponse sur les stratégies des femmes et les éventuelles relations entre contraception et avortement.

#### **VI.4 - Les conséquences du recours à l'avortement**

##### *VI.4.1 - Nature des complications*

La majorité des avortements n'ont pas été suivie de complications (71 %). Néanmoins, 29 % des avortements (soit 67 cas) l'ont été. Les complications les plus importantes évoquées par les femmes sont les maux de ventre (60 %), les hémorragies (47%), les maux de reins (29 %) et les infections (26 %).

L'analyse des complications d'avortement selon la technique d'avortement utilisée montre que très peu d'avortements par l'intervention gynécologique ont été suivis de complications. Les avortements réalisés grâce à la prise orale de médicaments, une méthode traditionnelle ou par injection ont été significativement plus suivis de complications que ceux pratiqués par intervention gynécologique.

##### *VI.4.2 - Réactions psychologiques et intentions futures*

Les réactions psychologiques s'analysent en terme de sentiment de la femme après l'avortement. Plus d'une femme sur trois (36 %) ont eu des sentiments de regret après l'avortement, 25 % d'entre elles déclarent être soulagées, 20 % se sont senties coupables. Cependant, 18% des femmes ont déclaré n'avoir éprouvé aucun sentiment.

En ce qui concerne les intentions futures de la femme suite à une grossesse non désirée (tableau 6.7), 63 % des femmes affirment garder la grossesse jusqu'à son terme, 24 % affirment faire tout pour éviter une nouvelle grossesse non désirée, 6 % des femmes déclarent avorter une nouvelle fois et 7 % ont évoqué d'autres intentions. L'analyse des intentions futures selon l'âge au moment de l'enquête des femmes révèle que parmi celles qui pensent garder la grossesse une nouvelle fois quant elle survient, elles sont 64% à être âgées de 25-39 ans. Elles sont peu nombreuses (19%) dans les deux autres groupes d'âges à vouloir faire la même chose (15-24 ans et 40-49 ans).

Tableau 6.7  
Répartition (%) des femmes qui ont déjà avorté selon leurs intentions futures et quelques caractéristiques démographiques

| Caractéristiques        | Intentions futures |            |                               |            | Ensemble   |
|-------------------------|--------------------|------------|-------------------------------|------------|------------|
|                         | Garder             | Avorter    | Éviter une nouvelle grossesse | Autre      |            |
| <b>Age à l'enquête</b>  |                    |            |                               |            |            |
| 15-24 ans               | 19,0               | 7,6        | 4,2                           | 17,7       | 14,7       |
| 25-39 ans               | 63,5               | 71,9       | 54,6                          | 35,5       | 59,7       |
| 40-49 ans               | 18,5               | 20,5       | 41,2                          | 46,8       | 25,6       |
| <b>Total</b>            | <b>100</b>         | <b>100</b> | <b>100</b>                    | <b>100</b> | <b>100</b> |
| <b>Etat matrimonial</b> |                    |            |                               |            |            |
| Hors union              | 26,8               | 24,7       | 26,7                          | 37,6       | 27,7       |
| En union                | 73,2               | 75,3       | 73,3                          | 62,4       | 72,3       |
| <b>Total</b>            | <b>100</b>         | <b>100</b> | <b>100</b>                    | <b>100</b> | <b>100</b> |
| <b>Effectif</b>         | <b>146</b>         | <b>14</b>  | <b>56</b>                     | <b>17</b>  | <b>233</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

## Conclusion

Cette analyse des résultats de l'étude dans le secteur de la population sur l'avortement a permis de définir la place de l'avortement provoqué dans les modes de régulation des naissances au Togo, de déterminer l'ampleur du recours sur le plan national et d'en souligner l'importance.

Le recours à l'avortement est plus important chez les femmes résident actuellement en milieu urbain qu'en milieu rural. Le recours à l'avortement est surtout plus important au milieu de la vie féconde des femmes.

L'analyse des raisons justifiant le recours à l'avortement révèle un besoin non satisfait en matière de planification familiale chez les femmes. Ainsi, 47 % des femmes ont justifié leur acte soit parce que les grossesses étaient trop rapprochées soit qu'elle ne voulait plus avoir d'enfants. Il serait alors judicieux de réduire la proportion des grossesses pour ces deux raisons en réduisant celle des femmes qui se trouve en état de besoin non satisfait. La plupart du temps, le choix du recours à l'avortement est conditionné par l'environnement socio-économique dans lequel vivent les femmes.

En outre, une proportion importante des femmes tombe enceinte bien qu'elle utilisait une méthode contraceptive avant la grossesse.

Les résultats de cette étude, illustrent une fois encore, la nécessité de mettre en place un véritable programme de sensibilisation et d'éducation en direction des populations en les informant sur les conséquences graves du recours à l'avortement.

L'ampleur du recours à l'avortement et ses conséquences sur la morbidité et la mortalité maternelle devrait amener les autorités et les bailleurs de fonds à prendre des mesures pour améliorer la prise en charge de ce phénomène dans sa globalité, notamment en révisant d'une part les législations trop restrictives qui ont pour conséquences de nombreux avortements clandestins et en améliorant la prise en charge après l'avortement surtout en matière de conseils aux femmes qui avortent.

## CHAPITRE VII

### SANTE DES ENFANTS

Au cours de l'enquête, des questions ont été posées aux hommes et aux femmes sur la santé de leurs enfants de moins de 10 ans vivant dans le ménage. Les réponses aux différentes questions permettent dans un premier temps, de cerner la fréquence des maladies, d'appréhender les parcours thérapeutiques en cas de maladie, de saisir le processus de prise de décision et de prise en charge physique et financière.

#### VII.1 - Les maladies chez les enfants de moins de 10 ans

Bien que les mêmes questions aient été posées aux hommes et aux femmes, notre analyse s'appuie sur les déclarations faites par les femmes car nous estimons qu'elles sont plus proches de leurs enfants, donc susceptibles de mieux renseigner sur leur état de santé. C'est donc les données issues du fichier femme qui ont servi à la présente analyse.

##### VII.1.1 - Le ratio de morbidité

Le ratio de morbidité est défini comme l'effectif des femmes ayant eu au moins un enfant malade de moins de 10 ans au cours de 12 derniers mois précédant l'enquête rapporté à l'ensemble des femmes ayant au moins un enfant de moins de 10 ans.

Pour l'ensemble des maladies, ce ratio est de 67 % (graphique 7.1), c'est-à-dire que parmi les femmes ayant des enfants de moins de 10 ans vivant avec elles, 67% ont eu au moins un enfant qui a été malade au cours de l'année 2000. Le paludisme apparaît de loin comme la maladie qu'on rencontre le plus chez les enfants (58 %). La diarrhée (19 %) et les IRA (7 %) suivent par ordre d'importance (tableau 7.1). Cela peut s'expliquer par la présence dans l'échantillon d'enfants de 5-9 ans très peu affectés par ces maladies. Pour une affection qui figure dans le programme élargi de vaccination, la proportion des femmes ayant eu au moins un enfant de moins de 10 ans qui a souffert de la rougeole paraît élevée (6%).

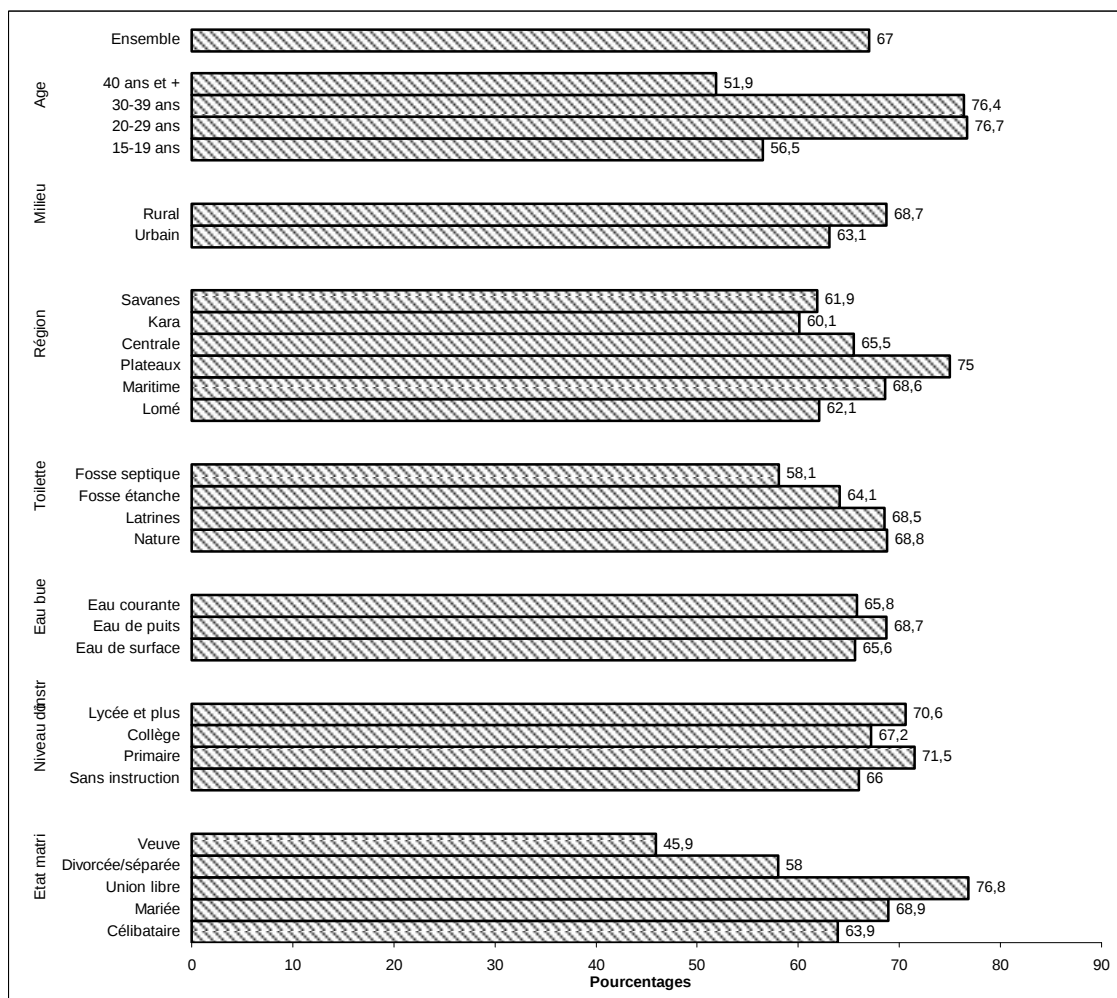
##### VII.1.2 *Fréquence des maladies chez les enfants selon quelques caractéristiques de la mère et du noyau familial*

*Les mères actuellement en union, résidant en milieu rural dans la région des Plateaux et âgées de 20-39 ans sont celles pour lesquelles les enfants présentent la plus forte morbidité.*

Des différences du ratio de morbidité sont observées selon certaines caractéristiques de la mère. Quand on considère l'âge de la mère, les ratios les plus importants sont observés aux âges intermédiaires 20-29ans et 30-39 ans (76%) ; le plus faible ratio (52 %) étant observé chez les femmes de 40 ans et plus. En ce qui concerne l'état matrimonial, ce sont les enfants de femmes en union qui présentent la plus forte morbidité, particulièrement celles qui vivent en union libre (77%) (graphique 7.1).

Graphique 7.1

**Ratios de morbidité selon certaines caractéristiques des mères et des noyaux familiaux au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête**



Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG 2000

Tableau 7.1  
**Ratios de morbidité selon quelques caractéristiques de la mère et celles du ménage au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête**

| Caractéristiques de la mère     | Diarrhée    | Paludisme   | IRA        | Rougeole   | Autres maladies | Total        |             |
|---------------------------------|-------------|-------------|------------|------------|-----------------|--------------|-------------|
|                                 |             |             |            |            |                 | %            | Effectif    |
| <b>Etat matrimonial</b>         |             |             |            |            |                 |              |             |
| Célibataire                     | 16,8        | 68,6        | 4,9        | 3,2        | 6,5             | 100,0        | 58          |
| Mariée                          | 19,5        | 57,4        | 5,7        | 6,2        | 11,2            | 100,0        | 1171        |
| Union libre                     | 15,8        | 55,5        | 13,7       | 7,5        | 7,5             | 100,0        | 129         |
| Divorcée/séparée                | 12,0        | 60,1        | 5,0        | 9,3        | 13,6            | 100,0        | 44          |
| Veuve                           | 16,8        | 57,0        | 12,7       | 4,4        | 9,1             | 100,0        | 86          |
| <b>Niveau d'instruction</b>     |             |             |            |            |                 |              |             |
| Sans instruction                | 18,7        | 56,2        | 7,0        | 6,7        | 11,4            | 100,0        | 1107        |
| Primaire                        | 20,4        | 60,9        | 4,8        | 6,5        | 7,4             | 100,0        | 245         |
| Collège                         | 14,7        | 67,2        | 6,3        | 1,5        | 10,3            | 100,0        | 123         |
| Lycée et plus                   | 23,6        | 31,6        | 29,3       | 0,0        | 15,5            | 100,0        | 13          |
| <b>Approvisionnement en eau</b> |             |             |            |            |                 |              |             |
| Eau courante                    | 13,9        | 60,8        | 7,3        | 7,0        | 11,0            | 100,0        | 487         |
| Eau de puits                    | 18,0        | 56,8        | 4,0        | 6,3        | 11,9            | 100,0        | 632         |
| Eau de surface                  | 26,3        | 55,2        | 5,4        | 5,1        | 8,0             | 100,0        | 369         |
| <b>Type de toilette</b>         |             |             |            |            |                 |              |             |
| Fosse septique                  | 13,9        | 64,4        | 8,4        | 3,0        | 10,3            | 100,0        | 879         |
| Fosse étanche                   | 9,8         | 66,0        | 9,4        | 5,5        | 9,3             | 100,0        | 230         |
| Latrines                        | 16,6        | 58,2        | 5,1        | 6,9        | 13,2            | 100,0        | 267         |
| Nature                          | 22,6        | 54,2        | 6,1        | 6,7        | 10,4            | 100,0        | 112         |
| <b>Région</b>                   |             |             |            |            |                 |              |             |
| Lomé                            | 11,2        | 64,8        | 9,2        | 4,1        | 10,7            | 100,0        | 185         |
| Maritime                        | 14,8        | 54,5        | 8,3        | 9,2        | 13,2            | 100,0        | 465         |
| Plateaux                        | 18,2        | 62,0        | 4,0        | 8,6        | 7,2             | 100,0        | 344         |
| Centrale                        | 19,6        | 60,1        | 4,6        | 3,0        | 12,7            | 100,0        | 191         |
| Kara                            | 27,4        | 50,9        | 4,2        | 4,3        | 13,2            | 100,0        | 133         |
| Savanes                         | 30,7        | 52,5        | 9,5        | 0,8        | 6,5             | 100,0        | 170         |
| <b>Milieu de résidence</b>      |             |             |            |            |                 |              |             |
| Urbain                          | 11,2        | 66,1        | 7,9        | 5,0        | 9,8             | 100,0        | 438         |
| Rural                           | 21,8        | 54,2        | 6,2        | 6,7        | 11,1            | 100,0        | 1050        |
| <b>Groupe d'âge</b>             |             |             |            |            |                 |              |             |
| 15-19 ans                       | 40,8        | 39,9        | 13,7       | 5,6        | 0,0             | 100,0        | 22          |
| 20-29 ans                       | 20,8        | 54,5        | 8,6        | 5,5        | 10,6            | 100,0        | 483         |
| 30-39 ans                       | 18,3        | 58,3        | 5,4        | 7,1        | 10,9            | 100,0        | 549         |
| 40-49 ans                       | 15,7        | 61,4        | 6,0        | 5,9        | 11,0            | 100,0        | 434         |
| <b>Ensemble</b>                 | <b>18,7</b> | <b>57,7</b> | <b>6,7</b> | <b>6,2</b> | <b>10,7</b>     | <b>100,0</b> | <b>1488</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG 2000

Quand on considère l'ensemble des maladies, les différences sont très peu marquées entre milieux et régions de résidence (tableau 7.1). Des différences importantes sont observées pour des maladies spécifiques. La morbidité liée à la diarrhée est nettement plus importante en milieu rural (22% contre 11% en milieu urbain) alors que c'est l'inverse lorsqu'il s'agit de la morbidité liée au paludisme (54 % contre 66 %). La diarrhée est également plus présente parmi les enfants des femmes de 15-19 ans (41%) (tableau 7.1).

Elle est nettement plus fréquente dans les régions du Nord à l'instar de la région de la Kara (27%) et de la région des Savanes (31%) alors que le paludisme sévit plus dans les régions du Sud (65% à Lomé et 62% dans la région des Plateaux). La rougeole a été surtout observée au Sud (Maritime et Plateaux).

*- La morbidité liée à la diarrhée est très sensible aux conditions environnementales, ce qui ne se vérifie pas pour les autres maladies comme le paludisme.*

Dans l'ensemble, la morbidité varie peu selon les caractéristiques de l'habitat. Très peu de différences sont observées pour la morbidité totale selon le type d'approvisionnement en eau du ménage. Par contre on sent une certaine sensibilité liée au type de toilettes. La morbidité passe en effet de 69 % pour les ménages qui utilisent "la nature" à 58 % pour ceux qui utilisent la fosse septique (graphique 7.1). C'est la diarrhée qui semble être la pathologie la plus sensible aux caractéristiques de l'habitat. Pour l'eau, la morbidité passe de 26 % pour l'eau de surface à 14 % pour l'eau courante alors que pour les types de sanitaires, on passe de 13% pour la nature à 10% pour la fosse étanche (tableau 7.1).

*- Très peu de différences de morbidité sont notées selon le sexe de l'enfant et les enfants de moins d'un an présentent la plus forte morbidité par rapport à la diarrhée et aux IRA.*

L'enquête n'ayant saisi les caractéristiques individuelles de l'enfant que si celui-ci est malade, il est donc impossible de calculer des prévalences selon ces caractéristiques.

Au niveau de la morbidité, il n'y a pas de différences remarquables selon le sexe (tableau 7.2). Par contre, suivant l'âge des enfants, on note que ce sont les plus jeunes qui ont le plus souffert de la diarrhée et des IRA. En effet alors que 21% des enfants de moins d'un an ont souffert de la diarrhée, seuls 17% des enfants de 5 à 9 ans sont dans le même cas. Le même constat est fait pour les IRA, où 5% seulement des enfants de 5 à 9 ans ont souffert contre 13% des enfants de moins d'un an. C'est la tendance contraire qui est observée dans le cas du paludisme (62% pour les 5-9 ans et 57% pour les moins d'un an). Ces résultats montrent que les enfants de 5-9 ans ont une morbidité nettement plus faible par rapport à la diarrhée et aux IRA, que les enfants de moins d'un an.

Tableau 7.2  
**Ratios de morbidité selon quelques caractéristiques des enfants**

| Caractéristiques    | Diarrhée    | IRA        | Paludisme   | Rougeole   | Autres maladies | Total        |             |
|---------------------|-------------|------------|-------------|------------|-----------------|--------------|-------------|
|                     |             |            |             |            |                 | %            | Effectif    |
| <b>Sexe</b>         |             |            |             |            |                 |              |             |
| Masculin            | 20,4        | 7,0        | 55,5        | 5,6        | 11,5            | 100,0        | 759         |
| Féminin             | 17,0        | 6,5        | 60,0        | 6,8        | 9,7             | 100,0        | 729         |
| <b>Groupe d'âge</b> |             |            |             |            |                 |              |             |
| Moins d'un an       | 20,9        | 13,1       | 56,8        | 5,3        | 3,9             | 100,0        | 169         |
| 1-4 ans             | 19,4        | 6,9        | 55,1        | 5,8        | 12,8            | 100,0        | 757         |
| 5-9 ans             | 17,2        | 4,5        | 61,5        | 7,0        | 9,8             | 100,0        | 562         |
| <b>Ensemble</b>     | <b>18,7</b> | <b>6,7</b> | <b>57,7</b> | <b>6,2</b> | <b>10,7</b>     | <b>100,0</b> | <b>1488</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG 2000

## VII.2 - Itinéraire thérapeutique

Afin de faire face aux problèmes de santé de leurs membres, les ménages togolais en cette période de crise adoptent des comportements qui ne sont pas sans risque. Ces comportements consistent le plus souvent à procéder par étape lorsqu'un membre tombe malade. Certains font d'abord recours aux produits déjà utilisés ; d'autres vont chez les guérisseurs ; d'autres encore combinent plusieurs méthodes. Par ces itinéraires thérapeutiques, certains enfants guérissent. D'autres par contre, à force de traîner la même maladie, voient leur situation s'aggraver. Des questions ont été posées par rapport au premier recours, au nombre de recours pour chaque maladie et au dernier recours.

### VII.2.1 - Premier recours aux soins

#### - Type de recours

Selon les résultats présentés dans le tableau 7.3, les enfants malades ont été traités en premier lieu par l'automédication dans 34 % de cas alors que dans 55 % des cas, les femmes se sont adressées aux structures sanitaires ; parmi elles, 2% se sont dirigées soit vers les cases de santé ou un agent de santé ou vers les structures chargées de vendre les produits génériques (Initiative de Bamako). Cependant, la proportion de femmes qui se sont dirigées vers le marché n'est pas du tout négligeable (7 %).

Tableau 7.3  
**Répartition ( %) des femmes ayant eu un enfant malade selon le 1<sup>er</sup> recours thérapeutique et la provenance des médicaments**

| <b>Lieu du premier recours</b> | <b>%</b> | <b>Provenance des médicaments</b> | <b>%</b> |
|--------------------------------|----------|-----------------------------------|----------|
| Automédication                 | 33,7     | Disponibles à la maison           | 7,8      |
| Structure sanitaire            | 54,9     | Pharmacie sur ordonnance          | 51,0     |
| Médecine traditionnelle        | 3,2      | Pharmacie sans ordonnance         | 23,0     |
| Marché                         | 7,1      | Médecine traditionnelle           | 14,4     |
| Autre                          | 1,1      | Autres recours                    | 3,8      |
| Effectif                       | 1488     | Effectif                          | 1475     |

*Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG 2000*

*- Personne qui amène l'enfant aux soins et type de traitement administré*

Selon les résultats, dans 42% des cas l'enfant malade n'a pas été amené aux soins. Pour les femmes qui ont déclaré que l'enfant a été amené aux soins, ce sont elles-mêmes qui s'en sont chargées dans 68 % des cas, tandis que dans 18 % de cas, elles l'ont fait avec leurs conjoints. C'est plus rare de voir le conjoint jouer ce rôle (9 %). On se rend compte que les parents confient rarement leurs enfants à d'autres parents et aux domestiques pour les amener aux lieux de soins.

De façon générale c'est-à-dire dans 99 % de cas, un médicament a été administré à l'enfant. Mais d'où proviennent les médicaments donnés à l'enfant? La réponse à cette question permet de constater que 8 % des enfants ont reçu des médicaments disponibles à la maison, plus de la moitié, soit 51 %, ont pris des produits achetés en pharmacie sur ordonnance (Tableau 7.3). Par contre, 23 % ont été traités avec des produits achetés sans ordonnance dont 2 % en pharmacie, 4 % en génériques hors des structures officielles alors que 14 % ont utilisé des plantes traditionnelles. Ces produits qui sont parfois donnés aux enfants ne sont pas toujours fiables et peuvent être à l'origine de complications de la maladie traitée. Même la médecine traditionnelle jadis tant utilisée est de plus en plus remplacée par des produits qui inondent le marché venant de tous les coins du monde. En réalité, avec la pauvreté les parents ont adopté des stratégies curatives de prime instance qui, peuvent mettre en danger la vie des enfants comme signalé plus haut.

## *VII.2.2 - Dernier recours aux soins*

*- Type de recours*

Comme pour le premier recours, il a été demandé aux femmes "quel a été votre dernier recours aux soins ?". Les résultats révèlent que 6 % ont eu recours à l'automédication, près de 4 femmes sur 5 (79%) ont amené leur enfant dans une structure de soins et 1 femme sur 10 (11%) s'est tournée vers la médecine traditionnelle (tableau 7.4).

Tableau 7.4  
**Répartition ( %) des femmes ayant eu un enfant malade selon le dernier recours thérapeutique et la provenance des médicaments**

| Lieu du dernier recours | %          | Provenance des médicaments | %          |
|-------------------------|------------|----------------------------|------------|
| Automédication          | 5,6        | Disponible maison          | 0,5        |
| Structure sanitaire     | 79,3       | Pharmacie sur ordonnance   | 72,9       |
| Médecine traditionnelle | 10,7       | Pharmacie sans ordonnance  | 6,6        |
| Marché                  | 3,2        | Médecine traditionnelle    | 15,5       |
| Autres                  | 1,2        | Autres                     | 4,5        |
| <b>Total</b>            | <b>365</b> | <b>Total</b>               | <b>362</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG 2000

*- Type de traitement*

Dans le cadre du dernier recours, l'utilisation des produits disponibles à la maison est complètement abandonnée. Comme on peut le constater, la plupart des femmes ont abandonné l'automédication et l'achat de médicaments au marché et se sont plus dirigées vers les structures de soins médicaux, en se procurant les médicaments en pharmacie avec ordonnance (73% contre 51% lors du premier recours) (Tableau 7.4). A ce stade, la maladie devient sérieuse et l'implication du conjoint est alors plus marquée, ce qui pourrait expliquer le recours plus massif aux structures de soins.

*VII.2.3 - Nombre de recours*

Selon les résultats mentionnés dans le tableau 7.5, les femmes ont eu en moyenne 2 recours pour le traitement des maladies de leurs enfants. On remarque que le sexe de l'enfant n'a pas beaucoup d'effet sur ce nombre (2 pour les garçons et 1,9 pour les filles). Il en est de même pour le type de maladie et le lieu de recours (tableau 7.5).

Tableau 7.5  
**Nombre moyen de recours selon le type de maladie et le lieu du premier recours**

| Type de maladie | Nombre moyen de recours | Effectif   | Lieu de recours         | Nombre moyen de recours | Effectif   |
|-----------------|-------------------------|------------|-------------------------|-------------------------|------------|
| Diarrhée        | 1,91                    | 103        | Automédication          | 1,95                    | 244        |
| IRA             | 1,96                    | 22         | Structure sanitaire     | 1,98                    | 117        |
| Paludisme       | 1,97                    | 216        | Médecine traditionnelle | 1,69                    | 13         |
| Rougeole        | 1,96                    | 24         | Marché                  | 1,97                    | 40         |
| Autres maladies | 2,0                     | 59         | Autres                  | 2,3                     | 10         |
| <b>Ensemble</b> | <b>1,96</b>             | <b>424</b> | <b>Ensemble</b>         | <b>1,96</b>             | <b>424</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG 2000

### VII.3 - Prise en charge des soins

#### VII.3.1 - Premier recours

Aux femmes ayant déclaré au moins un enfant malade depuis le nouvel an, des questions ont été posées pour connaître la personne qui a décidé du premier recours aux soins. On remarque à travers les résultats que généralement, ce premier recours est décidé par les mères elles-mêmes (47 %) et dans 40 % de cas par leurs conjoints. La décision est prise conjointement par les deux dans 9 % des cas seulement (tableau 7.6).

Au regard des résultats de ce tableau, on se rend compte que le niveau d'instruction détermine le profil de la personne qui décide du lieu du premier recours aux soins. En effet, plus le niveau d'instruction de la femme est élevé, plus son pouvoir de décision est important. Celles qui sont sans instruction sont 45% à avoir décidé seule et dans 42% de cas, la décision était revenue au conjoint. La proportion des mères de niveau primaire ayant décidé est légèrement supérieure (49%) à celle des "sans instruction" et leurs conjoints sont intervenus à hauteur de 38%. Concernant les femmes de niveau collège et plus, elles sont 55% à avoir pris l'initiative contre 33% dont la décision vient de leur conjoint. Toutefois, il faut noter qu'il n'y a pas de différences remarquables lorsque les deux conjoints se sont mis ensemble pour décider (9%) pour les "sans instruction", 10% pour le niveau primaire et 8% pour le niveau collège et plus.

Comme pour le niveau d'instruction, la proportion de femmes prenant elle-même la décision augmente avec l'âge. Les femmes âgées de 45 ans et plus sont en tête de liste 65% suivies de celles de la tranche d'âge 35-44 ans (54%). Par contre, celles âgées de moins de 35 ans voient leur conjoint prendre la décision d'amener l'enfant dans un lieu de soins (respectivement 55 % et 47 % pour les moins de 25 ans et 25-34 ans).

On remarque également à travers les résultats que les femmes en rupture d'union (divorcée, veuve, séparée) sont proportionnellement plus importantes à prendre la décision (86%) que les femmes en union (43%) ; ces dernières voient leur conjoint décider beaucoup plus (44%). D'autres personnes interviennent à hauteur de 14% dans la décision du lieu de recours chez celles qui sont en rupture d'union.

Tableau 7.6

Répartition des femmes ayant déclaré un enfant malade selon certaines caractéristiques de la personne qui a décidé du 1<sup>er</sup> recours, qui a amené au lieu et qui a payé les frais

|                                                       | Caractéristiques            | Moi-même    | Mon conjoint | Nous deux  | Autre      | Total        |             |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------|--------------|------------|------------|--------------|-------------|
|                                                       |                             |             |              |            |            | %            | Effectif    |
| Personnes ayant décidé du lieu du premier recours     | <b>Niveau d'instruction</b> |             |              |            |            |              |             |
|                                                       | Sans instruction            | 45,0        | 41,7         | 9,0        | 4,3        | 100,0        | 1107        |
|                                                       | Primaire                    | 49,0        | 38,3         | 10,0       | 2,7        | 100,0        | 245         |
|                                                       | Collège et plus             | 55,3        | 32,7         | 7,8        | 4,2        | 100,0        | 136         |
|                                                       | <b>Age</b>                  |             |              |            |            |              |             |
|                                                       | Moins de 25 ans             | 28,2        | 55,4         | 8,5        | 7,9        | 100,0        | 179         |
|                                                       | 25-34 ans                   | 39,9        | 47,3         | 10,4       | 2,4        | 100,0        | 640         |
|                                                       | 35-44 ans                   | 53,7        | 36,1         | 8,1        | 2,1        | 100,0        | 406         |
|                                                       | 45 ans et plus              | 64,7        | 19,4         | 7,7        | 8,2        | 100,0        | 263         |
|                                                       | <b>Etat matrimonial</b>     |             |              |            |            |              |             |
|                                                       | Jamais en union             | 42,8        | 40,1*        | 14,9       | 2,2        | 100,0        | 28          |
|                                                       | En union                    | 43,6        | 43,6         | 9,7        | 3,1        | 100,0        | 1300        |
|                                                       | En rupture d'union          | 85,8        | 0,3          | 0,0        | 13,9       | 100,0        | 130         |
|                                                       | <b>Total</b>                | <b>46,6</b> | <b>40,3</b>  | <b>9,1</b> | <b>4,0</b> | <b>100,0</b> | <b>1488</b> |
| Personne ayant pris en charge les frais du traitement | <b>Niveau d'instruction</b> |             | 53,5         |            |            |              |             |
|                                                       | Sans instruction            | 36,2        | 56,1         | 5,1        | 5,2        | 100,0        | 904         |
|                                                       | Primaire                    | 33,1        | 58,0         | 5,1        | 5,7        | 100,0        | 200         |
|                                                       | Collège et plus             | 35,1        |              | 4,0        | 2,9        | 100,0        | 99          |
|                                                       | <b>Age</b>                  |             |              |            |            |              |             |
|                                                       | Moins de 25 ans             | 16,7        | 73,8         | 6,3        | 3,2        | 100,0        | 150         |
|                                                       | 25-34 ans                   | 30,2        | 62,9         | 4,4        | 2,5        | 100,0        | 519         |
|                                                       | 35-44 ans                   | 19,6        | 50,0         | 6,1        | 4,3        | 100,0        | 327         |
|                                                       | 45 ans et plus              | 56,6        | 25,7         | 4,0        | 13,7       | 100,0        | 207         |
|                                                       | <b>Etat matrimonial</b>     |             |              |            |            |              |             |
|                                                       | Jamais en union             | 31,7        | 51,2*        | 8,9        | 8,2        | 100,0        | 43          |
|                                                       | En union                    | 32,3        | 59,2         | 5,3        | 3,2        | 100,0        | 1064        |
|                                                       | En rupture d'union          | 74,3        | 1,9          | 0,0        | 23,8       | 100,0        | 96          |
|                                                       | <b>Total</b>                | <b>35,6</b> | <b>54,3</b>  | <b>5,1</b> | <b>5,0</b> | <b>100,0</b> | <b>1203</b> |

\* Il s'agit du père de l'enfant

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG 2000

#### - Personne ayant amené l'enfant aux soins

Sur les 1488 enfants malades enregistrés, 42%, ont été traités à la maison. Parmi ceux qui ont été amenés dans un lieu de soins, 68 % l'ont été par leur mère, 8 % par leur père et 18 % par les deux parents. On remarque que c'est toujours la mère qui est chargée d'amener l'enfant dans un lieu de soins sans forcément prendre la décision du lieu de recours.

#### - Personne ayant payé les frais

Le fait de payer ou non les produits prescrits peut déterminer la guérison des enfants malades ainsi que la nécessité d'utiliser d'autres recours par la suite. On a observé que c'est la mère qui conduit le plus souvent l'enfant au lieu de soins, par contre il apparaît que c'est le père qui se charge de payer les frais de consultation et l'achat des médicaments. Selon les

résultats de l'enquête, seulement 5 % des conjoints se sont mis ensemble pour les payer alors que dans 54 % des cas, c'est le père qui a pris en charge seul les dépenses (Tableau 7.6). La femme vient elle-même en deuxième position dans 36 % des cas. Ce sont donc les parents biologiques des enfants qui se chargent généralement de les amener aux soins et des dépenses liées à leurs soins.

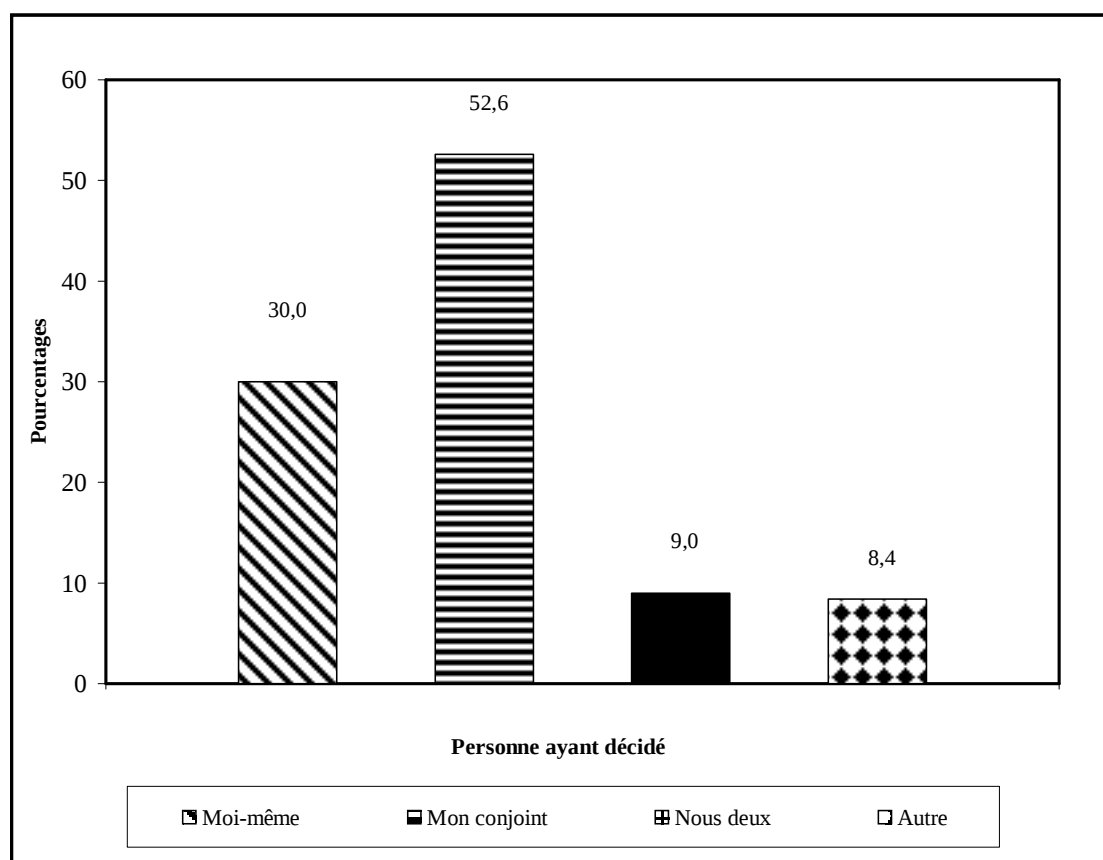
### VII.3.2 - Dernier recours

#### - Personne ayant décidé et personne ayant amené l'enfant aux soins

Contrairement au premier recours, la décision du dernier recours dans le cas de maladies des enfants incombe particulièrement aux conjoints (53 %). Néanmoins, dans 30 % de cas, les femmes avaient pris seules la décision d'avoir ce recours. Les deux conjoints ont pris la décision dans 9 % des cas. Elles sont quand même nombreuses (12 %) à n'aller nulle part après la première tentative, quel que soit l'état de santé de leur enfant (Graphique 7.2). Même si en majorité, ce sont les conjoints qui ont décidé de ce recours, 3 femmes sur 5, soit 60 % étaient chargées d'amener les enfants au lieu de soins, 24 % avec leur conjoint alors que 11 % ont vu leur conjoint le faire seul (tableau 7.7).

Graphique 7.2

Répartition ( %) des femmes ayant eu un dernier recours selon la personne qui a décidé de ce recours



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG 2000

- *Personne qui a pris en charge les frais*

Comme signalé au niveau de la prise en charge financière du premier recours, c'est le conjoint qui principalement prend en charge les frais du traitement. Dans le cas du dernier recours, ils sont 62 % à payer pendant que 22 % des femmes le font elles-mêmes (tableau 7.7).

Tableau 7.7  
**Répartition (%) des femmes ayant déclaré un enfant malade selon certaines caractéristiques de la personne qui a amené l'enfant aux soins**

| <b>Personne qui a amené</b> | <b>%</b>   | <b>Personne qui a payé</b> | <b>%</b>   |
|-----------------------------|------------|----------------------------|------------|
| Moi-même                    | 60,0       | Moi-même                   | 21,9       |
| Mon conjoint                | 11,2       | Mon conjoint               | 62,4       |
| Nous deux                   | 24,4       | Nous deux                  | 9,8        |
| Autre                       | 4,4        | Autre                      | 5,9        |
| <b>Total</b>                | <b>321</b> | <b>Total</b>               | <b>335</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG 2000

On pourrait conclure sur la base de ces résultats que la prise de décision est fortement influencée par le niveau d'instruction de la femme, son âge ainsi que son statut matrimonial.



## CHAPITRE VIII

### LES UNIONS AU TOGO

Le fait de saisir les changements intervenus dans le comportement matrimonial d'un groupe informe sur les mutations pouvant intervenir dans sa société. Selon les résultats de l'EDST-II de 1998, le mariage est quasi-universel au Togo. Déjà à 25 ans, près de 86 % des femmes sont en union<sup>22</sup> contre, 56 % chez les hommes. Cependant, l'entrée en union des femmes, même si elle reste relativement précoce (19 ans), tend à devenir plus tardive surtout en milieu urbain (20 ans contre 18,5 ans en milieu rural). Le recul de l'âge au mariage est le plus souvent imputé à la scolarisation des filles à cause de la difficulté à concilier la fréquentation scolaire et la tenue d'un ménage, ainsi que l'adoption par les jeunes générations de nouveaux comportements avant le mariage. De plus, les femmes exercent de plus en plus d'activités rémunératrices ou génératrices de revenus, ce qui pourrait constituer un facteur important du recul de l'âge d'entrée en union. Des études ont montré qu'en Afrique et plus précisément en Afrique occidentale, la situation de résidence des conjoints change au cours du temps ; c'est ainsi qu'on voit apparaître au sein des ménages de nouvelles formes de cohabitation aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain et quel que soit le régime matrimonial adopté par les uns et les autres.

A travers ce chapitre qui porte sur les unions des enquêtés (homme ou femme), nous pouvons analyser les relations conjugales, identifier les types d'unions qui se développent dans la société togolaise et étudier la mobilité conjugale et le phénomène de corésidence des conjoints. Nous pouvons aussi tenter une analyse de la variation de ces différents indicateurs liés à la nuptialité avec certaines caractéristiques des enquêtés. Mais avant d'aborder cette analyse, essayons de clarifier le contenu de certains concepts.

**Jamais en union ou célibataire** : Toute personne ayant déclaré n'avoir jamais été en union y compris en union libre.

**Marié** : Toute personne qui déclare avoir au moins un conjoint de sexe opposé au moment de l'enquête et dont l'union a été légitimée par une cérémonie soit religieuse, soit coutumière, soit à l'état civil.

**Union libre** : Est classée comme vivant en union libre toute personne qui déclare vivre avec un partenaire sans que l'union ait été légitimée par une cérémonie officielle (civile, religieuse ou coutumière) ;

**NB** : Dans le cadre de cette analyse, "être en union" englobe les mariés et les unions libres.

**Divorcé** : Toute personne dont le mariage a été rompu officiellement (sans le décès du conjoint).

**Séparé** : Est séparée toute personne ne vivant plus en union avec son conjoint même si cette rupture n'a pas été légalisée par une notification officielle des autorités juridiques ou traditionnelles.

<sup>22</sup>

*L'union est définie comme un ensemble d'individus mariés ou en union libre*

**Veuf** : Est considérée comme veuve (ou veuf), toute personne dont l'union a été rompue par le décès du (dernier pour un polygame) conjoint.

Ce sont les données des fichiers homme, femme et autre membre du ménage qui ont servi à la présente analyse. Hormis les parties "état matrimonial au moment de l'enquête" qui porte sur l'effectif des enquêtés (6198), et "le régime matrimonial" qui concerne uniquement les enquêtées en union, les autres résultats de l'analyse portent sur le nombre d'unions contractées par les enquêtés. Ce nombre du fait qu'un enquêté peut contracter plus d'une union est supérieur à l'effectif des enquêtés. L'analyse des données a donc concerné 7797 unions au total.

## VIII.1 - Entrée en union

### VIII.1.1 *État matrimonial au moment de l'enquête*

Au moment de l'enquête, 18 % des hommes et 16 % des femmes de l'échantillon sont célibataires (Tableau 8.1). Ils sont constitués en grande partie de personnes qui ont environ 20 ans. Comme l'indique les âges moyens (20 ans pour les femmes et 21 ans pour les hommes). La majorité des personnes qui ont expérimenté la première union était encore en union au moment de l'enquête. En effet, 78 % des hommes et 67 % des femmes étaient encore en union au moment de l'enquête. Il est à noter que l'union libre est surtout une pratique des générations plus jeunes que celles des mariés, les personnes qui sont en union libre sont en moyenne 8 ans plus jeunes chez les hommes et 3 ans plus jeunes chez les femmes par rapport aux mariés. Il ressort également des données que, 13 % des femmes sont veuves. Cette proportion est très importante quand on la compare à celle des veufs (2 %).

Tableau 8.1  
Répartition de la population enquêtée selon l'état matrimonial au moment de l'enquête et le sexe

| Etat<br>matrimonial | Sexe de l'enquêté |       |                       |          |       |                       | Total    |       |                       |
|---------------------|-------------------|-------|-----------------------|----------|-------|-----------------------|----------|-------|-----------------------|
|                     | Masculin          |       |                       | Féminin  |       |                       |          |       |                       |
|                     | Effectif          | %     | Age<br>moyen<br>(ans) | Effectif | %     | Age<br>moyen<br>(ans) | Effectif | %     | Age<br>moyen<br>(ans) |
| Jamais en union     | 493               | 18,2  | 21,2                  | 552      | 15,8  | 20,0                  | 1044     | 16,9  | 20,6                  |
| Marié               | 1990              | 73,3  | 45,8                  | 2102     | 60,3  | 37,5                  | 4092     | 66,0  | 41,6                  |
| Union libre         | 122               | 4,5   | 37,5                  | 236      | 6,8   | 34,4                  | 358      | 5,8   | 35,5                  |
| Divorcé             | 28                | 1,0   | 44,6                  | 44       | 1,3   | 46,8                  | 72       | 1,1   | 45,9                  |
| Séparé              | 41                | 1,5   | 50,5                  | 114      | 3,3   | 46,8                  | 155      | 2,5   | 47,8                  |
| Veuf                | 41                | 1,5   | 63,4                  | 436      | 12,5  | 61,1                  | 478      | 7,7   | 61,3                  |
| Total               | 2715              | 100,0 | 41,3                  | 3483     | 100,0 | 37,9                  | 6198     | 100,0 | 39,4                  |

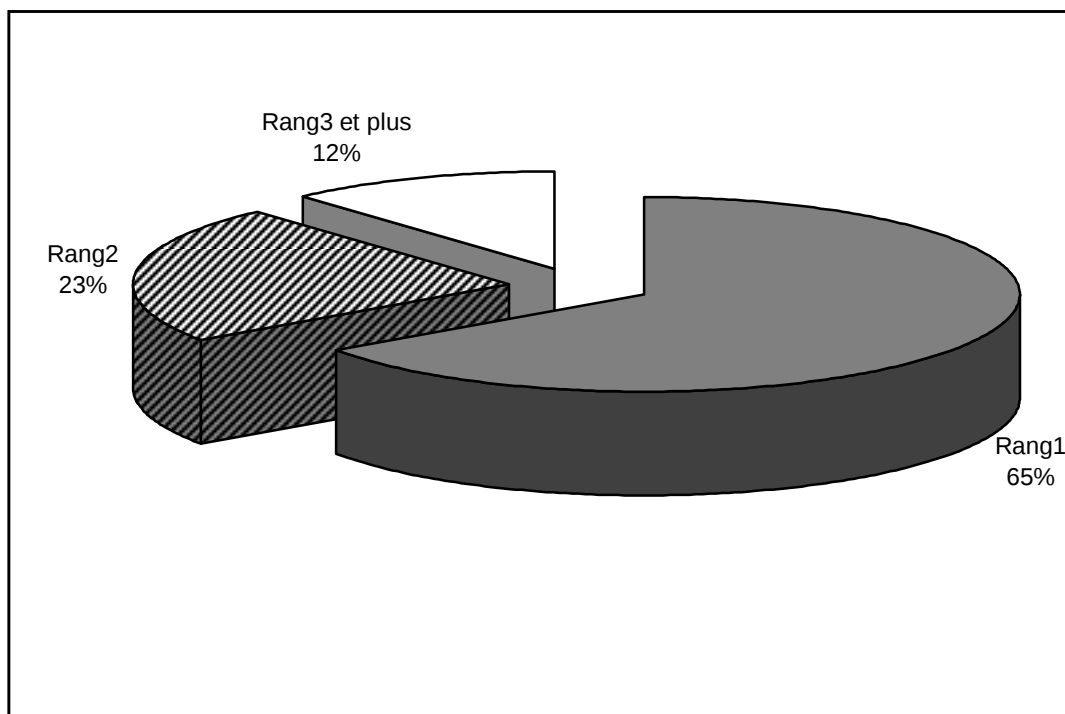
Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### VIII.1.2 *Rang et durée des unions*

Il ressort des résultats présentés sur le graphique 8.1, que sur le nombre total d'unions contractées par les enquêtées, 65 % sont des premières unions, 23 % des unions de rang 2 et 12 % celles de rang 3 et plus. Les unions de rang 1 ont duré en moyenne 16 ans tandis que celles de rang 2 ont atteint 13,7 ans; les autres ont une durée de 13,5 ans. Comme on peut le

constater, les premières unions ont une durée plus longue que les autres et cette durée diminue avec le rang de l'union.

Graphique 8.1  
Répartition ( %) des unions selon leur rang



Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG 2000

Les données du tableau 8.2 montrent que, la durée des unions déclarées par les hommes est de 15,6 ans contre 14,8 ans pour chez les femmes. Au niveau des unions en cours, elle est de 18,1 ans pour les hommes et 15,6 ans pour les femmes. On peut dire que la durée d'union est plus longue chez les hommes que chez les femmes. La durée moyenne des unions rompues est de 11,7 ans. Du côté des hommes, elle est de 9,7 ans et pour les femmes, 13,5 ans, ce qui fait dire que les femmes ont beaucoup mis du temps pour rompre leur union que les hommes.

La durée des unions est plus longue en milieu rural (15,8 ans) qu'en milieu urbain (13,9 ans). Selon les régions, les unions contractées dans les régions de la Kara, Centrale, et des Savanes durent beaucoup plus longtemps, respectivement 17,7 ans, 17,1ans et 16,2 ans que dans les autres régions à l'instar de Lomé où elle est de 13,1 ans.

Tableau 8.2  
**Durée moyenne des unions (en années) selon certaines caractéristiques des conjoints**

| Caractéristiques | Unions en cours | Unions rompues | Toutes les unions |
|------------------|-----------------|----------------|-------------------|
| <b>Sexe</b>      |                 |                |                   |
| Masculin         | 18,1            | 9,7            | 15,6              |
| Féminin          | 15,6            | 13,5           | 14,8              |
| <b>Milieu</b>    |                 |                |                   |
| Urbain           | 15,5            | 10,7           | 13,9              |
| Rural            | 17,6            | 12,2           | 15,8              |
| <b>Région</b>    |                 |                |                   |
| Lomé             | 14,7            | 9,9            | 13,1              |
| Maritime         | 16,9            | 11,0           | 14,8              |
| Plateaux         | 17,1            | 10,5           | 14,5              |
| Centrale         | 18,3            | 14,3           | 17,1              |
| Kara             | 17,7            | 17,5           | 17,7              |
| Savanes          | 17,3            | 13,1           | 16,2              |
| <b>Ensemble</b>  | <b>17,0</b>     | <b>11,7</b>    | <b>15,2</b>       |

Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG 2000

### VIII.1.3 - Situation matrimoniale du conjoint à l'entrée en union

La situation matrimoniale du conjoint à l'entrée en union des enquêtés varie peu suivant qu'on considère l'ensemble des unions ou que l'on prenne en compte seulement la dernière. Concernant l'ensemble des unions, 65 % sont contractées avec un conjoint célibataire sans enfant alors que 13 % le sont avec un célibataire ayant au moins un enfant (tableau 8.3). Parmi les enquêtés, 8 % ont épousé un monogame et 4 % sont entrés dans un régime déjà polygamique ; on enregistre également 10 % qui sont entrés en union soit avec un divorcé, soit avec un séparé, soit encore avec un veuf. La même tendance s'observe également au niveau de la dernière union (tableau 8.3).

Tableau 8.3  
**Répartition (%) des unions selon la situation matrimoniale du conjoint/de la conjointe au moment de l'entrée en union**

| Caractéristique du/de la conjoint(e) | Toute union  | Dernière union |
|--------------------------------------|--------------|----------------|
| Célibataire sans enfant              | 65,2         | 64,1           |
| Célibataire avec enfant              | 12,9         | 12,7           |
| Marié(e) monogame                    | 8,3          | 9,7            |
| Marié(e) polygame                    | 4,1          | 4,6            |
| Divorcé(e)                           | 3,5          | 3,4            |
| Séparé(e)                            | 3,7          | 3,2            |
| Veuf(ve)                             | 2,3          | 2,3            |
| <b>Total</b>                         | <b>100,0</b> | <b>100,0</b>   |
| <b>Effectif</b>                      | <b>7797</b>  | <b>5202</b>    |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

## VIII.2 - Caractéristiques des unions

### VIII.2.1 - Lien de parenté avec le conjoint

Au cours de l'enquête, le lien de parenté entre les deux conjoints et leurs ethnies ont été collectés. Ces éléments sont susceptibles d'avoir des influences sur la durée et l'issue de l'union. Comme partout ailleurs en Afrique, bon nombre d'unions se font encore au sein de la même ethnie. Selon les résultats, plus de la moitié des unions (53 %) ont concerné les conjoints de la même ethnie alors que pour le quart, les conjoints sont issus d'ethnies différentes. On note également que pour 13 % d'union, les enquêtés ont des liens paternels avec leur conjoint(e) et dans 9 % des cas des liens du côté maternel (tableau 8.A.1).

On remarque également qu'en milieu rural les unions se font beaucoup plus entre parents qu'en milieu urbain, 16 % concernent les conjoints issus de la lignée paternelle et 11 % de la lignée maternelle. En effet, ce sont seulement 8 % des unions qui concernent les conjoints issus de la lignée paternelle et 6 % de la lignée maternelle qui y sont recensées. Même en milieu urbain, les unions entre conjoints de même ethnie sont en forte proportion (46 %) et elle est de 56 % en milieu rural (tableau 8.A.1)

### VIII.2.2 - Choix du conjoint

Le fait de choisir soi-même ou de se faire choisir un conjoint peut jouer un grand rôle dans la vie matrimoniale des conjoints. Il est généralement admis que selon que le conjoint même choisisse son partenaire ou non, on peut déterminer la durée de l'union ainsi que son issue. Il a été demandé aux enquêtés *"qui a choisi le conjoint ?"* Les réponses ont permis de constater que dans 81 % des cas, les enquêtés eux-mêmes ont pris l'initiative de choisir leur conjoint alors que pour 12 % d'unions le choix a été fait par des parents paternels. Par ailleurs, dans 3 % de cas, le choix est revenu aux parents maternels et ce n'est que dans 4 % de cas que les deux familles se sont mises d'accord pour le faire (tableau 8.4). A travers les chiffres, il est évident que la pratique du choix des partenaires par les parents ou par une tierce personne prend considérablement du recul.

Les hommes sont proportionnellement plus nombreux à choisir leur conjointe. En effet, dans près de 9 unions sur 10 (86 %) contractées par les hommes, ce sont eux-mêmes qui ont choisi leur conjointe et dans 9 % de cas, ce sont les parents paternels qui le font à leur place. Dans près de 8 unions sur 10 (78 %) contractées par les enquêtées, ce sont elles-mêmes qui ont choisi leur conjoint. Toutefois, dans 14 % de cas, le choix a été fait par leurs parents paternels avec ou sans leur consentement. Au Togo, la quasi-totalité des ethnies vit en régime patrilinéaire, ce qui pourrait expliquer la prédominance des décisions de la lignée paternelle sur celle de la mère. En outre, les parents maternels décident beaucoup plus lorsque le choix concerne une femme.

Les unions dans lesquelles ce sont les enquêtés qui ont décidé seuls, se retrouvent plus en milieu urbain qu'en milieu rural (respectivement 91 % et 77 %) et la décision revient aux parents paternels plus en milieu rural (14 %) qu'en milieu urbain (7 %).

La proportion des unions dans lesquelles ce sont les intéressés qui ont choisi leur propre conjoint varie suivant les régions. La proportion diminue lorsqu'on monte vers les régions septentrionales. A Lomé, pour 95 % des unions, les enquêtés ont choisi eux-mêmes leur partenaire et c'est dans la région des Savanes qu'on observe la plus faible proportion

(46 %). C'est encore cette région qui a la plus forte proportion d'unions qui concernent les conjoints choisis par les parents paternels (31 % contre 4 % à Lomé). Par ailleurs on remarque que dans l'ensemble l'intervention des parents maternels est relativement moins importante que celle des parents paternels.

**Tableau 8.4**  
**Répartition ( %) des dernières unions selon celui qui a choisi le conjoint et certaines caractéristiques**

| Caractéristiques           | Choix du conjoint |                   |                   |            |            | %            | Effectif    |
|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------|------------|--------------|-------------|
|                            | Moi-même          | Parents paternels | Parents maternels | Les deux   | Autres     |              |             |
| <b>Sexe du contractant</b> |                   |                   |                   |            |            |              |             |
| Masculin                   | 86,2              | 8,7               | 1,6               | 3,2        | 0,3        | 100,0        | 2250        |
| Féminin                    | 77,6              | 14,2              | 3,2               | 4,6        | 0,4        | 100,0        | 2952        |
| <b>Milieu</b>              |                   |                   |                   |            |            |              |             |
| Urbain                     | 90,6              | 6,7               | 1,3               | 1,1        | 0,3        | 100,0        | 1639        |
| Rural                      | 77,1              | 14,2              | 3,0               | 5,3        | 0,4        | 100,0        | 3563        |
| <b>Région</b>              |                   |                   |                   |            |            |              |             |
| Lomé                       | 95,0              | 3,5               | 0,8               | 0,4        | 0,3        | 100,0        | 728         |
| Maritime                   | 90,1              | 6,1               | 2,5               | 0,9        | 0,4        | 100,0        | 1674        |
| Plateaux                   | 81,4              | 12,8              | 3,1               | 2,3        | 0,4        | 100,0        | 1017        |
| Centrale                   | 79,8              | 15,0              | 3,6               | 1,6        | 0,0        | 100,0        | 673         |
| Kara                       | 77,6              | 14,2              | 2,2               | 5,2        | 0,8        | 100,0        | 499         |
| Savanes                    | 45,9              | 30,6              | 2,1               | 21,0       | 0,4        | 100,0        | 611         |
| <b>Ensemble</b>            | <b>81,4</b>       | <b>11,8</b>       | <b>2,5</b>        | <b>4,0</b> | <b>0,3</b> | <b>100,0</b> | <b>5202</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### VIII.2.3 -Situation de résidence des conjoints

Les ménages surtout polygamiques adoptent une nouvelle forme d'organisation avec différents types de résidence. C'est ainsi qu'on peut voir un homme faisant ménage seul mais ayant son ou ses épouses ailleurs, une femme seule vivant avec ses enfants mais ayant son conjoint ailleurs, etc. Il s'agit de voir à travers notre étude si les conjoints corésident ou pas, quel que soit le régime adopté. Nous avons distingué cinq types de corésidence : "n'a jamais corésidé", "a toujours corésidé", "coréside actuellement" ce qui signifie qu'à un moment donné de leur vie matrimoniale, les conjoints étaient en situation de non corésidence, "ne corésident pas actuellement" c'est à dire qu'à un moment de ces unions, les conjoints ont vécu ensemble et "corésident périodiquement"<sup>23</sup>.

Des résultats présentés dans le tableau 8.5, il ressort que pour 91 % des unions, les conjoints ont déjà corésidé (74 % ont toujours corésidé contre 13 % qui corésident au moment de l'enquête, et 4 % qui ne corésident pas actuellement). On note également que 5 % n'ont jamais vécu ensemble sous le même toit avec leur conjoint pendant que 4 % vivent ensemble de façon épisodique. Au sujet du statut de corésidence des conjoints, la situation de la dernière union n'est pas du tout différente de l'ensemble des unions contractées. 4 % n'ont

<sup>23</sup>

Pour ce type de corésidence, on en parle lorsque les conjoints vivent en résidence séparée et que périodiquement se rendent visite. Par exemple, pour une femme dont le mari travaille dans une localité autre que celle de sa résidence, si celui-ci revient de temps en temps passer quelques moments avec elle, on peut dire qu'ils vivent en corésidence épisodique.

jamais corésidé, 72 % ont toujours corésidé, 16 % corésident actuellement, 4 % ne corésident pas et 4 % vivent en corésidence épisodique. La proportion importante de ménages vivant en situation de non corésidence ou de corésidence épisodique (13 % pour toutes les unions et 12 % pour la dernière union) pourrait expliquer l'augmentation de l'effectif des femmes chef de ménage que l'on observe surtout en milieu urbain.

Tableau 8.5  
Répartition (%) des unions selon la situation de résidence des conjoints,  
le milieu de résidence et la région de résidence

| Caractéristiques socio-démographiques | Type de résidence |                   |                       |                              |                        | Total        |             |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------|--------------|-------------|
|                                       | Jamais corésidé   | Toujours corésidé | Coréside actuellement | Ne coréside pas actuellement | Corésidence épisodique |              |             |
|                                       | Toutes les unions |                   |                       |                              |                        | %            | Effectif    |
| <b>Milieu</b>                         |                   |                   |                       |                              |                        |              |             |
| Urbain                                | 7,4               | 66,9              | 14,1                  | 4,6                          | 7,0                    | 100,0        | 2360        |
| Rural                                 | 3,7               | 77,8              | 11,9                  | 3,4                          | 3,2                    | 100,0        | 5437        |
| <b>Région</b>                         |                   |                   |                       |                              |                        |              |             |
| Lomé                                  | 8,6               | 62,7              | 17,0                  | 4,4                          | 7,3                    | 100,0        | 1009        |
| Maritime                              | 5,7               | 68,4              | 16,7                  | 4,3                          | 4,9                    | 100,0        | 2646        |
| Plateaux                              | 5,7               | 68,8              | 16,9                  | 4,2                          | 4,4                    | 100,0        | 1640        |
| Centrale                              | 2,1               | 88,1              | 3,1                   | 3,4                          | 3,3                    | 100,0        | 995         |
| Kara                                  | 1,4               | 91,1              | 3,4                   | 1,1                          | 3,0                    | 100,0        | 640         |
| Savanes                               | 1,7               | 89,4              | 4,7                   | 2,9                          | 1,3                    | 100,0        | 867         |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>4,8</b>        | <b>74,5</b>       | <b>12,6</b>           | <b>3,7</b>                   | <b>4,4</b>             | <b>100,0</b> | <b>7797</b> |
| <b>Dernière union</b>                 |                   |                   |                       |                              |                        |              |             |
| <b>Milieu</b>                         |                   |                   |                       |                              |                        |              |             |
| Urbain                                | 5,3               | 65,2              | 17,7                  | 4,8                          | 7,0                    | 100,0        | 1639        |
| Rural                                 | 2,7               | 75,4              | 15,2                  | 3,5                          | 3,2                    | 100,0        | 3563        |
| <b>Région</b>                         |                   |                   |                       |                              |                        |              |             |
| Lomé                                  | 6,7               | 61,5              | 20,6                  | 3,8                          | 7,4                    | 100,0        | 728         |
| Maritime                              | 3,5               | 64,5              | 22,5                  | 4,9                          | 4,6                    | 100,0        | 1674        |
| Plateaux                              | 4,5               | 63,8              | 22,0                  | 4,5                          | 5,2                    | 100,0        | 1017        |
| Centrale                              | 2,1               | 87,1              | 4,1                   | 3,2                          | 3,5                    | 100,0        | 673         |
| Kara                                  | 1,0               | 91,4              | 3,8                   | 1,2                          | 2,6                    | 100,0        | 499         |
| Savanes                               | 1,6               | 88,1              | 5,3                   | 3,6                          | 1,4                    | 100,0        | 611         |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>3,5</b>        | <b>72,2</b>       | <b>16,0</b>           | <b>3,9</b>                   | <b>4,4</b>             | <b>100,0</b> | <b>5202</b> |

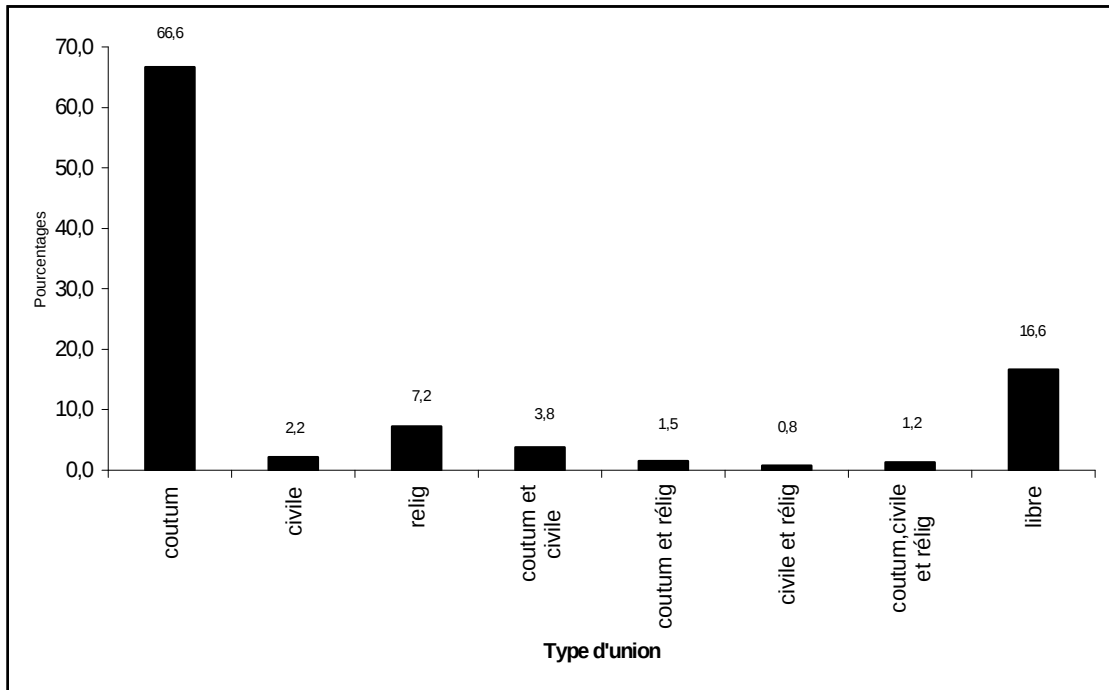
Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

#### VIII.2.4 - Type d'union

Lors de cette enquête, il a été demandé aux personnes en union le type d'union célébré. Les enquêtés pouvaient répondre par "coutumier" ou "civil" ou religieux" ou une combinaison de ces trois types d'unions ou bien "union libre". Les résultats présentés sur le graphique 8.2 montrent qu'au Togo, 67 % des unions sont uniquement de type coutumier, 2 % de type civil uniquement et 7 % de type religieux seulement. Les unions formalisées par la législation officielle et les lois coutumières représentent 4 % de toutes les unions, alors que les unions

matérialisées par les 3 types de mariage (coutumier, religieux et civil) font seulement 1 % des unions. Par ailleurs, pour 1 union sur 6 (17 %) les partenaires vivent ensemble sans être mariés.

Graphique 8.2  
Proportion des enquêtées par type d'union



Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DS,, 2000

La présente sous section a cherché à appréhender les comportements matrimoniaux selon les régions. Le tableau 8.6 présente les types d'union selon les régions et les milieux de résidence. Ainsi, en milieu rural, c'est le mariage coutumier qui prédomine. En effet, 71 % des unions sont de type coutumier contre 7 % d'unions religieuses et 1 % d'unions célébrées à l'état civil. Même si l'union coutumière est plus faible en milieu urbain qu'en milieu rural, il n'en demeure pas moins qu'elle est la plus observée (55 %) dans les villes loin devant le mariage religieux 8 % et le mariage civil (5 %). En milieu urbain 8 % des unions sont de type coutumier et civil contre 2 % en milieu rural. Hormis le mariage coutumier, les autres types d'union sont retrouvés en milieu urbain qu'en milieu rural. Ceci est probablement dû à l'urbanisation et la modernisation qui poussent les citoyens à dépasser le cap du mariage coutumier.

L'union coutumière représente une proportion plus élevée dans les régions des Plateaux (76 %), de la Kara et Maritime (74 %) que dans les autres régions. On remarque que c'est dans la région Centrale que le mariage coutumier est plus faible (41 %), à l'inverse du mariage religieux qui est en proportion très élevée (43 %) par rapport à la moyenne nationale (7 %). Cela est probablement dû à la religion islamique, religion dominante dans la région et qui impose. A Lomé, seules 3 % des unions sont de type religieux. Cependant, Lomé demeure la localité qui présente plus d'unions de type civil (7 %) contre 2 % dans la région de la Kara et dans la région Maritime.

Lorsqu'on considère l'union libre, on la retrouve aussi bien dans les villages qu'en ville (17 %). Par rapport aux régions, Ce sont la région maritime (21 %), Lomé et la région des Plateaux (18 %) qui comptent plus d'unions libres alors que ce type d'union est en faible proportion (8 %) dans la région Centrale.

Tableau 8.6  
**Répartition (%) des unions selon le type d'union et certaines caractéristiques des conjoints (toutes les unions)**

| Type d'union                     | Région de résidence |              |              |              |              |              | Milieu de résidence |              | Ensemble     |
|----------------------------------|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|--------------|--------------|
|                                  | Lomé                | Maritime     | Plateaux     | Centrale     | Kara         | Savanes      | Urbain              | Rural        |              |
| Coutumière                       | 53,2                | 73,6         | 76,0         | 41,2         | 74,1         | 67,0         | 55,2                | 71,6         | 66,6         |
| Civile                           | 6,5                 | 1,7          | 1,4          | 1,5          | 2,1          | 1,2          | 5,2                 | 0,9          | 2,2          |
| Religieuse                       | 3,3                 | 0,4          | 0,5          | 43,3         | 6,3          | 4,2          | 8,0                 | 6,9          | 7,2          |
| Coutumière et civile             | 9,4                 | 2,1          | 2,3          | 2,7          | 3,5          | 7,0          | 7,8                 | 2,1          | 3,8          |
| Coutumière et religieuse         | 2,6                 | 0,4          | 1,7          | 2,3          | 2,0          | 2,1          | 2,2                 | 1,2          | 1,5          |
| Civile et religieuse             | 2,8                 | 0,4          | 0,1          | 0,8          | 0,3          | 1,2          | 1,7                 | 0,4          | 0,8          |
| Coutumière, civile et religieuse | 4,5                 | 0,7          | 0,4          | 0,7          | 0,9          | 1,5          | 3,1                 | 0,4          | 1,3          |
| Libre                            | 17,7                | 20,7         | 17,6         | 7,5          | 10,8         | 15,8         | 16,8                | 16,5         | 16,6         |
| <b>Total</b>                     | <b>100,0</b>        | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b>        | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |
| <b>Effectif</b>                  | <b>1009</b>         | <b>2646</b>  | <b>1640</b>  | <b>995</b>   | <b>640</b>   | <b>867</b>   | <b>2360</b>         | <b>5437</b>  | <b>7797</b>  |

Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### VIII.3 - Stabilité des unions

#### VIII.3.1 - La monogamie : le régime matrimonial dominant au Togo.

Les données de cette enquête montrent que 35 % des femmes vivent dans une union polygamique (tableau 8.7). Cette proportion est en nette diminution par rapport à celle de l'EDST II-1998 (43 %). Nonobstant cette diminution, les femmes connaissent déjà très jeunes la polygamie. A 20-24 ans, une femme en union sur 6 (16 %) vivait en polygamie. Près d'une femme sur 3 (29 %) de 25-29 ans vivait dans cette situation. Cette proportion de femmes vivant en union polygamique croît ainsi avec l'âge pour atteindre 50 % chez les femmes de 50 ans et plus.

En ce qui concerne le milieu de résidence, il est à noter que la polygamie est surtout pratiquée en milieu rural (37 %) contre 31 % en milieu urbain. Au niveau régional, c'est la région Centrale la région des Savanes qui détiennent les plus fortes proportions de femmes vivent dans une union polygamique respectivement 39 % et 38 %. La polygamie a connu un net recul dans la région de la Kara où elle est de 34 %, alors que dans les régions des Plateaux et Maritime elle est de 36 %. La plus faible proportion de femmes vivant en polygamie est observée dans la ville de Lomé où seul le quart (25 %) des femmes vivait en polygamie au moment de l'enquête (tableau 8.7). Une différence significative est observée entre Lomé et les autres régions.

Tableau 8.7

Répartition des enquêtées femmes mariées ou en union libre) selon le nombre de coépouse et certaines caractéristiques socio-démographiques

| Caractéristiques socio-démographiques | Pas de co-épouse | Nombre de co-épouses |                   | Total        |             |
|---------------------------------------|------------------|----------------------|-------------------|--------------|-------------|
|                                       |                  | Une co-épouse        | 2 co-épouses ou + | %            | Effectif    |
| <b>Groupe d'ages</b>                  |                  |                      |                   |              |             |
| 15-19 ans                             | 93,7             | 6,3                  | 0,0               | 100,0        | 72          |
| 20-24 ans                             | 83,6             | 15,0                 | 1,4               | 100,0        | 255         |
| 25-29 ans                             | 71,2             | 22,9                 | 5,9               | 100,0        | 455         |
| 30-34 ans                             | 69,1             | 24,4                 | 6,5               | 100,0        | 377         |
| 35-39 ans                             | 60,4             | 29,8                 | 9,8               | 100,0        | 329         |
| 40-44 ans                             | 59,6             | 27,4                 | 13,0              | 100,0        | 261         |
| 45-49 ans                             | 54,0             | 30,7                 | 15,3              | 100,0        | 184         |
| 50 ans & +                            | 50,3             | 30,4                 | 19,3              | 100,0        | 449         |
| <b>Milieu</b>                         |                  |                      |                   |              |             |
| Urbain                                | 69,3             | 21,3                 | 9,4               | 100,0        | 730         |
| Rural                                 | 62,9             | 27,0                 | 10,1              | 100,0        | 1653        |
| <b>Region</b>                         |                  |                      |                   |              |             |
| Lomé                                  | 74,8             | 17,8                 | 7,4               | 100,0        | 311         |
| Maritime                              | 63,9             | 23,8                 | 12,3              | 100,0        | 768         |
| Plateaux                              | 63,6             | 27,7                 | 8,7               | 100,0        | 451         |
| Centrale                              | 61,3             | 27,4                 | 11,4              | 100,0        | 317         |
| Kara                                  | 66,4             | 26,6                 | 7,0               | 100,0        | 225         |
| Savanes                               | 61,9             | 29,6                 | 8,5               | 100,0        | 311         |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>64,9</b>      | <b>25,2</b>          | <b>9,9</b>        | <b>100,0</b> | <b>2383</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### VIII.3.2 - L'issue des unions

Au moment de l'enquête, seules 67 % de l'ensemble des unions contractées par les enquêtés étaient encore en cours, 12 % ont été rompues par le décès du/de la conjoint(e). En ce qui concerne les unions rompues par le départ d'un des conjoints, on note qu'une union sur 10 (11 %) a été rompue par le départ volontaire des femmes et 6 % des unions se sont terminées par un divorce (tableau 8.8).

Tableau 8.8  
Répartition des unions selon l'issue de l'union

|                               | Toutes les unions | Dernière union |
|-------------------------------|-------------------|----------------|
| <b>Issue des unions</b>       |                   |                |
| En cours                      | 66,6              | 82,3           |
| Divorce                       | 5,5               | 2,0            |
| Veuvage                       | 12,2              | 10,0           |
| Départ volontaire de la femme | 11,1              | 4,1            |
| Répudiation de la femme       | 2,4               | 0,7            |
| Abandon de l'homme            | 2,2               | 0,9            |
| <b>Total</b>                  | <b>100,0</b>      | <b>100,0</b>   |
| <b>Ensemble</b>               | <b>7797</b>       | <b>5202</b>    |

*Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000*

### VIII.3.3 - Les déterminants de l'issue

L'issue de ces différents types d'union peut être déterminée en partie par certains facteurs comme par exemple le nombre d'enfants naturels ou légitimes, la situation de résidence, la religion, le niveau d'instruction des conjoints, le choix du conjoint, la situation du conjoint à l'entrée en union, etc. On peut toutefois ressortir ici quelques points saillants. Il faudra sûrement une analyse plus fine pour ressortir toutes les interrelations de l'issue de l'union (l'existence d'un enfant naturel avec toutes ces variables et la situation de résidence).

Par rapport à l'existence d'un enfant naturel, les résultats du tableau 8.9 montrent que dans le cas des unions n'ayant pas déclaré d'enfant naturel, 67 % sont en cours et 11 % ont été rompues par départ volontaire de la femme. Parmi les unions ayant déclaré un enfant naturel, 62 % sont toujours en cours, mais dans 5 % de cas, la femme a quitté le ménage par répudiation, et dans 17 % de cas par départ volontaire. Cette tendance est retrouvée également au niveau des unions de 2 enfants naturels et de 3 enfants et plus. Au vu de ces résultats, il est possible de dire qu'il n'existe pas une relation entre le nombre d'enfants naturels déclarés et l'issue des unions.

Tableau 8.9  
Répartition des enquêtés selon l'issue de l'union, le nombre d'enfants naturels et certaines caractéristiques

|                               | Nombre d'enfants naturels |              |              |                   | Ensemble     |
|-------------------------------|---------------------------|--------------|--------------|-------------------|--------------|
|                               | Pas d'enfant              | 1 enfant     | 2 enfants    | 3 enfants et plus |              |
| <b>Issue des unions</b>       |                           |              |              |                   |              |
| En cours                      | 66,7                      | 62,2         | 66,0         | 67,8              | 66,6         |
| Divorce                       | 5,5                       | 6,6          | 4,8          | 5,7               | 5,5          |
| Veuvage                       | 12,6                      | 6,8          | 9,9          | 8,7               | 12,2         |
| Départ volontaire de la femme | 10,7                      | 16,7         | 13,7         | 14,6              | 11,1         |
| Répudiation de la femme       | 2,4                       | 3,0          | 1,1          | 1,8               | 2,4          |
| Abandon de l'homme            | 2,1                       | 4,7          | 4,5          | 1,4               | 2,2          |
| <b>Total</b>                  | <b>100,0</b>              | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b>      | <b>100,0</b> |
| <b>Effectif</b>               | <b>7062</b>               | <b>284</b>   | <b>246</b>   | <b>205</b>        | <b>7797</b>  |

*Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000*

Pour ce qui est du type de corésidence, les résultats présentés dans le tableau 8.10 montrent que, quelle que soit l'issue de l'union, les conjoints ont dans la plupart des cas toujours corésidé. Actuellement dans 87 % des unions en cours, les conjoints résident ensemble, dont 74 % des cas où les conjoints ont toujours résidé ensemble, alors que dans 13 % des cas, les conjoints ne corésident qu'actuellement (tableau 8.10). En ce qui concerne les unions qui se sont soldées par un veuvage, 94 % s'étaient déroulées en corésidence permanente des conjoints avant le décès d'un d'entre eux. Une proportion relativement importante d'unions dans lesquelles les conjoints n'ont jamais corésidé est observée au niveau des alliances qui se sont terminées soit par un divorce (12 %), soit par un départ volontaire de la femme (13 %) ou soit par l'abandon de l'homme (29 %). Dans ce dernier cas, les unions dans lesquelles il y avait toujours eu de corésidence sont en proportion plus faible que la moyenne nationale (66,1 %).

Concernant la dernière union, les résultats varient notablement avec l'issue de l'union. Pour la majorité des dernières unions en cours (88 %), les conjoints résident ensemble au moment de l'enquête. Quant aux unions qui se sont rompues à cause du décès d'un des conjoints, le constat fait au niveau de toutes les unions est également observé. Dans le cas des unions qui sont rompues autrement que par le décès, la proportion des unions qui se sont déroulées avec corésidence des conjoints passe de 84 % dans le cas des divorces à 60 % dans le cas de l'abandon de l'homme. Il est également noté au niveau des dernières unions que, ce sont celles qui se sont terminées soit par divorce, soit par départ volontaire de la femme, soit par répudiation de la femme ou soit par abandon de l'homme qui présentent les plus fortes proportions au niveau de la modalité "jamais corésidé" respectivement de 12 %, 12 %, 13 % et 37 %.

Ce constat a été déjà fait dans le cas de toutes les unions contractées. Il y a donc lieu de se poser une question : Pourquoi au niveau des unions qui sont rompues pour des raisons autres que le décès d'un des conjoints, la proportion de ces unions dans lesquelles les conjoints n'ont jamais vécu ensemble est plus importante que la moyenne nationale ? Les réponses à cette question permettront de savoir si le statut ou le type de corésidence influe sur la stabilité ou l'issue des unions.

Tableau 8.10  
Répartition des enquêtées en union selon la situation de résidence  
et l'issue des unions et de la dernière union

|                               | Type de corésidence      |                   |                       |                               |                        | %            | Effectif    |
|-------------------------------|--------------------------|-------------------|-----------------------|-------------------------------|------------------------|--------------|-------------|
|                               | Jamais corésidé          | Toujours corésidé | Coréside actuellement | Ne coréside pas actuellement. | Corésidence périodique |              |             |
| <b>Issue de l'union</b>       | <b>Toutes les unions</b> |                   |                       |                               |                        |              |             |
| En cours                      | 2,2                      | 68,2              | 18,9                  | 5,7                           | 5,0                    | 100,0        | 5191        |
| Divorce                       | 11,8                     | 85,5              | 0,0                   | 0,0                           | 2,7                    | 100,0        | 429         |
| Veuvage                       | 3,7                      | 94,0              | 0,0                   | 0,0                           | 2,3                    | 100,0        | 949         |
| Départ volontaire de la femme | 13,3                     | 82,9              | 0,0                   | 0,0                           | 3,8                    | 100,0        | 864         |
| Répudiation de la femme       | 6,1                      | 90,6              | 0,0                   | 0,0                           | 3,3                    | 100,0        | 187         |
| Abandon de l'homme            | 28,7                     | 66,1              | 0,0                   | 0,0                           | 5,2                    | 100,0        | 177         |
| <b>Ensemble</b>               | <b>4,8</b>               | <b>74,5</b>       | <b>12,6</b>           | <b>3,7</b>                    | <b>4,4</b>             | <b>100,0</b> | <b>7797</b> |
|                               | <b>Dernière union</b>    |                   |                       |                               |                        |              |             |
| En cours                      | 2,5                      | 68,7              | 19,4                  | 4,8                           | 4,6                    | 100,0        | 4282        |
| Divorce                       | 11,6                     | 83,6              | 0,0                   | 0,0                           | 4,8                    | 100,0        | 106         |
| Veuvage                       | 2,6                      | 94,7              | 0,0                   | 0,0                           | 2,7                    | 100,0        | 521         |
| Départ volontaire de la femme | 12,4                     | 82,8              | 0,0                   | 0,0                           | 4,8                    | 100,0        | 211         |
| Répudiation de la femme       | 12,5                     | 84,3              | 0,0                   | 0,0                           | 3,2                    | 100,0        | 34          |
| Abandon de l'homme            | 37,4                     | 60,0              | 0,0                   | 0,0                           | 2,6                    | 100,0        | 48          |
| <b>Ensemble</b>               | <b>3,5</b>               | <b>72,2</b>       | <b>16,0</b>           | <b>3,9</b>                    | <b>4,4</b>             | <b>100,0</b> | <b>5202</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Cette étude sur les unions au Togo montre que le milieu rural n'a pas fondamentalement changé vis-à-vis des comportements matrimoniaux comme le choix du conjoint même si la proportion de personnes qui choisissent elles-mêmes leur partenaire tend à augmenter. Cependant, les pratiques en cours en ville comme l'existence de ménages monoparentaux à la tête desquels on trouve de plus en plus de femmes annoncent des changements sinon des changements beaucoup plus importants dans les pratiques matrimoniales au Togo.

Tableau 8.11  
Répartition (%) des unions selon le lien de parenté avec le conjoint/ la conjointe et le milieu de résidence

| Caractéristique du/de la conjoint(e) | Milieu de résidence |              | Ensemble     |
|--------------------------------------|---------------------|--------------|--------------|
|                                      | Urbain              | Rural        |              |
| Parent paternel                      | 8,2                 | 15,6         | 13,4         |
| Parent maternel                      | 6,1                 | 10,7         | 9,3          |
| Même ethnie                          | 45,6                | 56,1         | 52,9         |
| Ethnie différente                    | 40,1                | 17,6         | 24,4         |
| <b>Total</b>                         | <b>100,0</b>        | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |
| <b>Effectif</b>                      | <b>2360</b>         | <b>5437</b>  | <b>7797</b>  |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG 2000



## CHAPITRE IX

### VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

*"Le crime qu'il convient de signaler avec le plus de vigueur est la façon dont les hommes font de la femme l'objet privilégié de leur agression. [...] Cette violence diffuse est généralement méconnue et passée sous silence. Beaucoup de femmes finissent par adopter une attitude stoïque ou par croire avec résignation que c'est leur sort de subir et de se taire".*

*S. de Beauvoir citée par S. Kaczmarek in "La violence au foyer : itinéraires de femmes battues"; p.9; 1990; Editions Imago.*

#### Introduction

La présente section aborde la violence faite aux femmes dans les foyers togolais mais aussi en dehors des foyers (dans la rue, dans les services, etc.). Elle présente également les lieux où les personnes violentées se sont plaintes et les suites réservées à ces plaintes. Compte tenu de l'ampleur du phénomène de femmes battues et des violences sexuelles<sup>24</sup>, des questions spécifiques ont été posées sur ces sujets.

#### IX.1 - Définition des concepts

##### IX.1.1 - Définition du concept "violence"

Le dictionnaire "Larousse" définit le terme "violence" comme "Le caractère de ce qui se manifeste, se produit ou produit ses effets avec une force intense, extrême, brutale; ou le caractère de quelqu'un qui est emporté, agressif". Ainsi, la violence peut être physique ou verbale. En rapportant le concept aux femmes sous l'expression "violence contre les femmes", les Nations Unies définissent ce genre de violence comme suit : « *La violence contre les femmes englobe tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée* » (Nations Unies; Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes; Article 1.)

Une précision supplémentaire dans l'article 2 de la même déclaration souligne que ces actes englobent les coups infligés à l'épouse, les sévices sexuels dont les filles sont l'objet, la violence liée à la dot, le viol y compris le viol conjugal, et les pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme telles que la mutilation génitale. Ils englobent aussi la violence non conjugale, le harcèlement sexuel et l'intimidation sur le lieu de travail et à l'école, le proxénétisme, la prostitution forcée et la violence perpétrée ou tolérée par l'Etat, par exemple le viol en temps de guerre (Population Reports; Vol. XXVII; Numéro 4; Décembre 1999; Série L, n°11, p. 3).

<sup>24</sup>

*Dans le monde, au moins une femme sur trois est battue, contrainte à des rapports sexuels ou objet d'autres sévices durant son existence (Population Reports; Vol. XXVII; Numéro 4; Décembre 1999; Série L, N°11, p.1).*

Les types de violence ciblés dans la présente étude ne sont que quelques formes de violence rencontrées dans le pays. Ils ne constituent donc pas la liste exhaustive de toutes les violences que l'on peut observer au Togo.

### *IX.1.2 - Définition de quelques types de violences*

**Le lévirat** : c'est une coutume selon laquelle la ou les épouses d'un homme deviennent à sa mort les épouses d'un de ses frères.

**La privation sexuelle** : le conjoint refuse de partager le lit conjugal et refuse tout acte sexuel avec son épouse.

**Le rapt ou l'enlèvement de la future mariée** : la jeune fille est enlevée par force. Le cas se passe souvent lorsque la fille est fiancée à un autre homme.

**Les violences physiques** : c'est tout acte (coup de bâton, de poing, de pied, etc.) qui produit ses effets avec une force, ou une brutalité.

**Les mutilations génitales féminines (MGF)** : ce sont des pratiques qui consistent en l'ablation du capuchon du gland du clitoris ou des zones adjacentes des petites lèvres ou des petites lèvres elles-mêmes.

**La privation économique** : c'est le fait que le conjoint refuse de satisfaire les besoins économiques de son épouse entre autres, de donner la pension alimentaire, de s'occuper de sa santé.

**Les abus dans les pratiques de veuvages** : il s'agit de certaines rites et pratiques traditionnels imposés à la femme au décès de son conjoint, jugés inhumains, dangereux et parfois même menaçant pour la vie de la veuve.

**Le viol** : selon le dictionnaire Larousse, le viol est défini comme un acte de pénétration sexuel imposé à une personne par contrainte, violence et pénalement répréhensible.

**Le harcèlement sexuel** : c'est le fait d'abuser de l'autorité que confère une fonction pour tenter d'obtenir une faveur sexuelle de quelqu'un par contrainte, ordre ou pression.

## **IX.2 - Les violences dans les familles togolaises**

### *IX.2.1 - La connaissance des types de violences*

La plupart des types de violences sont connues par la majorité des personnes interrogées. C'est surtout la violence physique (97%) et la privation économique (89%) qui sont les plus connues par les enquêtées. Ceci peut s'expliquer par le fait que ces pratiques sont plus courantes. Il est à noter qu'à l'exception de la MGF connue par 68% de la population, la connaissance des violences est très élevée dans la population togolaise (toutes les autres formes de violence sont connues par au moins sept enquêtés sur dix). Cependant, le niveau de cette connaissance présente des différences selon certaines caractéristiques socio-démographiques.

Selon le milieu de résidence, on note que la quasi totalité des enquêtés en milieu urbain (95%) et en milieu rural (98%), connaissent la violence physique. La connaissance du viol ne

varie pas beaucoup selon le milieu de résidence : (80 % en milieu urbain et 82 % en milieu rural). La privation sexuelle est connue par 77% des enquêtés du milieu urbain et 84 % du milieu rural (tableau 9.1).

Les résultats selon les régions montrent que le lévirat est connu par 8 enquêtés sur 10 à Lomé (82 %), par 9 enquêtés sur 10 de la région maritime(91%) et de la région de la Kara (91%). Si à Lomé 73% des enquêtées connaissent le rapt, dans la région centrale, cette proportion est de 82 %. Si 55 % des enquêtées de la région maritime connaissent, ce sont 86% des enquêtées de la région centrale qui connaissent ce phénomène (tableau 9.1).

En ce qui concerne l'âge, le lévirat et la privation sexuelle sont plus connus dans les anciennes générations. Dans les générations de 55 ans et plus, la presque totalité des enquêtés connaissent le lévirat (96%) alors que parmi les moins de 25 ans cette proportion est de 68%. Si 58% des enquêtés de moins de 25 ans connaissent la privation sexuelle, ce sont respectivement 90% et 89% des enquêtées de 25-34 ans et 35-44 ans qui connaissent ce phénomène. Quelle que soit la génération, la connaissance de la violence physique dépasse 95% de cas (tableau 9.1).

D'une manière générale, la connaissance des phénomènes de violence ciblés varient peu selon le niveau d'instruction des enquêtées. Les quelques différences notables observent au niveau de la connaissance du rapt, du viol et du harcèlement sexuel. En effet, pour la connaissance du rapt, les résultats de l'enquête montrent que c'est 72% des enquêtés du niveau primaire et 79 % de ceux ayant au moins le niveau secondaire qui connaissent ce type de violence. Alors qu'on dénombre 92% des femmes de niveau secondaire et plus qui connaissent le phénomène du viol, seulement 79% de celles sans instruction le connaissent. Le harcèlement sexuel est connu par 67% des enquêtés sans instruction, 73% des enquêtés du niveau primaire, 85% des enquêtés ayant le niveau secondaire<sup>1</sup> et 89% des personnes du niveau secondaire<sup>2</sup> et plus (tableau 9.1).

Tableau 9.1  
**Proportion des enquêtés connaissant les types de violences selon certaines caractéristiques socio-démographiques**

| Caractéristiques socio-démographiques | Type de violences connues |                    |             |                   |             |                      |                                    |             |             | Effectif    |
|---------------------------------------|---------------------------|--------------------|-------------|-------------------|-------------|----------------------|------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
|                                       | Lévirat                   | Privation sexuelle | Rapt        | Violence physique | MGF         | Privation économique | Abus dans les pratiques de veuvage | Viol        | Harcèlement |             |
| <b>Région</b>                         |                           |                    |             |                   |             |                      |                                    |             |             |             |
| Lomé                                  | 82,4                      | 74,7               | 73,4        | 92,3              | 71,1        | 87,4                 | 73,9                               | 80,3        | 72,8        | 627         |
| Maritime                              | 91,2                      | 88,2               | 84,8        | 96,6              | 54,9        | 93,1                 | 81,2                               | 88,8        | 77,3        | 1228        |
| Plateaux                              | 83,9                      | 83,1               | 74,8        | 98,0              | 67,0        | 90,3                 | 73,7                               | 84,8        | 78,1        | 775         |
| Centrale                              | 82,4                      | 72,0               | 81,8        | 99,0              | 85,5        | 80,4                 | 71,0                               | 70,3        | 54,4        | 500         |
| Kara                                  | 91,2                      | 72,0               | 80,4        | 98,7              | 69,4        | 79,7                 | 74,4                               | 66,7        | 49,2        | 360         |
| Savanes                               | 89,0                      | 84,5               | 81,4        | 99,5              | 80,5        | 91,7                 | 76,0                               | 78,0        | 65,0        | 415         |
| <b>Milieu</b>                         |                           |                    |             |                   |             |                      |                                    |             |             |             |
| Urbain                                | 84,2                      | 76,4               | 74,9        | 94,6              | 70,3        | 87,8                 | 72,5                               | 79,6        | 70,9        | 1401        |
| Rural                                 | 88,5                      | 83,7               | 82,6        | 98,3              | 66,5        | 89,1                 | 78,1                               | 82,0        | 69,4        | 2504        |
| <b>Niveau d'instruction</b>           |                           |                    |             |                   |             |                      |                                    |             |             |             |
| Sans instruction                      | 88,6                      | 82,4               | 82,0        | 96,8              | 67,7        | 88,8                 | 76,8                               | 79,2        | 66,6        | 2693        |
| Primaire                              | 81,4                      | 74,5               | 72,3        | 97,2              | 62,3        | 86,0                 | 72,7                               | 81,2        | 72,5        | 735         |
| Collège et plus                       | 86,3                      | 83,5               | 78,9        | 97,8              | 77,4        | 91,8                 | 77,4                               | 91,7        | 84,8        | 476         |
| <b>Groupe ethnique</b>                |                           |                    |             |                   |             |                      |                                    |             |             |             |
| Adja-ewe                              | 88,9                      | 85,4               | 81,6        | 96,6              | 59,2        | 92,2                 | 81,0                               | 86,9        | 77,9        | 1924        |
| Akposso                               | 75,5                      | 76,9               | 73,4        | 94,7              | 66,9        | 82,8                 | 64,9                               | 84,6        | 67,2        | 152         |
| Ana-Ifè                               | 84,7                      | 82,3               | 71,1        | 96,7              | 77,1        | 92,6                 | 75,8                               | 84,4        | 80,8        | 127         |
| Kabye-Tem                             | 84,7                      | 72,3               | 78,5        | 97,5              | 76,2        | 81,5                 | 70,4                               | 70,8        | 57,7        | 888         |
| Para-gourma et Akan                   | 88,6                      | 81,2               | 81,4        | 98,8              | 78,0        | 89,1                 | 75,2                               | 76,1        | 61,6        | 574         |
| Autre Togolais                        | 88,7                      | 82,5               | 83,3        | 97,1              | 94,9        | 82,2                 | 67,9                               | 80,7        | 63,0        | 113         |
| Étranger                              | 81,3                      | 78,4               | 69,0        | 94,3              | 63,2        | 90,8                 | 65,1                               | 81,2        | 71,0        | 127         |
| <b>Age</b>                            |                           |                    |             |                   |             |                      |                                    |             |             |             |
| Moins de 25 ans                       | 68,5                      | 57,7               | 60,0        | 96,3              | 54,1        | 77,4                 | 57,8                               | 69,2        | 59,0        | 1095        |
| 25-34 ans                             | 93,4                      | 89,8               | 85,9        | 97,9              | 73,0        | 93,0                 | 83,6                               | 87,6        | 75,9        | 976         |
| 35-44 ans                             | 93,8                      | 89,1               | 88,1        | 97,1              | 75,4        | 93,1                 | 83,0                               | 86,6        | 77,3        | 710         |
| 45-54 ans                             | 93,5                      | 91,5               | 87,0        | 97,8              | 75,3        | 94,0                 | 80,7                               | 84,6        | 72,6        | 451         |
| 55 ans et plus                        | 96,2                      | 90,9               | 89,7        | 96,1              | 70,0        | 92,2                 | 84,5                               | 82,9        | 69,4        | 673         |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>87,0</b>               | <b>81,1</b>        | <b>79,8</b> | <b>97,0</b>       | <b>67,9</b> | <b>88,6</b>          | <b>76,1</b>                        | <b>81,1</b> | <b>69,9</b> | <b>3905</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### IX.2.2 - La pratique de la violence dans la société togolaise

Au Togo, les différents types de violence ciblés sont pratiqués dans la majorité des cas à l'exception du rapt et des MGF. En effet à part le rapt (47%) et les MGF (20%), plus de la moitié des enquêtés ont déclaré que les autres violences sont pratiquées dans leurs communautés. Les types de violence les plus cités, sont : la violence physique (93%), la privation économique (79%), la privation sexuelle (70%) et le lévirat (65%) (tableau 9.2)

Selon le milieu de résidence, la pratique du lévirat dans les communautés, est reconnue par 7 enquêtés sur 10 du milieu rural (70%), alors qu'en milieu urbain, cette

proportion est de 54%. Pour la privation sexuelle, trois enquêtés sur quatre du milieu rural (75%) reconnaissent cette pratique dans leur communauté contre un peu plus de trois enquêtés sur cinq (61%) en milieu urbain. Si 11 enquêtés sur 20 reconnaissent la pratique de l'abus de veuvage en milieu rural (56%), ce sont à peine 9 enquêtés sur 20 qui confirment cette pratique en ville (45%) (tableau 9.2). On voit de façon générale que la reconnaissance de la pratique des violences dans les communautés est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'analyse de la pratique des violences selon les régions révèle que la pratique du l'évirat est plus reconnue dans les régions septentrionales. Ainsi, 69% des enquêtées de la région centrale, et 78% des régions de la Kara et des Savanes déclarent que le l'évirat est pratiqué dans leur communauté, alors que dans les régions méridionales, elles ne sont que 49% à Lomé, 59% dans la région des Plateaux et 65% dans la région Maritime à reconnaître cette pratique dans leur communauté. Malgré son faible niveau dans l'ensemble, la reconnaissance de la pratique des MGF dans les communautés, varie au Togo. Alors que 12% des enquêtées résidant à Lomé déclarent que cette violence est pratiquée dans leurs communautés, c'est 3% seulement des enquêtées résidant dans la région maritime qui le déclarent. La proportion plus élevée de cette reconnaissance à Lomé par rapport à la région maritime peut s'expliquer par le fait qu'à Lomé, on rencontre des populations venant de toutes les communautés du pays. Dans la région centrale, c'est plus de la moitié des enquêtées qui reconnaissent cette pratique (55%) et près du tiers dans la région des Savanes (32%). En ce qui concerne la violence physique, plus de 90% des enquêtées des différentes régions déclarent qu'elle est pratiquée dans leurs communautés sauf à Lomé où les résultats indiquent 80%. En effet, le phénomène est vécu dans la quasi totalité des régions septentrionales où les proportions varient entre 97% et 99% (tableau 9.2).

Selon le niveau d'instruction, les moins instruites sont plus nombreuses à reconnaître la pratique du l'évirat dans leurs communautés : 70% des enquêtées sans instruction, 53% de celles du niveau primaire et 50% du secondaire et plus. La variation de la reconnaissance de la pratique du rapt dans la communauté selon le niveau d'instruction des enquêtées est semblable à celle du l'évirat. Plus de la moitié des sans instruction reconnaissent ce phénomène (52%), alors que la proportion de celles du secondaire qui la reconnaissent, n'est que 35%. La reconnaissance de la pratique du harcèlement sexuel varie aussi avec le niveau d'instruction. En effet moins de femmes enquêtées sans instruction (49%) et de niveau primaire (57%), reconnaissent ce phénomène dans leurs communautés, alors que chez les enquêtées ayant atteint au moins le niveau secondaire, cette proportion est de 66% (tableau 9.2). Pour les pratiques traditionnelles (l'évirat, MGF, rapt, etc.), ce sont en majorité les enquêtées moins instruites qui déclarent qu'elles sont pratiquées dans leurs communautés.

Selon l'âge des enquêtées, la pratique des différents types de violence dans les communautés semble être moins connue par les jeunes, sauf la violence physique où l'on ne remarque aucune variation selon l'âge. Dans les jeunes générations (moins de 25 ans), seuls 48% reconnaissent la pratique de la privation sexuelle dans leurs communautés, alors que dans les autres générations, plus d'enquêtées (76% des 25-34 ans et 81% des 45 ans et plus) sont conscientes de la pratique de ce phénomène dans leur communauté. Pour la privation économique et le veuvage, la variation est identique à celle de la privation sexuelle (tableau 9.2). En ce qui concerne le harcèlement sexuel, c'est dans des générations intermédiaires (25-34 ans (57%), 35-44 ans (58%) et 45-54 ans (56%)) que l'on rencontre les proportions plus élevées d'enquêtées qui reconnaissent que cette violence est pratiquée dans leurs communautés.

Tableau 9.2

**Proportion des enquêtés reconnaissant la pratique des types de violences dans leurs communautés et selon certaines caractéristiques socio-démographiques**

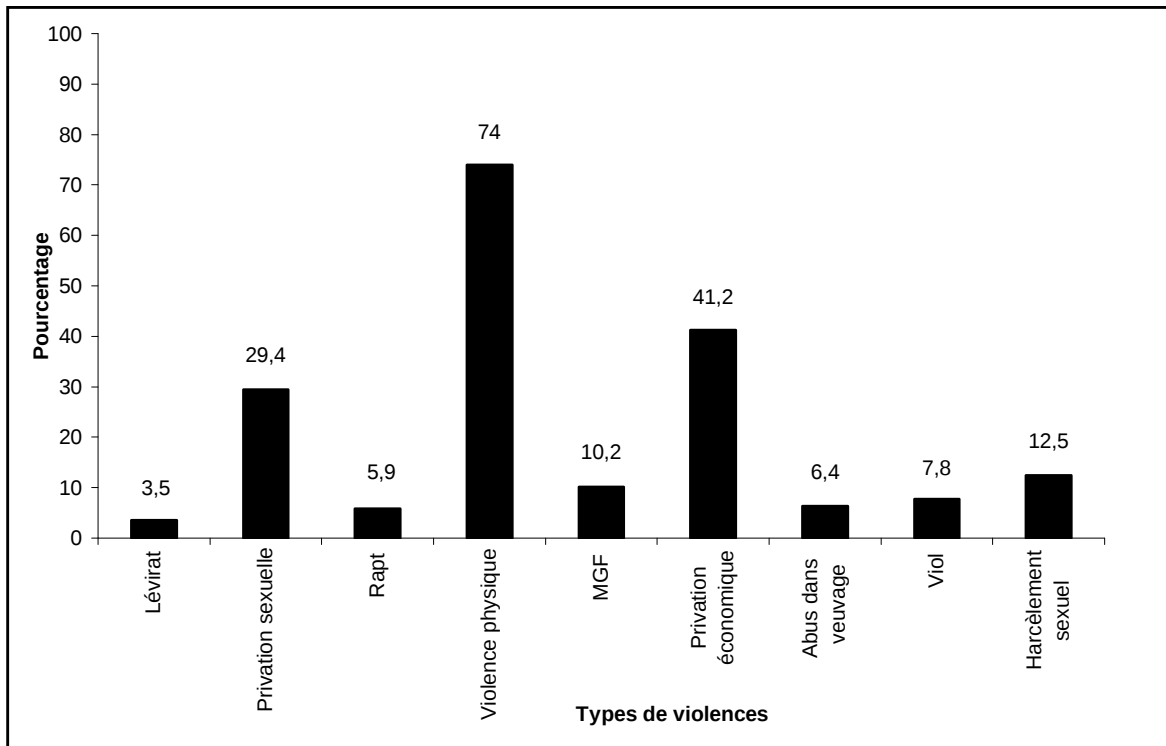
| Caractéristiques socio-démographiques | Type de violences pratiquées |                    |             |                   |             |                      |                                    |             |             | Effectif    |
|---------------------------------------|------------------------------|--------------------|-------------|-------------------|-------------|----------------------|------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
|                                       | Lévirat                      | Privation sexuelle | Rapt        | Violence physique | MGF         | Privation économique | Abus dans les pratiques de veuvage | Viol        | Harcèlement |             |
| <b>Région</b>                         |                              |                    |             |                   |             |                      |                                    |             |             |             |
| Lomé                                  | 49,3                         | 58,0               | 34,1        | 80,4              | 11,6        | 73,1                 | 43,2                               | 54,1        | 52,0        | 627         |
| Maritime                              | 65,1                         | 72,5               | 44,1        | 91,4              | 3,2         | 79,5                 | 51,7                               | 56,1        | 51,8        | 1228        |
| Plateaux                              | 59,3                         | 78,9               | 42,2        | 95,2              | 19,2        | 84,9                 | 49,9                               | 64,4        | 65,6        | 775         |
| Centrale                              | 69,1                         | 67,1               | 59,0        | 98,6              | 55,0        | 76,7                 | 61,1                               | 51,8        | 40,3        | 500         |
| Kara                                  | 78,3                         | 67,7               | 63,1        | 97,6              | 25,8        | 75,6                 | 56,9                               | 48,4        | 42,7        | 360         |
| Savanes                               | 78,4                         | 72,8               | 56,5        | 97,6              | 32,4        | 82,6                 | 51,1                               | 60,4        | 51,3        | 415         |
| <b>Milieu</b>                         |                              |                    |             |                   |             |                      |                                    |             |             |             |
| Urbain                                | 54,4                         | 61,4               | 37,4        | 87,5              | 18,3        | 75,4                 | 44,5                               | 53,6        | 51,5        | 1401        |
| Rural                                 | 70,2                         | 75,4               | 52,5        | 95,4              | 20,2        | 81,3                 | 55,6                               | 58,3        | 52,6        | 2504        |
| <b>Niveau d'instruction</b>           |                              |                    |             |                   |             |                      |                                    |             |             |             |
| Sans instruction                      | 70,4                         | 72,9               | 51,9        | 93,1              | 22,3        | 79,7                 | 53,3                               | 55,1        | 48,5        | 2694        |
| Primaire                              | 52,7                         | 63,1               | 37,4        | 92,0              | 11,9        | 76,3                 | 47,7                               | 59,4        | 57,0        | 735         |
| Collège et plus                       | 49,7                         | 66,6               | 34,6        | 90,2              | 15,5        | 80,6                 | 47,8                               | 60,8        | 65,5        | 476         |
| <b>Groupe ethnique</b>                |                              |                    |             |                   |             |                      |                                    |             |             |             |
| Adja-Ewe                              | 60,0                         | 71,7               | 40,1        | 90,1              | 4,4         | 79,7                 | 50,0                               | 57,4        | 55,5        | 1924        |
| Akposso                               | 43,3                         | 63,4               | 37,2        | 91,8              | 9,6         | 73,6                 | 38,4                               | 56,2        | 51,5        | 152         |
| Ana-Ife                               | 72,0                         | 77,1               | 46,4        | 93,1              | 50,3        | 90,9                 | 62,3                               | 68,4        | 67,8        | 127         |
| Kabye-Tem                             | 69,7                         | 67,6               | 56,1        | 96,4              | 33,7        | 77,0                 | 57,5                               | 53,4        | 46,9        | 888         |
| Para-gourma et                        |                              |                    |             |                   |             |                      |                                    |             |             | 574         |
| Akan                                  | 77,6                         | 70,7               | 60,3        | 96,5              | 33,2        | 80,9                 | 53,5                               | 59,1        | 49,9        |             |
| autre togolais                        | 73,8                         | 76,6               | 59,6        | 92,7              | 80,5        | 74,3                 | 47,2                               | 51,8        | 44,0        | 113         |
| Étranger                              | 49,4                         | 62,1               | 31,5        | 85,4              | 15,2        | 76,7                 | 35,0                               | 49,1        | 44,3        | 127         |
| <b>Age</b>                            |                              |                    |             |                   |             |                      |                                    |             |             |             |
| Moins de 25 ans                       | 47,7                         | 47,9               | 36,6        | 93,2              | 17,0        | 68,8                 | 39,5                               | 52,3        | 46,3        | 1095        |
| 25-34 ans                             | 68,9                         | 76,3               | 48,2        | 92,5              | 19,1        | 82,3                 | 55,4                               | 60,2        | 57,2        | 976         |
| 35-44 ans                             | 70,6                         | 80,3               | 51,7        | 92,5              | 20,9        | 84,5                 | 58,5                               | 60,5        | 58,4        | 710         |
| 45-54 ans                             | 68,8                         | 80,5               | 49,4        | 92,7              | 22,3        | 85,6                 | 53,0                               | 56,1        | 54,2        | 451         |
| 55 ans et plus                        | 76,5                         | 80,6               | 56,0        | 91,6              | 20,9        | 81,6                 | 57,5                               | 54,7        | 46,7        | 673         |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>64,6</b>                  | <b>70,3</b>        | <b>47,1</b> | <b>92,6</b>       | <b>19,5</b> | <b>79,2</b>          | <b>51,6</b>                        | <b>56,6</b> | <b>52,2</b> | <b>3905</b> |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### IX.2.3 - Les victimes de la violence

Pour chaque type de violence, il a été demandé aux enquêtées si elles en ont été victimes. Il se dégage des réponses qu'une enquêtée peut être victime de plusieurs types de violence et que l'ampleur de la violence est variable selon les différents types. Les statistiques issues des résultats de l'enquête sont éloquentes : 8% des enquêtées ont été violées, 13% ont subi le harcèlement sexuel, 29% des femmes ont été victimes de la privation sexuelle, 41% ont subi la privation économique et 74% ont été victimes de violence physique (graphique 9.1).

**Graphique 9.1**  
**Proportion ( %) des victimes de violence selon la nature de la violence**



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Selon le milieu de résidence, 3 femmes sur 5 du milieu urbain (61%) contre 4/5 des femmes du milieu rural (81%), ont été victimes de la violence physique. 1 femme sur 4 en ville (25%) est victime de privation sexuelle alors que près du tiers des femmes en milieu rural (32%) ont subi le même sort. La prévalence du harcèlement sexuel ne varie pas selon le milieu de résidence (tableau 9.3).

En ce qui concerne le groupe ethnique, ce sont 73% des peuhl, haoussa, qui sont victimes des MGF. Après viennent les Ana-Ifè (30%) et les Kabyè-Tem (21%). Alors que 6% des femmes de l'ethnie Kabyè-Tem ont été victimes de rapt, seules 3% des enquêtées de l'ethnie Akposso en ont été victimes et aucune de l'ethnie Ana-Ifè ne se trouve dans le même cas. Environ 6% des enquêtées des ethnies Adja-Ewé et Para-Gourma ont été victimes du rapt.

Par rapport à la religion, on note qu'un peu plus de la moitié des enquêtées musulmanes ont été victimes des MGF (56%) alors que les proportions sont inférieures à 5% dans les autres religions.

Tableau 9.3  
**Proportion des victimes de violence selon la nature de la violence et  
certaines caractéristiques socio-démographiques**

| Caractéristiques<br>Socio-démographiques | Type de violences subies |                    |            |                   |             |                      |                                    |            |             | Effectif    |
|------------------------------------------|--------------------------|--------------------|------------|-------------------|-------------|----------------------|------------------------------------|------------|-------------|-------------|
|                                          | Lévirat                  | Privation sexuelle | Rapt       | Violence physique | MGF         | Privation économique | Abus dans les pratiques de veuvage | Viol       | Harcèlement |             |
| <b>Milieu</b>                            |                          |                    |            |                   |             |                      |                                    |            |             |             |
| Urbain                                   | 2,5                      | 25,0               | 2,2        | 61,3              | 8,3         | 36,3                 | 3,7                                | 7,3        | 12,8        | 1231        |
| Rural                                    | 4,0                      | 31,9               | 7,8        | 81,0              | 11,3        | 43,9                 | 8,0                                | 8,1        | 12,4        | 2258        |
| <b>Groupe ethnique</b>                   |                          |                    |            |                   |             |                      |                                    |            |             |             |
| Adja-Ewe                                 | 3,5                      | 34,5               | 6,3        | 66,8              | 0,6         | 41,0                 | 5,4                                | 9,5        | 14,3        | 1721        |
| Akposso                                  | 0,9                      | 21,8               | 2,9        | 78,0              | 1,0         | 37,1                 | 3,6                                | 4,1        | 14,0        | 136         |
| Ana-Ifê                                  | 5,2                      | 40,4               | 0,0        | 71,5              | 29,6        | 56,5                 | 10,2                               | 7,5        | 21,9        | 107         |
| Kabye-Tem                                | 3,3                      | 26,6               | 6,3        | 82,6              | 21,0        | 40,1                 | 9,5                                | 5,1        | 8,8         | 741         |
| Para-gourma et Akan                      | 4,3                      | 19,6               | 5,8        | 84,6              | 12,3        | 42,8                 | 6,2                                | 6,9        | 10,4        | 773         |
| Autre togolais                           | 4,8                      | 20,5               | 8,8        | 81,5              | 72,7        | 40,4                 | 5,6                                | 4,7        | 8,1         | 104         |
| Étranger                                 | 0,0                      | 25,6               | 2,5        | 67,7              | 7,8         | 37,0                 | 2,0                                | 11,6       | 13,4        | 116         |
| <b>Religion</b>                          |                          |                    |            |                   |             |                      |                                    |            |             |             |
| Traditionnelle                           | 5,6                      | 33,4               | 9,2        | 76,3              | 5,1         | 42,5                 | 8,8                                | 7,7        | 12,9        | 1233        |
| Catholique                               | 2,7                      | 27,8               | 2,6        | 71,1              | 1,6         | 38,6                 | 5,9                                | 7,2        | 11,7        | 899         |
| Protestante/Meth                         | 0,5                      | 26,8               | 3,4        | 75,2              | 2,2         | 40,3                 | 3,5                                | 7,4        | 15,5        | 359         |
| Islamique                                | 2,9                      | 18,6               | 6,0        | 80,0              | 56,5        | 40,2                 | 7,1                                | 6,2        | 8,2         | 459         |
| Autre chrétienne                         | 2,7                      | 36,0               | 5,0        | 73,3              | 3,1         | 42,9                 | 3,6                                | 11,6       | 13,4        | 318         |
| Aucune                                   | 1,9                      | 34,7               | 3,2        | 62,0              | 1,5         | 48,7                 | 2,6                                | 10,2       | 16,5        | 172         |
| Autre                                    | 2,6                      | 19,0               | 14,7       | 54,6              | 0,0         | 37,5                 | 3,9                                | 5,3        | 15,5        | 47          |
| <b>Ensemble</b>                          | <b>3,5</b>               | <b>29,4</b>        | <b>5,9</b> | <b>74,0</b>       | <b>10,2</b> | <b>41,2</b>          | <b>6,4</b>                         | <b>7,8</b> | <b>12,5</b> | <b>3489</b> |

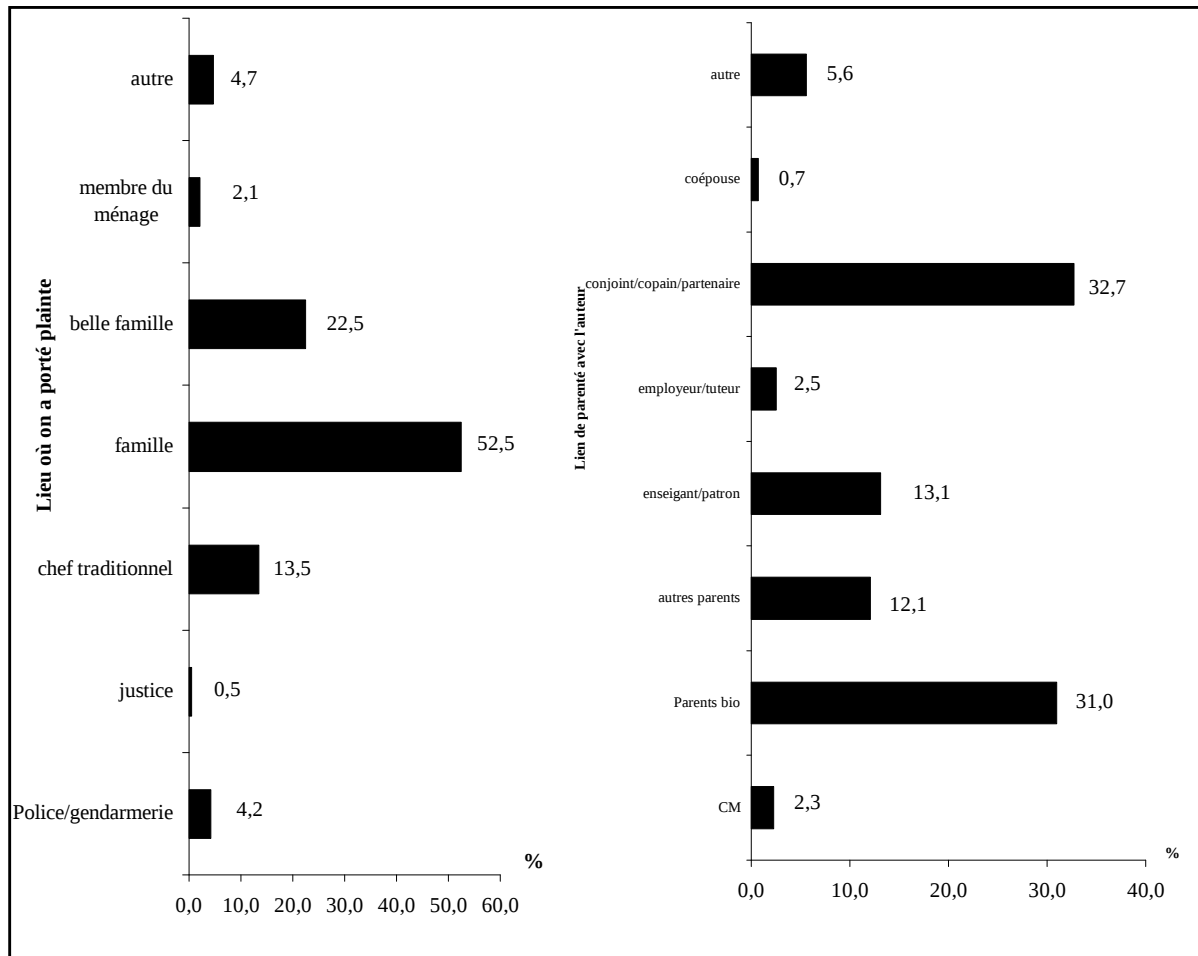
Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

### IX.3 - Les violences physiques et les violences sexuelles faites aux femmes

L'analyse des différents types de violences montre que les violences physiques et sexuelles constituent des problèmes à prendre au sérieux afin de mener une lutte plus efficace contre ce fléau. Au cours de cette enquête, des questions ont été posées sur les auteurs de ces violences, les lieux de plaintes éventuelles, la suite réservée à la plainte etc. Les mêmes questions ont été posées chez les enfants victimes.

Chez les femmes victimes, les premiers auteurs de la violence physique sont leurs conjoints (33%), suivis de leurs parents biologiques (31%), des enseignants (13%) ou d'autres membres de la famille (12%). Vu les profils des auteurs de ce type de violence, il est très rare que les victimes portent plainte, car cette violence est considérée comme une sorte de correction infligée aux victimes. C'est pourquoi près de neuf victimes sur dix (88%) n'ont porté plainte nulle part. Même lorsqu'il s'est agi de porter plainte, les plaignantes ont préféré la famille (53%) ou la belle-famille (23%) et les chefs traditionnels (13%). Toutefois, il faut signaler que 4 % des plaignantes ont porté plainte à la police ou à la gendarmerie (graphique 9.2).

**Graphique 9.2**  
**Répartition des victimes selon le lien avec les auteurs, et le lieu où l'on a porté plainte**



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

L'étude a également essayé de saisir l'ampleur du phénomène à partir d'un autre indicateur en demandant aux enquêtées si elles connaissent une femme battue au cours de l'année. Les résultats de l'enquête montrent que 27% des femmes interrogées ont déclaré connaître au moins une femme battue au cours de l'année de l'enquête. Selon le milieu de résidence, on ne note pas de différences majeures entre les enquêtées des milieux urbain et rural. En effet, 29% des enquêtées résidant en milieu urbain et 26% de celles résidant en milieu rural ont déclaré connaître une femme battue au cours de l'année de l'enquête. En ce qui concerne les régions, le tiers (34%) des enquêtées résidant à Lomé ont déclaré connaître une femme battue au cours de l'année de l'enquête alors que cette proportion est de 25% chez les enquêtées des régions Maritime, et des Savanes. Dans la région Centrale, 24% des enquêtées ont déclaré qu'elles connaissent une femme battue au cours de l'année de l'enquête et cette proportion est de 29% dans la région des plateaux (tableau 9.4).

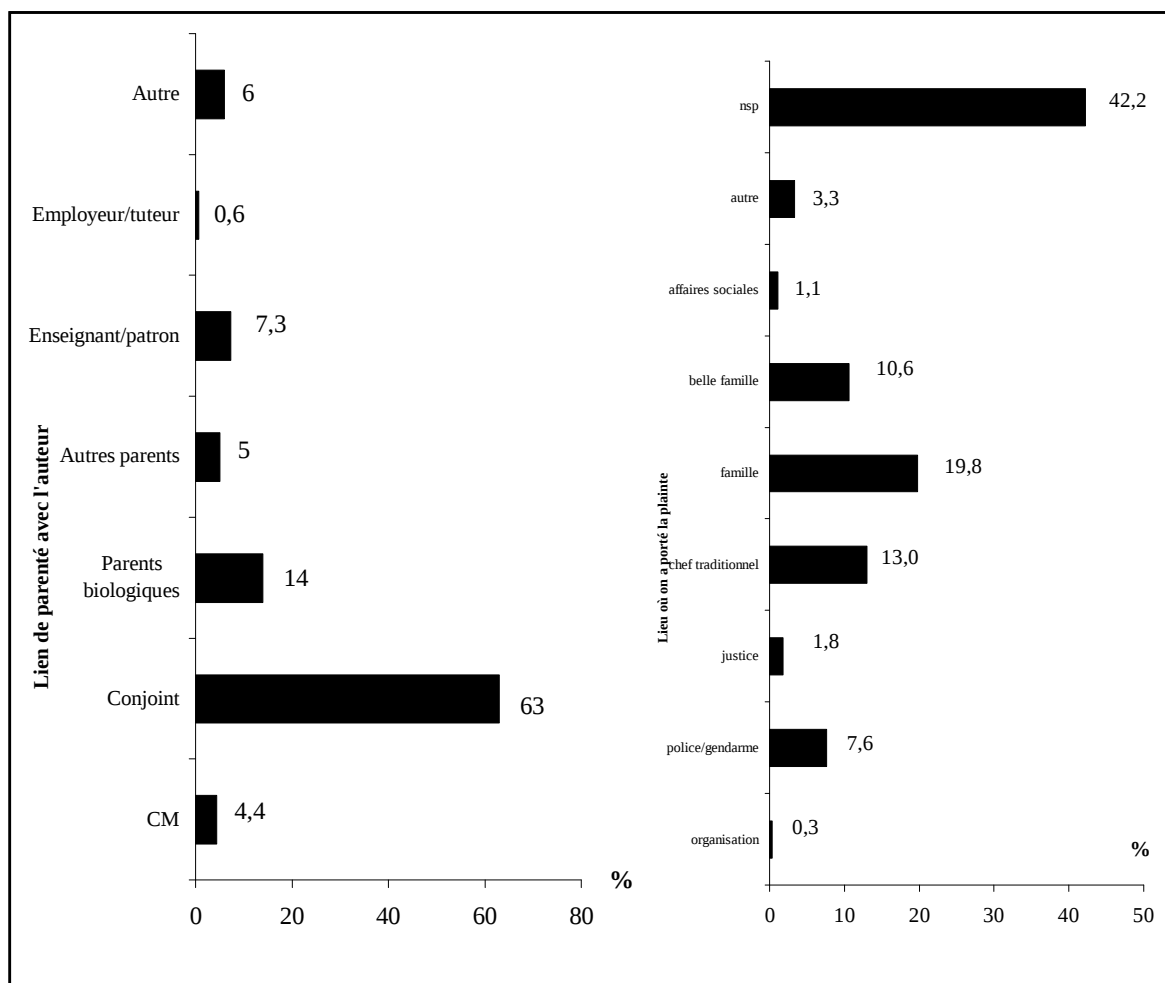
Les trois auteurs les plus fréquents des violences physiques subies par les femmes que les enquêtées connaissent, sont le conjoint (63%), les parents biologiques (14%) et l'enseignant ou le patron (7%). Notons que 62% des enquêtées ont déclaré que ces victimes n'ont porté plainte nulle part. Parmi celles qui ont porté plainte, 20% l'ont fait en famille, 13%

sont partis chez le chef traditionnel et 11% ont préféré la belle-famille. Il faut relever tout de même que 8% des femmes, ont cité la police et/ou la gendarmerie (graphique 9.3).

Les résultats de ce paragraphe confirment ceux ci-dessus relatifs aux enquêtées elles-mêmes, montrant qu'au niveau des violences physiques les plus fréquentes sont celles causées par les conjoints. Par ailleurs, généralement, les femmes battues ne portent pas plainte.

Graphique 9.3

**Répartition des victimes de violence physique subies au cours des dix mois ayant précédé l'enquête selon le lien avec les auteurs, et le lieu où l'on a porté plainte**



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Tableau 9.4  
**Proportion des enquêtées qui connaissent une femme battue au cours de l'année de l'enquête selon le milieu de résidence et la région**

| Caractéristiques socio-démographiques | Connaissance d'une femme battue au cours de l'année |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Milieu</b>                         |                                                     |
| Urbain                                | 28,9                                                |
| Rural                                 | 26,2                                                |
| <b>Région</b>                         |                                                     |
| Lomé                                  | 33,7                                                |
| Maritime                              | 24,9                                                |
| Plateaux                              | 29,3                                                |
| Centrale                              | 23,7                                                |
| Kara                                  | 26,5                                                |
| Savanes                               | 25,0                                                |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>27,2</b>                                         |

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

En ce qui concerne le viol, la question a été uniquement posée aux autres membres du ménage. Les résultats montrent que seulement 9% d'entre elles ont été victimes de viol. Les auteurs des viols sont d'autres personnes (46%), le conjoint (23%) et autres parents (11%). Souvent les enquêtées préfèrent garder le silence (72%). Parmi celles qui se plaignent, le lieu de plainte est dominé largement par la famille (près des trois quarts).

## Conclusion

Les différents types de violence qui sont saisis au cours de la présente étude sont connus par la grande majorité des enquêtés. A l'exception des MGF, au moins 7 enquêtées sur 10 connaissent ces différents types de violence. Les variations ne sont pas notoires suivant les caractéristiques socio-démographiques. Plus de la moitié des enquêtés reconnaissent la pratique des différents types de violence dans leurs communautés sauf le rapt et les MGF. Il faut noter que la violence physique est la plus reconnue comme type de violence pratiquée dans les communautés togolaises.

Quant aux victimes des différents types de violence, les résultats montrent que les enquêtées ont été plus victimes des violences physiques (74%) et de la privation économique (41%). La plupart des auteurs de violence physiques sont les conjoints. Toutefois, ces auteurs ne sont pas poursuivis parce que les victimes ne portent pas toujours plainte.

La présente étude, bien qu'ayant eu le mérite de lever un pan du voile sur le phénomène de violence dans les familles togolaises n'a pas documenté tous les aspects des différentes formes de violences. Il est nécessaire d'approfondir le sujet de violences faites surtout aux femmes et aux enfants par une enquête nationale spécifique sur les violences. Cette enquête doit comporter un volet quantitatif et un volet qualitatif pour permettre de documenter les causes et conséquences de ces violences et de connaître pour lesquelles les personnes violentées ne portent pas plainte (ignorance, méconnaissance, choix volontaire ou intimidation etc..) afin de mener une lutte efficace contre ce phénomène.

## EN GUISE DE CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Comme souligné plus haut, cette étude s'inscrit dans le cadre des efforts du Togo pour formuler et développer des actions utiles et nécessaires à la mise en oeuvre pratique d'une politique de population mieux adaptée aux réalités nationales. Elle constitue donc un bon tremplin pour l'intégration des éléments de cette politique dans les stratégies et programmes de développement économique et social.

Il est reconnu par tous que la population constitue le bien le plus précieux d'une nation, le principal agent et en même temps le bénéficiaire du développement national. Aussi, l'accent est souvent mis sur l'amélioration des conditions et du niveau de vie des populations à travers des politiques sectorielles notamment, l'éducation, la santé, l'alimentation, le logement etc.

La structure de la famille, le nombre et l'âge des enfants et des autres membres sont des éléments dont la connaissance est nécessaire à l'établissement d'une politique sociale.

Avec le processus de décentralisation amorcé et qui se poursuit, la présente étude constitue également un bon complément de l'Enquête Démographique et de Santé (EDST2) réalisée en 1998 et des autres collectes de routine dans la fourniture de résultats utiles pour les planifications régionales et locales.

Les résultats obtenus à travers cette recherche nous inspirent les principales conclusions et recommandations suivantes :

- \* Au moins la moitié des actifs togolais travaillent encore essentiellement dans le secteur agricole. Ces agriculteurs sont en majorité analphabètes et utilisent des matériels de production rudimentaires. Afin d'accroître la participation de cette partie de la population au développement socio-économique, un renforcement de l'alphabétisation et une amélioration des matériaux et techniques agricoles culturelles et pastorales sont à rechercher.
- \* La recherche de l'amélioration de la productivité de même que la protection de l'environnement (faune et flore) et la protection des sols constitueront également des mesures pour dynamiser la production agricole.
- \* Compte tenu de la diversité du secteur informel et de sa capacité de générer de nouveaux emplois, il importe de canaliser et de promouvoir ce secteur tout en laissant une marge de manœuvre d'organisation et de restructuration aux initiatives privées.
- \* Une grande partie de la population continue d'épargner de façon informelle et particulièrement sous forme de thésaurisation. Il serait intéressant de sensibiliser la population à une épargne formelle institutionnelle. Pour encourager la population à souscrire à ce mode d'épargne formelle, il faut rapprocher les institutions financières des populations souvent analphabètes et rurales et faciliter les procédures et les formalités d'épargne et de retrait libre, volontaire et sans difficulté.
- \* Le premier poste de dépenses de la population constitue l'alimentation et cette rubrique absorbe également le tiers des emprunts contractés par les enquêtés. Il importe de trouver

des moyens pour réduire les prix des produits alimentaires afin de permettre à la population de pouvoir consacrer une part moins importante des revenus à l'alimentation et faire face aisément aux autres dépenses et besoins vitaux des ménages.

\* Parmi les principaux problèmes qui préoccupent le plus la population, mis à part l'alimentation, il faut mentionner les deux secteurs sociaux les plus importants, à savoir les soins de santé et la scolarisation des enfants. La situation actuelle de ces deux secteurs sociaux clés est assez préoccupante et mérite d'être repensée sérieusement si l'on veut assurer un développement futur harmonieux du pays.

\* Les enquêtés ont évoqué le problème d'eau potable. Compte tenu de toutes les maladies qu'entraîne le manque de ce bien de première nécessité, il serait intéressant de prendre des mesures nécessaires pour des forages additionnels afin de doter en eau potable les populations qui en ont besoin, particulièrement celles du milieu rural.

\* Les problèmes de transports aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain ont été évoqués. Pour faciliter le désenclavement des localités, l'écoulement et la commercialisation des produits agricoles, les anciennes pistes rurales doivent être rendues plus praticables et de nouvelles doivent être tracées.

- Les enquêtés ont souhaité une baisse des prix et une amélioration du système des transports.

- La réorganisation de la circulation urbaine à Lomé et dans les grandes villes par le développement du système de transports en commun, de même que la réhabilitation et l'amélioration des transports par voie ferroviaire, constituent quelques actions à mener.

\* Les problèmes de logements ont été soulevés par une proportion non négligeable de la population. Il serait intéressant d'initier ou de définir une politique de logements et d'habitats sociaux (avec la formule location-vente) à des prix accessibles aux cadres moyens de la Fonction Publique et des autres services dans les chefs-lieux de région et dans certaines grandes villes du pays. Il faudra également viser la vulgarisation des technologies adaptées et l'utilisation des matériaux locaux dans la construction des logements.

\* Il faut redresser et assainir l'économie nationale, de sorte que l'Etat ne soit pas débiteur envers ses agents (salaires, pensions et autres dettes intérieures non payés).

\* Malgré une baisse continue au cours des dernières années, la fécondité reste élevée. De plus, on observe une demande non satisfaite en matière de planification familiale, surtout au niveau des jeunes générations, situation à l'origine d'un fort taux d'avortement. Les programmes de planification familiale doivent repenser leurs stratégies pour toucher toutes les populations qui ont un besoin d'utilisation de la contraception moderne efficace.

\* Le paludisme et les diarrhées constituent encore les grandes causes de morbidité de la petite enfance. La forte prévalence de ces maladies semble être liée à une forte dégradation au niveau de l'hygiène publique (eau, assainissement, etc.). Il faut initier au niveau des quartiers pauvres des villes et dans les villages, la construction de

latrines améliorées, les puits protégés. Il faut surtout trouver une solution aux eaux usées versées dans les rues.

\* La femme togolaise continue d'être victime de violences diverses, surtout des violences physiques, économiques ou sexuelles. De même, elle continue d'avoir des problèmes d'accès au crédit et aux moyens de production bien qu'elle assure une part importante de la production agricole et de l'emploi dans l'informel. Des législations hardies devraient permettre une lutte et l'éradication de toutes les violences faites aux femmes et des projets de développement en leur endroit devraient leur permettre une autonomie économique, point de départ de l'instauration d'une équité durable entre homme et femme.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adjamagbo A. (1997) - "Les solidarités familiales dans les sociétés d'économie de plantation : le cas de la région de Sassandra en Côte d'Ivoire". In : Pilon M. *et al.* - *Ménages et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*, Paris, CEPED, p. 301-325
- Adzomada K. et Silete-Adogli D. (1989) - *Activités économiques de la population. Analyse des données du RGPH 1981*, Lomé; Ministère du Plan et des Mines; 149 p.
- Agouunké A, Assogba M., et Anipah K. (1989) - *Enquête Démographique et de Santé au Togo, 1988*, Columbia, Maryland, URD-Direction de la Statistique, Direction Générale de la Santé, IRD, 169 p.
- Agouunké A. (1990) - *Enquête sur la fécondité des adolescentes au Togo*, Lomé, URD, 116 p.
- Ahossu S. (1991) - *Contribution à l'étude de la mortalité maternelle dans deux maternités urbaines du Togo (CHU de Lomé et CHR de Sokodé)*, Lomé, Université du Bénin, 162 p.
- Amégee K. (1999) - *Le recours à l'avortement provoqué au Togo: Mesure et facteurs du phénomène*, Bordeaux, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 440 p.
- Amégee K., BoukpeSSI B. et Salami-Odjo R. (2000) - "Les déterminants de la baisse de la fécondité au Togo entre 1988 et 1998". In. Vignikin K. et Gbétoglo K. (eds) - *Analyse approfondie des données de la seconde enquête démographique et de santé au Togo*, Lomé, URD, p. 12-66. (Les dossiers de l'URD, n°5).
- Anipah K. *et al.* (1999) - *Enquête Démographique et de Santé au Togo, 1998*, Calverton, Direction de la Statistique, IRD, 287 p.
- Antoine P. *et al* (1995) - *Les familles dakaroises face à la crise*, Dakar, IFAN/ORSTOM/CEPED, 209 p.
- Antoine P. et Coulibaly S. (1989) - *L'insertion urbaine des migrants en Afrique*, Paris, ORSTOM, 242 p.
- Antoine P., Barbary O., Bocquier P., Fall A.S., Guissé Y.M. et Nanitelamio J. (1992).- *L'insertion urbaine : le cas de Dakar*, Dakar, IFAN-ORSTOM, 230 p.
- Assogba L. (1981) - *Nuptialité et fécondité en milieu rural : cas du Sud-Est du Togo*, Lomé, IFORD, 117 p.
- Assogba L. (1989) - *Statut de la femme et fécondité dans le Golfe du Bénin : la décision de la fécondité pour le statut ou par le statut ?* Thèse de doctorat en démographie , Paris, Université de Paris 1, 387 p.
- Balandier G. (1985) - *Sociologies des villes noires*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 306 p.

Banque Mondiale (1996) - *Togo : sortir de la crise, sortir de la pauvreté*, Lomé, Banque Mondiale, 133 p.

Bledsoe C. et Cohen B. (1993) - *Social dynamics of adolescent fertility in Sub Saharan Africa*, Washington, National Academy Press, 208 p.

Bourcier de Carbon P. (1976) - *Sources et analyses des données démographiques. Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar 3<sup>e</sup> partie*, Paris, INED-INSEE-ORSTOM, 475p.

Bouya A. (1994) - "Éducation des filles : quelles perspectives pour l'Afrique subsaharienne au XXI<sup>e</sup> siècle ?" In : *Afrique et Développement*, vol..XIX, N°4, p.11-34

Calves E.A. (1996) - *Young and fertility in Cameroon : changing patterns of family formation*, Pennsylvania, The Pennsylvania State University, 245 p (Thesis, Rural Sociology and Demography)

Camara J.R. (2001) - "Les effets socio-économiques du phénomène de confiage sur les enfants confiés dans la ville de Conakry", *communication présentée aux quatrième journées scientifiques du Réseau Démographie de l'Agence Universitaire de la Francophonie-Chaire Quételet 2001 de l'Institut de Démographie de l'Université catholique de Louvain*, Louvain-la-Neuve, 20 p.

Coussy J., Vallin J. (1996) - *Crise et population en Afrique : crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Paris, CEPED, 579 p., (Les Etudes du CEPED ; 13)

Dackam R., Mfoulou R. et Sala-Diakanda M. (1990) - *Population et santé familiale en Afrique Centrale*

Delpéch B. (1983) - "Les solidarités populaires abidjanaises en chiffre et en dires". In : *Cahiers de l'ORSTOM, Série Sciences Humaines*, vol. XIX n°4, pp. 551-566.

Dingamhoudou E. et al. (1999) - *Regards croisés sur une pratique persistante : Conséquences sociales de l'avortement provoqué, restitution des résultats d'une étude réalisée dans le district de Bamako (Mali)*, Bamako, CERPOD, 24 p.

Durkheim E. (1985) - *Éducation et sociologie*, Paris, PUF.

Elondou-Enyegue P.(1992) - *Solidarités dans la crise ou crise de solidarités familiales au Cameroun ?*, Paris, CEPED, 40 p. (Les dossiers du CEPED, n°22).

Gbétoglo K.D., Vignikin K. et Ouro-Gnao A.M. (2001) - "La stagnation de la mortalité infantile au Togo entre 1988 et 1998 : essai d'explication". In : Vignikin K. et Gbétoglo, D. (eds.) - *Analyse approfondie des données de l'enquête Démographique et de Santé du Togo*, Lomé, URD, p. 67-116. (Les Dossiers de l'URD, n°5).

Guillaume A. (1999) - *Planification familiale et pratique de l'avortement dans quatre FSU-COM d'Abidjan*, Rapport d'enquête, Abidjan, ENSEA-IRD, 59 p.

Guillaume A., Degrees Du Lou A., Koffi, N. et Zanou B. (1999) - *Le recours à l'avortement : La situation en Côte d'Ivoire*, Abidjan, ENSEA-IRD, 54 p. (Etudes et Recherches, n°27).

Hugon P. (1990) - "L'impact des politiques d'ajustement sur les circuits financiers informels africains". In : *Revue Tiers Monde*, Tome XXXI, n°122, Avril-juin 1990.

Hugon P. (1995) "Ajustement structurel et effets sociaux". In : *Ajustement-Education-Emploi*, Paris, Economica, 1995, p.13-47.

IPPF (1997) - *Les avortements à risque et la planification familiale : Le post-abortionum en Afrique francophone, la conférence de Cotonou-Bénin*, Cotonou, IPPF, 40 p.

Jonckers D. (1997) ñ "Les enfants confiés". In : Pilon M. et al. ñ *Ménages et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*, Paris, CEPED, p 193-208.

Kaczmarek S. (1990) - *La violence au foyer : itinéraire des femmes battues*, Imago, p.9

Kobiané J.F (1998) "Essai de construction d'un profil de pauvreté des ménages à Ouagadougou à partir des caractéristiques de l'habitat ". In : *Crise, pauvreté et changements démographiques des pays du Sud*.

Kouo O. (1999) ñ *Structures des ménages au Tchad. Analyse approfondie des résultats de l'EDS*, Ndjaména ; 19p.

Kouwou K. (2001) - "Le Togo : politiques éducatives et système éducatif actuel". In : Pilon M., Yaro Y. (ed.) - *La demande éducative en Afrique : état des connaissances et perspective de recherche*, Dakar, UEPA, p.199-212, (Réseaux Thématiques de Recherche de l'UEPA ; 1).

Kouwou K. (2001) ñ "Dynamique familiale et scolarisation au Togo" - Communication présentée au Quatrième atelier du projet Analyse des Recensements Africains ACAP à Dakar

Kouwou K., Mukahirwa, P. (2000) - *"Enquête Evaluation du Centre des jeunes de l'ATBEF à Lomé « EVACJEUNE1 » ; connaissances et pratiques sexuelles des jeunes de Lomé"*, New Orleans, Lomé, Focus on Young Adults, URD, SFPS, 2000, 117 p.

Lange M-F. (1987) - "Le refus de l'école : pouvoir d'une société civile bloquée ?". In: *Politique Africaine*, n° 27, p. 74-86

Lange M-F. (1991) - *Cent cinquante ans de scolarisation au Togo : bilan et perspectives*, Lomé, URD, 174 p.

Lange M-F. (1998) - *L'école au Togo : Processus de scolarisation et institution de l'école en Afrique*, Paris, Karthala, 337 p.

Laurence P. (1998) ñ "Itinéraires précaires et expériences singulières : la scolarisation féminine en Côte d'Ivoire" ñ In : Lange M-F. (ed.) - *L'école et les filles en Afrique : scolarisation sous condition*, Paris, Karthala, p.27-71.

- Locoh T, Pilon M, Vignikin E, Vimard P, (dir.). (1997) - *Ménages et familles en Afrique : Approche des dynamiques contemporaines*, Paris, CEPED, 1997, 424 p. (Les Études du CEPED n°15).
- Locoh T. (1984) - *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest : le Togo méridional contemporain*, Paris, PUF, 184 p. - (Travaux et documents de l'INED, n°107).
- Locoh T. (1985) - *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest : le Togo méridional contemporain*, Paris, INED, (Travaux et documents, Cahier n°107).
- Locoh T. (1985) - *La fécondité en Afrique Noire*, Lomé, URD, pag. mult. (Études Togolaises de population, n°9).
- Locoh T. (1988) - "Structures familiales et changements sociaux". In : Tabutin D. (dir) *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*; Paris, L'Harmattan, p. 441-477.
- Mendelievich E. (1980) - *Le travail des enfants*, Genève, BIT.
- Nations Unies - *Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes*; Article 1
- Noumbissi A. et Sanderson J.P (1998) - "Pauvreté et comportements démographiques au Cameroun : à la recherche d'un indicateur de pauvreté " In : *Crise, pauvreté et changements démographiques des pays du Sud*.
- O'deye M. (1985) - *Les associations en villes africaines : Dakar-Brazzaville*, Paris, Harmattan, 125 p.
- Pilon (M.) (1995) - "Les déterminants de la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans au Togo en 1981 : apports et limites des données censitaires". In : *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 31, n°3, p.697-718
- Pilon M., (1993) - "Scolarisation et stratégies familiales, possibilités d'analyse à partir des données d'enquêtes démographiques. Illustration auprès des Moba-Gurma du Nord-Togo". In Livenais P. et Vaugelade J. (ed.) - *Education, changements démographiques et développement, Quatrième Journées Démographiques de l'ORSTOM*, Paris, 11-13 septembre 1991, Paris, ORSTOM, p. 79-92, (Colloques et Séminaires de l'ORSTOM)
- Pison G. (1988) - "Polygamie, fécondité et structures familiales" in : Tabutin D. (dir) - *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*; Paris, L'Harmattan; p. 249-278.
- PNUD (1995) - *Rapport Mondial sur le développement humain 1995*, Paris, Economica, 249 p.
- Populations Reports*, Vol. XXVII, n°4, Décembre 1999, Série L, N°11, p.1-3.
- Rwenge M., (1999) - *Facteurs contextuels des comportements sexuels : le cas des jeunes de la ville de Bamenda (Cameroun)*, Dakar, UEPA, (Rapport d'étude n° 40).
- Schlemmer B. (dir) (1996) - *L'enfant exploité : oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Paris, KARTHALA-ORSTOM, 519 p.

Shaheed F. (1990) - *Female headed household*, 42 p. (Expert group meeting on vulnerable women) .

Tabutin D. (dir.) (1988) - *Populations et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, 1988, 551 p.

Thiriat M-P. (1998) - *Faire et défaire les liens du mariage : Evolution des pratiques matrimoniales au Togo*, Paris, CEPED, 295 p., (Etudes du CEPED).

Vignikin K. et Gbetoglo D. (éds), (2001).- *Analyse approfondie des données de la seconde Enquête Démographique et de Santé du Togo*, Lomé, URD, 393 p., (Les Dossiers de l'URD n°5)



## **ANNEXES**



**Annexe 1 : Personnel de la recherche**

**PERSONNEL NATIONAL**

**I - COORDINATION NATIONALE (CECE)**

**COORDONNATEUR NATIONAL**

Mr. DOEVI A. Dodzi

**RESPONSABLE FINANCIER**

Mr. KOKOUME Kodjo

**II. DIRECTION NATIONALE**

**DIRECTEUR NATIONAL**

Mr. VIGNIKIN Kokou

**DIRECTEURS TECHNIQUES**

Mr. GBETOGLO Dodji

Mr. ANIPAH Kodjo

**III ñ CARTOGRAPHIE ET ENUMERATION**

**COORDONNATEURS**

Mr. ANIPAH Kodjo

Mr. AGBOZOH Koffi

**SUPERVISEURS REGIONAUX**

Mr. ZAKARI Abdoulaye

Mr. LOOKY Djobo Philippe

Mr. DEGBOE Kossi

Mr. KLOGO Kwassi Benjamin

Mr. AGBOZOH Koffi

**ENUMERATEURS**

|                    |                   |                    |
|--------------------|-------------------|--------------------|
| KANOU Diégougbène  | MANABE Cyprien    | WOGODO Kossi       |
| YAGNENAM Kisito    | LOKOU Kossi       | AMOUSSOU Ayawovi   |
| AGBOGAN Yao        | BOURAÏMA Amissou  | LOGOSSOU-TEKO Foli |
| ANIGLO Kossivi     | AMEGANVI Kossi    | NADOR Komi         |
| FOYEME Paloumane   | ASSO Djéri        | AMEGNIDO Komivi    |
| MOROU Touré Ramdan | JACKATEY Komla    | GABA Adama         |
| SOUKO Falilatou    | TSATSOU Messan    | YEVU Parfait       |
| BODJONA Clovis     | KOBA Komlan       | AMAGLI Boris       |
| AGBAGLA Gaétan     | KOUADJO David     | MORGAH Dénis       |
| BOURAÏMA Sadya     | KOUSSAWO Isabelle |                    |

**VERIFICATEURS**

|                 |                     |
|-----------------|---------------------|
| KOLANI Eugenie  | EKLOU-ADEGNON Koffi |
| THAMSOR Mélanie | DOUPE Kossi         |
| AHOSSEY Antoine | ABOTSI Robert       |
| DEGLI Messan    |                     |

**CARTOGRAPHES**

|                |                  |               |
|----------------|------------------|---------------|
| DJAGBA Justin  | TCHAMEKOR Komi   | BONA Howonou  |
| AMEVO Komlan   | APEDO Mawuli     | KUMEDJRO Atsu |
| BANKA Kwassi   | DWEDGA Tantiba   | SOMABE Julien |
| ALOGNON Akuété | AGOUNGBE Derefon |               |

**CONTROLEURS**

|                      |                   |
|----------------------|-------------------|
| KUEVIDJIN Kankoè     | AGONGLOVI Kokou   |
| DJADOU Ayawo         | AKAKPOVI Comlanvi |
| AYIVI-AMAH Ayité     | LAWSON-HELU Laté  |
| KLIMTETOU Essissinah | MESSANVI Dodzi    |

**CHAUFFEURS**

|                          |
|--------------------------|
| AKUETEVİ-CATARIA Ahlonko |
| ASSOU Wobubé             |
| BOURAÏMA Awali           |
| KABO Namesseti           |
| KONOU Rémi               |
| TAKOUDA Tchamkpala       |

## IV - QUETE-PILOTE

### FORMATEURS/COORDONNATEURS

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Mr. VIGNIKIN Kokou      | Mr. BEGUY Donatien         |
| Mr. SARR Ibrahima       | Mme MUKAHIRWA Patricie     |
| Mr. MESSAN Adadé        | Mme OURO-GNAO Afi Mawuéna  |
| Mr. AMEGEE Kodjopatapa  | Mlle SALAMI-ODJO Rissy     |
| Mr. AKINDELE Febon      | Mr. BOUKPESSI Bassanté     |
| Mr. GBETOGLO Dodji      | Mr. SODJI Dometo           |
| Mme KOFFI-KUEGAH Adakou | Mme CAPO-CHICHI Antoinette |

### ENQUETEURS

|                     |                         |                      |
|---------------------|-------------------------|----------------------|
| ABOTSI Kodjo        | KOUDJALE Linaname       | KODJOVI Comlan       |
| ABA Komi Mawulana   | DJETABA Clémentine      | SALAMI-ODJO Omolêyè  |
| DEKU Koffi Amétépé  | TASSA Monfaï            | DADZIE-ADJALE Awogan |
| ATTIOGBEY Akossiwa  | TCHANGANI Abalo         | ZOGAN Kwami          |
| ODANOU Dobli Issa   | KALIWOE Anan-Ewétou     | DEKON Adjowavi       |
| AGBAGLA Gaëtan      | AKIZOUZIM Essodina Alex | COMBEY-ADAMAH Kanlé  |
| ALABI Ami Véronique | ANIGLO Enyonam Akouvi   | SAKPONOU Kangni      |
| KOMBATE Jacqueline  | AKONDO Séni             |                      |
| FORI Yendouban      | OURO-SAMA Aïzotou       |                      |

## V - NQUETE PRINCIPALE

### FORMATEURS/COORDONNATEURS

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Mr. VIGNIKIN Kokou      | Mr. BEGUY Donatien         |
| Mr. SARR Ibrahima       | Mme MUKAHIRWA Patricie     |
| Mr. MESSAN Adadé        | Mme OURO-GNAO Afi Mawuéna  |
| Mr. AMEGEE Kodjopatapa  | Mlle SALAMI-ODJO Rissy     |
| Mr. AKINDELE Febon      | Mr. BOUKPESSI Bassanté     |
| Mr. GBETOGLO Dodji      | Mme CAPO-CHICHI Antoinette |
| Mme KOFFI-KUEGAH Adakou | Mr. SODJI Dometo           |

### CHEFS D'EQUIPE

|                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| Mr. MESSAN Adadé       | Mme MUKAHIRWA Patricie    |
| Mr. AKINDELE Febon     | Mme OURO-GNAO Afi Mawuéna |
| Mr. BOUKPESSI Bassanté | Mlle SALAMI-ODJO Rissy    |
| Mr. AMEGEE Kodjopatapa | Mr. EDORH Atavi           |
| Mr. BEGUY Donatien     | Mr. AMETEPE Fofu          |
| Mlle AMENDAH Djésika   | Mr. KOUWONOU Kodjovi      |

**CONTROLEURS**

|                      |                        |                         |
|----------------------|------------------------|-------------------------|
| AGBODO Kokuvi        | DJOBO Gabré            | BANASSIM Katema Venance |
| AHOSSEY Antoine      | GNAWOUNOU-OKUI Kokouvi | AKIZOUZIM Essodina      |
| COMBEY-ADAMAH Kanlé  | AMEVO Komlan           | KOUDJALE Georges        |
| AKPALOU Dégbôé       | EKLOU-ADEGNON Koffi    | AMEGANVI Kossi          |
| FENOU Awaga-Tognikin | LOKOU Kossi Lucien     | KANOU Diégougbéne       |
| KOBA Komlan          | KALIWOE Anan-Ewétou    | DEMAKOU Yendoubé        |
| DOUPE Kossi          | TCHADJA Yao Michel     | GOUYONE Souguilimpo     |
| AHALIGAN Kodjo       | TAGBATA Gnala Limengou | DEGLI Kokou Mensah      |
| TCHA-DJOBO Tékétibi  | DEGBE Ezin             | ABOTSI Kodjo            |
| ALOGNON Akoété       | AKAKPOVI Magloire      | ABA Komi Mawulana       |
| AGBAGLA Gaëtan       |                        |                         |

**ENQUETEURS**

|                            |                         |                         |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| ALOKPENOU Lamatou          | BIDE Abozouwè           | WAMPAH Y. Edem          |
| ANAGBA Komi Ledi           | DEKU Koffi Amétépé      | GABA Adama              |
| ATABA Assana               | AGBODO Kokuvi           | BANWODOUGOU Danwouli    |
| BAFAYA Armah               | KOMBATE D. Yentourpoa   | AWOKPE Charlotte Afessi |
| BENISSAN A. Mermy          | KOLANI Yendoubé         | SOSSOU Anastasie        |
| CODJIA Akossiwa            | ODANOU Dobli Issa       | ALI F. Eliane           |
| DATSOMON Komi Mensa        | CADIRY Gisèle           | BAWATEGMA Yèñawouna     |
| DECKON Adjowavi Bossivi    | YOVOGAN Yawa Diébi      | KOUESSAN Ayoko          |
| EKPETSU Adjowa Sessenou    | DJAODOH Agnokla Déborah | TCHASSANTI Nassara      |
| ESSEH Kossi                | ETUMESSI Kodzo          | AJAVON Kisseh Dédé      |
| FANIDJI A. Afiavi          | BINGUITCHA K. Salamatou | HOGRA Bogora            |
| GBLAO Nouratou             | ATTIOGBEY Akossiwa      | WOGODO Emile            |
| KASSENE Mawuna             | SAKPONOU Kangni         | TASSAH Germaine         |
| KETEMEPI Agnès             | SATI Amétooyona A. Afi  | KETOGLO Akuavi Dziédzom |
| KONGOU Palamague Hubertine | ALOEGRNIKOU-TETE Adakou | KOUSSAWO Isabelle       |
| KOUDJALE Damintoté         | KOMBATE Jacqueline      | SALIFOU Abdoulaye       |
| LAWANI Bassirou            | KODJOVI Comlan          | DJABARE Dogan           |
| LENLIPO Namkoi             | DADZIE-ADJALLE Awogan   | TCHEDRE Wakilou         |
| NYAVOR Kofi                | KOMKPEL Yendoukoa       | DRAVIE-ANAKPAN Atsu     |
| OUADJA Labopou Jeanne      | ZOGAN Kwami             | AFATCHALA Komi Charles  |
| PAKAÏ Palakiyem Simon      | BILANTE Niko            | KANGBENI Rachel Damigou |
| SEHOUENOU Dêti             | DWEDGA M. Tantiba       | ANIGLO Enyonam Akouvi   |
| SOUKO Falilatou            | AWIKODO Mèvèitom        | FONGBEMI Komi Dodji     |
| TSATSOU Messan             | BONA Howonou            | COMBEY-ADAMAH Kankoué   |
| TSIGLO Kossi               | SMLISSI Florence        |                         |
| YEVU Parfait               | ADJAHO Komlan           |                         |

## CHAUFFEURS

SAMA Salifou  
AGAYI Akouété  
KABO Namésséti  
GBETOGLO Komlan  
BOURAÏMA Awali  
KONOU Rémi

TCHA Ouro Assimanou  
KASSENE Abalo  
DUHO Etsè Kossi  
AFAMBI Magloire  
TAKOUDA Tchamkpala  
ASSOU Wobubé

## ARCHIVISTES

Mme NOMESSI Eyi  
Mr. ATCHRIMI Idoh  
Mr. BOURAÏMA Amissou

## VI ñ ENQUETE QUALITATIVE

KEGBAO Fousséni  
MAMA Athrimi Alex  
MALLY Pierrette  
KINVI Têko messan  
KETOGLO Charity  
AGBOLI Tilate

CAPO-CHICHI Antoinette  
AMOUZOU Komi Biaou  
DJAOUPE Kokou Claude  
YOLAPAR Dami Djati  
DJARKI NADEDJO Namga  
NOMENYO Adzowavi

GNANI I. Zico  
KOFFI-KUEGAH Adakou  
SODJI Dometo  
KOUDOLO Svetlana  
MUKAHIRWA Patricie

## VII ñ TRAITEMENT DES DONNEES

### INFORMATICIEN-ENCADREUR

Mr. EDORH Atavi Mensah

### AGENTS DE SAISIE

AMENOAGBADJI Pierrette  
AMEY Nadège  
AGBEGBO Kossi  
DOEVI A. Doessan  
TOGLAN Améyo  
SOKPAH Komi Bertin  
TEHOUL Irène  
SOGLOHOUN Mana

NADOR Jeannette  
TOMETY Bienvenue  
ADOGNON K. Jérémie  
GABA TUAKLI Peace  
DORKENOO Akpéné  
ADABLA Abila  
ADAMA-AVOULETEY Christel  
AMEWUDA Abra Delali

## **VIII - ANALYSE DES RESULTATS**

Mr. VIGNIKIN Kokou  
Mr. SARR Ibrahima  
Mr. MESSAN Adadé  
Mr. AMEGEE Kodjopatapa  
Mr. GBETOGLLO Dodji  
Mr. AMETEPPE Fofo  
Mr. KOUWONOU Kodjovi  
Mme KETOGLLO Charity

Mr. BEGUY Donatien  
Mme MUKAHIRWA Patricie  
Mme OURO-GNAO Afi Mawuéna  
Mlle SALAMI-ODJO Rissy  
Mr. BOUKPESSI Bassanté  
Mlle AMENDAH Djessika  
Mme KOUDOLO Svetlana

## **IX ñ ADMINISTRATION ET GESTION**

### **GESTIONNAIRE DU PROJET**

Mr. GBODOSSOU Koffi Jean

### **COMPTABILITE**

Mlle DJRAMEDO Mablé

### **SECRETAIRES DU PROJET**

Mme d'ALMEIDA-ASSIONGBON Akouélé  
Mme NADOR Adjoa

### **EDITION/MISE EN PAGE**

Mr. YOMEKPE Kokou Benoît

## **PERSONNEL INTERNATIONAL**

### **I - CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL**

Mr. SARR Ibrahima

### **II - CONSULTANTS**

Mme Thérèse LOCOH / INED-Paris  
Mr. Philippe ANTOINE /IRD-Dakar  
Mr. Marc PILON /IRD-UERD-Ouagadougou

"Volet Famille"  
"Volet Migration-Urbanisation"  
"Plan d'analyse des données"

**Annexe 2**

**CARTES DE REPARTITION DES GRAPPES SELECTIONNEES**













**Annexe 3**

**LES QUESTIONNAIRES**